

# Destinées démocratiques



Mohamed Berdouzi







**Destinées  
démocratiques**

---

ISBN : 978-9954-1-0385-2  
Dépôt légal : 2012 MO/0371

La Croisée des Chemins  
Immeuble Oued Dahab  
Rue Essanâani - Bourgogne  
20050 Casablanca - Maroc  
Tél. +212 22 279 987  
Mél. [editions.lacroisee@yahoo.fr](mailto:editions.lacroisee@yahoo.fr)

MOHAMED BERDOUZI

# Destinées démocratiques

*Essai d'évaluation et de prospective sur :*

Légitimité royale  
Design démocratique  
Institutions et acteurs politiques  
Syndrome néo-maraboutique





## INTRODUCTION

Cet ouvrage propose une réflexion prospective sur le devenir du Maroc, en tant qu'Etat, régime politique et société. Il traite d'une série de questions constitutives d'une problématique à la fois d'actualité et de portée historique. Ces questions sont posées dès le début de la présente introduction. Ensuite, celle-ci est consacrée à des commentaires sur la nature et la référence du travail effectué, le contexte où intervient sa publication et un bref tableau global du profil du Maroc actuel.

### 1. Problématique

Comme son titre l'indique, l'ouvrage tente de répondre à la question globale suivante : Comment le Maroc peut-il enraciner la démocratie dans ses structures socio-politiques profondes, dirigeantes et médianes, sous l'égide d'un leadership royal pro-actif, tout en se prémunissant contre les pesanteurs idéologiques et sociales régressives ? En d'autres termes : Comment les styles de guidance globale, de gouvernance, de compétition politique et d'action civile se présentent-ils et comment pourraient-ils se rénover dans la perspective d'une construction démocratique en profondeur ? Plus brièvement : Comment le Maroc peut-il approfondir sa construction démocratique et la pérenniser, à la base et au sommet ? Cette problématique se décline en trois séries de questions plus spécifiques.

1. Considérant la place centrale de la monarchie dans le système politique marocain, les questions suivantes se posent : comment s'est cristallisée la légitimité monarchique à travers l'histoire lointaine et récente du pays ? De quelles racines symboliques et pratiques se ressourcent cette essence pourtant globale et indivisible qu'est la légitimité royale ? Comment le leadership royal pourrait-il se déployer dans le double sens de la continuité et du changement, d'une part en cultivant ces sources de légitimité pour



les pérenniser et, d'autre part, en adaptant graduellement leur fond et leur style aux progrès de la construction démocratique du pays ?

2. Considérant que l'option démocratique est épousée par la monarchie, la constitution et la quasi unanimité des acteurs politiques nationaux, les questions suivantes se posent : Tout d'abord, de quelle démocratie s'agit-il précisément ? Quels en sont les fondements réels ou souhaitables, tant au niveau des structures sociales et politiques où s'enrôlent les citoyens qu'à celui des agencements institutionnels et des mécanismes de représentation électorale ? Dans quelle mesure les modes d'organisation et d'opération des appareils d'Etat – gouvernement, parlement et administrations – servent-ils la construction démocratique ? De quelles transformations auraient-ils besoin pour mieux assurer le pilotage du développement économique, politique et humain du pays ? Comment se profilent, de leur côté, les systèmes de valeurs et d'attitudes des principaux acteurs politiques et civils ? Dans quelle mesure les référentiels idéologiques et les modèles d'action des partis politiques et de la société civile répondent-ils aux exigences d'une telle construction démocratique ? Quelles révisions et quelles pistes de mise à niveau peut-on imaginer pour alléger les pesanteurs éventuelles et faciliter des recompositions partielles ou associatives qui soient congruentes avec une démocratisation approfondie de la vie politique ?

3. Eu égard à la légitimité royale et à la construction démocratique, ainsi profilées, et considérant la montée observée du courant dit islamiste ou intégriste qui porte certains modèles politico-religieux particuliers, Quels rapports de tels modèles entretiennent-ils avec la démocratie, aussi bien dans ses fondements profonds que dans ses mécanismes représentatifs et électoraux ? Quelles sont les manifestations symptomatiques de l'intégrisme ? Quelles sont les types et les fluctuations des croyances et des pratiques sociales et humaines particulières dont il s'alimente ou qu'il exploite ? Quelle idéologie distinctive parvient-il à cultiver en mixant certaines visions de la religion et certaines visées politiques ? Que résulte-t-il de ce mixage pour la teneur et le statut respectifs de la religion et de la politique, dans le monde moderne ? Quels risques de réductionnisme instrumental et de régression en profondeur peuvent être inhérents à une telle idéologie, à l'encontre d'une construction démocratique pérenne ? Plus fondamentalement, d'où émerge l'intégrisme ? Quelles fixations historiques et mentales exprime-t-il ? Dans quelles structures socioculturelles s'enracine-t-il et comment les reproduit-il à sa façon ?

Ces trois séries de questions ont conduit à structurer le présent ouvrage en trois chapitres : le premier est consacré à l'analyse de dix leviers de légitimation royale ; le second à l'exposé d'une vision de la construction de la

démocratie et à l'évaluation des appareils d'Etats, des acteurs politiques et de la société civile ; le troisième à l'analyse du syndrome intégriste, incluant un exposé synthétique et globalisant de sa symptomatique, suivi d'une tentative d'explication du phénomène, par référence aux facteurs mentaux et sociaux qui l'accroissent, puis aux structures socioculturelles d'où il émerge.

## 2. Type de recherche

Le travail proposé n'est pas de facture académique, mais « praxéologique », c'est-à-dire focalisé sur les finalités et les modes d'intervention et d'interaction des acteurs politiques et sociaux. Il s'agit donc d'un essai à la fois diagnostic et prescriptif, dans ce sens d'évaluer les concepts et les pratiques des acteurs et des institutions étudiés, tout en suggérant des tendances d'évolution ou des pistes de rénovation. Cette prospection s'inscrit dans le sillage d'une construction démocratique en profondeur dont la vision sera explicitée en cours de route. Bien entendu, qui dit évaluation et suggestion ou proposition, dit normes ou critères de références. Conséquemment, ceux-ci seront également présentés en adéquation à la spécificité de chaque thème traité, sur la base d'enseignements tirés de l'histoire récente ou lointaine, de perspectives politologiques comparatives, de finalités démocratiques et d'élaborations conceptuelles produites et assumées par l'auteur. Autant que possible, les marques d'érudition académiques ont été épargnées au lecteur. Ceci se justifie par le genre de « l'Essai » choisi pour cet ouvrage, et par l'ampleur des développements qu'aurait nécessité la revue systématique des écrits précédents sur chaque thème abordé. Ceci dit, le lecteur y trouvera une sélection d'informations factuelles ou normatives, appuyant des démonstrations conceptuelles aussi rigoureusement logiques que possible et aboutissant à des conclusions ou des suggestions espérées pertinentes, au moins relativement. La démarche suivie se veut donc qualitative, synthétique et mue par la volonté d'aller droit à l'essentiel, autant que possible.

Par ailleurs, si le présent travail émerge d'un effort de réflexion spécifique et tout récent, il s'appuie aussi sur une série de références antérieures censées fonder sa légitimité scientifique, à savoir : – des recherches antérieures, strictement académiques, sur l'ensemble des structures sociales et politiques du Maroc précolonial, colonial et indépendant<sup>1</sup> ; – une observation soutenue de la vie politique marocaine, traduite dans une série de communications dont certaines ont été publiées en leur temps<sup>2</sup> ; – une participation active à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques

---

1. Voir bibliographie.

2. *Idem*.

publiques dans certains secteurs, sur pratiquement une vingtaine d'années<sup>3</sup>.

L'intention n'est pas de reproduire ici les contenus de ces travaux globaux ou sectoriels. Elle est plutôt de tenter d'en livrer au lecteur, aussi succinctement que possible, les enseignements essentiels, dans un esprit à la fois critique et constructif, avec pour espoir que ceci serve à améliorer la visibilité d'un lendemain meilleur et éclaire un tant soi peu l'action qui devrait y conduire. En effet, la proposition d'un essai aussi englobant que le laisse penser sa problématique précitée s'inscrit dans un contexte où les questions posées paraissent à la fois motivantes et pressantes.

### 3. Interpellations contextuelles

Le Maroc traverse actuellement une phase de son histoire communément qualifiée de cruciale. À mi-temps d'une expérience d'alternance gouvernementale induite pour des raisons politiques, le destin a voulu que le pays s'engage dans un nouveau règne monarchique, bien plus à long terme et autrement plus marquant de son devenir. Depuis un certain temps déjà, le pays se trouve en plein chantier de mise à niveau économique, sociale, culturelle et éducative. L'enjeu de ces « réformes » n'est rien moins que d'assurer son décollage et son émergence irréversibles, en tant que pays développé, démocratique, humainement correct et apte à se brancher à l'union européenne voisine, à mieux jouer son rôle de pilote maghrébin et africain et à assumer la mondialisation sous tous ses aspects et quels qu'en soient les avatars.

Le destin a donc voulu que toute cette mutation soit marquée par l'événement majeur qu'est l'inauguration d'un nouveau règne. Un fait qui se mesure, d'un côté, par la place névralgique qu'occupe traditionnellement la monarchie dans le système politique du pays et, d'un autre côté, aux vertus de jeunesse, de modernité, d'ouverture intellectuelle, de démocratie et de justice sociale qui se rattachent à son nouveau souverain et suscitent le renouveau de grands espoirs. De la conjonction de ces deux aspects émerge l'interrogation historique suivante : la puissance symbolique et politique traditionnelle de la monarchie va-t-elle propulser encore plus vigoureusement le pays dans une modernité et une démocratie pleinement assumées,

---

3. Il s'agit d'activités de conseil et d'études, assumées par l'auteur, à des hauts niveaux de décision dans des domaines tels que l'organisation administrative, la formation professionnelle et des cadres, l'insertion des jeunes dans la vie active, la réforme globale du système éducatif, l'appui au développement de l'action sociale des acteurs de la société civile. Ces activités ont porté sur l'évaluation de l'existant, la production de programmes d'action, de normes de qualité, de textes législatifs et réglementaires et le suivi-évaluation des résultats des politiques en cause.

jusques – et y compris la rénovation du système monarchique lui-même ? Dans quel sens, à quel horizon temporel et selon quels mécanismes ? La portée fondamentale et fondatrice du *leadership* royal, sur le double plan politique et historique, appelle méditation, étant donné le contexte propre au Maroc d'aujourd'hui et du futur visible.

Quant au gouvernement d'alternance, le bilan de son action, à mi-temps de son mandat, suscite bien des critiques et des déceptions, quoiqu'il se prévale lui-même de certaines initiatives et réalisations, tout en justifiant ses lenteurs et ses défaillances par la complexité de la carte politique et par les obstacles et les résistances au changement. Le propos n'est pas ici de trancher un tel bilan. Le moment viendra de soulever quelques problèmes précis et d'émettre des observations sur tel ou tel mode de pensée ou d'action qui ont caractérisé les politiques publiques de ce gouvernement. Mais, le problème global qu'il s'agit de méditer concerne plutôt l'impact à long terme de cette expérience d'alternance sur la configuration de la carte politique et idéologique du pays.

D'une part, en effet, la coalition dite « de gauche », de « centre-gauche » ou « socio-démocrate » à la marocaine, impliquée dans ce gouvernement, connaît des tiraillements inter-partisans et intra-partisans qui se manifestent sur la place publique, au point de rendre légitime le questionnement suivant : serait-ce la première et la dernière fois qu'une telle arithmétique gouvernementale aura été possible ? Les formations concernées, dans leur ensemble, ou même telle ou telle formation particulière parmi elles, pourront-elles survivre telles quelles à l'érosion du pouvoir et continuer de se présenter en tant qu'acteurs homogènes sur la scène politique ?

D'autre part, et face à ces tiraillements et aux carences de l'action gouvernementale, quelles qu'en soient les justifications pour le moment, on assiste à une montée populaire de la mouvance islamiste, au point d'alarmer bien des milieux médiatiques et autres. La société, comme la nature, ayant horreur du vide, et l'opposition institutionnelle, faite des partis dits de droite, étant apparemment en sommeil, ce sont en effet les islamistes qui font montre d'activisme et de capacité de mobilisation organisée, non seulement de certaines élites (y compris universitaires), mais surtout de certaines franges de la base populaire. D'où la question angoissante pour bien des milieux démocrates modernistes : l'alternance dite de gauche aura-t-elle finalement servi à préparer l'arrivée d'un parlement et d'un gouvernement à dominance islamiste, voire obscurantiste ? Il ne s'agit pas ici de faire des pronostics, ni en rose, ni en noir. D'autant plus que demeure une grande inconnue : dans quelle mesure et dans quelle direction pourront être encadrées et mobilisées, pour une participation politique active, ces

larges franges de population, notamment les jeunes et les milieux professionnels, qui se détournent du jeu politique actuel et dont l'abstention a déjà fortement affaibli le taux de participation aux législatives précédentes ?

Au-delà donc d'une échéance électorale à venir, et même à son horizon, la problématique à méditer est celle d'une reconfiguration de la carte politique et idéologique du pays ; un recadrage lent, tortueux, tantôt manifeste, tantôt souterrain, mais apparemment enclenché de manière irréversible. Une réflexion politique libérée, autant que possible, des obstacles épistémologiques liés aux calculs opportunistes et aux pesanteurs historico-idéologiques, pourrait contribuer à rendre moins douloureux certains accouchements et à favoriser certaines synergies profitables au progrès politique du pays. Il s'agit ici d'y apporter une modeste contribution, essentiellement en tentant de scanner quelques biais et dérives des comportements des acteurs politiques ou auto-proclamés comme tels. Cette tentative de contribution ne souffre aucune prétention de proposer un credo salvateur.

Ceci étant, il convient aussi de rappeler et de tenter de démontrer que le développement des institutions et des acteurs politiques n'est pas seulement un facteur de mise à niveau de la société globale : il en est aussi une résultante. Dans une perspective systémique, ces deux volets de développement sont en rapport de causalité circulaire, ou plutôt spirale, et nullement linéaire : ils se conditionnent et s'impliquent réciproquement avec, certes, des retards et des anticipations de l'un sur l'autre. Mais la globalité ne signifie pas l'abstraction brumeuse. Le général ne se perçoit ou ne se manifeste jamais que dans le particulier. Non seulement la mise à niveau sociale globale passe par une série concrète de réformes délibérées et d'initiatives spontanées, touchant une multitude de secteurs précis de la pratique sociale, mais des changements apparemment insignifiants dans certains champs critiques de cette pratique peuvent avoir un impact déterminant sur le système entier. Tel est le cas, par exemple, en matières d'administration, d'éducation, d'entreprise ou de mode d'opération de la société civile. De plus, les modèles socioculturels sous-jacents au « commerce » sociétal et politique, en tant qu'ensembles structurés de valeurs, d'intérêts et d'attitudes imprégnant la conduite des acteurs à tous les niveaux, méritent une évaluation critique qui reste largement à faire ; une critique qui, sans être entachée de criticisme à l'excès, pénètre ces modèles au point d'interpeller les consciences individuelles et collectives et d'y approfondir les processus de remise en question et de changement, corollaires de la transformation des rapports sociaux objectifs. Evidemment, une telle promesse ne peut être tenue par un travail individuel. Ce dernier peut tout au plus inciter à méditer, pour les transformer, de tels modèles, tant dans leur globalité,

que sous l'aspect particulier qu'ils revêtent lorsqu'on évoque la réforme de chaque sphère particulière de la vie sociale ou des appareils de régulation de cette dernière, y compris l'administration d'Etat.

En résumé donc, le contexte où intervient la réflexion ici proposée est celui de l'avènement d'un nouveau règne fortement prometteur, du début d'évaluation d'une formule d'alternance gouvernementale à problèmes et d'intenses remous dans les deux sphères politique et idéologique. De grosses angoisses se mêlent à de grosses attentes, sous des regards médiatiques croisés, variés et parfois tumultueux. Aussi serait-il utile, de faire d'abord brièvement le point de la situation globale du pays, dans un souci de rééquilibrage intellectuelle et méthodologique : en rappelant, d'abord, qu'on ne part pas du vide ou d'une table rase et qu'il existe des acquis à reconnaître et à préserver ; en soulignant, ensuite, qu'il n'y a de place ni au verbalisme ni à l'insouciance, parce que des carences réelles et des précarités patentes appellent des auto-évaluations et des innovations énergiques. Ainsi se justifie l'entreprise de proposer une réflexion à la fois globale et thématique du genre tenté dans cet ouvrage.

#### 4. Images actuelles du pays

Dans la réalité sociale et historique, et sans doute davantage dans l'imaginaire marocain, l'Etat est si fortement présent qu'il offre l'Eldorado à certains, donne des cauchemars à d'autres et focalise les rêves et les fantasmes d'autres encore. On en attend tout, on en tire le maximum, on lui reproche tout. Inversement, on pense qu'il impose tout et commande partout. Du moins cela semble ainsi, à telle enseigne que les aspirations à plus de démocratie et de justice sociale s'agglutinent souvent autour d'un credo bipolaire : d'un côté, abhorrer le sacrosaint makhzen, chargé de tous les maux sociaux et de tous les crimes politiques ; d'autre part, invoquer un Etat idyllique, assurant toutes les libertés et tous les droits, y compris économiques et sociaux.

Curieusement, cette focalisation sur l'Etat, qu'on continue parfois à qualifier de makhzénien, ne date ni d'aujourd'hui, ni d'un passé récent. L'interrogation sur la nature et les fonctions réelles du makhzen date de l'époque précoloniale et coloniale. Alors déjà, cette « machine » paraissait soit comme un appareil exclusivement despotique, répressif et vorace ; soit comme une institution non tyrannique, parce que régulée par le droit scriptural musulman ; soit encore comme un pouvoir conventionnel, librement accepté sur la base du contrat social de la *beyaa* ; soit enfin comme une instance fonctionnelle, assumant des rôles de défense, de médiation, d'unification et de secours stratégique aux populations en détresse (sur cette discussion très

élaborée, voir notamment R. Montagne 1931, E. Gellner 1961, M. Lahbabi 1958, G. Ayache, M. Berdouzi 1986 et 1987).

Sans remonter si loin, et pour ne pas anticiper sur des thèmes spécifiques qui vont suivre, l'Etat du Maroc indépendant mériterait une évaluation plus objective et plus nuancée ; davantage encore que le vieux makhzen précolonial ou que l'entité qu'il devint une fois que l'armée et l'administration coloniales s'étaient greffées à lui. L'Etat marocain indépendant semble avoir vécu et traduit en actes le processus, certes difficile, lent et sinueux, du dépassement du vieux makhzen. Il est loin d'en être une reproduction mécanique ou un clone. Autant il serait abusif de croire que les pratiques autoritaires et les malversations du vieux makhzen ont disparu, autant il le serait de dénier à celui-ci déjà toute fonctionnalité sociale et politique ou, *a fortiori*, de renier à l'Etat du Maroc indépendant ses œuvres de développement économique, administratif et même politique. Preuve en est, sur ce dernier aspect, que les cycles de fermeture du pouvoir et de répression de ses opposants ont régulièrement alterné avec des cycles d'ouverture du même pouvoir, de dialogue entre lui et l'opposition légale et même de participation épisodique de certaines franges de celle-ci au gouvernement<sup>4</sup>.

De plus, le système soi-disant makhzénien s'est intégré depuis longtemps déjà nombre d'éminents opposants et a fini par rendre possible l'accès de son opposition historique aux commandes du gouvernement.

De façon plus globale, c'est bien sous l'égide de l'Etat, mais aussi grâce au dynamisme des forces vives du Maroc, que celui-ci est aujourd'hui ce qu'il est. Faut-il rappeler que, parmi les pays arabes, islamiques et africains, il présente plusieurs traits originaux. Au lendemain de l'indépendance, il s'est retrouvé sous la direction de l'une des rares monarchies qui se maintiennent

---

4. Le gouvernement de « gauche » de Abdallah Ibrahim et Abderrahim Bouabid fut démis en 1961. Mais le parti de l'Istiqlal ne quitta le gouvernement qu'en 1964. Après l'Etat d'exception de 1965 à 1970, suivi du parlement mort-né qui vit le jour à cette dernière date, la période des putschs manqués de 1971 et 1972 fut marquée par un intense dialogue palais-opposition, avec des préparatifs fébriles de celle-ci pour participer au gouvernement. Dès 1974, tous les leaders de l'opposition légale furent mobilisés comme missionnaires officiels pour la défense de l'intégrité territoriale. Par la suite et, en vue de la préparation des élections de 1977, les leaders de l'opposition furent promus au rang de ministres d'Etat, tandis que le parti de l'Istiqlal retrouvait des postes au gouvernement, y compris celui, combien important, des affaires étrangères, sans compter l'équipement. Nouveau cycle, les années 80 furent surtout marquées par le programme d'ajustement structurel, les émeutes du pain, les répressions consécutives et une participation critique de l'opposition légale aux institutions parlementaires et communales. Les années 90 connurent quant à elles une lente ébauche de l'alternance gouvernementale, moyennant deux révisions constitutionnelles (1992 et 1996), une plus grande attention officielle aux droits de l'Homme et un certain unanimisme juridique et déontologique au sujet de l'organisation des élections (loi électorale et charte de bonne conduite toutes deux adoptées à l'unanimité ; commission nationale de supervision des élections dont les travaux se déroulèrent sans crise majeure, en dépit de la contestation ultérieure des résultats des élections, notamment par le parti de l'Istiqlal qui finit pourtant par partici-per au gouvernement d'alternance actuel).

de par le monde entier, qui plus est une des plus anciennes. Ayant hérité à la fois de ses institutions traditionnelles et d'une élite largement transformée, en partie bilingue et ouverte aux multiples courants idéologiques contemporains, l'évolution ultérieure de son Etat ne pouvait être que contrastée : pour partie très moderne et ouverte, pour partie très traditionnelle et conservatrice. Ayant également récupéré un appareil bureaucratique centralisé, des infrastructures, des fermes de colonisation et des entreprises publiques et privées modernes, cet Etat procéda en ménageant les intérêts en place et en marocanisant, très progressivement, ce qui, à chaque étape, semblait devoir et pouvoir l'être avantageusement pour les élites aux commandes. Au début de cette ère d'indépendance, le pays se distingua encore par une certaine alternance gouvernementale, bien précoce et dépourvue de base constitutionnelle écrite (expression de W.I Zartman, 1973).

Sous couvert de cette « proto-alternance » et des compétitions partisans sous-jacentes, quelques années suffirent au nouvel Etat pour se doter des appareils de pouvoir essentiels (armée, police, administration et établissements publics contrôlant les principaux secteurs économiques). Face aux puissants courants réformistes, pan arabes et socialistes de l'époque, et face à une opposition forte et relativement populaire, le nouvel Etat se donna une orientation délibérément « conservatrice », suivant les standards de l'époque : il rejeta les réformes agraires, les nationalisations, l'industrialisation lourde et autres mots d'ordre alors en vogue. A l'inverse, l'Etat donna priorité à l'agriculture, sa ressource traditionnelle, notamment à travers un vaste programme d'irrigation, ainsi qu'au tourisme, tout en soutenant un effort considérable en matière d'éducation et de formation des cadres. Mais, à l'opposé des monarchies du golfe, par exemple, celle du Maroc opta pour une ouverture culturelle, un modernisme manifeste dans la vie de tous les jours et une tolérance politique n'ayant de limite que la mise en cause du régime lui-même. Du même coup, la monarchie s'assura de la maîtrise de tous les leviers des pouvoirs coercitifs et économiques, ainsi que du contrôle des élites traditionnelles, notamment à la campagne, et d'une partie des élites modernes, notamment les « dynasties » financières et socioculturelles des grandes cités (J. Watrebury, 1970, 1976 et R. Leveau 1985, voir aussi chapitre premier ci-dessous consacré aux sources et aux processus de légitimation royale). Sur la scène internationale, l'Etat adopta un non-alignement actif, tout en affichant un penchant net à l'alliance politique et, même militaire, avec le camp occidental.

Après une courte période de refondation de l'Etat sous ces aspects, il fut procédé en décembre 1962, à la consécration constitutionnelle des deux caractéristiques majeures du nouveau Maroc politique : d'une part,



la suprématie monarchique en termes de pouvoir symbolique, religieux et étatique ; d'autre part, le multipartisme et la représentation parlementaire et communale des populations et des forces politiques légales. Par cela même, le pays se distingua nettement de ses pairs arabes et africains. Ceux-ci n'avaient pas de monarchie du genre, quoique la plupart de leurs présidents aient tenté d'en faire office, parfois en se proclamant « président à vie » ou en s'assurant que la présidence soit « héréditaire ». De plus, la plupart se soumièrent soit au parti unique, soit à des cliques militaires, endossant des luttes de factions intestines à travers lesquelles les contradictions socio-politiques continuaient malgré tout à s'exprimer. Depuis, et bien que le pouvoir suprême monarchique au Maroc ait fait l'objet de diverses contestations, et même de quelques tentatives violentes de renversement (notamment en juillet 1971 et en août 1972), le pays a globalement échappé aux tourmentes des coups d'Etat itératifs, des guérillas et des guerres civiles qui ont jalonné le douloureux « développement politique » de nombreux pays du Sud, et du Nord aussi en d'autres temps.

Au travers des luttes politiques et des aménagements institutionnels qui ont marqué son histoire récente, le pays se trouve aujourd'hui marqué par une série de caractéristiques assez contrastées et mitigées :

- une stabilité politique relative mais bien réelle et durable depuis une quarantaine d'années ;
- un régime monarchique fort, parfois critiqué quant au partage des pouvoirs, mais solidement établi et très peu contesté dans son principe même et en sa légitimité intrinsèque ;
- un multipartisme politiquement limité, « segmenté » et, en partie, couvé par l'Administration, mais assez actif et libre pour faire entendre des opinions variées et des voix d'opposition par moment virulentes ;
- une administration publique entachée de lourdeur et de corruption, mais connaissant des évolutions sectorielles positives, offrant certains services publics comparativement acceptables et renfermant un important potentiel de compétences ;
- une économie largement extravertie et toujours tributaire des aléas climatiques, mais assez dynamique et coriace pour laisser caresser une espérance de nouveau dragon ;
- une société marquée par l'analphabétisme, la pauvreté, le chômage et les inégalités criantes, traînant surtout l'archaïsme de son monde rural, mais dotée de classes « moyennes » éduquées, professionnellement entreprenantes et politiquement stabilisatrices ; - un petit peuple urbain entassé dans des logis de fortune, souvent dépourvu d'emplois stables et de services sociaux essentiels, mais demeurant assez stoïque, « débrouillard » et beso-

gneux pour ne manifester qu'une « *siba* » (désordre) épisodique (notamment en 1981, 1984 et 1991).

Bien évidemment, les problèmes, voire les menaces à terme, existent. Tout le monde le souligne: le PNUD dans ses rapports sur le développement humain dont l'un classa le pays au 123<sup>e</sup> rang, loin derrière certains de ses voisins immédiats; la Banque mondiale, par exemple dans ses rapports publiés au pays même et à grand fracas, sur ordre du Roi défunt; les partis de « gauche », du « centre », voire de « droite » et même les milieux de la haute bureaucratie, des ministères et l'entourage dynastique qui expriment des craintes, des critiques ou, du moins, un certain scepticisme sur les horizons qui leur paraissent se dessiner au pays. Bien des commentateurs n'hésitent pas à y voir une situation « explosive » ou « intenable » et à imaginer, ouvertement ou en coulisse, des scénarii apocalyptiques. Il est vrai que les inégalités sociales, les externalités populaires et les léthargies et pathologies administratives et politiques sont patentes, voire menaçantes. Comme il arrive en histoire, un tel terrain demeure propice à ce que des événements insolites, des leaders improvisés et des discours séduisants fassent déborder le vase et provoquent ce qu'on appelle, en théorie du chaos, des « bifurcations » imprévisibles. En d'autres termes, des changements « radicaux », le cas échéant très régressifs, demeurent possibles, du moins en ce qui concerne le profil des acteurs politiques et les modes de leur confrontation. A cet égard, justement, l'une des prouesses du pouvoir, durant les quarante dernières années, a été d'intervenir, tantôt ouvertement, tantôt discrètement, pour « réguler », à sa manière, les organisations politiques et syndicales. Cette régulation comportait, notamment :

1. la répression sans merci de toute opposition violente ou mettant en cause l'ordre monarchique, même verbalement;

2. la manipulation des cartes électorales, principalement au profit des inconditionnels du pouvoir, mais parfois aussi au profit de ses opposants légaux qu'il ne privait pas de certaines faveurs matérielles et politiques. En prenant pour acquis que de telles manipulations continueront à être réduites, puisque lors des législatives de 1997 déjà l'administration s'est largement abstenue d'intervenir, au point de se voir accuser de laxisme envers le « libre » commerce des voix, la classe politique se trouvera de plus en plus laissée à elle-même. Comment assurera-t-elle son autogestion enfin retrouvée ? Qu'en sortira-t-il ? On se refusera encore ici à tout pronostic empesé. Car tout dépendra de ce que deviendront et de la façon dont agiront tous les acteurs du système sociopolitique : non seulement la classe politique elle-même, mais surtout la royauté, l'Etat et la société civile.

Pour sa part, le nouveau règne s'est inauguré par l'accélération des processus de réforme, le lancement de concepts nouveaux en matière d'autorité et de relations internationales et des appels forts et nets à la mise à niveau du pays et de ses acteurs et forces vives, sur tous les plans.

Pérenniser les acquis, prévenir les dérives régressives, secouer les léthargies et ouvrir des horizons de progrès de plus en plus larges sont les motivations premières et dernières des réflexions qui vont suivre. Le leadership royal y joue un rôle suprêmement décisif. C'est pour cette raison qu'on commencera par l'étude des sources et des modes de légitimation dont ce leadership se ressource, en prenant en considération tant la force de l'histoire que les appels du futur.

## CHAPITRE I

# LA ROYAUTÉ : sources et horizons de légitimité

### ***Introduction : pérennité et devenir***

Au Maroc, la monarchie jouit d'une solide légitimité. Bien que celle-ci soit une propriété émergente, globale et systémique, au sens d'être supérieure à la somme de ses éléments et irréductible à ces derniers, elle n'en est pas moins une construction qui s'inscrit dans le temps et se déploie dans l'espace. De ce fait même, elle est continuellement en devenir. D'où l'intérêt opératoire et discursif de distinguer et d'étudier les différents piliers ou les confluents dont elle est, en quelque sorte, une résultante vectorielle, à condition de situer cette dernière métaphore dans le cadre d'une géométrie multidimensionnelle (non plane) et dynamique. En l'espèce, on peut recenser une dizaine de sources de légitimité, dans la mesure où celle-ci est à la fois d'ordre historique, religieuse, coercitive, généalogique, sociologique, conventionnelle, nationaliste, constitutionnelle, développementale et charismatique ; soit autant de termes qui seront expliqués plus loin.

Cette série de qualificatifs n'est pas un luxe terminologique. Bien au contraire, chacun des confluents ainsi désigné a son poids spécifiquement légitimant. Sur chacun d'eux, on procédera donc d'abord à quelques commentaires d'ordre historique et conceptuel, dans le but de saisir comment il se présente en lui-même et comment il s'articule à la structure et au processus de construction légitimants. Mais, comme le présent propos a également une ambition prospective, la question se pose de savoir comment cette construction se pérennise en se renouvelant ; quelles évolutions sont en cours ou pointent à un horizon perceptible, sur chaque confluent de légitimité ; quelles implications peuvent en découler pour tel ou tel autre

confluent, dans la perspective d'une harmonie à la fois pérenne et dynamique de la légitimité royale. Pour le dire autrement, cette dernière peut aussi être comparée à une sédimentation de couches solidement liées entre elles, profondément enracinées dans le passé lointain et récent et, pourtant, déployées et cultivées à ciel ouvert par l'exercice même du pouvoir royal. A l'horizon des destinées collectives auxquelles ce pouvoir suprême préside, la sédimentation légitimante paraît devoir receler des composantes cristallines, ne souffrant ni altération ni érosion, et d'autres auxquelles le puissant courant politique et culturel du devenir national et universel est censé apporter de nouveaux souffles adaptatifs, en termes d'affinages ou d'ornements nouveaux.

Si tel est bien le cas, la légitimité royale n'est pas seulement une réalité tangible et essentielle (au sens philosophique de ce terme). Elle est aussi un enjeu politique majeur, méritant une attention active et un soin soutenu. Elle est enfin une problématique cruciale, méritant recherche et réflexion spécifiques, à l'intersection du souvenir, du symbole, de la norme, de la stratégie et de l'action. Pour ces multiples raisons, il serait impertinent de prétendre y apporter des « traitements » immédiatement probants ou de se poser en « donneur de leçons » sommaires. Aborder cette problématique nécessite d'adopter une attitude de recul scientifique proportionnel à la hauteur institutionnelle de la royauté et à sa durée historique. En l'abordant globalement et en prenant le risque d'émettre des interprétations et des suggestions plus ou moins précises, il faut assumer la relativité, la contingence et l'erreur toujours possibles de telles réflexions. Mais, c'est parce que la dynamique légitimante s'inscrit dans le long terme et engage à ce même terme qu'il importe d'y réfléchir à plusieurs fois, à froid et suffisamment à l'avance pour que les ajustements éventuellement nécessaires aient le temps de mûrir et de venir à point. Partant, tout ce qui va suivre à ce propos doit être considéré comme une primo-réflexion, dans ce sens évident de n'engager que son auteur et, surtout, dans le sens que pour ce dernier lui-même, elle demeure ouverte et nécessitera probablement des recommencements. Considérons donc chacune des dix sources de légitimité citées plus haut, telles qu'elles se profilent dans l'état actuel de cette primo-réflexion.

### ***1. La légitimité historique***

Comme son nom l'indique, cette légitimité coule de source très ancienne et renvoie donc à un principe de continuité et de symbiose communautaire. Mais, l'histoire étant aussi un devenir, la légitimité de même ordre paraît avoir pour corollaire un principe d'adaptation continue, impliquant une veille autocritique collective. Ces deux volets seront examinés successivement ci-après.

### 1.1. Principe de continuité

La pérennité de la monarchie se rattache à l'ancienneté de l'Etat au Maroc, l'un des plus vieux du monde. Hormis les Etats Amazigh antéislamiques, on date généralement cet Etat de douze siècles, depuis le règne de la dynastie Idrisside. Il est vrai qu'après la chute de celle-ci se sont succédés des périodes de micro-Etats ou d'Etats-villes et des règnes dynastiques difficilement qualifiables de monarchiques *stricto sensu*. Il s'agit des dynasties fondées et dirigées par des Imams réformateurs ou des *mahdi*, appuyés sur des hiérarchies militaires dites « tribales », comme ce fut le cas, notamment, des Almoravides et des Almohades. Mais, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, avec les Saadiens et surtout avec la dynastie Alaouite qui se maintient depuis plus de trois siècles, un sultanat de type monarchique s'est imposé, en dépit des conflits de succession qui marquèrent à maintes reprises son histoire.

Cette inscription de la monarchie dans la durée l'associe intrinsèquement, dans la mémoire collective, aux gloires et aux tourmentes de la communauté, y compris les durs combats qu'elle a dû opposer à de multiples envahisseurs et la dialectique des siba et des harkat qui ont marqué le processus de sa propre unification politique et administrative. En d'autres termes, la conscience et même le subconscient de la nation marocaine sont profondément marqués du sceau de la monarchie ; à telle enseigne que les marques populaires d'attachement au Roi et les discours de fidélité et de communion indélébiles ne peuvent être réduits à une symbolique ou à une rhétorique protocolaires, de routine ou de parade. Ces manifestations expriment une identité construite et ancrée dans l'imaginaire collectif entre les marocains et leur Roi, de sorte que les premiers perçoivent leur fidélité au second comme une fidélité à eux-mêmes, à leur communauté et à leur histoire. Or, cet imaginaire n'est nullement passif ; il s'active au contraire sous forme de sentiments, d'attitudes et de comportements individuels et collectifs d'une portée politique considérable. Par exemple, on a pu observer que des tribus en révolte ou en siba éprouvaient un fort sentiment de honte d'elles mêmes ; la honte de se trouver dans une telle situation dont elles imputaient volontiers la responsabilité non pas au sultan lui-même, mais à son entourage ou à ses autorités déléguées. On se souvient aussi des cas de « tribus » qui, après avoir battu l'armée makhzenienne, se sont abstenues de faire le moindre mal au sultan en personne. On sait aussi que la passion royaliste engendre régulièrement des épanchements populaires impressionnants, à certaines occasions tragiques ou heureuses de la vie collective. De même, les réflexes légitimistes spontanés ont parfois été littéralement salutaires pour le Roi, par exemple lors des tentatives de coup d'Etat de 1971 et 1972.

A tous ces égards, la dimension historique de la légitimité monarchique ne relève pas du passé ou du souvenir. Dans la mesure où l'histoire devient culture et que celle-ci s'inscrit, à son tour, dans la durée, la vie politique marocaine se trouve imprégnée d'un fort principe de continuité monarchique ; un principe qui structure et synchronise les systèmes de valeurs et attitudes de ses acteurs, au-delà de leur diversité. Mais, si toute culture est durable, elle n'est pas pour autant immobile.

## 1.2. Vertu adaptative

Par référence à ce qui vient d'être dit, mais aussi en rapport avec les autres besoins de légitimation soutenue qui seront survolés plus bas, la légitimité historique serait, en général, de nature ambivalente : d'une part, elle paraît solidement acquise, en tant qu'héritage historico-culturel ; d'autre part, elle ne semble ni autosuffisante, ni fixe. Autrement dit, la continuité historique en soi n'a de vertu légitimante que pour autant qu'il y a continuité. En effet, l'histoire est aussi faite de ruptures qui génèrent leur propre influx légitimant et s'en accompagnent. Il y a donc là un problème de téléologie circulaire : pour être légitime, il faut assurer la continuité et, pour agir à cette dernière fin, il faut déjà être légitime. Cercle vicieux ou jeu de mots, dirait-on ! Tel n'est pas le cas, dès lors que le cercle est ouvert sur le devenir, sur l'histoire à venir. Cette ouverture s'impose déjà dans le monde du développement biologique, phylogénétique et ontogénétique, où l'instinct de conservation est pourtant si puissant : la continuité, voire la survie, y ont un corollaire : l'adaptation par accommodation et assimilation, ou encore le changement de soi et le changement du milieu, ou enfin l'équilibration par autorégulation continue.<sup>5</sup> *A fortiori*, tel serait le cas des systèmes socio-politiques où les sphères de vie et de survie matérielles se « compliquent » des atmosphères de vie politique et culturelle.

---

5. Cette série de concepts est empruntée à J. Piaget (1972, 1973, 1974, notamment) nous proposons d'étendre leur application au domaine de la politologie. De fait, ils sont déjà devenus communs à la biologie, la cybernétique, la psychologie et, plus généralement, à l'épistémologie contemporaine. A titre de définition rapide, nous dirons que l'accommodation signifie l'ajustement d'un sujet connaissant à son milieu, d'un acteur humain à son système social ou d'un organisme vivant à son milieu. Cet ajustement implique une auto-réorganisation à la fois structurelle et opérationnelle. Quant à l'assimilation, elle signifie l'incorporation à soi d'éléments du milieu où on agit et que l'on transforme de ce fait même. Ces deux processus d'assimilation et d'accommodation sont les composantes complémentaires et inséparables du phénomène vital qu'est l'adaptation et donc de la faculté d'« adaptitude » dont l'importance prime sur toute autre « aptitude » particulière. Quant au concept d'« équilibration », il signifie qu'il n'existe pas d'équilibre qui soit à la fois fixe et durable. Tout équilibre durable s'inscrit en dynamique et demande donc à être constamment « ré-établi » sous d'autres formes et à d'autres échelles, au gré des changements du sujet et de son milieu. Cette dynamique va de pair avec celle de l'autorégulation, par anticipations et rétro-actions incessantes et qui constituent justement l'accommodation et l'assimilation.

Dans l'histoire des sociétés politiques humaines, la légitimité consiste à capitaliser la continuité, non pas sur un mode de reproduction répétitif et stagnant, mais sur un mode de développement adaptatif et changeant. En clair, bien qu'historiquement légitime, la monarchie se pérennise dans l'histoire pour autant qu'elle se transforme. Ce processus a du reste déjà commencé, par le passage du sultanat et de l'empire à la monarchie constitutionnelle et par l'adoption de modèles et de styles culturels et politiques nettement plus ouverts et plus adaptatifs que par le passé. De par les mutations nationales et mondiales accélérées, il est pour le moins plausible de penser que la transformation s'approfondira et s'étendra aux autres registres de légitimité dont il va être question.

Pour en rester à la dimension historique, un aspect important de l'adaptation nécessaire concerne la façon même d'appréhender l'histoire. Sur ce point précis, les entités humaines (familles, tribus, partis politiques, nations, dynasties etc..) se heurtent généralement à un paradoxe lié à deux besoins conflictuels : d'une part, leur besoin d'être cimentées par un imaginaire de fierté et de communion à toute épreuve entraîne leur enclin à générer une histoire d'unité, de gloire, voire de supériorité pour partie vraie et pour partie mythologique ; d'autre part, leur besoin de critiquer l'expérience et d'en retenir des leçons, pour éviter de retomber dans les erreurs, les défaites ou les catastrophes passées, exige des remises en causes parfois déchirantes, pour un temps. Or, ce paradoxe s'élève au carré : une entité politique ou sociale qui se sent faible et vulnérable cherche un refuge sécurisant dans le volet mythologique et apologétique de sa conscience historique ; de ce fait même ses rythmes d'adaptation restent faibles et sa propension à l'erreur politique ou historique reste forte. Par contre, plus une telle entité se sent solide et capable d'adaptation, plus elle cherche à se doter d'une conscience et d'une connaissance critiques de son histoire. En un mot, plus une dynastie, une nation ou un parti politique sont mûrs et forts, plus ils se montrent autocritiques. En l'espèce, la nation marocaine, la dynastie qui y règne et les mouvements politiques qui prétendent l'encadrer auraient, enfin, le besoin et la possibilité d'appréhender leur histoire commune et leurs histoires respectives avec un esprit plus autocritique, sans honte ni complexe. La légitimation de tous et de chacun par référence à l'histoire se trouverait alors renforcée et crédibilisée. Il y aurait donc intérêt à cultiver une conscience de continuité non strictement linéaire, ni toujours ascendante, mais sinueuse et intégrant l'autodépassement. De ce point de vue, l'historiographie officielle, scolaire et même universitaire gagnerait à être réécrite, pour se hisser au niveau des besoins de connaissance vraie, rendue impérative par les allures scientifiques et communicationnelles, de moins



en moins idéologiques et apologétiques, du millénaire qui s'annonce. Cette réécriture de l'histoire paraît constituer un chantier méritant une ouverture officielle et un encadrement scientifique de haut niveau ; un chantier où tout le monde devrait se réviser, de sorte à aller bien au-delà du débat politique actuel sur la reconnaissance des méfaits répressifs d'un passé relativement récent (voir notamment chapitre second, § 3.5, infra).

## **2. La légitimité spirituelle**

Cette légitimité réfère à l'Islam, embrassé par la très grande majorité de la population du Maroc, mise à part une communauté juive aujourd'hui peu nombreuse mais qui a joué et joue encore un rôle dynamique dans l'histoire du pays. Symboliquement et pratiquement, la monarchie assume le rôle de protectrice tant de l'Islam que des marocains non musulmans, quel qu'en soit le nombre. Il en découle, d'abord, un principe d'unité sous l'égide de l'Islam, principe qui n'a pas besoin, en lui-même, d'amples commentaires. On l'évoquera donc rapidement, pour émettre ensuite quelques questionnements sur les modes de déploiement de la légitimité religieuse, dans une perspective d'avenir.

### **2.1. Principe d'unité**

Dans le contexte culturel du pays, la légitimité monarchique ne pouvait que transcender les critères d'autorité et de compétence politiques et militaires nécessaires à la conduite des combats et des œuvres historiques de la communauté. Le sultan devait symboliser et personnaliser l'esprit de celle-ci : la religion islamique, en tant que dénominateur commun, subsumant et transcendant ses divisions tribales, caïdales, maraboutiques, confrériques, géographiques, ethniques et sociales. En tant qu'*Imams* de tous les imams et de tous les croyants, les sultans puis les rois du Maroc se sont posés et ont été perçus et sacralisés en tant que symbole spirituel suprême et en tant qu'ultime référence protectrice de la foi. Ces fonctions légitimantes de premier ordre devaient les autoriser à réguler le champ religieux lui-même, au besoin par la force, notamment à l'encontre des zaouias, des confréries et de quelques *oulama* qui ont pu manifester des velléités d'échapper significativement à leur autorité spirituelle et temporelle. Cette autorité s'est donc dotée de titres statutaires inspirés d'une tradition ancienne, plus que millénaire et qui se trouve aujourd'hui confrontée aux mutations exponentielles des modes de vie et des conceptions de l'Etat, de la politique, de la culture et de la religion même.

Dans ce contexte-ci, certaines directions d'ajustement possible semblent pouvoir être entrevues. A cet égard, on prendra pour acquis que les expériences de laïcisation de l'Etat dans le monde musulman demeurent raris-

simes et ont probablement favorisé des retours religieux fanatiques. Certes, le débat comparatif de l'Etat laïc et de l'Etat confessionnel, dans le contexte de la modernité, revêt sans doute une légitimité et un intérêt cognitifs indubitables. Cependant, sa transposition directe sur la scène de la propagande et de l'activisme politiques ne paraît pas souhaitable, parce qu'elle engendrerait des tensions, le cas échéant exacerbées, mais raisonnablement inutiles. La proclamation solennelle de la séparation de l'Etat et de la religion n'est possible ni constitutionnellement, ni culturellement. Bien que n'impliquant pas forcément le reniement collectif de l'Islam, une telle proclamation n'est même pas nécessaire, dès lors que les valeurs de tolérance et les libertés démocratiques sont conséquemment protégées par l'Etat. Quels seraient donc les ajustements possibles des rapports entre Etat et religion dans un horizon visible, à moyen et long terme ?

## 2.2. Évolutions pressenties

Ces évolutions concernent la fonctionnalité du statut de commandeur des croyants et certains acquis et requis d'ouvertures universelles.

### 2.2.1. Notion d'Amir des croyants

La légitimité religieuse de la royauté continue de s'inscrire, évidemment, en symbiose avec le contexte socioculturel du pays et de son environnement araboislamique. Elle se cultive jusqu'à présent sous le titre d'*Amir Almouminine*, constitutionnellement dévolu au souverain (article 19 de la constitution promulguée par le dahir du 7 octobre 1996. et figurant à l'identique dans toutes les constitutions antérieures). Sa fonctionnalité principale a été et demeure d'assurer à la communauté marocaine entière une référence de guidance et d'arbitrage unique sur les questions de vie temporelle ayant un pendant ou une implication d'ordre religieux.

Par le passé, lointain et proche, cette référence constituait une force centripète, suprêmement opposée aux tendances centrifuges qui menaçaient de désagrégation une société et une culture où sévissaient les divisions tribales et féodales, ainsi que le sectarisme engendré par la luxuriance de la sainteté attribuée aux humains qu'étaient les *Aoulia'*, les *Salibine*, les *Chorfa*, les *Mourabitin* et les *Cheikh* et *Moqaddem* de zaouia ou de *tariqa*. Bien qu'inexorablement en déclin, pour de profondes raisons économiques, politiques et culturelles, cette sainteté personnifiée dans des lignages, des confréries ou des sectes, n'a pas encore totalement disparu. Plus encore, certains courants qui mixent la religion et la politique sanctifient quasiment leur leadership et versent dans un mode de mobilisation que nous qualifions de « néo-maraboutique » (Voir infra le chapitre troisième, consacré au syndrome intégriste).

Face donc aux reliques de la sainteté traditionnelle, à ses remontées actuelles sous d'autres formes, et aux risques de fractionnisme et de sectarisme religieux, le statut et le titre d'*Amir Amouminine* conservent leur première fonctionnalité de référence unique et suprême précitée. De plus, ladite fonctionnalité pourra encore servir la démocratisation et l'humanisation pure et simple de la vie terrestre des marocains, tout en protégeant la religion officielle du pays.

Qu'en adviendra-t-il lorsque la construction démocratique sera devenue suffisamment avancée au pays et enracinée en profondeur dans sa société, sa culture et ses institutions ? Comment une telle fonctionnalité pourra-t-elle se profiler lorsqu'un juste retour des choses aura suffisamment effacé la notion même d'intermédiation personnifiée entre le croyant et Dieu ; notion dont se targuent des *cheikberies* et des chefferies auto-sanctifiées et, pourtant, communément mortelles, en contradiction avec l'esprit originel de l'Islam qui ne fait de place à aucun clergé ? De plus, dans le cadre d'un Etat de Droit entièrement régi par une Constitution et des lois positives, comment se conjuguerait la notion d'*Amir* des croyants avec celle de Roi des citoyens ? Questions certes délicates, peut-être prématurées, mais qui semblent difficilement escamotables dans une réflexion prospective conséquente sur le devenir des formes de légitimité religieuse de la monarchie ; une réflexion qui tienne compte aussi bien des impératifs de la modernité et de la post-modernité que des racines historiques de la monarchie. Sur ce dernier aspect, il importe de noter que, dans le passé déjà, la notion d'Amir des croyants pouvait avoir des connotations inexactes, du moins dans la mesure où les sultans n'étaient pas censés dicter la vérité religieuse, à l'instar des princes théocrates ou de droit divin. Au contraire, ils avaient l'obligation de la requérir par consultation (*choura*) des docteurs de la loi. Par ailleurs, et dans la perspective d'une intégration régionale et surtout d'un ancrage plus poussé à l'Europe, les connotations et les incompréhensions pouvant être générées par cette notion de commandeur des croyants devraient être prévenues par des moyens symboliques et politiques appropriés.

En attendant, et outre sa fonction de symbole de l'unité spirituelle du pays, le Roi assume aussi une fonction de protection de la religion, expressément inscrite dans la Constitution (article 19 précité). Essentiellement, cette mission consiste en la supervision de certains cultes majeurs et en la promotion de la pensée religieuse. Elle va constitutionnellement de pair avec la protection de la liberté des cultes, la garantie des libertés fondamentales, et la culture des vertus universelles de tolérance, de modération, d'ouverture et de dialogue, indispensables à la survie de la communauté et à son progrès. Ainsi conçues, ces missions sont congruentes avec un Etat qui a religion officielle mais qui se veut démocratique et moderne.

Dans l'ensemble, la réflexion sur la redéfinition du statut, des titres et des rôles religieux du Roi ne saurait s'inscrire que dans une perspective de révision constitutionnelle qui ne s'impose pas immédiatement. Une telle révision ne saurait certes remettre en cause ni «la forme monarchique de l'Etat», ni «les dispositions relatives à la religion musulmane», suivant les termes de l'article 106 de la Constitution de 1996. Mais, elle gagerait à prévenir toute connotation théocratique, même latente, par ailleurs contradictoire avec l'agencement démocratique des pouvoirs dans le texte constitutionnel. (Dans le même sens, d'autres ajustements constitutionnels à terme sont suggérés plus bas. Cf. § 8.2. de ce chapitre).

### 2.2.2. Sur le fractionnisme religieux

L'expérience passée et présente, aux plans national, régional et mondial montrent qu'il y a un besoin pressant à assurer la prévention de l'exploitation opportuniste de la religion à des fins politiciennes et partisans. L'émergence de courants arborant le drapeau islamiste à la fin expresse de prendre le pouvoir n'est pas nouvelle dans l'histoire du Maroc et on y reviendra en son temps (Cf. infra section 3 du présent chapitre et le chapitre troisième). Mais, la légitimité religieuse du Roi, en tant qu'Imam suprême, déclinée dans la légitimité des imams ordinaires qui président partout aux cultes religieux, ne devrait pas laisser place à des leaderships politico-religieux auto-proclamés et potentiellement théocratiques. L'argument selon lequel les islamistes auraient droit à l'expression politique et à l'organisation partisane légales, autant que les démocrates chrétiens en Allemagne, par exemple, paraît fallacieux. En Allemagne, il n'y a ni religion d'Etat, ni Imam suprême. Dans ce contexte là, si des tendances se proposent de marier la démocratie à la chrétienté et se constituent en parti légal, ces faits restent en harmonie avec le concept d'un Etat laïc qui ne soutient lui-même aucune religion mais reconnaît la liberté de pensée et de culte. Par contre, lorsque l'Etat, en tant que représentant de la communauté nationale entière, a une religion officielle qu'il s'engage à promouvoir, il est tout à fait paradoxal que certains courants particuliers prétendent détenir la Foi, la Vérité et la religion authentique. Ou l'Etat est laïc et les partis qui le désirent peuvent être religieux; ou alors l'Etat a une religion officielle et la compétition pour contrôler le pouvoir d'Etat doit se jouer clairement en politique et sur la base d'une pleine adhésion aux règles de la démocratie, aux libertés, aux droits et aux devoirs qu'elle prescrit.

A défaut de respecter cette logique élémentaire, les risques de sectarisme religieux et de *fitna* deviennent réels. La démocratie et la légalité ne serviraient que d'accélérateurs à ces risques. Il en découle un potentiel de régression totalitaire, exactement comme là où l'Etat et le parti dominant,

sinon unique, sont tous deux communistes ou fascistes ou nazis ou autres. A cet égard, un contre-exemple où l'Etat se veut à la fois religieux, démocratique et ouvert à la légalité des partis religieux est justement patent : il s'agit d'Israël. Cet anachronisme d'un Etat fondé sur la race et la religion traîne, en outre, les blocages et les extrémismes de partis religieux qui le tirent vers le passé le plus obscur et le poussent contre la paix et l'ouverture envers ses voisins, voire même contre de larges franges de sa propre population arabe et même juive modérée. Seuls peuvent sauver la mise de cet Etat les courants politiques les plus démocrates, séculiers et modernistes. Quoique différent, le cas iranien donne à tirer le même enseignement. La révolution islamique de ce pays s'est engagée dans une politique du « tout religieux » : Etat religieux, partis religieux, hiérarchie ecclésiastique shiite prétendant surveiller le tout. Le résultat est tout autre que ce qu'on en attendait : au lieu d'une unité totale et d'une stabilité parfaite, on assiste à une *fitna* tantôt déclarée, tantôt larvée. Le besoin pressant de « réformes » anti-obscurantistes y a pour sens fondamental ceci : moins de religion en politique.

En résumé, les courants religieux qui n'adhèrent pas fondamentalement aux valeurs de libertés individuelles et politiques essentielles à la démocratie et qui instrumentalisent celle-ci à titre de procédure électorale pour prendre le pouvoir et réduire cette même liberté, s'inscrivent derechef hors du champ de la compétition démocratique. Ils opposent à celui-ci la force qu'ils tirent indûment de la spoliation à leur compte exclusif d'une religion partagée par la communauté dans son ensemble et par son Etat. Or, l'histoire récente du Maghreb a conduit tous ses Etats à prohiber l'instrumentalisation partisane de la religion. Il s'agit là d'une tendance forte et irréversible. S'il arrivait, ici ou là, par tactique ou par faiblesse, qu'on fasse exception à cette règle, en légalisant des partis prétendument religieux, le prix pourrait en être très lourd, en termes de régression démocratique et de déstabilisation politique. La raison en est que les vertus dialoguistes ou pacifistes, affichées par certains dirigeants politico-religieux, ne prémunissent nullement la démocratie contre les débordements et les mauvais usages qui peuvent être faits des vastes possibilités de propagande et d'activisme, voire de financement public, qu'offre la légalité (voir chapitre troisième, consacré au syndrome intégriste). Un meilleur équilibre devra donc finir par s'imposer : soit religion d'Etat sans partis religieux, soit Etat laïc avec tolérance de partis religieux qui acceptent et assument la démocratie et sa pierre angulaire : la défense des libertés individuelles et politiques (voir infra : section 1 du chapitre second). Jamais d'Etat confessionnel et de fractionnisme religieux légalisé au sein d'une même communauté. Un tel Etat aurait le démérite et l'inconséquence de prétendre protéger la religion

par lui-même, tout en la livrant au fractionnisme et en la laissant se transformer en terrain de propagande partisane, de surenchères idéologiques et de transactions politiciennes. Un tel Etat courrait, en outre, le risque de voir sa légalité débordée et retournée contre lui-même, le cas échéant de manière violente.

### 2.2.3. *Acquis et requis universels*

Dans le même sens des valeurs de liberté, de tolérance, de modération et d'ouverture fondatrices de la démocratie, certains problèmes touchant, directement ou indirectement, à certains rites ancestraux nécessiteront des adaptations congruentes avec la modernité et l'universalité. Le *leadership* du Roi-Imam, éclairé, largement consultatif et hautement pédagogique, semble indispensable à la résolution en douceur de tels problèmes dont on donnera quelques exemples ci-après. Au préalable, rappelons encore une fois qu'il faut donner le temps au temps. Les questions touchant de près à l'héritage religieux sont si sensibles, dans le contexte national et régional, qu'elles ne souffrent aucune improvisation à l'Atatürk. Mais, un leadership avisé ne peut manquer d'anticiper, ne serait-ce que par la pensée, les contraintes et les appels des évolutions futures qui se dessinent déjà.

A cet égard, il importe du moins que soient préservés certains acquis d'ouverture qui ont été consolidés durant les quarante dernières années au Maroc ; des acquis que certains voisins, fourvoyés par un syndrome identitaire formaliste et étriqué, ont perdu et qu'ils auront la plus grosse difficulté à reconquérir. Par exemple, le déplacement du week-end au vendredi n'est pas une exigence religieuse : le Coran prescrit seulement de suspendre le commerce pour la prière collective de ce jour. Un tel déplacement a donc l'inconvénient majeur de couper du monde entier le pays qui l'opère, et ce pendant quatre jours par semaine, sans le rapprocher aucunement de Dieu. Autre exemple, les chiffres universels (0,1,2,3...) sont bien d'origine arabe et il est proprement incongru de les remplacer par les chiffres indous ou même, dans certains cas, par l'alphabet arabe, d'usage bien moins universel, sauf nécessité absolue. Une initiative récente, concernant l'immatriculation des véhicules, a engendré un conflit tortueux avec les assureurs, un compromis boiteux et surtout un coût faramineux pour l'Etat et les contribuables ; soit donc une initiative pour le moins regrettable. Autre exemple, la fête de fin d'année grégorienne n'a rien d'anti-islamique ; elle est partagée de par le monde ; l'humanité entière s'y retrouve pour marquer un événement calendaire et il n'y a donc pas de raison à s'y soustraire, pour faire exception. De façon plus globale, d'ailleurs, l'usage du calendrier solaire offre un repère de valeur universelle, ayant l'avantage de la stabilité, à un quart de journée près sur 365, décalage d'ailleurs rattrapé tous les quatre ans. Il

a, de plus, l'avantage, de permettre aux gens de s'y retrouver, à date fixe, à travers les saisons de l'année. S'agissant d'un simple compteur du temps, il n'y a pas lieu d'en faire un signe d'obédience religieuse ni, encore moins, un *haram*. A l'inverse, rien n'autorise à prétendre que l'Islam prescrit de faire de la lune, satellite éteint et bien plus modeste que la terre par rapport au soleil, le seul repère chronologique et astral des musulmans. Si on admettait un tel raisonnement, on devrait renoncer, par exemple, à tout le système métrique et à tous les standards de poids et mesures, ainsi qu'à leurs supports mécaniques et électroniques, pour ne faire usage que du pied et de la main.

Dans ce même sens de l'adhésion à l'universel, d'autres questions se posent où il ne s'agit plus de sauvegarder des acquis mais d'opérer de nouvelles ouvertures. Tel est le cas du statut de la femme, déjà en voie de concertation, quoique mal lancé, au départ, sous une forme à la fois globale, confuse et provocante, au point de polariser inutilement les passions et les points de vue (cf. infra, section 2.1.2 du chapitre second). Tel est le cas, encore bloqué, de la restructuration et de la modernisation de l'enseignement originel et de son articulation au système global d'enseignement. D'autres cas concernent le statut futur des oulama et de leurs conseils, le régime des habous et les limites de morcellement des exploitations agricoles. Autant de questions qui appellent ou appelleront une réflexion nouvelle et des restructurations fondamentales, en dépit des braquages qu'elles suscitent dans certains esprits prétendument dévots. Tel sera également le cas, à plus ou moins longue échéance, de certains rites dont la pratique engendre des difficultés liées aux modes de travail, d'habitat et de vie modernes :

- prières rompant l'horaire de travail et se déroulant dans des lieux improvisés et inconvenants ;
- sacrifices de moutons à l'intérieur des appartements ou sur la voie publique, au grand dam de l'hygiène alimentaire et de la salubrité collective ;
- problèmes de productivité et d'activité générale liés aux façons prédominantes d'observer le jeûne durant le mois de ramadan...

Autant de problèmes méritant des études approfondies, un débat libre et des concertations sereines. Comme il a été dit plus haut, le leadership royal y est de la plus haute importance, pour protéger la religion, prévenir les dérives de son exploitation politicienne, initier et arbitrer patiemment, progressivement et en douceur, le choix des solutions adéquates aux problèmes qui se posent en connexion avec certaines croyances et certains rites religieux ; des solutions conciliant le respect de la foi des gens, la sauvegarde de la qualité de leur milieu de vie et les exigences d'adaptation aux progrès

universels de la science, de la technique, de l'économie et de la culture. De telles adaptations n'ont rien d'hérétique. Du reste, le besoin n'en est pas seulement d'aujourd'hui et ne découle pas d'une quelconque pression du colonialisme ou du néo-colonialisme. De tout temps, les Etats musulmans, tout comme les autres Etats de confessions différentes, ont eu à résoudre des problèmes similaires de conciliation entre les impératifs de développement temporel et les cadres spirituels hérités. Par exemple, il a bien fallu se résoudre à instaurer une fiscalité « séculière », autre que la seule *zakat*. Autre exemple : les époques les plus florissantes de la culture arabo-islamique furent celles où les musulmans, loin de s'enfermer sur eux-mêmes, se mirent à l'école des autres civilisations, pour se les intégrer, voire les dépasser : traduction de l'héritage philosophique et scientifique des grecs (qui n'étaient même pas monothéistes), collaboration arabo-judéo-persane, développements d'écoles de pensées multiples, osant embrasser les plus larges horizons philosophiques, scientifiques et même métaphysiques...

### **3. L'effectivité légitimante**

Pour être historique et religieuse, la légitimité royale n'en a pas moins besoin d'être effective, d'être forte. Ce point sera rapidement illustré, par référence à l'histoire, avant d'en venir à évoquer la fonctionnalité démocratique de la puissance souveraine : la défense de la liberté.

#### **3.1. Sainteté et puissance**

Outre les impératifs de défense extérieure et de souveraineté intérieure de l'Etat, le sacré avait besoin de la force pour réguler le champ religieux lui-même. La légitimité religieuse avait besoin de la légitimité coercitive, ce qui ne constitue pas une originalité marocaine. Le classique M. Weber définissait le pouvoir d'Etat, en général, par le monopole de la coercition et de la violence légitimes. Pratiquement, chaque sultan devait confirmer son leadership religieux par sa force de frappe ; comme le disait C. Geertz (1968), le pouvoir suprême ne pouvait rester durablement entre les mains d'un homme qu'aussi longtemps qu'il démontrait sa capacité d'être à la fois sacré et puissant. Le pouvoir émergeait de la synthèse de l'homme saint et de l'homme fort (*synthesis of the holy man and the strong man*, suivant l'expression du même auteur suscitée).

Ce n'est donc pas un hasard si la Constitution d'une armée durablement fiable et fidèle aux Sultans, puis d'une armée régulière, fut au cœur de la problématique de la stabilité de leur pouvoir d'Etat, avec évidemment le volet fiscal que cela impliquait et les révoltes corrélatives. Mais ce défi ne se posait pas seulement aux sultans-*chorfa*. Les dynasties *mahdistes* anté-



rieures l'avaient également affronté. Qui plus est, nombre d'hommes saints, placés à la tête de zaouias ou de confréries théoriquement pacifistes et non militarisées, se dotaient pourtant, ouvertement ou non, de bras armés, parfois très puissants. Les risques de prétention au règne par des leaders religieux, auréolés de sainteté et appuyés sur une force guerrière, étaient toujours là. Mais ces risques furent limités par une autre source de légitimité spécifique aux sultans, puis aux rois du Maroc, et à laquelle on viendra plus bas, à savoir la légitimité généalogique. Considérons à présent comment la force de coercition légitimante évolue ou est censée le faire, dans le sillage de la construction de la démocratie.

### 3.2. Pouvoir et liberté

Le ferme établissement de la souveraineté intérieure, pleinement effective, de l'Etat, rend caduque l'ancienne contrainte de conquête légitimante du territoire par les sultans. Naturellement, comme dans tout Etat, le besoin de coercition légitime et légale persiste. Mais dans un Etat de Droit, il s'agit précisément d'une légalité qui s'impose aussi bien aux citoyens qu'aux détenteurs de l'autorité coercitive. En cette matière, le Maroc a sans doute enregistré d'importants progrès, mais des problèmes persistent, dont notamment : I) le surdimensionnement de l'autorité par rapport à la loi ; II) les fréquents dépassements de celle-ci par celle-là ; III) les entraves formelles ou les limitations excessives, fixées dans les lois en vigueur elles-mêmes ou dans leurs règlements et procédures d'application, à certains droits fondamentaux comme ceux de l'expression, de la presse, de l'initiative économique, entre autres.

L'heure semble donc être au redressement de ces déséquilibres, dans un double sens. Le premier est de fonder exclusivement sur la loi l'effectivité du pouvoir coercitif, exercé au nom du roi jusque dans les jugements des tribunaux prononcés en son nom. Le second est de réformer la loi, pour qu'elle soit davantage au service de la liberté et réduise au minimum les lignes rouges et les zones vagues de l'interdit à discrétion. La liberté étant le principe et la règle, force est d'observer non seulement que tout ce qui n'est pas expressément interdit est permis, mais que l'interdit doit demeurer l'exception, exclusivement justifiée par le respect par chacun de la liberté et du droit d'autrui. Mais, ce respect doit être imposé par une autorité à la fois légale, ferme et juste, à défaut de quoi c'est l'indiscipline et le laisser-aller qui s'instaureraient.

Ainsi, la vieille légitimité, tirée d'une coercition finalisée par l'assujettissement autoritaire, est appelée à se muer en une légitimité mettant la coercition au service de la liberté et du Droit. Là paraît se fonder le nouveau

concept de l'autorité prôné par le nouveau souverain marocain. Certes, la problématique sociologique du règne effectif de la loi et du contrat dans l'ensemble des relations sociales renvoie à celle de la transformation des structures économiques et culturelles, des modèles mentaux sous-jacents et des modes de comportement subséquents. Mais, précisément, une autorité de type nouveau peut jouer un rôle pilote dans cette direction. La légitimité royale ne peut que se renforcer par une insertion dynamique dans les tendances fortes, même si elles sont sinueuses, marquant à cet égard une société en devenir démocratique. Le leadership royal a toute latitude de stimuler ces tendances. Il le peut par sa force d'exemple. Il le peut aussi en vertu de ses attributions constitutionnelles qui portent, notamment, sur la nomination aux hautes fonctions de l'administration et de la justice, y compris les appareils de coercition, censés exercer cette mission pour protéger la liberté et le Droit. Il a toute latitude de mettre sur pied des organes de réflexion et de proposition *ad hoc*. Il a, enfin, la latitude d'inciter et stimuler le gouvernement, soit de manière informelle ou ponctuelle, soit à travers la présidence du conseil des ministres.

#### **4. La légitimité généalogique**

Cette notion sera d'abord définie, en rappelant la portée historique qu'a été l'émergence du pouvoir charifien. Ensuite, cette référence légitimante sera mise en perspective d'évolution.

##### **4.1 Genèse du pouvoir *charifien***

La légitimité généalogique du pouvoir *charifien* découle de la filiation de son détenteur au prophète. Nul ne peut en jouir qu'en vertu d'une telle descendance dûment attitrée. Cette descendance s'est elle-même inscrite dans la logique de succession dynastique. En effet, avec les saadiens puis les alaouites, ce sont désormais les *chorfa* qui règnent et peuvent légitimement le faire (C. Geertz, 1968). Ce retour à l'ancien modèle de légitimité, jadis inauguré par la dynastie Idrisside, marqua un nouveau tournant, cette fois irréversible, dans l'histoire du pouvoir monarchique au Maroc. Ce tournant signifia, en négatif, la fin des légitimités mahdistes ou soufistes auto-proclamées, tantôt réformistes et charismatiques, tantôt prestidigitatrices et illusionnistes. En positif, il signifia la formalisation institutionnelle du pouvoir monarchique, par référence à un arbre généalogique tangible, irréfutable et doublement sacré par l'héritage du message du prophète et de son sang.

De nos jours encore, et au-delà de la formalisation constitutionnelle moderne du pouvoir monarchique, le fruit de légitimité cueilli du saint arbre généalogique conserve une forte valeur symbolique. Les médias officiels

ne manquent pas de mettre en exergue cet arbre, de temps à autre. Avec cet acquis, la prétention légitime au pouvoir se trouva donc restreinte au sien de la famille du sultan de la dynastie charifienne régnante. Mais l'auto-organisation du pouvoir monarchique manqua encore pour longtemps de règles de succession fixes et précises, au sein de cette famille même, ce qui engendra des conflits entre frères ou cousins prétendant au trône. Cette lacune institutionnelle ne fut formellement comblée qu'avec la Constitution de 1962, reprise sur ce point par les suivantes. Est établie désormais la règle de succession par ordre de primogéniture masculine patrilinéaire, sauf décision contraire du souverain régnant, prise de son vivant (article 20 de la Constitution promulguée le 7 octobre 1996).

#### 4.2. Repères de changement

Ainsi, la légitimité généalogique est désormais inscrite dans la Constitution même. Mais on a dit aussi que la sainteté attribuée au commun des humains, hormis la famille régnante stricto sensu, a objectivement tendance à perdre de sa force psychosociale. Ce processus devrait être observé et accompagné par des actes graduels appropriés. Par exemple, les privilèges et l'influence décisionnelle, même informelle, dont se prévalent encore certaines franges de *chorfa* tendront à l'obsolescence. Le soutien symbolique de l'Etat aux institutions maraboutiques et confrériques apparaîtra de plus en plus inapproprié, sauf pour la sauvegarde du patrimoine architectural ou des bibliothèques et ressources documentaires qu'elles renferment. En effet, la démocratisation de la société et l'institutionnalisation du pouvoir, à tous les niveaux, tendraient à rendre caduque la légitimité des réseaux d'influence et de privilèges qui, sous prétexte de sainteté, voudraient continuer à se complaire indéfiniment dans l'oisiveté, la consommation de rentes indues et l'alourdisant inutile des rouages informels de décision, aux niveaux central, provincial et local.

### 5. La légitimité sociologique

Cette légitimité se fonde sur les liens des élites à la monarchie, comme ceci va être exposé en premier lieu. Sera évoqué ensuite un besoin de régulation de la formation et de la circulation des élites sur la base de critères congruents avec l'Etat de Droit et la société de compétition par le mérite.

#### 5.1. La monarchie et la *khassa*

Outre ce qui précède, la monarchie marocaine s'est toujours attelée à se doter d'une légitimité sociologique ou sociétale qui n'est pas à confondre avec l'adhésion et l'appui du peuple à son règne. La légitimité populaire proprement dite est, quant à elle, la résultante ou le produit émergent de

tous les leviers de légitimation précédents et suivants. Ce dont il s'agit à présent, c'est de ce que l'on appelle communément la base sociale directe du pouvoir, le rapport entre celui-ci et les élites ou encore, dans un langage moins en vogue aujourd'hui, l'alliance de classes régnautes. D'aucuns objecteraient que la légitimité se situe exclusivement aux niveaux symbolique, culturel, idéologique ou institutionnel et que ses soubassements sociaux sont une autre affaire. Mais, d'une part, il a déjà été question plus haut d'un volet dur ou *hard* de la légitimité : celui de la tendance de tout pouvoir au monopole de la violence légitime ; de plus, au Maroc même, il a déjà été montré que le pouvoir conquis et devenu effectif tend à être perçu comme légitime de ce fait même, à moins de défaillance majeure sur un autre registre de légitimité impératif pour l'heure. Par exemple, bien des sultans, quoique spirituellement et généalogiquement légitimes, ont dû conquérir l'effectivité de leur pouvoir, et plus ils avançaient dans cette conquête plus ils devenaient légitimes. (E. Gellner 1981, M. Berdouzi, 1987). Or, comme on sait, la force politique et armée a toujours besoin d'un soubassement socio-économique. En outre, les alliances ont par elles-mêmes une force de légitimation, en guerre comme en conflit civil comme en paix. En témoigne la simple constatation que les points de vue minoritaires sont souvent perçus, à tort ou à raison, comme illégitimes de ce fait même et souvent pour longtemps.

D'où l'importance primordiale pour la légitimité monarchique de contrôler l'élite, la *Khassa*, et de s'assurer de l'appui constant d'au moins une bonne partie d'entre elle. A cet effet, et outre le lignage de la dynastie régnaute elle-même, les *chorfa* ont constitué, autour de ce noyau du pouvoir, une première couche de soutien s'étendant en un vaste réseau d'influence spirituelle, sociale et matérielle, à travers les familles étendues, les zaouias et l'ensemble du champ social du sacré. On ne remettra pas ici le débat sur la question de savoir si les *chorfa* constituaient une classe sociale, une caste ou un agrégat peu homogène, sur le plan socio-économique et même parfois politique. Quoiqu'il en soit, il demeure patent que cette catégorie socio-spirituelle, si l'on peut dire, s'est toujours distinguée comme telle, en terme de *baraka* symbolique et matérielle, de privilèges et de valorisation culturelle (P. Rabinow 1975). A côté d'elle, les *oulama* (*the ulama class*, suivant l'expression de E. Gellner, 1981) devaient apporter à la monarchie sa légitimité légalement religieuse et l'appui conséquent des réseaux d'influence constitués des institutions universitaires et judiciaires traditionnelles, des *imams*, *qodat*, *fouqaha* et *tolba*, jusque dans les petits villages reculés.

Par ailleurs, la monarchie étant basée en ville, il importait encore beaucoup qu'elle s'assurât l'appui des détenteurs de la richesse en numéraire :

les négociants, principalement musulmans, mais aussi juifs, ainsi que les complexes du bazaar traditionnel dont on a décrit la force matérielle et spirituelle et surtout l'influence étendue en milieu « tribal » à travers le réseau de la *zettata* – lieux et personnes de référence pour la garantie de circulation des biens, des gens et des informations (C.Geertz, 1979).

Cette dimension de la légitimité sociologique de la monarchie mérite d'être soulignée d'autant plus qu'elle est souvent omise ou sous-estimée. En effet, on a trop souvent réduit l'enjeu du pouvoir sultanien à l'assujettissement des tribus, et ce dans une société où, pourtant, la « bourgeoisie » du négoce et de l'artisanat fit le rayonnement commercial et culturel des grandes cités marocaines, bien au-delà des frontières mouvantes du pays, notamment à travers l'Afrique. Dans un tel contexte, un aspect important de la légitimité de la monarchie était sa capacité à imposer la sécurité des caravanes à grande distance ; réciproquement, de ceci dépendaient autant la force légitimante de la monnaie frappée par les sultans qu'une partie de leurs ressources financières. Enfin, à partir de ces noyaux durs ou initiaux de légitimité, celle-ci devait aussi se déployer à travers la capacité d'administration des « états », par la soumission de proche en proche des chefferies locales (*amghars* ou caïds de tribus, *cheikhs* et *mokaddems* de *zaouias* etc.).

Après la parenthèse coloniale, certes lourde de conséquences qu'il ne s'agit pas d'examiner ici, le même modèle de légitimation sociologique de la monarchie se révéla encore prégnant : comme il a été dit en introduction à cet ouvrage, la monarchie se trouva à la tête d'une alliance d'élites ou de classes, allant des dynasties d'affaires, traditionnelles ou modernisées, jusqu'aux *oulama* et aux cadres formés à l'école moderne, en passant par des élites locales et rurales recyclées et, en partie, corrigées par la réduction de la puissance des grands caïds féodaux qui s'étaient faits les suppôts du régime colonial.

### 5.1. Signes de changement

Après quarante ans de concentration sur la gestion et l'intégration de ces élites, il semble devoir s'amorcer et s'amorce déjà un recentrage de la légitimité sociologique de la royauté. On en voudra comme indice que le nouveau souverain se soit vite vu qualifié de « roi des pauvres ». Mais, tout populisme mis à part, et bien que le peuple aime manifestement le roi, ce dont il s'agit ici c'est du rapport de la monarchie aux élites. Là, il est connu sur la place publique que les passe-droits, le népotisme, le clientélisme et la corruption ont engendré de véritables réseaux d'influence puissants et font acquérir à de nombreuses personnes des positions de pouvoir ou de fortune sans cause et sans mérite. A l'inverse, bien des compétences méritantes ont

été réprimées, marginalisées ou mises au rancart, simplement parce qu'elles travaillent, agissent et s'expriment honnêtement, ou parce que leurs qualifications risquent de faire ombre aux parvenus. Y mettre de l'ordre est sans doute un processus complexe et qui nécessite du temps, pour ne commettre ni chamboulement déstabilisateur, ni injustice à rebours. Ce n'est d'ailleurs pas une charge du seul pouvoir royal, mais de l'ensemble des autorités de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles et des citoyens électeurs eux-mêmes. Mais, encore une fois, la légitimité sociologique de la monarchie ne peut que se renforcer par un leadership royal donnant l'exemple dans son entourage immédiat, ce qui a déjà commencé par le limogeage de certains grands dignitaires, et incitant partout à la promotion des meilleures compétences, à l'injection progressive de sang neuf dans les rouages d'encadrement et de décision et à la gratification du mérite seul.

## **6. La légitimité conventionnelle**

Cette légitimité se rattache à l'acte traditionnel de la *beyaa* dont la nature juridique et politique sera rapidement examinée, sans entrer dans une confrontation sémantique de cette notion à celle de «*moubayaa*», soit-disant plus égalitaire et réciproque. Un tel exercice ne serait qu'une chicane d'arrière garde ou un baroud d'honneur doctrinaire, dès lors que la monarchie est consacrée, depuis presque quatre décennies, en tant qu'institution constitutionnelle, démocratique et ouverte à la modernité. Mais, précisément dans ce cadre-ci, il y a lieu d'évoquer plutôt un besoin de rénovation de la symbolique de l'allégeance.

### **6.1. La beyaa**

La *beyaa*, ici qualifiée de légitimité conventionnelle, a servi d'expression formelle et solennelle de la légitimité sociologique évoquée plus haut. Il s'agit d'un acte par lequel les élites, ou la *khassa*, font acte d'allégeance périodiquement renouvelée aux sultans puis aux rois du Maroc. Comme tout acte juridique, une telle convention est bien moins la source que la consécration formelle de la puissance spirituelle, matérielle et sociale de la monarchie. Cependant, formel ne veut pas dire factice ou superflu. La *beyaa* consacre l'obligation de soumission au monarque et rend illégitime toute contestation ultérieure de celui-ci. A l'inverse, le monarque s'oblige essentiellement à régner, sans endosser ni des devoirs précis, ni des modes concrets d'exercice du pouvoir, hormis une référence générale aux engagements de défense du territoire, de protection de la religion et de garantie de la justice. Il ne faudrait donc pas y voir un «contrat» instituant des droits et des obligations réciproques, mais un acte essentiellement asymétrique, confirmant et formalisant la subordination des élites et du peuple qu'elles

représentent à l'autorité suprême du souverain, sur les plans spirituel et temporel. Le statut et le devenir historique de cette pratique ancestrale méritent d'être interrogés.

## 6.2. Vers un renouveau symbolique

Dans le contexte d'un Etat de Droit, où règnent la constitution, la loi, la liberté, le mérite et la transparence, que pourrait-il advenir de la traditionnelle *beyaa* ? Dans la mesure où la Constitution établit le régime royal, exclut expressément qu'il puisse faire l'objet d'une quelconque révision constitutionnelle et fixe de surcroît les règles de succession et, au besoin, de régence, n'est-il pas anachronique de maintenir à long terme et tel qu'il s'opère à ce jour, un cérémonial de *Bayaa*, annuellement renouvelé sous forme de cérémonie de *wala'*, à chaque fête du trône ? Les allures de prosternation et d'assujettissement que prennent ces cérémonies peuvent-elles perdurer longtemps encore et de façon compatible et congruente avec la promotion d'une citoyenneté pleine et entière et d'une royauté totalement moderne et démocratique, débarrassée des vestiges du sultanat et du vieux makhzen ? Dans une société détribalisée, y a-t-il encore un sens à faire perdurer pour longtemps une forme de *wala'* jadis exprimé par des « chefs de tribus », en supplantant ceux-ci principalement par les gouverneurs nommés par le souverain lui-même ? On pourrait penser que de tels vestiges n'ont plus de valeur que symbolique, formelle et festive, dès lors que les droits et libertés fondamentales des citoyens sont par ailleurs garantis constitutionnellement et légalement. On pourrait penser que plus l'Etat de droit fonctionnera sans grincement ni entorse, plus de tels symboles deviendront de simples occasions pour le peuple de renouveler son attachement et sa fidélité au souverain, par le truchement de ses représentants et des autorités qui l'administrent. Mais, précisément, tout symbole de ce type génère ou entretient une culture politique et renvoie du pays une image à lui-même et au monde entier. Or, dans la vie sociale ordinaire, comme dans les plus hautes sphères politiques, les styles d'expression des hommages, du respect, de la courtoisie, de la fidélité et de l'amour évoluent aussi. Les cérémonies solennelles, marquant les événements importants de la vie sociale et politique et leurs anniversaires, évoluent dans leur style, leur qualité, leur atmosphère et leur esthétique. Cette évolution ne leur enlève ni leur fonctionnalité psychologique (marquer ou entretenir la mémoire, canaliser les émotions...), ni leur fonction sociale (partage, communication et engagement...). Mais solennité n'implique forcément ni angoisse terrifiante, ni prosternation massive et appuyée, ni étiquette fastidieuse et ennuyeuse. En l'espèce, si une cérémonie de *wala'* ou d'allégeance solennelle périodique peut être maintenue, elle gagnerait à être reconfigurée dans le sens de

supplanter aux connotations et aux gestuels d'assujettissement massif, des symboles de dignité, de liberté et de liesse, fondant et exprimant l'attachement d'un peuple de citoyens libres au Roi d'une démocratie pleinement assumée. Sur ce terrain symbolique aussi, la légitimité royale pourrait se donner ainsi un nouveau *look*, ayant une forte vertu pédagogique et communicationnelle envers le peuple marocain et le monde largement ouvert de demain.

## **7. La légitimité nationaliste**

Cette légitimité se rattache, tout spécialement, au rôle de la monarchie dans le combat pour l'indépendance nationale, soit un premier aspect à commenter. Ensuite, il se trouve que des questions territoriales demeurent pendantes, impliquant cette même légitimité et soulevant une problématique qui sera abordée en second lieu.

### **7.1. L'indépendance nationale**

De tout temps, la défense du territoire et la résistance aux invasions étrangères furent des sources essentielles de légitimation des pouvoirs, non seulement sultaniens, mais aussi maraboutiques, confrériques et autres, du moins à certaines époques. Cependant, à la veille du protectorat, les rapports de forces internationaux et la puissance des fauteurs de *siba* caïdale, maraboutique et confrérique, alliés aux puissances coloniales, étaient tels que la monarchie céda sur ce point précis de la défense du territoire. Elle préféra assurer, au moins symboliquement, la pérennité de son pouvoir, même en s'appuyant sur une armée étrangère, que de résister, peut-être désespérément, à celle-ci. Elle endossa donc le traité du protectorat de 1912 ; soit un acte qui peut s'expliquer aussi par le fait qu'une partie significative des élites dont la monarchie était censée tirer légitimité et soutien, comme il a été dit ci-dessus, se trouvaient déjà soumises, à titre individuel ou familial, à la protection juridique des puissances étrangères. En un sens, le Protectorat consista donc à généraliser à la nation entière un statut de « protection » qui régissait déjà une partie de ses élites les plus entreprenantes et les plus satellisées à l'ordre mondial en train d'être imposé. C'est dire que, même dans cet acte d'aliénation de la souveraineté, la monarchie resta, de fait, en phase avec une grande frange des élites dont elle tirait sa légitimité. Du reste, ces élites se trouvaient surtout dans les cités qui restèrent globalement et significativement calmes et stoïques face à la pénétration coloniale, contrairement aux campagnes « inutiles » qui elles, résistèrent farouchement à cette pénétration.

Cependant cet intermède de soumission ne dura pas longtemps. La



monarchie, sous l'égide de feu Mohammed V, sut encore être en phase avec le nouvel élan nationaliste des élites citadines et prit vite la tête du mouvement national. De ce leadership nationaliste, riche en symboles et en sacrifices, la monarchie devait tirer un prestige et une popularité sans précédent dans l'histoire du Maroc ; une légitimité nationaliste d'autant plus forte que la nation marocaine cessait d'être un « Empire chérifien », vétuste et vaguement défini, pour devenir un Etat-nation, dotés de tous les symboles et les facteurs d'intégration physique et politique, propres à ce type d'Etat.

## 7.2. Les autres questions territoriales

L'élan nationaliste de la monarchie pour l'indépendance du Maroc et la conscience de la forte légitimation qui en découlait pour elle ne la poussa nullement au jusqu'aboutisme sur le chapitre du territoire et des frontières. Elle fit bien plutôt preuve de modération et de patience sur ce chapitre.

A commencer par l'affaire Shenguiti, la monarchie défia les réticences affichées par certaines franges influentes du mouvement national qui revendiquaient fortement l'intégration de la Mauritanie au Royaume. Non seulement elle ne réclama pas activement ce territoire, mais elle amorça, dès 1969, la reconnaissance *de facto* de la république indépendante qui avait été érigée dans ce pays, suite à sa décolonisation, huit ans plus tôt.

A l'encontre des mêmes tendances, et en dépit de l'épisode de la guerre des sables de 1963 avec l'Algérie, la monarchie observa envers ce pays une politique de non-ingérence dans ses affaires intérieures. Elle procéda aussi, doucement mais sûrement, au règlement définitif du tracé des frontières avec lui, essentiellement sur la base du principe de l'intangibilité des frontières coloniales, consacré par l'Organisation de l'Unité Africaine, en dépit des réserves officielles du Maroc sur cette clause de la charte de ladite organisation.

Sur l'affaire Sebta, Melilia et autres présides marocaines, la monarchie évita toute confrontation violente avec l'Espagne. Elle prôna et prône toujours une approche de dialogue et de concertation pour le règlement définitif de cette question pendante.

Enfin, sur l'affaire du Sahara, la monarchie alla à l'encontre d'une aile de l'armée de libération désireuse de libérer sur le champ ce territoire. Elle se limita à proclamer l'attachement du Maroc aux provinces du Sud. Jusqu'en 1974, elle fit adhérer le pays à des résolutions et des déclarations adoptées au niveau du Maghreb et des Nations Unies, prônant la décolonisation basée sur le principe de l'autodétermination et du dialogue avec la puissance colonisatrice. A cette date (1974), la monarchie prit certes

l'initiative de lancer un vaste processus de récupération de ce territoire qui suscita l'adhésion unanime des forces politiques, à l'exception de quelques voix « marginales » rapidement réprimées. Mais, sur ce chapitre aussi, elle adopta une démarche multidimensionnelle et tactiquement très flexible comportant : - l'action juridictionnelle (recours à la Cour Internationale de Justice) ; - les campagnes diplomatiques, impliquant tous les dirigeants des partis politiques ; - la mobilisation pacifiste (Marche Verte du 6 novembre 1975) ; - la négociation avec la puissance colonisatrice, couronnée par la convention du 14 novembre de la même année. A ce dernier effet, la monarchie alla même jusqu'à accepter le partage du territoire, pourtant proclamé entièrement marocain, avec la Mauritanie, et ce jusqu'au désistement de cette dernière en 1979. Sur le plan militaire, la monarchie présida certes au grand effort de guerre que durent soutenir les Forces Armées Royales et fit construire un grand mur de défense pour sécuriser l'essentiel du territoire. Mais, c'est encore à son initiative que le Maroc, accepta en 1981, le principe du recours au référendum, puis le plan de règlement onusien. Celui-ci s'est traduit par le cessez-le-feu, la présence sur place de la mission d'observation internationale et le lancement d'un processus tortueux et hautement conflictuel, à l'effet d'identifier les sahraouis ayant qualité pour voter au référendum. Bien que le Maroc ait longtemps rejeté de la façon la plus catégorique toute idée de dialogue avec le Polisario, le défunt Roi Hassan II reçut, à la surprise générale, une délégation de cette organisation séparatiste. Durant ces dernières années, plusieurs rounds de négociations sous les auspices des nations unies se sont tenus. Le Maroc s'y est fait représenter au plus haut niveau, incluant l'actuel souverain, alors prince héritier Sidi Mohammed, peu de temps avant son intronisation.

La philosophie sous-jacente à cette ouverture au référendum et au dialogue préalable semble tenir dans l'idée qu'une victoire militaire, aussi incontestable et totale soit-elle, n'est jamais suffisante pour régler définitivement un conflit politique. De plus, quelle que soit l'unanimité et la force de conviction avec laquelle une nation perçoit ses droits historiques, la pérennité de ceux-ci ne dépend pas seulement d'elle, mais aussi de facteurs et de données contextuelles qu'elle ne peut pas contrôler entièrement et en tout temps. Idéalement, l'intérêt national du Maroc est de disposer d'un Sahara reconnu sien de manière légale et solennelle par tous ; un Sahara définitivement pacifique, sans nul besoin de murs de défense ni de haute vigilance militaire, avec ses gros coûts humains et financiers ; un Sahara qui ne contienne pas de braises sous cendre, susceptibles de s'enflammer à la faveur d'une conjoncture interne ou externe défavorable, et pouvant provoquer des bifurcations chaotiques, le cas échéant tragiques. Idéalement, la

meilleure unification est celle qui est librement consentie par la totalité, la quasi-totalité ou la grande majorité de ceux qui sont appelés à s'y intégrer, et pas seulement de ceux qui vivent déjà cette intégration ou l'appellent de leurs vœux. Déjà dans le simple cas d'un adolescent qui fugue, son retour forcé à la maison n'est qu'un pis aller, dont le prolongement nécessaire est une cure pédagogique patiente et une thérapeutique courageuse des problèmes familiaux, et pas seulement des facteurs externes, sous-jacents à la fugue. Que dire lorsqu'il s'agit d'une affaire politique, marquée par les malentendus et les avatars « domestiques » d'une histoire proche et lointaine, autant que par les interférences extérieures ; d'une affaire hautement militarisée et internationalisée ; d'une pomme de discorde très préjudiciable à la nécessaire intégration maghrébine, dans un monde où les grands regroupements des Etats-nations vieillissants font force de loi historique et deviendront à terme une nécessité littéralement vitale ? Dans cette perspective, la sagesse du leadership monarchique a voulu que le Maroc adopte et s'attache au plan de règlement onusien et qu'il s'engage sérieusement et sans complexe dans le dialogue avec l'autre partie. Tout récemment, cette même sagesse prône une approche rénovée des affaires sahraouies sur le terrain. Pourtant, la sensiblerie chauvine et jusqu'aboutiste continue, dans certains milieux, à ressasser des « vérités » absolues et des « convictions » championnes du nationalisme le plus verbal, le plus paresseux et le plus vain. Si on s'y fiait, il n'y aurait ni adhésion au plan onusien, ni dialogue avec les séparatistes. On planterait la tête dans le sable en criant, comme il y a déjà vingt cinq ans, que le problème est définitivement réglé, alors même qu'il s'agit encore de le régler au mieux possible ; que le dossier est « clos », alors qu'il demeure ouvert au niveau mondial et de la région qui en souffre. Il y a donc vraiment besoin d'une nouvelle approche administrative, diplomatique, politique et communicationnelle de cette affaire. Fort de ses titres de légitimité, y compris sur la conduite de la politique afférente aux questions d'intégrité territoriale, le souverain a proclamé son intention de promouvoir une telle approche rénovée. Pour renforcer les chances de remporter un référendum, s'il a lieu, ou pour parvenir à une solution définitive, acceptable et viable, par le dialogue, une telle approche rénovée pourrait s'avérer salutaire.

### ***8. La Légitimité constitutionnelle***

Dans le monde d'aujourd'hui cette source de légitimation est essentielle pour tout pouvoir. Nous en commenterons donc le processus fondateur au Maroc même, avant d'en venir à interroger l'opportunité et la teneur d'une révision constitutionnelle, à terme.

### 8.1. Processus fondateur

Dès le lendemain de l'indépendance, le processus d'élaboration de la première Constitution écrite du Maroc devait démarrer. Ce processus devait s'avérer complexe et s'étala sur pratiquement sept ans. Ce délai s'explique par plusieurs raisons. En premier lieu, il s'agissait bien d'une première, car le fameux projet de Constitution de 1908 ne fut qu'un document privé n'engageant que ses quelques auteurs et n'émanant ni de l'Etat ni d'aucune force politique marocaine constituée comme telle. De plus ce « projet » ne fit l'objet d'aucun débat public, ni d'une quelconque promotion soutenue. En somme, il se réduisit à un article de presse de diffusion très restreinte et sans lendemain aucun. C'est donc par souci d'autosatisfaction que certains auteurs continuent de faire remonter à cette date le début de pénétration au Maroc de la pensée et de l'action constitutionnelles modernes.

En fait, l'idée constitutionnelle elle-même et les aspirations démocratiques corrélatives devaient germer avec la genèse du mouvement national et avec la montée progressive de l'organisation politique et partisane moderne que ce mouvement inaugura, pour la première fois, dans la société et le système politique marocains. Or, une fois l'indépendance acquise, les acteurs politiques se retrouvèrent avec un vague accord sur la nécessité d'une constitution et d'un régime démocratique, sans spécification ni du contenu de la première, ni de l'étendue du second. Si le principe monarchique s'imposait de toute évidence, eu égard à toutes les sources de sa légitimité précitées et à l'immense popularité du Roi libérateur, Feu Mohammed V, l'élaboration constitutionnelle de la promesse démocratique de ce dernier devait s'avérer solidaire et dépendante de deux facteurs principaux :

- d'une part, l'aboutissement « final » des luttes d'influence alors acerbes entre les acteurs politiques en scène ;
- d'autre part, la mise en place des rouages essentiels du nouveau pouvoir d'Etat, sous l'égide de la monarchie. En effet, le paysage politique était tumultueux : – règlements de comptes au sein de la résistance et contre les traîtres ou présumés tels ; – tiraillements et scissions partisans ; – rébellions rurales, notamment en milieu amazigh ; – débordements et récupération de l'armée de libération ; – formules gouvernementales sans cesse recomposées ; – mise en place progressive de l'arsenal juridique des libertés publiques et de la représentation communale et professionnelle ; – organisation et équipement des instruments essentiels du pouvoir que sont l'armée, la police et l'administration centrale et territoriale...

Sur cette trame de fond, le processus d'élaboration d'une première constitution marocaine ne pouvait qu'être complexe et sinueux. Les organes consultatifs, plutôt largement participatifs, qui furent successivement mis

en place à cet effet ne pouvaient faire que ce qu'ils firent : tergiverser et traduire une situation de rapports de forces et de doctrines fluctuants et non consolidés. Au-delà des responsabilités des uns et des autres dans ces tergiversations, il importe de remarquer que l'émergence lente et, par moments, totalement bloquée de cette constitution ne fut pas une originalité marocaine. Contrairement à l'idéalisme constitutionnel, voire à l'illusion formaliste qui font de la constitution l'origine de la répartition des pouvoirs, c'est bien plutôt la réalité de celle-ci qui rend possible une consécration constitutionnelle. N'en déplaise au populisme, le «*démos*», c'est-à-dire le peuple, n'a jamais élaboré une constitution, même si son combat a pu en initier quelques principes de base. En l'espèce, et hormis l'amour du Roi et une forte aspiration à la liberté, le peuple marocain ignorait tout des fins enjeux de la répartition précise des pouvoirs ; enjeux qui se jouaient entre des élites politiques dont chacune prétendait évidemment représenter la majorité du peuple. Qui plus est, le «*démos*» en général n'a jamais agencé directement le «*kratos*», le pouvoir d'Etat «*démocratique*», censé lui appartenir, du moins d'après la signification formelle de ce vocable : «*pouvoir du peuple*». Son rôle réel se limite à ratifier un pouvoir sagement agencé par les maîtres détenant les pouvoirs économiques, politiques et culturels et d'y participer par le truchement d'une représentation présumée populaire<sup>6</sup>. En l'espèce, et tant que la question de savoir qui, parmi les forces politiques en compétition, allait détenir l'essentiel de ces pouvoirs, le peuple ne pouvait être invité à «*statuer*» sur un document constitutionnel, à moins qu'une de ces forces fut capable de le mobiliser massivement pour imposer sa propre vision de la constitution, au besoin par la force. Or, non seulement le Roi était de loin le leader le plus populaire, mais la totalité des autres forces politiques, y compris celles qui avaient une conception restrictive des pouvoirs royaux, adhéraient explicitement au principe monarchique. Elles ne pouvaient donc pas tenter d'escalade aux extrêmes pour limiter un pouvoir si populaire et reconnu par elles-mêmes, du moins dans son principe.

L'alternative à une telle escalade jusqu'aboutiste ou jacobine, impossible en l'occurrence, fut de promouvoir dans l'opinion publique l'idée d'une assemblée constituante et de tenter d'obtenir la convocation de celle-ci à travers la négociation avec les autres forces politiques, dont au premier chef la monarchie. Seulement, celle-ci ne s'y laissa pas prendre, pour des raisons symboliques, politiques et techniques. Symboliquement, l'élection d'une telle assemblée aurait signifié une sérieuse réduction de la suprématie monarchique : l'érection d'un organe de «*souveraineté popu-*

6. Cf. M. Berdouzi (1989).

laire», ayant mandat pour discuter en premier lieu de la place, du rôle et de l'étendue des pouvoirs du monarque aurait rendu caduc le blanc seing de la *beyaa* par lequel le peuple se soumettait régulièrement à l'autorité **du seul souverain**; un souverain forcément placé au-dessus du peuple de par sa naissance (légitimité généalogique), sa suprématie spirituelle en tant que commandeur des croyants (légitimité religieuse), la gloire de sa dynastie (légitimité historique), sa force de frappe (légitimité coercitive), la puissance de ses appuis socio-économiques (légitimité sociologique) et son immense prestige national récemment acquis (légitimité nationaliste). Compte tenu de tous ces facteurs de suprématie, était-il seulement imaginable que le pouvoir d'initiative constitutionnelle passât ailleurs qu'aux mains du souverain lui-même ? Politiquement, les mêmes préalables précités qui retardèrent l'élaboration d'une constitution s'opposaient au principe du recours à l'assemblée constituante. Hormis les élections communales et professionnelles, toute représentation populaire à l'échelle nationale devait intervenir seulement sur la base de règles du jeu bien établies (soit donc une constitution élaborée et adoptée autrement que par voie représentative). Cette même représentation ne devait surtout pas intervenir avant la consolidation des pouvoirs d'Etat et la clarification des rapports de forces politiques en balance. Techniquement, il n'était nullement sûr qu'une supposée assemblée constituante fût plus efficace que ses simulacres dûment testés, à savoir les organes de consultation créés à ce même propos. De plus, la taille d'une telle assemblée, le choix des modes de scrutin y conduisant, la régularité des élections y afférentes, son règlement de fonctionnement etc. offraient un potentiel de discordes et de tiraillements aux issues incertaines.

Arriva donc ce qui devait arriver : la monarchie alla vers la constitution au rythme qui lui convenait et suivant l'ordre de ses priorités et ses modes d'approche propres. Une fois la Constitution enfin élaborée, sous l'autorité exclusive du Roi, puis proposée au peuple à son initiative et adoptée par ce dernier à une majorité de plus de 80%, malgré le boycott du grand parti qu'était l'UNFP, la monarchie se trouva triplement légitimée : – par la hauteur juridique de la norme constitutionnelle ; – par la vertu référendaire et plébiscitaire du vote populaire ; – par la présidence aux destinées d'un régime multipartite et proclamé démocratique aux yeux du monde entier. Elle se trouva, de plus, formellement sanctifiée, sacrée, placée au-dessus de tous et munie d'une vaste panoplie de pouvoirs à la fois précis et décisifs (ces pouvoirs seront passés en revue plus bas, à propos de la perspective de réforme constitutionnelle à terme). C'est à se demander pourquoi le 14 décembre (date d'adoption référendaire de la constitution de 1962) ou le 21 décembre (date de sa promulgation royale, la même année) ne fut pas déclaré fête nationale, alors que le fut beaucoup plus tard la date anniver-

saire d'une révision constitutionnelle somme toute marginale et sans effet pratique à ce jour (celle, ramenant l'âge de majorité royale de 18 à 16 ans).

Depuis 1962, la monarchie devait à la fois faire un large usage de ses pouvoirs constitutionnels, se départir de tout formalisme chaque fois qu'elle jugea utile d'interpréter la constitution à sa façon et au nom même de sa propre suprématie statutaire, tout en conservant, dans la pratique, l'exclusivité du pouvoir d'initiative de révision constitutionnelle.

Bien que toutes les révisions constitutionnelles aient régulièrement consacré la légitimité de la monarchie et l'essentiel de ses prérogatives, le fait qu'elles soient intervenues sur initiative royale avait deux conséquences subsidiaires : d'un côté, chaque référendum y afférent avait quelque part valeur de plébiscite ; d'un autre côté, les déficits d'adhésion de certaines forces politiques à chaque version de la constitution et les difficultés de fonctionnement des institutions qui en découlaient pouvaient être imputées par certains politiciens et certains analystes au pouvoir royal qui en avait été l'initiateur. Ainsi, la « crise constitutionnelle » et sa solution préalable à l'atteinte d'un « véritable » système démocratique ont longtemps été mises en avant par tout ou partie de l'ancienne opposition. De fait, toutes les constitutions adoptées antérieurement à celle de 1996 se sont vues opposer telle ou telle forme de rejet ou d'indifférence, depuis le boycott, jusqu'au vote négatif, en passant par la non-participation ou autre. Mais précisément en 1996, la monarchie reçut une marque de légitimation sans précédent, non seulement dans son principe, mais dans l'essentiel de ses pouvoirs symboliques, religieux et temporels : tout ceci est consacré par la Constitution actuelle, adoptée cette année là, avec vote positif à la quasi-unanimité des forces politiques.

## 8.2. Révision à terme

Y aurait-il à présent nécessité, intérêt ou opportunité d'une révision constitutionnelle ? D'aucuns le pensent. On a aussi vu certains commentateurs verser dans le débat sur la question de savoir lequel des modèles monarchiques britannique, espagnol, belge, suédois ou autre conviendrait au Maroc. Seulement, comme toujours, comparaison n'est pas raison, et quelle que soit l'utilité de l'étude constitutionnelle comparée des modèles royaux, ce sera sur des questions typiques de la constitution marocaine qu'il faudra se prononcer, quand viendra le moment d'entamer une nouvelle révision dans ce domaine. On en donnera quelques exemples plus bas. Mais pour l'heure, il ne semble pas y avoir urgence à une révision constitutionnelle et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, et à l'instar des premières années après l'indépendance qui fondèrent le régime finalement consacré

en 1962 (voir plus haut) il y a besoin, à présent, d'un temps de refondation du régime, en construisant d'ailleurs sur les acquis démocratiques et les aspects positifs du règne précédent. Ce temps permettra aussi la pleine émergence, dans la pratique, de nouveaux styles de leadership royal et de nouvelles relations politiques générales. En attendant, la Constitution actuelle peut continuer à fonctionner, en y apportant, au besoin, les assouplissements pratiques que sa lettre n'interdit pas. Le Souverain pouvant le plus, il peut aussi le moins, et il a toute latitude de tester les autolimitations de pouvoir qui lui semblent opportunes, sans entrer dans l'immédiat et d'emblée dans les formalismes d'une révision constitutionnelle. En dehors des pouvoirs propres au roi, il est vrai que le bicaméralisme mis en place sur la base de la constitution actuelle s'est avéré lourd en procédures dédoublant le travail du parlement et du gouvernement en rapport avec lui. S'il y avait urgence de révision constitutionnelle, ç'aurait été sur cet aspect précis. Mais tel n'est pas non plus le cas sur ce point qui sera discuté en son temps (cf. § 2.2.3. du chapitre second). On a donc le temps de penser à une structure parlementaire plus crédible et performante, dans le cadre d'une révision constitutionnelle plus globale et bien mûrie.

Cependant, une révision constitutionnelle conséquente se pense et s'ébauche suffisamment à l'avance et en prenant le temps de réflexion et de concertation qu'il y faut. Il est donc permis d'imaginer, pour y penser, ce que serait un nouveau projet constitutionnel pour le Maroc, dans un horizon de cinq à dix ans, à titre d'échéance forcément arbitraire et purement indicative. A cet horizon là, il conviendra de prendre en compte dans un tel projet, la forme qu'aura pris le règlement définitif de l'affaire du Sahara et, espérons-le, des clauses afférentes à la gouvernance d'une éventuelle fédération ou Union maghrébine, enfin sortie de son coma prolongé. Sur la base d'un approfondissement réel de la démocratie, du déploiement d'un nouveau style du leadership royal et d'une redistribution judicieuse des pouvoirs, il n'y aurait même plus lieu de parler de monarchie, mais plus exactement de royaume et de royauté. Etymologiquement et littéralement, « monarchie » signifie le monopole du pouvoir par une seule autorité, ce qui est directement contraire de la simple séparation des pouvoirs, en tant que constituant élémentaire de la démocratie. Du même coup, l'article 19 de la Constitution aurait à être reformulé de sorte qu'il perde ses connotations de démocratie excessivement tutélaire et de pouvoir royal absolu, voire autocratique ; connotations par ailleurs inexacts eu égard aux autres stipulations de la constitution<sup>7</sup>. Cette reformulation serait d'autant plus justifiée

---

7. Sur les soubassements et les implications de l'article 19 de la Constitution, voir A. Menouni (1985).



que, de toute manière, les pouvoirs royaux concrets, vis-à-vis de toutes les autres institutions, sont par ailleurs spécifiés dans des dispositions précises de la Constitution : nomination des ministres, dissolution du parlement ; recours au conseil constitutionnel... Enfin, le pouvoir royal de nomination aux hautes fonctions supérieures de l'Etat serait modulé, non seulement par la possibilité de sa délégation, déjà prévue, mais surtout par le renvoi exprès à des procédures de proposition électorales ou sélectives, basées sur la compétition transparente par le mérite.

## **9. La légitimité développementale**

A toutes les sources de légitimité précédentes s'ajoute une autre, et non des moindres : celle qui émerge d'une œuvre de développement économique. L'investissement des efforts de la monarchie dans ce domaine a donné un héritage qu'il convient d'abord de commenter, avant d'en venir à quelques recentrages qui s'imposent et qui sont déjà amorcés.

### **9.1. L'héritage**

Dans le Maroc ancien déjà, les *chorfa* en général et les sultans en particulier ne se cantonnaient pas dans un espace de vie purement spirituel et symbolique. Leur centre d'intérêt était aussi le monde matériel. Ils s'adonnaient à l'organisation et à la supervision de la production, notamment agricole, du commerce et autre. Ils veillaient à améliorer les techniques culturales et d'irrigation et à mobiliser et discipliner des masses de serviteurs et de travailleurs. Ce faisant, ils accumulaient des richesses et servaient de vecteurs accélérant le processus de différenciation et de stratification qui était profondément à l'œuvre dans la société marocaine, au-dessous de ses allures égalitaires et tribales. La richesse, même relative, et la générosité et l'hospitalité dont elle permettait de faire preuve, à grande échelle, avaient des retombées légitimantes appréciables. (Cf. D. Eickelman (1976), C. Geertz (1969), M. Berdouzi (1987)).

Mais, c'est au lendemain de l'indépendance du pays que son développement économique devait apparaître comme un enjeu majeur. Feu Mohammed V devait même déclarer, en substance, qu'il fallait désormais mener le « grand *jihad* », celui du développement, après avoir remporté le « petit *jihad* » (le combat pour l'indépendance). En effet, l'arriération et la précarité économique du pays étaient manifestes. A l'inverse, les promesses de prospérité faites au peuple par le mouvement national étaient grosses. Partant, les forces politiques n'avaient d'autre choix que de s'ingénier à proposer des modèles et des plans de développement économique aussi ambitieux que possible. Là encore, la monarchie prit en main le leadership du développement et de la construction économique du pays. A cette fin,

elle finit par opter pour le modèle le plus conforme à son histoire et aux penchants de ses assises sociales et de ses alliés extérieurs.

Tout d'abord, la monarchie opposa à l'ambition industrielle une légitimité disons «hydraulique». Elle ne tarda pas à lancer un vaste programme de construction de grands barrages, avec pour ambition d'irriguer un million d'hectares. Ce qui fut à la fois un choix réaliste, tenant compte de la grande menace de sécheresse, et une fidélité à l'histoire. En effet, traditionnellement, l'envers matériel de la *baraka* spirituelle a toujours été l'eau, avant toute autre chose. La sainteté marocaine a toujours pris soin de se placer aux sources d'eau. D'ailleurs, un premier grand barrage concerna l'Oued Ziz, soit le terroir de gestation du pouvoir de la dynastie régnante.

De même, la monarchie opposa aux velléités d'étatisation la légitimité libérale. Cette option devait lui assurer la pérennité du soutien traditionnel des milieux négociants, fonciers et, plus généralement, bourgeois, jusques et y compris au sein du parti de l'Istiqlal et même de l'UNFP. Par exemple, on a pu montrer comment certains milieux d'affaires firent vite de se remettre de leur engouement pour le discours contestataire et socialisant de ce dernier parti, au lendemain de son départ du gouvernement en 1960 (J.F. Watrebury, 1973). En outre, l'option libérale devait aussi assurer à la monarchie l'appui des puissances occidentales toutes proches et si influentes.

Mais libéralisme ne rima point avec désengagement de la chose économique. Bien au contraire, la monarchie tira régulièrement une forte légitimité en présidant directement aux réalisations majeures et même parfois mineures d'infrastructures, d'agriculture, d'industrie et d'équipements sociaux. Qui plus est, elle se mua elle-même en entrepreneur majeur du pays, tirant ainsi de l'accumulation de la richesse et de ses signes extérieurs une légitimité seconde : celle que procure la fascination des gens par le faste, la magnificence, la somptuosité, tous substantifs qui se ramassent de façon classique dans la majesté royale et qui imposent même aux mieux lotis de s'incliner et de se perdre en admiration. C'est du reste cité dans les dictionnaires : «quiconque excède les limites que la moyenne des gens s'assigne [ou ne parvient pas à dépasser] exerce une sorte de fascination» (Daniel-Rops).

## 9.2. Continuité et partage

Depuis quelques années, les déficits de développement social du Maroc ont commencé à occuper le premier rang des préoccupations royales : lutte contre la sécheresse, emploi, enseignement, développement rural, habitat social etc. sont autant de thèmes qui ont donné lieu à des discours et des dons royaux, ainsi qu'à une série de forums ou de commissions spéciales

sous l'autorité directe du souverain. Les œuvres caritatives contre la faim et la sous-alimentation ont également été organisées à grande échelle, notamment sous l'égide du prince héritier Sidi Mohammed qui a ainsi acquis une forte image sociale et humanitaire avant même son accès au trône. Depuis, une institution royale a été mise sur pied pour assurer une action sociale et humanitaire continue, en l'espèce la Fondation Hassan II.

Reste que, d'une part, les besoins découlant de l'étendue de la pauvreté sont énormes et que, d'autre part, il existe dans le pays des fortunes fara-mineuses, accumulées par des individus et des familles, au-delà de toute mesure. A défaut d'un impôt sur les fortunes, susceptible d'aggraver la fuite hors du Maroc des fonds accumulés et d'injecter ce qu'il en serait collecté dans les rouages bureaucratiques du budget général de l'Etat, quelque chose d'encore plus grand et de décisif est à faire. Le soulagement des souffrances de larges masses et la réduction des énormes écarts socio-économiques qui déchirent la société nécessitent, en effet, des actes de grande envergure. Il est vrai, à cet égard, que le *leadership* royal a déjà judicieusement réservé la plus grande part du produit de la cession d'une licence de téléphone portable à un fonds de développement social hors budget. Ce même *leadership* pourrait encore, par la force de l'exemple, par la persuasion pédagogique et par l'innovation de formules originales, donner une formidable impulsion au mécénat social, humanitaire, scientifique et culturel. On pourrait aussi trouver des formules d'incitation à l'investissement dans nombre de secteurs peu rentables dans l'immédiat mais dont le pays a fortement besoin. Il s'agirait de trouver les moyens là où ils se trouvent pour multiplier les projets à faible rendement immédiat, du genre déjà lancés : autoroutes ou grandes routes dans les zones d'accès difficile ; unités agro-industrielles en milieu rural ; logement social à grande échelle et presque au prix coûtant ; électrification et énergies renouvelables à facturation modique, recyclage des eaux usées, des déchets et des décharges ; dessalement des eaux de mer ; grands ouvrages de lutte contre la désertification et la déforestation ; complexes sportifs ; villages aménagés pour le tourisme de masse national et étranger ; ainsi de suite.

L'implication en douceur des grandes fortunes dans une compétition positive pour les œuvres de mécénat, de *sponsoring* et/ou d'investissement à long terme serait de nature à imprimer à ces types de projets un rythme de développement bien supérieur à celui que permettent les fonds publics disponibles et les investissements privés, exclusivement mûs par la recherche du profit suivant les normes du marché des capitaux.

Il est, en effet, une urgence vitale de construire un Maroc à visage humain ; vitale pour la cohésion et la stabilité du pays ; vitale pour son *look*,

sa compétitivité et son rayonnement dans le concert des nations. Partant, la solidarité sociale s'impose et devrait être cultivée non pas seulement par référence à des valeurs d'ordre éthique (générosité, justice et équité), mais aussi par la prise de conscience des intérêts sociaux et nationaux en jeu : pour les fortunés eux-mêmes, la possibilité de continuer à jouir de leur fortune à long terme, voire de continuer à faire fortune, dépend du traitement le plus rapide possible des déchirures sociales béantes et menaçantes ; pour la nation, sa capacité à attirer les investissements intérieurs et extérieurs, à être un partenaire digne et respecté sur la scène internationale, à sauvegarder sa stabilité politique contre l'exploitation idéologique de la pauvreté, dépend de la célérité de son développement humain. En effet, il ne semble ni acceptable, ni viable que, dans dix ans par exemple, le Maroc se présente encore avec au moins une moitié de lui-même enfoncée dans l'ignorance, la misère et la pollution.

De fait, et depuis son accès au trône, le nouveau souverain s'est lancé dans une véritable *harka* du développement et de la solidarité, à travers les régions du pays, y compris des coins et recoins enclavés et oubliés. Cette grande tournée a été l'occasion d'inaugurer toute une série de projets ou de réalisations socio-économiques ou d'infrastructures. Ainsi se manifeste la continuité, avec un éclat renforcé, de la légitimité royale liée à la mission de présider au développement économique et social du pays. Si cette mission se renforce vigoureusement par celle de présider au partage et à la solidarité sociale à grande échelle évoquée plus haut, cela signifiera une révolution tranquille, hautement profitable à la légitimité royale autant qu'à l'intérêt social de chaque marocain et à l'intérêt national du Maroc.

### ***10. La légitimité charismatique***

Cette légitimité peut se définir comme étant l'ascendant personnel du Roi sur les élites et les masses ; ascendant résultant lui-même d'un mélange de sentiments de respect, d'amour et d'admiration. Il va sans dire que le charisme royal se cultive aussi bien par l'attrait des apparences que par la pertinence des propos et des décisions que par le style global de leadership. A cet égard, le Roi défunt a légué un modèle fort instructif qui sera évoqué ci-après, avant d'en venir à observer quelques signes d'émergence d'un nouveau modèle de leadership qui se construit d'ailleurs à partir du premier.

#### **10.1. Modèle légué**

Par rapport aux possibilités et aux performances des anciens sultans, la légitimité monarchique moderne s'est considérablement enrichie. Elle s'est donnée de nouveaux styles et a pris des envergures très agrandies. La

hauteur des modèles de leadership qui furent déployés par Feu Mohammed V puis par Feu Hassan II est reconnue et appréciée sur les scènes nationale et internationale. Il serait fastidieux de faire ici l'étalage de toutes les manifestations d'un tel leadership sur une période de presque un demi-siècle d'histoire. Les souvenirs en sont encore frais dans les mémoires. Les historio-graphes et les biographes se font fort de les consigner et de les commenter.

Il suffit de souligner ici qu'il s'agit d'un type de leadership à la fois suprême, omniprésent, autoritaire et néanmoins ouvert : – suprême dans le sens de dépasser, encadrer et moduler les rôles des dirigeants par-tisans, des gouvernements, des parlements et de toutes les autres instances nationales ; – omniprésent dans le sens d'intervenir dans pratiquement toutes les sphères de la vie sociale, économique, religieuse, culturelle et scientifique, sphères où les « hautes orientations » et autres initiatives et actes royaux ont toujours servi de référence ultime ; – autoritaire dans le sens de toujours rendre exécutoire l'essentiel et de ne tolérer aucun écart substantiel par rapport à la volonté royale, ni sur le fond des problèmes, ni sur le style, ni sur le rôle que s'y assigne le monarque lui-même ; – ouvert dans le sens de recourir volontiers au dialogue et à la concertation, surtout en temps de crise, ou sur les questions épineuses, et ce à travers les contacts officiels et officieux avec les partis politiques, les conférences, les commissions et les conseils multiples et variés qui se sont occupés de questions aussi diverses que l'intégrité territoriale, les questions constitutionnelles, les élections, l'enseignement, le statut de la femme, l'emploi, pour ne citer que ces exemples.

Sur le plan international, le leadership royal a fait du Maroc la terre d'accueil de la première conférence africaine au sommet (Casablanca 1961), de la plupart des sommets arabes et islamiques les plus déterminants et de nombreuses rencontres universelles. Parmi ces dernières, on citera, par exemple, celle d'où émergea l'organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore, et c'est politiquement bien plus délicat et audacieux, la première conférence économique de la Méditerranée et du Moyen Orient, incluant une forte représentation d'Israël au plus haut niveau. De plus, ce même leadership a fait du Maroc un modèle de modération et de promotion de la paix et même un médiateur écouté, y compris sur le très sensible conflit arabo-palestino-israélien.

Loin de toute apologie hypocrite, il ne s'agit évidemment pas d'insinuer que les actes et les méthodes de ce leadership n'aient jamais été ni contestables ni contestés. Le propos n'est d'ailleurs pas ici d'en faire un bilan qui, de toute manière ne saurait être absolument neutre, juste et vrai. Dans le présent contexte, ce qu'il importe de souligner et de saisir, c'est que

la capacité d'initiative, de mouvement, d'expression et d'intervention du leadership royal lui a procuré une légitimité liée à la conviction que le roi travaille, agit, pense, oriente, et qu'il est obéi sur le plan interne et écouté et respecté sur la scène mondiale. Une légitimité engendrant un mélange de crainte et de sécurité que beaucoup éprouvaient, quoi qu'il arrivât, du simple fait que l'on savait que le Roi est là, qu'il est fort, qu'il trouvera le moyen de pourvoir à la situation ; à telle enseigne qu'on lui attribua dans le jargon populaire le titre de *Maallem*, signifiant qu'en politique c'est lui le vrai maître, le vrai chef ; à telle enseigne aussi que les discours royaux étaient attendus et suivis avec attention par l'ensemble des élites et les très larges masses.

### 10.2. Modèle émergent

Quel modèle de leadership se dessine avec le nouveau souverain ? Avant de tenter d'apporter quelques éléments de réflexion sur cette question, il convient de souligner, encore une fois, que ce changement de règne est un événement majeur, allant objectivement au-delà de toute alternance politique au sens usuel. Sous d'autres cieux, l'alternance gouvernementale ou même présidentielle régit des cycles courts, de quatre à sept ans, en général. Ces cycles sont certes parfois renouvelables, mais tout de même centrés sur la gouvernance ordinaire. Ils se posent en termes de programmes partisans alternatifs, à moins d'événement de la taille d'un changement de république, que même la France n'a pas connu depuis 1958. Significativement, Feu Hassan II avait accédé au trône à peine trois ans après cette date et, à présent, la France parle d'une sixième république dont les acteurs politiques n'osent pas encore vraiment débattre en profondeur. Au Maroc, la succession au trône est une véritable alternance historique, au sens plein et profond de ce terme, et ce à un triple point de vue : a) En tant qu'alternance royale, ce changement inaugure un cycle historique long, qui s'étend sur une génération entière ou même davantage. b) En tant qu'elle s'opère dans le cadre du régime constitutionnel marocain, cette alternance historique met à la charge du nouveau roi des prérogatives symboliques et politiques décisives et, partant, des responsabilités considérables, dépassant de loin celles d'un chef d'exécutif ordinaire. c) En tant qu'elle intervient dans un pays en transition, sur tous les plans économique, social, culturel et politique, et dans un contexte régional et mondial tumultueux et en changement frénétique, l'alternance royale ne peut qu'engendrer une très forte attente : celle d'une reconfiguration, la plus tranquille, mais la plus décidée possible, du système politique et des acteurs et facteurs de sa dynamique.

Au-delà donc de toute considération à court terme, la charge symbolique et historique de l'alternance royale appelle à une réflexion plus globale

et à plus long terme sur la configuration du système politique marocain. C'est dans ce sens que s'inscrivent les réflexions ci-dessus consacrées aux différents registres de la légitimité royale, y compris des suggestions de réaménagements y afférents. Tous ces registres ont évidemment une teneur politique, et même de haute politique, et c'est à titre de commodité purement terminologique que le dernier aspect de légitimité royale abordé à présent est qualifié de charismatique. Ce vocable renvoie, au-delà du charisme personnel au profil global du leadership royal, en termes d'autorité, sans autoritarisme, et d'initiative percutante.

Dans ces différentes dimensions, la première année du règne du nouveau souverain, non encore achevée au moment de l'écriture de ces pages, laisse entrevoir, par l'observateur extérieur au sérail, des signes à la fois de continuité et de changement.

D'abord sur le chapitre de l'autorité royale, on relève une volonté manifeste de continuer à exercer le pouvoir suprême et à le faire savoir à qui pourrait s'y tromper. Après les gestuels informels et les velléités de familiarité ou de proximité excessive avec le pouvoir royal, voire de débordement de celui-ci par certains responsables gouvernementaux et certains politiciens fourvoyés dans le climat des obsèques de feu Hassan II, le nouveau souverain fit vite de prendre de la hauteur. Il envoya des signes confirmant l'autonomie et la suprématie du palais royal, en tant qu'acteur politique. Ainsi, par exemple, un porte-parole du palais fut nommé, geste retirant à quiconque s'y hasarderait tout titre pour parler des affaires royales ; geste répliquant aussi l'ancienne institution de représentant personnel de Sa Majesté dont Ahmed Balafrej fit office jusqu'en 1973. Il y aurait donc là un signe de continuité significatif sur le chapitre de la maîtrise du pouvoir de parole royale par le roi lui-même.

D'autres gestes royaux s'inscrivent dans le même sens : – appel à une nouvelle équipe d'entourage direct du souverain ; – nominations à des postes gouvernementaux de souveraineté, avec simple information du premier ministre ; – attachement du roi à présider personnellement à toute une série d'inaugurations évoquées plus haut ; ainsi de suite.

Cependant, et toujours sur le registre de l'autorité propre au nouveau leadership royal, on observe une volonté d'imprimer à cette autorité et, plus généralement, à celle de l'Etat dans son ensemble, un style plus doux et un contour plus strictement légal. D'où le « nouveau concept de l'autorité » solennellement lancé par le souverain et déjà évoqué plus haut, le congédiement de certains responsables symbolisant dans l'opinion publique l'autoritarisme et le surdimensionnement tentaculaire de certains rouages de

l'Etat, l'autorisation du retour de certaines personnes restées exilées après les amnisties des années 1980 et 1990, l'accélération de l'indemnisation des victimes de la détention arbitraire, la grâce royale immédiate de certains journalistes lourdement condamnés pour diffamation, ainsi de suite.

Sur le chapitre du charisme royal, on observe aussi une certaine continuité, notamment en ce qui concerne le faste et la magnificence des cérémonies et des cortèges royaux. Mais, on observe surtout un allègement d'étiquette, une plus grande simplicité et une proximité appuyée du souverain dans ses gestes envers les humbles citoyens ; un « *mass appeal* » sciemment cultivé par le souverain et largement rendu par les larges masses du peuple.

Sur le chapitre de l'initiative dirigeante, on constate aussi une continuité manifeste de l'intérêt porté aux affaires internationales (visites royales dans plusieurs pays étrangers, appel lancé à l'Union européenne pour une coopération plus équitable, prompt proposition de médiation dans le conflit sénégal-mauritanien, etc.). Sur le plan interne, et hormis les ajustements précités des organes d'autorité et un climat d'ouverture généré par des décisions ponctuelles, il a déjà été dit que le nouveau souverain a pris en main, dans le cadre de commissions placées sous son égide, le dossier des investissements et la gestion des affaires sahraouies, par exemple. Cependant, l'occasion ne semble pas encore s'être présentée pour des initiatives politiques royales d'envergure touchant, par exemple, les agencements institutionnels ou la concertation finalisée avec les partis politiques. Il n'y a là nulle carence, dès lors qu'il n'y a nulle urgence à chambouler les institutions en place ou à dialoguer pour dialoguer. Les échéances futures sont nombreuses : processus de règlement onusien au Sahara, le dialogue inter maghrébin, la paix au Moyen Orient ; préparation d'un nouveau code électoral ; élaboration des scénarii d'un éventuel remaniement ministériel que réclament bien des milieux ; mode de supervision des élections elles-mêmes ; problématique de légalisation de partis qui instrumentalisent ouvertement la religion en politique ; arbitrage des divergences sur le statut juridique de la femme ; mise en branle effective et cohérente de la réforme éducative et du décollage culturel du pays ; ainsi de suite... Autant de thèmes et d'occasions pour le leadership royal de s'exprimer avec toute sa mesure.

En attendant que les conditions d'une révision constitutionnelle mûrissent et la rendent opportune (Cf. supra, § 8.2.), le *leadership* royal sur toutes les questions évoquées et d'autres encore demeure crucial. Il l'est du double point de vue de l'étendue actuelle des pouvoirs royaux et des caractéristiques du contexte : celui, rappelons-le, d'une transition démocratique encore inachevée ; d'une carte politique complexe et « travaillée » de l'inté-



rieur par des tiraillements et des gestations parfois douloureuses; d'une société encore marquée par l'analphabétisme et la pauvreté et comportant de ce fait même des ferments de blocage ou de dérapage antidémocratiques; d'une culture encore marquée par une diversité mal assumée et des dogmatismes stérilisants et potentiellement bifurquants dans un sens régressif; d'une structure gouvernementale compliquée, lourde et lente; d'une administration assez largement corrompue, tentaculaire et léthargique; et d'un contexte mondial régi par l'ouverture et la compétition sans merci pour les retardataires. Tel *leadership* suprême est *a fortiori* indispensable sur tous les registres précités de consolidation et de rénovation de la légitimité royale elle-même. Certes, dans un monde modestement et humainement désacralisé, nul n'est tenu au miracle. Prendre le temps de réfléchir et de mûrir les initiatives est bien meilleur que d'improviser, surtout en politique de niveau suprême. Mais encore une fois, le facteur humain est essentiel : plus les organes et les processus de conseil, de décision et de responsabilité, au plus haut niveau de l'Etat, des instances connexes et de l'Administration, seront rénovés, débouchés, staffés par des compétences effectives et non fictives ou de parade, plus sûrement on avancera vers ce beau projet national: un grand roi légitime, pour des citoyens pleinement libres, dans un Maroc à la fois fort, démocratique et à visage humain.

## CHAPITRE II

# LA CONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE

### ***Introduction : modernité et démocratie***

Le chapitre précédent aura montré la variété des fondements historiques, culturels et politiques au titre desquels la royauté assume le rôle de pilotage du système socio-politique marocain. Certaines pistes y ont été prospectées, eu égard aux modes de guidance promettant la rénovation des symboles de légitimation de la royauté, le réajustement graduel de son positionnement institutionnel et l'approfondissement des processus de modernisation et de démocratisation du pays dans son ensemble. Ces processus correspondent à une mutation sociale et politique qui, pour être progressive et sinueuse, n'en est pas moins profonde et globale ; elle est du reste en cours au pays, depuis la période précoloniale déjà, quoique très timidement à l'époque. De nos jours encore, cette mutation interpelle la société dans son ensemble et tous ses acteurs politiques et civils. Cependant, que signifient ces deux aspects de la mutation, à savoir la modernisation et la démocratisation, postulés comme étant étroitement interdépendants ?

Il n'entre pas dans le présent propos de verser dans une discussion savante sur les prérequis de la modernité, ses avatars, ses prolongements post-modernes etc. A titre purement opératoire, on admettra que cette notion implique, au travers des spécificités nationales, un tronc commun universel de développement civilisationnel dont les dimensions interdépendantes et en perpétuel enrichissement englobent, notamment : – l'implantation des infrastructures et des technologies énergétiques, industrielles, commerciales et financières génératrices de prospérité économique ; – l'expansion du mode de production capitaliste, donc la floraison de l'entreprise privée ; – la pondération sociale et humaine des écarts sociaux que ce mode de pro-

duction creuse, et ce par le développement de systèmes et de politiques de protection sociale, d'éducation, de santé, de logement à grande échelle... ; – l'accès sans cesse élargi aux connaissances scientifiques et techniques évoluées ; – l'adoption de nouveaux modes de consommation, d'arts et de loisirs ; – l'intériorisation mentale et comportementale des normes de raison, de contrat et de droit, dans les sphères publiques et privées des relations interindividuelles et sociales en général. Autant de transformations non exhaustives qui, nécessairement, bouleversent les modes de production, de vie et de pensée traditionnels et, plus spécialement dans le cas du Maroc, les vieilles structures patriarcales, tribales, caïdales, maraboutiques, bazaa-riennes, makhzeniennes, etc.<sup>8</sup> Le présent propos n'étant pas à l'anthropologie de ces vieilles structures, il y sera pris pour acquis qu'elles sont aujourd'hui largement dépassées, du moins en tant que phénomènes directement observables et prééminents dans la structuration des rapports sociaux et des référents mentaux des individus et des groupes. Mais, elles n'ont pas pour autant disparu radicalement. Pas plus qu'elles n'ont disparu le recours à la traction humaine et animale, l'analphabétisme, la ruralité la plus rustre, le dilettantisme artisanal et l'invocation de toutes sortes de solidarités et de clientages ancestraux. Ces pratiques persistent, non seulement parmi les populations encore exclues de la modernité, mais même parmi des élites baignant apparemment dans le monde de cette dernière.

Or, le second aspect de la mutation évoquée ci-dessus, à savoir la démocratie, a été historiquement solidaire de la modernité. Certes, le rapport entre ces deux termes n'est ni à sens unique, ni mécanique. En effet, la modernité a aussi engendré divers régimes antidémocratiques, dans le sens premier d'être franchement totalitaires ou, à tout le moins, manifestement autoritaires, depuis le bonapartisme, jusqu'au nazisme, en passant par diverses formes de dictatures proclamées « populaires », « ouvrières et paysannes », « de salut national » ou autre. Cependant, on remarquera que, vis à vis des valeurs et structures ancestrales, de tels régimes dictatoriaux ont eu deux types d'attitudes significatives : – soit l'invocation de leur retour en force, à travers des ancrages idéologiques sanctifiés, tels la famille, l'église, la race, la nation supérieure ou la communauté religieuse élue et salvatrice ; – soit, au contraire, la velléité d'écrasement radical de ces piliers de « l'ancien régime », en leur proposant, néanmoins, des substituts ayant la même fonctionnalité d'enrôlement massif des individus, sous la bannière

---

8. Pour une analyse descriptive de ces structures, sur la base de l'étude critique d'une sélection de travaux anglo-saxons et français d'anthropologie et de science politique, voir Berdouzi 1987, Chapitre I « Phénoménologie politique ».

d'une hiérarchie fortement intégrative et proclamée fraternelle et solidaire (parti unique, Etat « sans classes », ordre militaire ou religieux subsumant le peuple ou la nation, ainsi de suite). Mais, si la modernité ne suffit nullement à garantir la démocratie, celle-ci, du moins sous ses formes contemporaines, n'en a pas moins besoin de celle-là.

Quels que soient les avatars de la modernisation et les déchirements sociaux qu'elle engendre, c'est à travers ses chirurgies tantôt douloureuses, tantôt exaltantes, que s'opèrent les restructurations fondamentales permettant au maximum d'individus de sortir des coquilles où les enfermaient complètement les vieux ordres sociaux. L'Etat démocratique et son vis-à-vis, ou son frère jumeau, le citoyen libre, naissent et grandissent précisément dans le sillage des transformations modernes précitées. C'est du moins sur la base de ce postulat que la construction démocratique du Maroc sera examinée dans le présent chapitre.

Celui-ci débutera par quelques réflexions visant à rappeler que les fondements d'une construction démocratique pérenne ne se cantonnent pas là où certains débats politiques, ou même académiques, tendent à les réduire ; que ces fondements ne se réduisent pas aux agencements institutionnels et aux procédures consultatives et électives ; que la construction démocratique implique aussi une destruction ou une érosion de l'autoritarisme « spontané » de certaines structures sociales et de celui qui s'organise et s'exprime au niveau des pouvoirs d'Etat ; que si la démocratisation puise certes certaines valeurs éclairantes du libéralisme progressiste, elle s'enracine dans la pratique sociale et politique des collectivités et des individus, et non dans les brumes du formalisme cynique ou ingénu.

Suite à cette réflexion générale, les questions suivantes seront abordées : – Comment les appareils d'Etat au Maroc pourraient-ils mieux contribuer au progrès démocratique du pays ? – Comment se profilent les structures et les acteurs de la société politique et civile censés contribuer à la construction démocratique ?

### ***1. Design démocratique***

Le bref exposé qui va suivre sur ce thème est loin de prétendre proposer un traité condensé de la démocratie. Il vise plus modestement à en dégager quelques éléments universels et spécifiques : – universels en ce sens d'être à la fois fondamentaux, itératifs et évolutifs, à travers les civilisations et les expériences démocratiques de par le monde ; – spécifiques en ce sens d'être seconds, variables et distinctifs de certains stades du développement humain, ou propres à certains contextes nationaux ou culturels particuliers.

L'idée de base à cet égard est celle-ci : bien qu'aucun modèle démocratique passé ou présent ne puisse être pris pour pur et parfait, il existe une vocation pouvant être dégagée du mouvement sinusoïdal de l'histoire ; une perspective de progrès et de perfectionnement universel de la démocratie, par touches successives ou synchroniques, toujours mitigées, et traduisant l'apport spécifique de chaque expérience historique qui en est vécue. De ce fait, les systèmes démocratiques ont varié et varient encore aujourd'hui, considérablement. Mais, la multiplicité et la variété des références démocratiques génèrent des échanges et des interactions entre elles et, partant, une zone d'intersection ou un tronc commun démocratique qui ne cesse d'être enrichi, et non pas appauvri, par les spécificités contributrices. C'est, à titre de comparaison indicative et non réductionniste, un peu comme la vie : la multiplicité foisonnante de ses formes et la complexité de ses évolutions enrichissent considérablement le patrimoine génétique qui constitue le code fondamental d'itération conservatoire et de mutation adaptative du vivant. Mais quel est ce code basique de la démocratie ?

### **1.1. Structures démocratiques**

La démocratie est souvent définie, littéralement et étymologiquement, comme le pouvoir exercé par le peuple. Mais, ces notions de pouvoir et de peuple renvoient déjà à une suprastructure politique, différenciée comme telle ; dès qu'on se place à ce niveau, se posent d'emblée des questions relatives à la souveraineté originelle, au mode de représentation populaire, à la délégation du pouvoir et aux rapports gouvernants/gouvernés.

A ce niveau, disons macropolitique, il devient pratiquement inévitable que les conceptions se voulant rationnelles et objectives du système de gouvernement démocratique, censé être le plus adéquat à une société donnée, se compliquent doublement : – D'une part, elles portent nécessairement une idéologie de combat contre un pouvoir établi, considéré comme antidémocratique, ou un credo de compétition avec des forces politiques candidates à l'exercice du pouvoir. – D'autre part, il se profile derrière les idéaux démocratiques, véhiculés par de telles idéologies, une armature essentiellement instrumentale, pragmatique et opératoire, visant à assurer aux tenants de chaque idéologie en présence la prééminence et le succès politiques, « au nom du peuple ».

Or, les débats idéologiques ne sont pas décidables par argumentation purement rationnelle ou objective. Partant, la question suivante se pose : au-delà du look facial d'une conception démocratique quelconque et au-delà de son harmonie présumée en elle-même et avec la société qu'elle est censée régir, quel est le critère de base de sa possibilité et quelle est

la condition essentielle de sa crédibilité relative ? En d'autres termes, si la confrontation et la comparaison des différents régimes démocratiques, réels ou possibles, révèlent en chacun d'eux des avantages et des inconvénients, des réussites et des échecs, des invariants et des agencements continuels, quel peut être leur étalon de comparaison universel ? Pour rendre cette interrogation plus intelligible et moins abstraite, on prendra deux mondes autres que celui de la société politique où des questions isomorphes se sont posées à la science. Le premier est celui des systèmes formels, logico-mathématiques. Dans ce monde-ci, chaque construction axiomatique se présentait comme parfaite et non contradictoire. Mais voici qu'un éminent logicien du nom de Gödel démontra, en 1931, et de façon strictement axiomatique, qu'aucun système formel ne peut démontrer sa propre non-contradiction par lui-même ; pour ce faire, il doit se dépasser, c'est à dire recourir à un système formel plus large et plus fondamental que lui-même. En transposant cette conclusion au domaine de l'étude comparative des constructions démocratiques macro-politiques, historiquement et présentement connues, on peut dire qu'aucune d'elle ne peut démontrer sa perfection et son applicabilité partout. Mais, où trouver un système de référence démocratique qui les subsume toutes et qui soit plus fondamental que leur somme ? Là intervient le second monde scientifique auquel il est permis d'emprunter une métaphore ayant vertu méthodologique : la science du vivant. Celle-ci a longtemps travaillé sur des organismes et des espèces dont elle comparait les structures anatomiques et les mécanismes physiologiques (soit grossièrement l'équivalent des « institutions politiques » et du « Droit constitutionnel »). Mais, la compréhension de la « logique du vivant » ne commença qu'avec l'étude de la cellule et de sa structure moléculaire, donnant lieu à la génétique contemporaine. En faisant le parallèle entre cette mutation du savoir biologique et la question de politologie soulevée plus haut, on peut dire qu'il faudrait rechercher les fondements de la démocratie bien en-deçà des agencements institutionnels et des compétitions électorales.

Or, en politologie, il n'y a nul besoin d'attendre des révolutions scientifiques de l'ampleur de celles qui viennent d'être évoquées pour se rendre à cette « l'évidence » : à travers le corps social et politique, la problématique démocratique traverse et recoupe plusieurs niveaux. Partant d'un tel constat élémentaire, et en s'inspirant des exemples scientifiques suscités, la question devient celle-ci : comment définir et hiérarchiser ces niveaux et quel en est le niveau fondamental ? A cette question nous proposons la réponse suivante :

1. Le niveau fondamental de la démocratie se constitue des rapports de l'individu citoyen aux structures sociales et politiques de la vie collective

auxquelles il coopère (y compris la macro-structure étatique). La démocratie à ce niveau peut être qualifiée de « cellulaire », basique ou fondatrice, dans ce sens qu'elle met en jeu les relations structurant le code de valeurs, d'attitudes et de comportements qui façonnent les citoyens censés porter la démocratie et être servi par elle. C'est sur cette base que se construisent et s'évaluent deux autres niveaux de l'édifice démocratique :

2. celui des relations globales gouvernant/gouvernés, avec les questions de représentation, d'élection et de participation y afférentes, et

3. la distribution ou la séparation des pouvoirs d'Etat et les rapports entre eux.

Ces deux derniers niveaux peuvent être qualifiés de « suprastructurels » dans un double sens : – d'une part, ils renvoient à la genèse et à l'exercice du pouvoir par des élites, éventuellement élues, présidant aux destinées politiques d'une nation ou d'un peuple ; – d'autre part, la problématique démocratique s'y pose en termes de configuration des institutions suprêmes, de coordination entre corps organiques constitués et de compétition entre acteurs politiques collectifs.

La thèse proposée ici est que la démocratie cellulaire – la première structure de relations individus/collectivités définie ci-dessus – constitue la fondation socio-politique pérenne de la démocratie. Les dimensions suprastructurelles de cette dernière n'ont de sens que par rapport à la première et varient considérablement dans ses agencements institutionnels. Cette thèse sera illustrée brièvement ci-après.

## 1.2. Démocratie « cellulaire »

Il a été suggéré plus haut que l'Etat démocratique ne va pas sans son vis-à-vis obligé, ou même son frère de naissance : le citoyen libre. Certes, entre les deux, il y a un relais : le peuple ou la nation souverains. Mais, il existe une grosse différence entre le peuple d'un Etat démocratique et une peuplade d'esclaves, de serfs ou de lignages et de clans tribaux, ou encore de sujets tyrannisés : en démocratie, le peuple se constitue d'un ensemble de citoyens libres, conscients de leurs droits et de leurs devoirs et ayant chacun sa voix et son vote personnels dans la marche des affaires communes. On peut certes se laisser abuser par les connotations collectivement mobilisatrices des notions de peuple et de masses populaires, au point de les vanter verbalement, tout en les manipulant comme de pures abstractions messianiques. Dans cette foulée d'exaltation emphatique pour et par le « Peuple », l'individu peut même se réduire à un rien, ou alors à un égoïsme déviant ou à une contingence négligeable. De même, le citoyen se réduit à une abstraction juridique dont les individus réels ne sont plus que des

ombres ; ils peuvent alors être totalement subordonnés et alignés par une « haute » volonté « populaire », exprimée par la juste ligne politique de ceux qui parlent « vraiment » au nom du peuple et des larges masses. Mais, dans ces conditions, pourquoi ne pas supprimer les droits individuels, y compris celui du vote personnel, pour les remplacer par des droits exclusivement exercés en masse et par un vote collectif ou à la chaîne ? Le ridicule ne tuant pas, il arrive effectivement que les « citoyens » soient « persuadés » ou forcés à exercer leurs droits à titre de simples « formalités » confirmatives, non pas de leur conscience tout court, mais de la « conscience politique » qui leur est confectionnée et livrée par des prétendus serviteurs du « peuple » en général, n'ayant cure des petites consciences des individualités concrètes et singulières.

Si donc on prend la démocratie un tant soit peu au sérieux, il apparaît clair que les droits individuels de chaque citoyen et la liberté de choix souverain qui lui sont formellement garantis, de surcroît dans des documents aussi sérieux et solennels que les constitutions, doivent être aussi garantis réellement et pratiquement. Se pose alors la question de savoir où et comment se forme le citoyen à même d'assumer pleinement ses devoirs, ses droits et ses libertés démocratiques, les défendre et ne pas les aliéner au point d'y perdre son âme et sa conscience. La réponse est triviale : on n'apprend à nager qu'en nageant ; de même, le citoyen ne se forme pas principalement par des sermons politiques et moraux, même sincères et pertinents. Il se forme bien davantage dans et par la vie pratique où il est quotidiennement plongé. Il se façonne fondamentalement à travers les interactions déterminées par la structure des relations qui le lient à ses cellules de vie sociales et politiques. En effet, de la famille à l'Etat, en passant par toutes les structures associatives, entrepreneuriales ou partisans intermédiaires, soit autant de cellules sociales différenciées et spécialisées, les individus se trouvent engagés dans de véritables « logiques de vie » sociale, économique ou politique. Les espèces de vie régies par de telles logiques diffèrent précisément par la nature des relations qu'elles instaurent et cultivent entre les individus et les collectivités ou les cellules différenciées, auxquelles ils appartiennent et coopèrent. Ces cellules socio-politiques sont structurées ou « codées » par des degrés variables d'autonomie ou de subordination, de liberté ou d'asservissement, de participation décisionnelle ou d'exclusion. Cette structure relationnelle est, en définitive, le critérium fondamental de ce que nous qualifierons d'une politologie cellulaire.

Du même coup, ce serait là le baromètre d'une démocratie basique ou fondatrice. Envers celle-ci, les élaborations organiques, institutionnelles et normatives les plus sophistiquées ne sont, au mieux, qu'une traduction



plus ou moins fidèle et, au pire, qu'une parade mystificatrice. En effet, que signifient la séparation des pouvoirs, le régime représentatif, le suffrage universel direct et ainsi de suite, si les individus sont en relation de subordination et de dépendance envers cette macro cellule politique qu'est l'Etat ou envers d'autres cellules sociales ou partisans ? Comment peut-on avoir un citoyen-électeur conscient et libre si ces structures se le soumettent et lui enlèvent jusqu'à la possibilité de réfléchir, de croire et d'agir par lui-même ? Comment obtenir le même profil de citoyen démocrate si les mêmes structures le poussent, soit directement, soit par réaction contre elles, à mépriser la loi, à ne respecter personne, à biaiser tout engagement pris par lui-même, à fuir toute responsabilité, à compter systématiquement sur l'assistance d'autrui, bref à basculer tout le temps entre la soumission servile et la tricherie insouciance, irresponsable et indisciplinée ?

La démocratie cellulaire, en tant que relation éducative et émancipative<sup>9</sup> d'autonomie et de participation de l'individu à ses cellules d'appartenance, depuis la famille jusqu'à l'Etat, est donc basique et fondatrice. Elle l'est en tant que processus général, consultatif et décisionnel, appliqué aux affaires collectives, elles-mêmes considérées comme étant les affaires de tous les individus qui donnent corps à ces collectivités. Idéalement, ce processus implique donc la participation de chaque membre d'une collectivité donnée à la gestion de ses affaires, et cette participation n'a ni sens ni teneur réelle que si les individus sont en possession de l'éducation, de l'autonomie matérielle et intellectuelle, ainsi que de la liberté indispensables pour qu'ils puissent penser, s'exprimer et agir par eux-mêmes et en interaction réciproque et disciplinée avec autrui. Cette notion est universelle dans ce sens qu'elle demeure présente au cœur de tout système qui se veut démocratique. Cependant, elle n'est pas telle à titre d'acquis intégral et irréversible, mais plutôt à titre de tendance qui se creuse en profondeur et reste encore à creuser (de manière toujours renouvelable) partout.

Dans le passé, la liberté des individus et leur participation volontaire aux décisions collectives n'ont été appliquées que de manière fort relatives, en dépit des principes égalitaires et des procédures consultatives qui ont pu être observées çà et là. Loin de tout romantisme, la démocratie dite primitive, celle des *jmaa*, collectivités tribales ou villageoises d'antan, était

---

Ce néologisme est employé à dessein : il signifie une relation où l'individu n'est pas objet d'une action «émancipatrice», mais sujet de sa propre émancipation dans le cadre de son interaction réciproque avec une structure donnée. Ce néologisme s'inspire du modèle des structures logiques dites «additives», «associatives», «transitives»... Ces qualificatifs signifient que la fonction visée est inscrite dans la dynamique de la structure et ne consiste pas en un effet exercé unilatéralement par un élément sur un autre.

doublement biaisée : – D'une part, elle a pu être qualifiée d'oligarchique, dans ce sens que les clans et les lignages dominants y faisaient entendre leur voix ou imposaient leurs volontés propres, certes pacifiquement, par voie consultative et délibératoire, mais à l'ombre de leur puissance relative ; la menace était toujours présente de prolonger la politique – communautaire – par d'autres moyens : la voie de fait ou la violence. D'autre part, les membres adultes, masculins, en âge de porter les armes, qui obtenaient de ces faits même le droit de parole et de vote, ne se percevaient pas précisément comme des individus différenciés et autonomes par rapport à leurs appartenances familiales, lignagères, claniques, tribales, confrériques ou autres. Par conséquent, c'était l'état des rapports de force entre ces entités qui se manifestait à travers les processus démocratiques, bien davantage que la compétition sereine entre opinions librement construites par les membres individuels d'une communauté, sensés contribuer personnellement à la gestion de celle-ci.

Du reste, ce bref rappel n'a pas une signification purement historique. Dans le contexte des pays marqués, jusqu'à très récemment, ou encore marqués à présent par la forte emprise des appartenances traditionnelles ou primitives sur les individus, le rôle des citoyens juridiquement promus au rang de personnes libres, égales, conscientes, censées agir chacune selon ses convictions propres et sa volonté autonome, demeure, pour une large part, une fiction. Qui plus est, même dans les sociétés les plus évoluées, le système démocratique n'a pas échappé à une batterie de critiques, mettant en cause le poids des inégalités et des vulnérabilités socio-économiques et culturelles, des monopoles et mafias de toutes sortes, des réseaux médiatiques etc. sur la fabrication des opinions et des décisions de l'écrasante majorité de citoyens, censés effectuer leur choix et voter exclusivement « en leur âme et conscience ».

Mais, relativité oblige, la démocratie cellulaire fait des progrès, malgré tout. De nos jours, les individus se sont largement émancipés des vieilles coquilles parentales, tribales, ecclésiastiques, seigneuriales ou confrériques qui les embrigadaient la vie durant. Leur mobilité géographique, professionnelle et sociale s'est considérablement ouverte et accélérée. Le niveau général d'instruction et d'accès à l'information, y compris politique, s'est élevé. L'esclavage et le servage ont disparu. Malgré la subordination des larges masses à la puissance du capital, les relations contractuelles et de négociation individuelle et collective se sont étendues et renforcées. Si la pauvreté, le chômage et le sous-emploi maintiennent de larges zones de précarité et de vulnérabilité socio-économiques et donc de clientélisation politique, les couches moyennes, cultivées, critiques et autonomes se

sont considérablement étendues. De plus, on assiste au développement de services publics ou collectifs normalisés et dépersonnalisés, au sens que l'accessibilité de leurs prestations ne dépend pas de la soumission des individus bénéficiaires à quelque patronage aliénant leur liberté, et ce depuis la protection sociale jusqu'à la libre navigation cybernétique. Si les partis politiques existants, tels qu'ils sont « donnés », tendent à figer les choix offerts aux individus et aux larges masses et si différents lobbies influent encore sur ces choix, leurs contradictions mêmes aménagent des espaces de débats et d'initiatives individuelles et collectives, ouvrant sans cesse des pistes de pensée et d'action nouvelles (dans la culture, la science, l'environnement, la coopération civile, la contestation politique et ainsi de suite). Si les fanatismes idéologiques et religieux tendent encore à borner, par de fortes lignes rouges, l'espace de pensée permis aux individus et aux masses que ceux-ci composent, le temps des monopoles ecclésiastiques, seigneuriaux, étatiques et partisans, qui spoliaient et dictaient La Vérité absolue, est largement révolu. La différenciation des sphères de vie et de pensée, depuis la spiritualité jusqu'à la consommation courante, en passant par la production, la culture et la politique, permet aux individus d'exercer différemment leur liberté sur plusieurs tableaux ; ils sont de moins en moins astreints à une recette dogmatique, soumettant la variété des sphères de vie et de pensée à un standard unique et réducteur de la liberté d'interprétation, d'imagination, de création et de choix. En effet, le « tout chrétien », le « tout prolétarien », le « tout yankee » ou le « tout islamique », le tout « judaïque » furent, et sont certes encore un peu, des moules prétendant brasser les esprits, les arts, la politique et la vie quotidienne sur un modèle unique, prêt-à-porter par tous et partout, quelles que soient les mensurations des individus et les particularités des scènes de vie sur lesquelles ils se présentent. Aujourd'hui, il semble de plus en plus clair non seulement que l'habit ne fait pas le moine, mais qu'aucun habit unique ne sied à l'homme et à la femme assumant leur épanouissement multidimensionnel, librement voulu et librement entrepris.

Tels sont quelques facteurs permettant de penser que la démocratie cellulaire est malgré tout en progrès. Ils indiquent, du même coup, des pistes qui, par-dessous les constructions constitutionnelles et macro-politiques, permettraient de faire avancer la démocratie au Maroc même et de prévenir son blocage ou son ravisement par ceux qui s'en réclament, tout en se plaçant sur un plan purement formel, procédural, juridique et instrumental.

### 1.3. Vérité et mythe libéraux

On pourrait percevoir dans la mise en exergue de la relation individu/collectivité, en tant que lieu où se joue fondamentalement la démocratie, un

simple relent du vieux libéralisme entaché d'individualisme. C'est, certes, en partie vrai et il convient de l'assumer. Après tout, cette doctrine exprima et stimula un mouvement social dont elle était corrélative et solidaire : le bris des privilèges féodaux et des tabous obscurantistes ; l'émancipation des paysans laborieux mais asservis, des bourgeois industriels mais bloqués et méprisés et des penseurs lumineux mais censurés, persécutés, voire crucifiés. Les premières libertés prônées et sanctifiées furent justement élémentaires, au sens littéral de se rapporter aux éléments sociaux de base que sont les individus : libertés de circulation, de pensée, de culte, d'expression, d'association, d'initiative et d'engagement volontaire contractuel. Ces sept fées de l'idéalisme libéral classique, censées protéger les individus citoyens et les émanciper, ont toujours été et demeurent, en fait, les creusets où se sème et se cultive profondément la démocratie, avant que celle-ci ne puisse fleurir authentiquement à travers ses ramifications institutionnelles (Etat, organes représentatifs, partis politiques etc.). Tant que les individus qui sont les citoyens ne jouissent pas pleinement de ces libertés essentielles et fondatrices de la démocratie, on ne conçoit guère la notion de citoyen possédant effectivement le droit et la faculté de voter souverainement et ayant donc une voix qui compte dans les choix politiques d'un Etat. De ce point de vue, l'idéalisme libéral avait donc bien un pied sur terre et son individualisme avait son côté émancipateur.

La défaillance de ce libéralisme fut de placer lesdites libertés fondamentales sur le seul terrain de la proclamation philosophique et de la formalisation juridique. Son côté mystificateur fut de raisonner sur un individu abstrait de sa condition sociale et historique et de prétendre niveler les différences de statut social et les intérêts de classes divergents sous le couvert d'une égalité de tous devant la loi et d'une liberté politique formellement postulée pour tous. Les critiques socialistes et marxistes se firent forts de dénoncer ces mystifications. Les grands sacrifices du mouvement ouvrier mondial imposèrent une extension des libertés publiques pour y inclure les droits d'organisation et d'action syndicales. Cependant, une des tares des expériences révolutionnaires socialistes et communistes fut de reléguer de nouveau les masses d'individus prolétaires, paysans et même intellectuels sous la férule d'appareils « d'avant-garde » et de nomenklaturas subtilisant leurs libertés fondamentales, imposant des « lignes » idéologiques et politiques prétendument monolithiques et forçant une unité « de classe » quasiment tribale, voire confrérique ou sectaire. Ceci engendra la sublimation des problèmes de vie individuels et concrets dans un « salut » abstrait, promis à une classe, un parti, une secte ou une nation, eux-mêmes promus aux rangs d'entités quasiment métaphysiques, dignes d'idolâtrie même forcée et

de sacrifices massifs des individus réels. Le corollaire en fut la « collectivisation » ou la « nationalisation » de la liberté au niveau d'un pouvoir général et central, annihilant l'exercice de chaque liberté fondamentale par chaque individu particulier. Autant de marques profondément et historiquement réactionnaires et totalitaires de tout mouvement qui s'y évertue, quelles que soient, par ailleurs, ses prétentions ou même ses accomplissements réformistes ou révolutionnaires.

A l'inverse, toute construction démocratique exige la reconnaissance des libertés privées et publiques des individus et des collectivités, leur protection et, surtout, la promotion soutenue des conditions socioéconomiques et culturelles propices à leur exercice effectif, le plus large possible, par chaque individu dont se composent les masses populaires. Qu'une telle construction se déclare capitaliste et libérale, socialiste et populaire ou autrement, le critère dernier d'évaluation de ses institutions est le degré auquel elles servent ces libertés et créent les conditions de leur plein exercice. A défaut, le peuple, les masses, pourtant mythifiés et auréolés de toutes les vertus idéales, se maintiennent ou se dégradent en tant que foules d'automates fanatisés ; les citoyens proclamés libres et conscients se massifient et se dissolvent dans une nébuleuse idéologique où le mimétisme remplace le raisonnement, le suivisme remplace l'autonomie et le vote automatique et groupé remplace le libre choix individuel. Fondamentalement, on ne traitera jamais le peuple autrement qu'un troupeau tant qu'on le regardera comme une masse compacte, à mener sur une « voie » unique, et non pas comme un ensemble de personnes porteuses d'une variété riche et complexe d'idées et d'initiatives que le débat libre peut seul permettre d'évaluer et de sélectionner.

Cette dernière assertion ne concerne pas, encore une fois, la seule sphère macro politique. Elle concerne tous les aspects de la démocratie cellulaire qui englobe les relations fondamentales de l'individu à chacune des structures sociales et politiques auxquelles il coopère. Il s'agit là d'une tendance de plus en plus forte, dont voici quelques manifestations : I) Dans sa relation à l'Etat, le **citoyen** exige d'être écouté et impliqué et accepte de moins en moins d'être astreint à seulement obéir et applaudir. II) Dans sa relation à l'administration et au service public, l'**usager** exige de plus en plus d'être accueilli, informé et prestement servi, sans souffrir ni lourdeurs ni tracasseries bureaucratiques. III) Dans sa relation à l'entreprise, le **travailleur** exige la participation, la valorisation et la formation, et tolère de moins en moins sa soumission à une division du travail taylorienne abrutissante. iv) Dans sa relation au parti, le **militant** exige le droit de critique, d'initiative et de différence, et non plus seulement le devoir de fidélité à une ligne ou à un

dirigeant. v) Dans sa relation au maître et à la classe, l'**apprenant** appelle une pédagogie active et participative et ne se réduit plus à subir et restituer des leçons magistrales. VI) Dans leur relation à la famille, le conjoint et l'**enfant** discutent et participent de plus en plus pleinement à la vie commune, au lieu de subir une autorité parentale ou maritale absolue. VII) Dans sa relation à la société, la femme exige l'égalité, le respect et l'autonomie, refusant désormais la claustration, le harcèlement et la discrimination professionnelle, juridique et politique. VIII) Dans sa relation à ses aînés, le jeune réclame la compréhension, le soutien et l'implication, refusant de plus en plus la tutelle et le mépris gérontocratiques. IX) Dans sa relation à ses fournisseurs, le consommateur exige la qualité, le contrôle et la responsabilité. X) Dans sa relation aux médias, le lecteur ou le spectateur exige de plus en plus l'information riche et objective, le débat ouvert, l'interactivité et l'ouverture la plus large sur la vie locale et mondiale. XI) Dans sa relation à ses représentants, l'électeur exige des comptes rendus et un travail de proximité, refusant de plus en plus de donner des blancs seings à distance. XII) Dans leur relation aux majorités culturelles, ethniques ou religieuses, les minorités de même ordre exigent reconnaissance, autonomie et protection de leur personnalité distinctive. Ce sont là, entre autres manifestations de la liberté et de l'implication croissante des individus citoyens dans les collectivités qu'ils composent, quelques tendances fortes et fondatrices de la construction démocratique de niveau cellulaire. En-deçà des suprastructures politiques, cette construction se mesurera de plus en plus à l'aune de ces critères. Un mot, à présent, de la macro-politique démocratique.

#### 1.4. Démocratie suprastructurelle

Outre la structure fondamentale des relations des individus aux collectivités politiques et socio-économiques auxquelles ils coopèrent, la construction démocratique porte, avons-nous dit, sur deux autres structures principales de relations relevant de la macro politique et plus souvent mises en exergue par les analystes et les politiciens : – celle des relations entre le pouvoir politique et le peuple (rapports globaux gouvernants/gouvernés) et – celle des relations entre les principaux organes du pouvoir d'Etat (séparation et agencement des pouvoirs). Sans verser dans de longues élaborations de Droit constitutionnel comparé, quelques commentaires seront émis sur chacune de ces deux suprastructures de relations démocratiques, essentiellement dans le but de dégager quelques tendances fortes et quelques problématiques d'évolution qui les marquent.

##### 1.4.1. *Rapports gouvernants/gouvernés*

S'agissant d'abord de la structure des relations gouvernants/gouvernés, la tendance générale en démocratie comporte deux volets principaux: a)

soumettre les gouvernants aux lois de l'Etat de Droit, y compris les normes internationales des droits humains ; b) assurer la représentation populaire au niveau du pouvoir d'Etat, par la voie d'élections générales libres et sur la base de la compétition ouverte. Naturellement, chacun des aspects inclus dans cette « définition » connaît une variation notable de son champ et de ses modalités d'application.

Par exemple, la soumission de l'Etat au droit interne va de pair avec l'aménagement constitutionnel de certains mécanismes d'exception en situation de crise. La soumission au droit international va de pair avec des revendications d'exception culturelle ou d'intérêt national. Cependant, il importe d'observer que ces « zones d'exception » tendent à se rétrécir à mesure que la démocratie s'universalise.

S'agissant de la participation populaire, elle va de la seule élection d'un parlement, jusqu'à celle du chef de l'Etat et même à l'initiative référendaire et constitutionnelle, sans oublier l'alternance gouvernementale en fonction des tendances politiques sorties des urnes. Mais, quels que soient les régimes politiques : présidentiel, monarchique ou parlementaire, la tendance est à élargir partout l'éventail des fonctions politiques et administratives électives et le champ d'initiative, de représentation et d'intervention des populations dans les affaires publiques, à tous les niveaux : national, régional et local.

Quant aux processus de consultation populaire eux-mêmes, ils connaissent aussi une grande variété « technique » et sont l'enjeu de calculs et de passions politiques parfois acerbes, portant notamment sur les modes de scrutin, les découpages électoraux et les garanties de liberté, d'honnêteté et de transparence des opérations y afférentes. Mais, quelle que soit la pertinence des choix « techniques » et des garanties formellement établies, eu égard à chaque contexte socio-politique donné, la tendance mondiale est à l'observation vigilante, voire à la surveillance internationale des consultations populaires, de sorte que les marges de manipulation et de truquage se rétrécissent notablement.

S'agissant, enfin, de la compétition démocratique ouverte, sa configuration et ses modalités varient encore beaucoup. Du parti dominant, au bipartisme, au tripartisme, à l'éclatement de la carte partisane, l'expérience démocratique a dû s'accommoder de paysages partisans forts divers. La raison en est que la carte politique ne se taille guère sur mesure. Elle dépend d'une dynamique sociétale et politique qu'on ne peut gérer ou manipuler ni à volonté ni indéfiniment. Bien des régimes ont même tenté de faire l'économie du multipartisme, tout en appliquant les autres volets de la structure démocratique des relations gouvernants/gouvernés (élections

représentatives et même présidentielles, forte formalisation juridique des rapports entre les citoyens, l'Etat et l'Administration...). Cependant, ces régimes de parti unique, ou même sans parti du tout, ont largement périclité, souvent sous l'effet des luttes de factions intestines, au sein même des pouvoirs établis, ou de contre-pouvoirs émergents en dehors d'eux. Ceci paraît démontrer l'impossibilité d'effacer les contradictions sociales et les besoins d'expression plurielle corrélatifs, par la seule volonté d'une unité nationale ou populaire idéale, forcée dans le dispositif institutionnel qu'est le régime des partis. Aussi semble-t-il clair que, dans l'état actuel et visible du monde, la démocratie va et ira de pair avec cette l'expression politique plurielle qui s'organise en multipartisme.

Laissant donc de côté l'évaluation des choix techno politiques possibles sur ces multiples aspects, parce que ces choix dépendent des caractéristiques et des rapports de force propres à chaque contexte concret, certaines observations d'ensemble, tirées des expériences démocratiques comparées, semblent à propos :

a) Quelle que soit la structure démocratique des relations globales gouvernants/gouvernés, son effectivité et sa crédibilité dépendent de la structure des relations de démocratie cellulaire évoquée plus haut. Si la grande masse des individus citoyens d'une société politique donnée ne sont pas en état d'exercer leur liberté, leur autonomie et leur participation volontaire aux différentes structures sociales et politiques auxquelles ils sont censés coopérer, les meilleures modalités des relations gouvernants-gouvernés serviront, au plus, d'instruments de compétition entre élites rivales et donneront, au pire, des plébiscites automatiques. Partant, une véritable construction démocratique ne se réduit pas aux débats savants sur les meilleurs régimes représentatif, électoral et partisan possibles ; elle exige aussi des politiques publiques et des actions civiles visant à mettre à niveau la structure des relations démocratiques fondamentales : celles où se cultive l'exercice effectif par chaque citoyen de ses libertés, de son autonomie et de sa participation volontaire aux affaires collectives. Une conséquence en est que la vertu démocratique d'un courant politique quelconque ne se mesure pas principalement à son « audace » dans la remise en cause des structures de relations gouvernants-gouvernés, ni à sa promptitude à proposer des changements radicaux au statut des détenteurs du pouvoir suprême. Adviene qu'un tel courant érode, par son discours et sa pratique, les libertés individuelles et collectives et tende à « massifier », fanatiser et automatiser les citoyens, sa nature devient, de ce fait même, foncièrement antidémocratique, même s'il se farde de réformisme institutionnel et prône la plus grande honnêteté électorale.



b) Les dispositifs représentatifs, normatifs et électoraux d'un Etat de Droit démocratique demeurent susceptibles d'être purement et simplement instrumentalisés à des fins de conquête ou de conservation du pouvoir, sans pour autant servir la démocratisation effective. Ils peuvent l'être aussi bien par des antidémocrates à peine camouflés que par des démocrates de parade qui, par calcul ou par inconscience, s'abstiennent de cultiver la démocratie à sa racine structurelle et se complaisent dans ses formes suprastructurelles. Cette possibilité entraîne un risque supplémentaire et nécessite une remédiation. Le risque, bien réel, est que l'enlèvement des changements démocratiques dans le formalisme et les aménagements institutionnels des pouvoirs d'Etat favorise des remontées antidémocratiques, éventuellement dévastatrices. La remédiation tient, d'abord, dans l'action d'approfondissement constant de la prise de conscience et de l'exercice des libertés fondamentales par les larges masses, de sorte que chaque individu citoyen s'approprie ces libertés et en devienne le défenseur résolu. Naturellement, cette action ne passe pas seulement par la conscientisation et les protections juridiques et juridictionnelles ; elle passe aussi par le combat conséquent, comme dans toutes les démocraties éprouvées, pour l'éducation, l'alphabétisation, la réduction des zones de pauvreté et de vulnérabilité socio-économique... Mais et surtout, il convient de se prémunir contre un ultralibéralisme, poussé à la béatitude ingénu, voire au crétinisme, que ce soit par idéalisme ou par cynisme. La réalité de toute construction démocratique pluraliste est d'être fondée, malgré tout, sur une plate-forme idéologique unanime ou, si on veut, sur un « paradigme politique » fixant au discours et à l'action de tous les acteurs certaines balises et certaines digues. Plus un système est démocratique, plus cette plate-forme prescrit à toutes les valeurs de liberté, de dialogue, de droit, d'égalité, de compétition par le mérite et ainsi de suite, tout en excluant du jeu politique démocratique les tendances discriminantes, obscurantistes, racistes, totalitaires etc. Moins un système est démocratique, plus sa plate-forme unanime laisse de place aux valeurs exploitables contre la démocratie même, tout en pénalisant de nombreux aspects du libre exercice des droits de la personne et tout en grossissant la liste des thèmes exclus de toute pensée libre et de tout débat public. La construction démocratique est précisément un processus constructif dans ce sens qu'elle ne consiste ni à lever d'un seul coup tous les tabous et verrous culturels et politiques hérités de l'ère ante-démocratique, ni à en conserver un maximum indéfiniment. Telle une onde quantique, la construction démocratique consiste plutôt à faire sauter périodiquement une nouvelle série de verrous remplaçables par davantage de libertés et de valeurs démocratiques partagées par le maximum possible de citoyens. La cadence de ces ouvertures indéfinies dépend elle-même

du progrès social et humain global d'une nation et de l'effort investi dans les fondations démocratiques préparant les individus citoyens à assumer pleinement leur liberté, leur autonomie et leur participation volontaire et leur responsabilité, à tous les niveaux.

#### *1.4.2. Distribution des pouvoirs*

S'agissant de la troisième structure de relations démocratiques, celle de la distribution des pouvoirs et de l'agencement de leurs rapports réciproques, force est de dire qu'elle connaît une variété de modalités encore plus diverses que la précédente (celles des relations globales gouvernants/gouvnés). Entre républiques et monarchies, Etats fédéraux, simples ou régionalisés, régime présidentiel, parlementaire, d'assemblée ou « équilibré », exécutif bicéphale ou monosépale, parlement bicaméral ou monocaméral, les formules de distribution des pouvoirs d'Etat font foison. Il n'existe ni choix démocratique impératif de l'un ou l'autre terme de chacune de ces alternatives, ni même de modalité unique de chacun de ces termes en soi. Qui plus est, on assiste à des mutations de la triade classique des pouvoirs législatif, exécutif, et judiciaire. Ainsi, par exemple, on assiste à l'émergence d'une législation « exécutive » (par décret, ordonnance, agrément ou autre), d'une diplomatie parlementaire, d'une justice constitutionnelle éminemment politique et très peu « judiciaire » et, inversement, d'une justice constituante, c'est-à-dire d'une jurisprudence de portée constitutionnelle, créée par des juridictions ordinaires.

De plus, et hormis les trois sacro-saints pouvoirs classiques, on assiste à l'émergence d'un quatrième pouvoir, celui des médias ; d'un cinquième, celui de l'évaluation des politiques publiques (voir § 2.3.3. de ce même chapitre) ; d'un sixième, celui des acteurs de la société civile ; d'un septième, celui des organismes internationaux et des groupements transnationaux... Dès lors, il semble clair que le droit constitutionnel classique a besoin d'une sérieuse remise à jour conceptuelle et méthodologique sur tous ces aspects. Mais telle n'est pas la prétention du présent propos. Il suffit de noter que cette variété et ce dynamisme institutionnels offrent un large horizon de choix des formules les plus adaptées à chaque contexte précis et devrait amener à plus d'ouverture d'esprit, donc moins de dogmatisme, dans toute réflexion et tout débat sur les réagencements, éventuellement souhaitables, de la distribution des pouvoirs.

Cependant la tendance de progression démocratique sur ce chapitre ne conduit pas à un relativisme sans repère. Partout, la nécessité d'une justice indépendante, propre, équitable et diligente se confirme avec force. Partout, la nécessité d'un exécutif capable à la fois de garantir la pérennité de l'Etat

de Droit, de refléter l'essentiel des aspirations populaires et de concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques avec compétence et transparence s'impose et se juge à l'aune des résultats et non des promesses. Partout, s'impose aussi la nécessité de mettre en place des organes représentatifs locaux et nationaux, capables de contrôler efficacement les gouvernants et les fonctionnaires d'Etat, et les censurer au besoin. Partout, s'organisent la veille juridictionnelle sur les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que sur le respect de la distribution constitutionnelle des pouvoirs. Partout la liberté de la presse et son rôle propre d'investigation et d'information du public, y compris sur la gestion de toutes les instances de l'Etat, s'imposent et s'organisent...

Y a-t-il lieu de s'inscrire résolument dans ces tendances universelles, en en puisant et en en adaptant les formules appropriées à chaque contexte, ou bien faut-il, au contraire, leur tourner le dos et traîner en arrière, en prétendant réinventer une « vraie » roue « démocratique » ? N'est-il pas plus digne des penseurs des pays émergents ou en voie d'émergence de conquérir ce champ immense du droit constitutionnel et de la pratique démocratique universels, de le maîtriser et d'y apporter leur propre contribution enrichissante ? Est-il encore imaginable d'ignorer ce patrimoine constitutionnel universel ou de le rejeter, sous prétexte d'étrangeté, au risque de se rendre étrangers au monde d'aujourd'hui, à l'histoire humaine et à la civilisation contemporaine ?

L'option ici préconisée semble claire. Il s'agit, à présent, d'en examiner quelques retombées possibles au Maroc même, en commençant, dans ce qui suit, par une évaluation des appareils d'Etat.

## ***2. Démocratie et appareils d'Etat***

L'interrogation sur l'opportunité d'une révision de la constitution a été évoquée dans le chapitre premier, à propos de la discussion sur la légitimité constitutionnelle de la royauté. Il y a été dit, en substance, qu'une telle révision ne serait opportune qu'à moyen terme, après considération de tous les aspects à y inclure et après maturation des conditions politiques pour ce faire. Dans l'intervalle, la constitution en vigueur offre une base, du reste malléable, pour le plein développement du nouveau leadership royal et l'approfondissement des réformes fondamentales nécessaires, tant au niveau des appareils d'Etat qu'à celui de la société dans son ensemble. Dans la présente section, il sera question de certains problèmes et de certaines perspectives de transformation touchant, successivement, le gouvernement, le parlement et l'Administration.

## 2.1. Alternance et gouvernance

Voici, au moment d'écrire ces lignes, presque deux ans et demi que s'est produit au Maroc un changement gouvernemental à forte signification politique : Pour la première fois, depuis trente-huit ans, l'opposition historique revint aux affaires de l'Etat. Bien que certaines composantes de cette opposition aient, à différentes reprises, participé aux formations gouvernementales, ce fut pour d'autres un véritable premier retour aux affaires et, pour l'ensemble du pays, une première alternance globale au gouvernement. Tant l'événement en lui-même que les enseignements pouvant en être tirés par des évaluations critiques, aussi objectives que possible, paraissent d'une grande importance pour le progrès de la construction démocratique au Maroc. Les éléments qui seront versés ci-après à ce processus d'évaluation critique visent exclusivement la contribution à cette construction collective, par une réflexion libre, personnelle et, autant que faire se peut, objective.

Le fait est que, de par sa dimension même, l'avènement de l'alternance suscita de grandes attentes de changement politique et social, rapidement rattrapées par des déceptions et des critiques parfois acerbes. Il convient donc, tout d'abord, d'évaluer la légitimité de ces attentes, puis les principales critiques adressées au gouvernement. Ensuite, il importe aussi de considérer les justifications dont peut se prévaloir ce dernier, avant d'en venir à quelques observations et suggestions pour une mise à niveau de l'appareil gouvernemental.

### 2.1.1. Promesses de l'alternance

Indépendamment de la longue série de péripéties constitutionnelles, électorales et informelles qui l'ont précédé et préparé, l'avènement du gouvernement d'alternance, en mars 1998, fut perçu par une large frange de l'opinion publique nationale, et même par les milieux internationaux, comme un souffle de vent nouveau sur le Maroc. Les attentes de changement générées par l'événement paraissent, de prime abord, tout à fait légitimes pour une série de raisons. Mais, à l'analyse, elles paraissent aussi involontairement démesurées par une population et même certaines élites chez lesquelles l'ardent désir de changement ne laissa pas de place à l'évaluation pondérée de la teneur réelle des réformes promises et de la capacité de ceux qui les prônaient et les symbolisaient à les traduire dans les faits.

Les attentes étaient, en effet, légitimes parce que les principaux partis de la coalition au gouvernement d'alternance avaient développé, sur plusieurs dizaines d'années, un discours et une culture politiques hautement critiques de l'ordre existant. Face à ce qui est systématiquement présenté comme une série de choix impopulaires, d'erreurs, de crimes répressifs,

de malversations et de manipulations, ce discours promettait d'apporter un redressement fondamental, instaurant enfin la vraie démocratie, la vraie justice sociale, le vrai développement économique, la vraie culture, la bonne administration et ainsi de suite. Cette promesse était crédibilisée par les sacrifices et les souffrances tantôt réellement subis, tantôt simplement capitalisés, par certaines figures de l'ex-opposition, du fait des campagnes répressives, parfois féroces, du passé. La promesse était davantage encore crédibilisée par l'allure pragmatique et opérationnelle que prenaient peu à peu les programmes politiques des partis d'opposition, dans les campagnes électorales. Ces partis rivalisaient à annoncer, chacun, des centaines de mesures pratiques, finement étudiées, ficelées et prêtes à voir le jour au lendemain même de leur accès éventuel au pouvoir. Qui plus est, ces « *packages* » de mesures de sauvetage présentaient deux vertus supplémentaires : – d'abord, celle de couvrir tous les aspects et les secteurs de vie sociale et politique ; – ensuite et surtout, celle de s'inscrire dans une vision globale du changement qui, affirmait-on, manquait lamentablement au pouvoir établi et aux partis fieffés à l'administration. Enfin, il semblait évident que la propreté morale, tantôt réelle, tantôt simplement présumée, des nouveaux hommes aux commandes offrirait la garantie d'une gestion saine des affaires et des deniers publics, pour le grand soulagement du contribuable et du peuple en général. A tout ceci s'ajoutait la considération que l'ex-opposition était dirigée par de vétérans politiciens et encadrée par des militants aguerris et foncièrement acquis à la cause du peuple. Face à des politiciens improvisés « à droite », ou littéralement fabriqués par l'administration, et face à une technocratie incolore et platement vouée aux chiffres, la grande et noble politique allait enfin retrouver droit de cité et prendre les commandes du pays. En somme, il y avait donc une mixture de raisons objectives et subjectives de croire au changement et de former de grosses attentes de réforme salutaire. L'alternance ne paraissait pas seulement comme le changement de quelque chose par autre chose, mais comme la substitution du plein au presque rien, du presque tout au presque néant. Elle paraissait comme le passage de l'absence de programme à un véritable programme, de la cécité à la vision globale et percutante, de la froideur et de la platitude technicistes à la ferveur et à la grandeur politiques, de l'arrivisme et de l'opportunisme individuels à l'engagement et au militantisme populaires.

Pourtant, à y regarder de plus près, il y avait aussi, outre le principe du doute scientifique en toute chose, des motifs de prudence et de pondération des attentes par trop enthousiastes. On y reviendra, d'abord dans cette section même, à propos des critiques et des justifications de la prestance du gouvernement d'alternance, puis dans la section sur la classe politique

et la société civile. Mais, il est permis d'émettre ici déjà deux séries d'interrogations franchement sceptiques :

La première série d'interrogations concerne le programme politique du changement. Pour commencer, il faut bien remarquer que les idéologies socialistes et égalitaristes classiques que prônaient jadis les principales composantes de l'ex-opposition historique, s'étaient accommodées, au fil du temps, des réalités du capitalisme, des tendances à la privatisation, de la quête des investissements extérieurs et même de l'importance cruciale de la sauvegarde des « grands équilibres économiques et financiers », au détriment des conceptions de l'Etat providence, tolérant le déficit systématique. Dès lors, la question n'était pas de savoir quel changement radical le gouvernement d'alternance pouvait apporter au régime socio-économique établi, mais seulement dans quelle mesure il pouvait assurer une meilleure gestion d'un programme politique fondamental déjà mis en place par l'Etat. Même en matière d'action sociale des pouvoirs publics, les déficits sociaux du pays (notamment en éducation, emploi, alphabétisation et développement rural) étaient déjà décriés, avant l'alternance, par les plus hautes autorités de l'Etat et par les organismes internationaux. La résorption de ces déficits avait déjà été érigée en priorité nationale. La question n'était donc pas de savoir si le gouvernement d'alternance allait enfin proclamer la volonté d'imprimer un visage humain et social au développement du pays, mais seulement s'il pouvait innover et apporter un « plus » de vigueur et d'efficacité en la matière. Sur le plan politique, le règlement d'un dossier comme celui des droits de l'homme était déjà pris en main au plus haut niveau de l'Etat. Dès lors, la question n'était pas de savoir si une ère nouvelle allait être ouverte sur ce chapitre, par le gouvernement d'alternance, mais seulement si ce dernier pouvait trouver de nouvelles voies et moyens de promouvoir les droits de l'homme. Ces interrogations, basées sur les évolutions politiques du pays avant l'avènement de l'alternance, donnent à penser qu'en termes de vision globale et de programme politique du changement, le nouveau gouvernement n'allait pas innover radicalement. On pouvait tout au plus en espérer davantage d'efficacité et de diligence dans le parcours de chemins tout tracés avant lui.

D'où la seconde série d'interrogations: Dans quelle mesure un gouvernement d'alternance dont les composantes partisanses sont pour partie déjà habituées à gouverner sur l'ancien mode, et pour partie habituées essentiellement au discours critique, allait-il trouver et mobiliser, au sein même de ces composantes, des compétences de gouvernance et de gestion nettement plus performantes et innovantes que les équipes gouvernementales antérieures ? Les solidarités partisanses, les attaches fraternelles,

les divisions factionnelles, n'allaient-elles pas faire courir à la nouvelle formation gouvernementale le risque de se truffer de personnages encombrants mais « politiquement » incontournables, tant au niveau des postes ministériels eux-mêmes qu'à celui des cabinets et des administrations ? Le clientélisme partisan ne risquait-il pas de donner cours à la satisfaction de longues soifs de pouvoir, d'influence et de subsides, au risque d'hypothéquer les performances de gestion et de gouvernance attendues du nouveau gouvernement ? Le dilettantisme oppositionnel et le verbalisme militant ne risquaient-ils pas d'être érigés, par-ci ou par-là, en norme de respectabilité et d'admissibilité aux rouages et aux lobbies d'influence gouvernementale et administrative ?

Ces interrogations sceptiques et tant d'autres pouvaient déjà être formulées, autant que pouvaient être formés les vœux optimistes, avant et au moment de l'avènement du gouvernement d'alternance. Preuve en est qu'au lendemain de cet avènement, on ne vit survenir aucune avalanche des réformes pompeusement promises par les programmes électoraux. Preuve en est encore que les critiques de l'action gouvernementale se sont faites de plus en plus acerbes au fil de la durée parcourue par l'expérience d'alternance en cours.

### 2.1.2. Critiques au gouvernement

Ces critiques émanent non seulement de la presse d'une opposition de « droite » désarmée, mais aussi de la presse indépendante, et surtout de leaders de certains partis pourtant impliqués dans la coalition au pouvoir. En d'autres termes, ces critiques sont de couleurs politiques suffisamment diverses pour être prises au sérieux. Il ne s'agit pas de les reprendre ici pour les discuter en détail et en choisir les « bonnes ». Ce serait trop long et jamais « neutre ». On procédera plutôt à une critique sélective de ces critiques, non pas dans l'intention de condamner quiconque, mais de tirer des enseignements sur le comportement de la classe politique, au gouvernement et en dehors de lui. Les critiques retenues pour cette brève analyse se répartissent en deux catégories : – l'une regroupe des critiques d'ordre général, soulignant surtout ce qui manque à l'action gouvernementale – l'autre regroupe des protestations engendrées par des « incidents critiques », survenus dans cette action même.

A commencer par la première catégorie de critiques, on reproche souvent au gouvernement d'alternance sa lourdeur ou son manque d'agilité, sa lenteur ou son manque de célérité et sa routinisation, ou son manque de communication et de présence mobilisatrice. Qu'un gouvernement censé être dédié au changement en vienne à être la cible de telles critiques,

émanant en partie du sein même de sa coalition, dénote d'un problème méritant sérieusement une auto-évaluation critique. On reviendra plus bas sur les auto-justifications censées sublimer une telle autocritique. Mais, en admettant que la lourdeur, la lenteur et la routinisation du gouvernement d'alternance sont des « constats » au moins partiellement vrais, il reste que l'on ne saurait être séduit par le désir des qualités contraires que si l'on définit à quoi précisément elles doivent servir : s'il faut être agile et diligent, c'est pour faire quoi ? S'il faut communiquer et mobiliser, c'est pour dire quoi et offrir quoi ? De plus, il ne suffirait pas de souligner des carences ; encore faudrait-il chercher à expliquer pourquoi elles sont là, pourquoi elles perdurent et comment les surmonter, hormis en renforçant simplement et sur parole telle ou telle composante de la coalition qui les décrie. On y reviendra après écoute du gouvernement lui-même. En attendant, il faut aussi relever que ces carences décriées ne sont pas absolues. Le gouvernement a aussi pêché par leur contraire : l'empressement et la témérité gratuite. Là interviennent les protestations justement liées à certains incidents critiques de l'action gouvernementale. On en prendra seulement deux exemples.

Le premier concerne l'« affaire » du programme d'implication de la femme dans le développement. Partant de la toute bonne et légitime intention d'accélérer la levée de toute forme de discrimination juridique, économique et sociale contre la femme, le gouvernement lança sur la place publique, à l'initiative d'un secrétariat d'Etat, un document décrivant très sommairement les objectifs à atteindre en matière d'émancipation de la femme, inspirés des recommandations des conférences mondiales tenues en la matière. Les islamistes saisirent cette occasion au vol pour mener, tambours battants, dans les mosquées, la presse et sur les sites de travail et d'éducation, une campagne frénétique dénonçant les satans de la laïcisation, de l'occidentalisation, du complot anti-islamique, tout en prônant leur propre vision de la protection de la femme et de la famille. Qui plus est, au-delà de la mouvance intégriste, d'autres milieux se mobilisèrent pour la sauvegarde du statut familial et on a pu observer, parmi de larges franges de citoyens non engagés, un scepticisme, voire une inquiétude à l'endroit des intentions gouvernementales concernant la *chariaa* islamique, applicable en matière de divorce, d'héritage et d'âge minimal de mariage des jeunes filles. De quoi s'agit-il en fait ? Le document programme diffusé comportait certes quelques propositions sur ces trois dernières matières, touchant la *chariaa*, malencontreusement présentées de manière confuse, ambiguë et sans explication, ainsi qu'une citation erronée du Coran, provocation s'il en fut, bien qu'involontaire. Or, on sait, de par la sensibilité de ces matières, que ce n'est pas en les déballant confusément et de manière impromptue



sur la place publique, sans accompagnement communicationnel adéquat, que l'on peut avancer d'un iota vers leur résolution en faveur de la femme. Du reste, on s'est résolu par la suite à reconnaître la nécessité de consulter un organe ad hoc, faisant appel à des expertises qualifiées en matière juridique, sociale et religieuse. Hormis ces quelques éléments ultra sensibles, dans le contexte du pays, le document programme ne contenait que des propositions dont la mise en œuvre est soit déjà entamée par l'Etat, soit susceptible de l'être directement, sans tapage ni bruits inutiles. S'il faut une sensibilisation générale à ces mesures, la meilleure façon d'y procéder aurait été de les cibler de manière conséquente, sans les mêler à quelques mesures controversables et, de toute façon, en instance de finalisation. Pour une fois que le gouvernement aura voulu agir de manière globale, rapide et directe, sur un chapitre de réforme indubitablement décisif pour l'avenir du pays, il aura pêché par manque de tact et par improvisation ; défaillances qui se sont manifestées dans la rédaction confuse de propositions sensibles et dans un lèse-sacré, par « simple » faute de frappe. Il aura, de plus, offert aux adversaires d'une véritable émancipation de la femme marocaine l'occasion de fanatiser bien des gens modérés et ouverts au progrès ; soit encore une offre sans contrepartie immédiate au bénéfice des femmes, puisque les mesures controversées demeurent sous examen, avec peu de chances à ce qu'elles puissent être adoptées sous la forme qui leur a été donnée dans le document-programme rendu public. Il est certes vrai que certains milieux démocrates se sont mobilisés pour soutenir ce « plan », mais à une échelle moins profondément populaire et moins bien organisée que les intégristes.

Sur le second exemple de précipitation gouvernementale, on sera plus bref : il s'agit de la décision de saisir deux journaux indépendants dont l'un seulement avait publié une matière jugée censurable. Ce fut fait sur la base d'un communiqué très pompeux et pouvant « justifier », à la limite, n'importe quelle censure, au nom de la raison d'Etat et de l'intérêt national. Dans la même foulée, une sanction de limogeage collectif emporta d'un seul coup plusieurs responsables d'une chaîne de télévision qui s'était seulement faite l'écho de la même matière jugée censurable, et ce à titre de simple revue de presse. Les dessous de ces actes de censure et de sanction, pour le moins surdimensionnés, demeurent peu clairs et controversés. Mais, il reste que le gouvernement en assume officiellement et formellement la responsabilité. De ce fait, ils remettent en cause la crédibilité du discours de ses leaders qui prônaient de toujours dire toute la vérité au peuple. De plus, et abstraction faite de la légitimité et de la légalité d'un acte de censure en l'espèce, on aurait dû, à tout le moins, prendre garde à vérifier l'objet à censurer. On aurait dû éviter la sanction « collective », sur le mode de la vieille vendetta

clanique, même si les deux journaux saisis sont frères jumeaux. Il aurait fallu aussi prendre soin à produire un communiqué qui ne verse pas dans une emphase susceptible de justifier n'importe quoi. L'ironie de la situation est que le ministre en charge de la communication, donc officiellement premier responsable de cette censure impromptue et empressée, appartient au parti dont le leader en chef critique le gouvernement pour son indécision et sa lenteur. Pourtant, ni ce dernier, ni le ministre concerné ne pensèrent à une démission pour faute grave. Le gouvernement quant à lui s'excusa pour erreur partielle.

Plusieurs enseignements semblent devoir être tirés de ces incidents critiques. Tout d'abord, lorsqu'on accède au gouvernement, on ne peut plus lancer les « plans » que l'on désire, sans égard à l'impératif de leur formulation précise et pratique, à la réunion des conditions de leur mise en œuvre et à leur impact probable sur la scène sociale et politique dans son ensemble. En effet, la différence évidente entre l'action politique en général et l'action gouvernementale en particulier peut se formuler ainsi: un militant ou un parti politique peut toujours lancer des idées et des plans plus ou moins finalisés et destinés au débat public ; par contre, un responsable ou un département gouvernemental doit assumer directement la pleine responsabilité d'application effective et efficace de tout ce qu'il propose. Dans ce dernier cas, l'exigence de précision, de faisabilité et de mise en œuvre conséquente est inhérente à la fonction même de l'exécutif. Un gouvernement qui s'évertue à formuler des vœux programmatoires, sans avoir préparé leur mise en œuvre conséquente, faillit partiellement à sa mission et peut donner l'impression de chercher à se légitimer par des vœux et des plans, faute de décisions et d'actions. Cette défaillance s'aggrave lorsque de tels plans enflamment les débats publics à la défaveur des populations concernées et du gouvernement lui-même, forçant ce dernier à revoir et sa copie et sa méthode.

Ensuite, et bien que le discours du gouvernement doive faire preuve de tact, de circonspection et de réalisme, de sorte à mettre ses actes effectifs à la hauteur exacte de ses paroles, il importe de penser sérieusement à réduire et polir les grosses bornes imposées à la liberté du débat public. Même sur les questions les plus sensibles, les plus sacrées ou les plus controversées, un esprit d'ouverture et de tolérance ne peut que rendre ce débat public plus richement contradictoire et, proportionnellement, plus crédible et plus éclairant pour tous. L'idée la plus insensée peut toujours faire son chemin sous le manteau, malgré la censure, tant qu'elle n'est pas réfutée méthodiquement, systématiquement, pertinemment et de manière persévérante.

Enfin, il importe de mettre en pratique le principe, tant galvaudé, selon lequel personne n'est indispensable, fût-il ministre. En conséquence de

quoi les responsables gouvernementaux commettant des erreurs manifestes devraient en assumer d'emblée et clairement la responsabilité, y compris en démissionnant. Ce dernier point est crucial pour l'instauration d'un nouveau style de relations gouvernants/gouvernés, et il est regrettable que l'ère de l'alternance n'ait pas, à ce jour, inauguré une telle pratique démocratique.

Espérant toutefois que ces incidents critiques ne sont que de parcours, il convient de revenir à présent sur les carences globales attribuées au gouvernement pour examiner la façon dont il s'en défend.

### *2.1.3. Justifications « externes »*

Excédés par les sceptiques et les critiques, certains membres ou supporters du gouvernement se prévalent de plusieurs titres d'autodéfense. Un premier argument, apparemment évident, est qu'on ne peut guère redresser quarante ans de mauvaise gestion gouvernementale en quelques mois ou quelques années d'alternance. Mais, cet argument soulève de nombreuses questions : N'est-il pas aussi vrai, comme les responsables commencent à l'admettre, que la préhistoire de l'alternance a tout de même laissé à cette dernière des acquis financiers et administratifs de taille ? N'a-t-elle pas aussi laissé des projets ficelés et des chantiers ouverts dont le nouveau gouvernement a tout simplement hérités et dont il s'est livré volontiers à maintes inaugurations légitimant sa présence ? Hormis ces acquis, le discours de l'ex-opposition ne donnait-il pas à croire que le changement global et profond était à la portée immédiate de la main, moyennant essentiellement la volonté politique ? Si cette assertion était juste, y aurait-il d'autre choix que de penser que cette volonté s'est relâchée au contact du pouvoir ? Mais, en fait, y avait-il lieu de s'attendre à un quelconque changement global, compte tenu de ce qui a été dit ci-dessus, à propos de la continuité des grandes orientations de l'Etat, fixées et amorcées bien avant l'alternance elle-même ? A défaut d'un tel changement global, sur quoi doit-on finalement évaluer la performance gouvernementale ? On y reviendra. Mais, dans l'immédiat, il est permis d'observer que tant la critique reprochant au gouvernement de tarder à faire venir le changement que l'autodéfense de ce dernier par référence aux délais nécessaires ont un substrat commun : la croyance que le gouvernement, tel qu'il est constitué et dans le contexte où il agit, possède un pouvoir et une compétence de changement dépassant ce qu'il a pu faire jusqu'à présent.

Or, à propos du contexte, justement, un autre argument avancé à la décharge du gouvernement consiste à mettre en exergue les résistances au changement sur lesquelles sa volonté dans ce sens achopperait. Considérons donc ce problème, d'abord du point de vue de la position institution-

nelle du gouvernement, puis du point de vue des conditions concrètes de son action pratique.

De par la Constitution, le gouvernement dispose de suffisamment de pouvoir et de responsabilité pour jouer pleinement son rôle dans la gestion du pays et, surtout, dans la réforme de ses structures économiques, politiques et culturelles. Ainsi, et bien que la Constitution ne le dise pas explicitement, le gouvernement est censé refléter la majorité parlementaire qui lui confère la légitimité et l'appui nécessaires pour conforter son action. Ceci découle de la règle constitutionnelle selon laquelle le programme politique du gouvernement doit être présenté par le premier ministre devant le parlement et recevoir l'appui et la confiance de ce dernier qui peut censurer le gouvernement, dès le départ, à une majorité renforcée (cf. *infra*, section 2.2. consacrée au parlement). Bien qu'aux termes de la Constitution, c'est toujours le roi qui nomme les ministres, désormais il le fait sur proposition du premier ministre, ce qui donne à ce dernier toute la latitude de choix de son équipe gouvernementale et met à sa charge une responsabilité entière quant à la solidarité, la compétence et la synergie de cette équipe. La Constitution précise d'ailleurs que le premier ministre assume la responsabilité de la conduite de la politique du gouvernement et de l'exécution des lois et qu'à cette fin, il a aussi l'initiative des lois, dispose du pouvoir réglementaire et de l'Administration et assure la coordination des activités ministérielles (articles 61 à 65 de la Constitution révisée, promulguée le 7 octobre 1996). Bien que le roi détienne le pouvoir de nomination aux hautes fonctions de l'Etat, pouvoir qu'il peut du reste déléguer, il est clair que, dans la pratique, le gouvernement et, plus spécialement, le premier ministre détient un pouvoir d'initiative et de proposition non négligeable en la matière.

Pratiquement, le gouvernement semble avoir réuni les conditions nécessaires à son action. Il est de fait assis sur une majorité parlementaire confortable et même l'opposition fait profil bas et se montre, à l'occasion, coopérante ; en témoigne l'adoption de plusieurs projets de lois à l'unanimité. Le premier ministre a pris tout le temps qu'il a jugé nécessaire pour élaborer l'organigramme du gouvernement et former une grosse équipe ministérielle. Même la gêne qu'auraient pu constituer pour lui les ministères dits de souveraineté, maintenus par le roi, est somme toute fort relative. S'agissant des affaires étrangères, le gouvernement s'est doté d'un poste chargé des relations avec les mondes arabe et islamique ; de plus, le premier ministre et d'autres ministres ont beaucoup voyagé, s'impliquant ainsi largement dans la diplomatie bilatérale et multilatérale du pays. S'agissant du ministère de la justice, le titulaire de son portefeuille jouissait d'avance de la

confiance d'une large frange de l'ex-opposition. S'agissant même du sacrosaint ministère de l'intérieur, il n'est pas établi qu'il ait obstrué des projets concrets du gouvernement ; il pouvait difficilement le faire sous l'autorité du roi défunt ; l'ancien titulaire du poste fut assez prestement limogé par le nouveau roi ; on peut même émettre l'hypothèse que si le premier ministre a pris le « risque » d'offrir une réception en l'honneur du ministre d'Etat à l'intérieur après son limogeage, ce ne serait pas par pure hypocrisie, ni par simple courtoisie, mais aussi par reconnaissance de quelque aide précieuse reçue de lui, surtout dans les difficiles débuts de la prise en main de la machine gouvernementale et administrative. S'agissant justement du contrôle de cette dernière machine, sous le gouvernement actuel d'alternance, plusieurs dizaines de hauts fonctionnaires, y compris des secrétaires généraux de ministère, ont été démis de leur fonction et d'autres promus à des postes clefs, le plus souvent sur proposition des ministres concernés. De plus, le gouvernement jouissant de la confiance royale, il pouvait et peut toujours solliciter, à bon escient, l'appui ou l'intervention directe du souverain. Ainsi peut-il se faire aider à surmonter les blocages ou les actions de sape pouvant être commanditées par les résistants au changement, au sein de la bureaucratie d'Etat ou des réseaux et groupes de pression ayant intérêt à conserver les poches de pourrissement et d'enrichissement indu.

On est donc loin d'une situation où le gouvernement se trouverait institutionnellement ligoté ou systématiquement exposé à une obstruction l'empêchant de concrétiser des projets précis. Quant aux intentions générales ou de principe, il est difficile à quiconque de leur opposer une obstruction sur le terrain de la pratique, puisqu'elles ne se situent justement pas sur ce terrain. Force est donc d'en venir à une approche différente de l'évaluation du gouvernement d'alternance.

#### *2.1.4. Limites intrinsèques*

Il a été souligné plus haut qu'étant données les grandes orientations de l'Etat, fixées et amorcées bien avant l'alternance, il n'y avait pas lieu de s'attendre à ce que le nouveau gouvernement apportât de gros bouleversements structurels dans l'ordre socio-économique et politique établi. La question qui se posait et se pose réellement est de savoir dans quelle mesure il pouvait apporter des innovations, des styles et des rythmes d'intervention agiles et performants, pour accélérer des réformes sectorielles précises: administration, éducation, emploi, alphabétisation, urbanisation, santé, justice, environnement de l'entreprise, développement communautaire intégré en milieu rural, droits de la personne.... Or, dès sa constitution, l'équipe gouvernementale ne sembla pas orientée principalement vers l'efficacité et la performance dans la résolution des problèmes touchant ces secteurs.

D'abord, sa structure politique témoigna d'une volonté de rassemblement « à saturation », c'est-à-dire que l'on chercha à y embarquer toutes les formations partisanes, grandes ou petites, crédibles ou incertaines, de l'ex-opposition. Ceci entraîna un spectre gouvernemental allant de la « gauche » au « centre-droite ». On a donc cherché non seulement à ce que le nouveau gouvernement disposât de la majorité parlementaire, mais aussi à ce qu'il ne laissât derrière lui presque aucune force d'opposition autre que les partis complètement « mouillés » dans les expériences gouvernementales précédentes. A ce souci d'embarquer tout le monde de l'ex-opposition dans le bateau de l'alternance s'ajouta aussi un facteur de « fraternité » voulant qu'un maximum de frères de combat, réels ou présumés, eussent leur part du « *spoil* » gouvernemental. Le résultat parut, surtout aux participants à cette formation, sécurisant et enthousiasmant. Mais il se révéla vite peu concluant, en termes d'harmonie politique et de gouvernance performante.

En effet, le gouvernementale a rassemblé les formations suivantes :

- deux partis historiques, issus du mouvement national, (l'USFP et l'Istiqlal) ayant en principe des colorations idéologiques très différentes (voir infra), mais partageant depuis 1970, et malgré quelques épisodes de mésentente, un même combat pour la démocratie et le changement politique et social ;
- un troisième parti, le Parti du Progrès et du Socialisme, longtemps rejeté par les deux premiers pour ses antécédents communistes, mais qui a fini par être agréé par eux au sein du bloc démocratique qu'ils ont créé ;
- un quatrième parti, issu des premières luttes politiques pour le partage du pouvoir, au lendemain de l'indépendance (le Mouvement Populaire, devenu « national populaire ») qui fut longuement rejeté par les trois premiers, au motif d'être un pur produit des manipulations du pouvoir et de verser dans un conservatisme et un ethnocentrisme « berbériste » inacceptables pour eux ;
- un cinquième parti « le Rassemblement National des Indépendants, RNI » qui, pourtant, reflèterait deux phénomènes longtemps fustigés par les partis précédents : – d'une part, le regroupement d'éléments sans parti, « neutres » ou « indépendants », soit une espèce politique « illégitime » parce que, semble-t-il, uniquement générée par l'activité de clonage du ministère de l'intérieur ; – d'autre part, l'usurpation des positions gouvernementales et administratives pour renflouer des entités politiques ne correspondant pas à une carte « naturelle » (Cf. infra §3.3. pour une discussion de ces points) ;
- un sixième et un septième partis, issus de scissions récentes de partis de gauche ;
- une huitième composante faite des ministres et secrétaires d'Etat chargés des départements dits de souveraineté.

En outre, le gouvernement a bénéficié du « soutien critique » de deux autres partis dont l'un de gauche et le second d'obédience islamiste.

Au total, ce sont donc une dizaine de « sensibilités » idéologiques et politiques plus ou moins différenciées que le nouveau gouvernement est censé rallier. Le travail de regroupement de ce vaste spectre partisan peut paraître prodigieux. Mais, il faut rappeler que le principe même d'une participation des partis concernés au gouvernement n'était pas en cause, excepté quelques réticences véridiques ou de parade. De plus, les discours et les programmes réformistes des protagonistes étaient si peu différents que le ralliement ne nécessita pas de véritables négociations programmatiques. Si difficulté il y avait, c'était surtout de répartir les postes gouvernementaux entre les trop multiples acteurs participants, selon un dosage acceptable par chacun. Ce fut fait au prix d'un grossissement remarquable de l'équipe gouvernementale qui sera commenté plus bas.

Ce qu'il importe de relever ici c'est que l'objectif politique précité de ce vaste ratisage, à savoir la satisfaction d'un maximum de sensibilités politiques et la suppression de toute poche d'opposition potentiellement crédible et menaçante, n'a pas été atteint. Certaines composantes du gouvernement lui-même se livrent à sa critique publique, parfois acerbe. Ce faisant, elles cherchent manifestement à se prévaloir d'un titre « d'opposition gouvernementale » dans l'espoir de le capitaliser aux prochaines échéances électorales ou même avant celles-ci, dans l'éventualité d'un remaniement ministériel, évoqué avec une insistance croissante. Pour le premier ministre, le résultat est qu'à force d'avoir voulu désamorcer toute opposition crédible à son action, il a tout simplement introduit cette opposition dans les rangs du gouvernement lui-même. Il en est résulté forcément des surenchères, des tiraillements et parfois des hostilités intra-gouvernementales, fortement préjudiciables à la cohérence et à l'efficacité de l'équipe en place.

Du point de vue de la construction démocratique qui nous occupe ici, quelques enseignements semblent devoir en être tirés : I) D'abord, il semble clair que la prise en compte des fraternités d'antan dans la répartition des postes gouvernementaux ne suffit nullement à effacer ni les vieilles querelles fraternelles, ni les calculs partisans particuliers. II) Ensuite, et si tel est le cas, force est d'assumer la logique élémentaire voulant que « gouverner c'est prendre des risques » et qu'il vaut mieux s'assurer de la plus grande efficacité possible et d'une cohésion optimale, quitte à laisser certaines poches d'opposition hors gouvernement, que d'emporter celles-là dans celui-ci, au prix d'hypothéquer sa prestation et sa performance, sans pour autant échapper aux critiques oppositionnelles. III) Enfin, il n'existe pas de raison objective à inclure dans une composition gouvernementale des

formations politiques sans apport significatif, ni en termes d'options programmatoires complémentaires, ni en termes d'efficacité et de compétence, ni même en termes de soutien parlementaire d'appoint. La conjonction de la sensiblerie « fraternelle » et du calcul partisan, cherchant à « mouiller » le maximum de partenaires, sans égard aux critères précités, finit par gêner le gouvernement ; de surcroît ce calcul « fraternel » ou « paternel » consacre et légitime la parcellisation de la carte politique et permet à certaines factions de trop vite parvenir aux commandes de l'Etat, sans avoir réellement fait leur preuve de crédibilité, ni démontré leur apport original ou leur audience populaire.

Au total, la structure politique du gouvernement d'alternance aura été de nature conservatrice, abstraction faite de ses ambitions de réforme ; elle l'aura été dans ce sens d'avoir fait prévaloir le souci d'autoprotection et d'autoconservation, sur les impératifs d'audace, d'innovation, de cohérence, de prise de risque raisonnable et de volonté de réussir ; autant de valeurs et d'attitudes que l'on assume volontiers lorsqu'on désire réussir des changements effectifs et qu'on accepte d'être jugé sur les résultats. En l'espèce, on a plutôt privilégié la fausse tranquillité que procure le ralliement d'un maximum d'amitiés et de souvenirs d'amitiés politiques, sincères ou non, de sorte qu'à défaut de performance et de qualité distinctives de l'équipe gouvernementale, la quantité de ses composantes partisansse fasse un maximum d'ombre aux velléités critiques et offre autant de chances de complaisance. Comptant davantage sur les échanges de burnous de ralliement traditionnel que sur la compétence d'entreprendre, en innovant et en risquant, le gouvernement de l'alternance a plongé dans l'expérience du changement en étant drapé de ces burnous. Ceux-ci n'étant pas des life jackets, ils s'alourdissent et deviennent de plus en plus encombrants, à mesure justement qu'ils se mouillent au gouvernement. L'avenir serait donc à une rupture avec ces réflexes paradoxalement trop fraternels et trop calculateurs. La compétition par le mérite et les résultats, et non pas par les alignements apparemment impressionnants, devrait être le vrai ressort de l'alternance gouvernementale, dans une construction démocratique avancée.

Compte tenu de ce qui précède, l'organigramme du gouvernement d'alternance ne pouvait que comporter des curiosités. Il s'avéra tentaculaire et coûteux. Il comporta des appellations pompeuses et compliquées. Par exemple, au lieu de prévoir de réformer le secrétariat général du gouvernement, on le doubla d'un ministère des affaires générales du gouvernement, semble-t-il transformé en passage obligé d'un maximum d'affaires, outre les services et les conseils gonflés auprès de la primature elle-même. Plusieurs secteurs se sont trouvés segmentés en une multitude de départe-



tements ministériels au statut parfois ambigu et qui ne tardèrent pas à se traduire par des organigrammes administratifs supplémentaires, d'utilité incertaine. A l'inverse, certains nouveaux responsables gouvernementaux se retrouvèrent à se disputer le partage entre eux d'une simple direction centrale antérieure. Bien que truffés de titres sociaux et humanitaires fort nobles, ils n'ont pu donner à ces titres une teneur opérationnelle et budgétaire consistante. Ainsi donc, le gouvernement d'alternance, a ajouté à sa complication politique sa complication organisationnelle. De ce dernier point de vue, sa configuration apparut également conservatrice et déphasée, par rapport aux modèles modernes de gouvernance et de *top management*. Aux notions de rationalité, de simplicité, de clarté, de cohérence et d'optimisation, il supplanta l'emphase, l'ambivalence, l'interférence, le tiraillement, la lourdeur et le surcoût des processus de décision et de gestion. Au demeurant, ces processus ont continué à suivre fondamentalement les mêmes sentiers battus, les mêmes circuits hérités d'une déjà vieille tradition gouvernementale et administrative. A cette tradition bureaucratique, le gouvernement d'alternance n'a su, à ce jour, apporter aucune amélioration significative, hormis les complications découlant de sa structure politique et de sa configuration organisationnelle. Or, dans le sillage d'une construction démocratique avancée, il importe beaucoup que les aspirants au gouvernement démontrent non seulement le quoi faire et le pourquoi faire, mais aussi et surtout le comment faire : le style de travail et le mode d'action par lesquels ils comptent innover dans le perfectionnement et la mise à niveau de l'appareil de gouvernance comme tel. La couleur, le programme et la volonté politiques, à supposer qu'ils soient authentiquement prometteurs, ne suffisent plus à justifier la confiance des gouvernés ; pas plus que n'y suffisent les vertus éthiques et morales, réelles ou présumées. Il y faut aussi une méthodologie d'organisation et d'intervention innovante et performante. Une telle méthodologie peut effectivement écourter la distance entre le discours politique, les intentions et les volontés y attenantes et la performance opérationnelle. Or, ceci aussi s'apprend, à titre de formation initiale et la vie durant.

## 2.2. Parlement et représentativité

L'expérience parlementaire actuelle fait l'objet de beaucoup de critiques : absentéisme massif des députés aux commissions et aux séances plénières, dédoublement du travail parlementaire et gouvernemental au niveau des deux chambres, niveau parfois indigent des débats, ainsi de suite. Il ne s'agit pas ici ni d'en dresser un bilan détaillé, ni, pour le moment, de proposer des choix techniques concernant les modes d'élection des députés et de fonctionnement de l'instance en cause. Toutefois, trois questions globales

semblent mériter un bref commentaire dans le présent contexte : à savoir le rôle politique du parlement, sa légitimité représentative et sa structure bicamérale.

### *2.2.1. Majorité et gouvernement*

Il est inutile de rappeler qu'aux termes de la Constitution, le parlement dispose du pouvoir législatif dans des domaines déterminés et exerce le contrôle du gouvernement par l'approbation initiale de son programme, l'émission de questions écrites et orales, le recours à la motion de censure et/ou le rejet de la question de confiance et la possibilité de constituer des commissions d'enquête et de contrôle. Tout ceci est devenu classique, même dans l'expérience institutionnelle marocaine. Ce qui a suscité quelques interprétations médiatiques plutôt floues, ou franchement erronées, c'est la question du rapport entre la majorité parlementaire et la formation du gouvernement. Celle-ci doit-elle être politiquement identique à celle-là et à quelles conditions ? D'aucuns pensent que la réponse est positive et qu'elle découlerait tout droit du texte constitutionnel. Pourtant, la question mérite examen, non pas parce qu'elle serait d'actualité, mais parce qu'elle pourrait le devenir, dans certaines circonstances prévisibles. Aussi convient-il de s'y arrêter un moment.

Il est vrai qu'en principe la majorité parlementaire est censée donner naissance à la formation d'un gouvernement de même(s) obédience(s) politique(s) qu'elle-même. L'option plurielle laissée ouverte dans ces expressions correspond évidemment au cas d'une coalition de partis ou d'une « majorité plurielle ». Ce « principe » n'est pas écrit dans la Constitution, mais on peut l'inférer de son esprit, de son contenu latent ou implicite. De fait, le gouvernement d'alternance actuel est né de cette manière, suite à la nomination, par le souverain défunt, du leader du parti venu en-tête aux élections législatives au poste de premier ministre. Mais, s'agit-il d'un choix forcé et d'une procédure automatique ? Comme indiqué ci-dessus certains commentateurs ont cru y voir une obligation découlant directement du texte de la Constitution de 1996, ce qui n'est évidemment pas le cas. Cette dernière (article 24) ne lie d'aucune manière le pouvoir royal de nommer le premier ministre. D'aucuns objecteraient que, même si elle ne le stipule pas expressément, elle l'induit indirectement, puisque l'article 60 fait obligation au premier ministre de soumettre son programme à l'approbation du parlement, et qu'on voit mal le roi exposer un gouvernement qu'il vient de nommer lui-même à une défiance parlementaire immédiate. Mais, il importe de garder à l'esprit qu'un vote négatif du parlement à l'encontre d'un nouveau gouvernement est peu probable et difficile pour une raison politique et une raison « technique ».

Sur le plan politique, le débat et le vote d'investiture parlementaires n'interviennent qu'après nomination de l'ensemble des membres du gouvernement par le roi, ce qui entraîne que le refus d'investiture du même gouvernement par le parlement signifierait son désaveu du choix royal. Un tel désaveu est d'autant moins probable que le roi possède, par ailleurs, le pouvoir de dissoudre, par dahir, les deux chambres du parlement ou l'une d'elles seulement ; ce pouvoir s'exerce après une simple consultation des présidents des deux chambres et du conseil constitutionnel et message adressé à la nation (article 71 de la Constitution). En clair, le refus du parlement d'accorder sa confiance à un gouvernement nommé par le roi ne peut se concevoir que dans une situation de conflit ouvert entre les deux institutions ; conflit qui, dans la logique actuelle de la hiérarchie institutionnelle, aboutirait à renvoyer le parlement à de nouvelles élections, beaucoup plus probablement qu'à forcer la démission du gouvernement nommé par le roi.

« Techniquement », le refus d'approbation du programme gouvernemental est rendu difficile par son assimilation implicite à un vote de défiance ou de censure, régi par l'article 75 de la Constitution. Aux termes de cet article, « *la confiance ne peut être refusée ou le texte rejeté qu'à la majorité absolue des membres composant la chambre des représentants* ». De ce fait, un gouvernement nommé par le roi n'est nullement tenu de rallier positivement la majorité absolue des membres de la chambre des représentants ; il lui suffit d'une majorité relative, aussi faible soit-elle, tant que les absences et les abstentions des députés au vote empêchent la formation d'une majorité absolue de voix exprimées contre lui. Inversement ceci signifie que le roi peut parfaitement ne pas nommer un gouvernement issu de formations politiques totalisant une majorité relative de députés mais demeurant incapables, par ailleurs, de réunir une majorité absolue contre un gouvernement différent d'elles-mêmes. En effet, un gouvernement relativement minoritaire, au moment de son investiture parlementaire, peut, par la suite, rallier les voix additionnelles nécessaires pour faire passer ses projets, à la majorité relative. Hypothèse d'école, dirait-on, et d'autant plus farfelue qu'un gouvernement relativement minoritaire se trouverait en difficulté de faire passer ses projets de loi et serait harcelé « à mort » par la majorité relative des députés. Tel ne paraît pourtant pas être le cas, à moins de ne pas prendre au sérieux les subtilités du texte constitutionnel. En situation de crise de confiance politique grave entre une majorité relative de députés issus des urnes et le pouvoir royal, celui-ci dispose ainsi de moyens parfaitement constitutionnels de gérer la crise, sans céder automatiquement à la pression d'une majorité élue, somme toute relative. Ainsi peut-il aussi influencer, de manière indirecte et informelle, sur les repositionnements et les

coalitions politiques, au sein de la chambre des représentants. Il le peut au moins dans toute la latitude restant ouverte entre l'effectif d'une éventuelle majorité relative « indésirable » et la limite de la majorité absolue, requise pour faire obstacle à un gouvernement ayant la confiance royale sans disposer immédiatement de la majorité relative au parlement.

Cette latitude laissée au pouvoir royal est congruente avec ses missions de garantir « la pérennité et la continuité de l'Etat », de « protéger l'islam et la Constitution », de protéger « les droits et libertés des citoyens » et de garantir « l'indépendance de la nation et l'intégrité territoriale » (article 19 de la Constitution). Adviennent que, suite aux aléas d'un processus électoral et des divisions politiques de la grande majorité de l'opinion publique, il se forme une majorité toute relative, susceptible de nuire, par exemple, aux droits et libertés des citoyens, le roi se trouve investi des pouvoirs et des mécanismes nécessaires pour assurer une régulation politique et institutionnelle, empêchant un courant ou une alliance absolument minoritaire, mais relativement majoritaire, d'emporter le pouvoir gouvernemental.

D'aucuns y verraient une sérieuse limitation du caractère parlementaire du régime marocain, tel qu'il découle de la Constitution actuelle. On pourrait aussi y voir une certaine affinité avec le régime présidentiel où le chef de l'Etat forme librement son équipe exécutive<sup>10</sup>. On peut, enfin, y percevoir une certaine continuité du pouvoir makhzien tant décrié. Mais, d'une part, tant que le roi jouit de la confiance populaire et que les compétiteurs politiques s'inscrivent clairement dans le cadre des droits, des libertés, des valeurs et des devoirs consacrés par la Constitution, il n'y a pas de raison à ce que la formation des gouvernements n'intervienne pas sur un mode parlementaire, ou quasiment tel, en ce sens de refléter la tendance de la majorité des députés, fût-elle relative. En situation normale, on serait donc loin du régime présidentiel. Mais, dans un contexte encore marqué par l'enracinement relativement faible de la démocratie basique ou cellulaire décrite plus haut, (section première du présent chapitre), le risque existe

---

10. Dans une émission télévisée sur la deuxième chaîne marocaine, en date du 19 juillet 2000, le professeur Abdellah Laroui a exprimé sa préférence pour le choix exclusif du gouvernement sur la base de la majorité parlementaire, afin de ne pas en revenir, dit-il, à un régime de type présidentiel. Préférence certes louable, en principe, mais qui ne semble pas faire cas des turbulences des régimes parlementaires et d'assemblée, liées notamment aux déficits de conscience et de tradition démocratiques, aux vulnérabilités populaires, à la complexité des cartes électorales, aux caprices des alliances politiques au sein du parlement même, ainsi de suite. Il n'y a évidemment pas lieu de mimer le régime présidentiel pur et dur, du reste impossible dans le contexte d'un régime royal où, de surcroît, le Roi est proclamé représentant suprême de la nation, au-dessus donc du parlement et où l'exécutif est bicéphale. Mais dans ce dernier contexte, comme ailleurs aussi, le régime de type parlementaire peut parfaitement être pondéré et régulé ou "rationalisé" par divers mécanismes constitutionnels, à des degrés et sur des prérogatives certes variables, suivant le niveau de développement démocratique de chaque pays. C'est là, du reste, une tendance universelle.

toujours que des minorités activistes, mettant à profit la vulnérabilité matérielle ou la sensibilité spirituelle d'une partie des citoyens, se meuvent en majorité relative à la chambre des représentants et commencent à dicter leur loi à une très grande majorité de citoyens, pour l'heure divisée ou indécise. Il peut en résulter des enfreintes graves à la démocratie elle-même et/ou des préjudices sérieux à la compétitivité et au développement du pays. Autrement dit, si la démocratie s'appuie bien sur la majorité numérique, elle le fait de manière pondérée et réfléchie, et non pas de manière mécanique et aveugle. Il existe, en effet, différents degrés de majorité : si en règle générale, la majorité relative suffit à emporter la décision sur les affaires courantes, la majorité absolue ou encore plus renforcée (aux deux tiers ou même aux trois quarts) est souvent exigée pour emporter la décision sur des questions cruciales. De plus, en démocratie, le respect des droits des minorités est une obligation reconnue. Depuis les statuts des associations ou des sociétés quelconques, jusqu'aux constitutions des Etats et aux chartes et conventions internationales, tous les textes juridiques fondant des entités démocratiques prévoient une différenciation et une pondération des mécanismes de décision majoritaire, suivant la nature des affaires en cause. On ne se fie mécaniquement et exclusivement à la majorité relative en toute chose que dans une perspective naïvement anarcho-populiste, ou alors dans l'intention de subjuguier la grande majorité absolue des gens, encore indécise, divisée ou prenant le temps de se faire une opinion cohérente ; dans les deux cas, ce sont autant de gens qu'on livre à des minorités absolues, empressées et trop vite apparues comme une majorité relative à la faveur de circonstances particulières.

Ces considérations sur la nécessaire régulation du pouvoir parlementaire, dans le respect des dispositions constitutionnelles, méritent d'être prises en compte pour la sauvegarde du processus de construction démocratique du pays ; elles le méritent d'autant plus que la légitimité pleine et entière des institutions représentatives pose problème et c'est la seconde question à évoquer.

### *2.2.2. Légitimité du parlement*

A ce jour, tous les parlements élus au Maroc ont été jugés faiblement représentatifs, par tout ou partie des acteurs politiques. Hormis les malformations imputées à la carte partisane elle-même (cf. infra, section 3), les questions de transparence et d'honnêteté des élections et de leurs résultats ont constitué une problématique majeure de la démocratie au Maroc, du reste posée en des termes souvent graves et parfois tragiques. A une très grande majorité et, par moments, à l'unanimité des acteurs politiques, l'Administration a été accusée de forcer massivement le vote des électeurs,

de les remplacer au vote, y compris par des morts, de falsifier les résultats, et ainsi de suite.

Cependant, dans les années 1990, et surtout aux dernières élections législatives, c'est désormais un nouveau phénomène qui est décrié, plus que les manipulations administratives, à savoir la corruption électorale. L'argent sale, parfois qualifié de *haram* pour le frapper d'anathème, a fait son entrée massive dans la compétition électorale, transformant sa scène en une véritable bourse des voix. En dépit d'un code légal, d'un code déontologique et même d'un pacte de l'honneur signé par tous les acteurs politiques à la veille des dernières législatives, nombre de partis et d'observateurs ont constaté et condamné l'ampleur de la monétarisation des transactions électorales.

Mais, il ne suffit pas de condamner cette pratique et de sermonner les candidats et les électeurs. Encore faudrait-il en diagnostiquer les causes. S'il faut certes surveiller, condamner et punir, force est aussi de prendre acte que, tant que les consciences demeurent corruptibles, le commerce des votes pourra toujours prendre des formes sophistiquées, souterraines et difficilement repérables pour être prouvées et punies. En effet, le commerce électorale monétarisé, n'est pas un épiphénomène facile à juguler. Il est un syndrome complexe, mettant en cause autant la situation de larges franges du peuple électeur, que certaines caractéristiques de la classe politique, que les carences de la représentation démocratique elle-même dans son stade actuel.

S'agissant des franges corruptibles du peuple électeur, il a déjà été fait allusion aux facteurs de précarité et de vulnérabilité socio-économiques, créant un terrain propice à cette prédisposition. Non seulement il y a déficit de conscience et de culture politiques démocratiques, mais il y a surtout des souffrances matérielles, des blessures sociales, des frustrations psychiques nécessitant d'urgence des pilules de soulagement sonnantes et trébuchantes. Face à ces urgences, les programmes généraux et les promesses de lendemains meilleurs paraissent bien lointains et inopérants. Qui plus est, la levée des anciennes pratiques consistant à embrigader les gens en masse, sous la houlette des *mokaddems*, pour voter sans discuter, engendre un vertige de liberté aux conséquences perverses, du moins dans un premier temps : bien des personnes jadis humbles et soumises découvrent brusquement qu'elles ont une voix, qu'elles peuvent même la négocier, voire la vendre malicieusement à plusieurs acheteurs, sans finalement voter pour aucun d'entre eux. En somme, le comportement électoral corrompu a plusieurs motivations profondes et combinées, notamment : – le besoin élémentaire pressant ; – le vertige de la liberté réelle de vote fraîchement acquise ; – la possibilité de tromper malicieusement plusieurs candidats ; –

la satisfaction d'un désir de revanche contre une élite « représentative » qui a longtemps déçu...

En effet, vis-à-vis des masses d'électeurs, l'élite politique à laquelle appartiennent les candidats n'a pas de crédibilité à toute épreuve. Les partis se proclamant démocratiques ou de gauche sont soit faiblement enracinés dans les milieux les plus démunis, notamment suburbains et ruraux, soit rivés à un discours paraissant trop abstrait et trop global pour qu'on puisse le comprendre et y croire. Les autres éléments ne possédant pas les « devises » idéologiques du passé militant, de la rectitude morale, des martyrs pour la bonne cause, etc., se sentent « déloyalement » concurrencés par l'introduction dans le jeu électoral d'une histoire qu'ils n'ont pas. Ils sont, dès lors, prompts à se rattraper en payant l'électeur non pas de mots, mais dans la monnaie qu'ils possèdent : le dirham. A défaut du paiement *cash*, les réseaux de clientèles administratives et d'affaires qu'ils maîtrisent leur permettent toujours de payer autrement : quelques embauches, quelques autorisations de commerce ou de transport, quelques prestations de santé ou autre sont d'un impact électoral certain, dans un contexte de rareté des services publics accessibles à tous. Constatant que la monnaie locale et actuelle, ainsi que les prestations directes et concrètes aux électeurs s'avèrent parfois plus concluantes dans la compétition électorale que les principes, les programmes et les valeurs, nombre de candidats soit-disant démocrates se rendent à « l'évidence » et commencent eux-mêmes à payer aux électeurs leurs voix, sous prétexte de réalisme et de pragmatisme. Pendant ce temps, tout le monde crie à l'utilisation de l'argent haram dans les élections. Mais, constatant que presque aucun des milieux qui décrivent cette infamie n'échappe totalement et absolument à sa tentation et à sa pratique, beaucoup d'électeurs acceptent encore plus volontiers de recevoir. Leur bonne conscience se réconforte à l'idée que, de toute façon, c'est presque pourri partout et que des discours moralisateurs à la pratique de leurs auteurs, il y a une grande faille par laquelle l'argent et le service clientéliste s'infiltrèrent. Ainsi, le cercle se ferme et le syndrome se noue.

Ce syndrome s'aggrave encore par le souvenir décevant des bilans des instances représentatives. Depuis quarante ans, rares sont les élus qui ont un tant soit peu tenu leurs promesses. Nombreux sont ceux qui se sont enrichis copieusement. Bien des parlementaires ne se sont souvenus de leurs électeurs que lors des campagnes électorales. Nombre d'entre eux reproduisent au bled les allures des vieux caïds et pachas et leurs pratiques d'asservissement, jusques et y compris le baise-main. Beaucoup d'entre eux disparaissent du parlement lui-même, une fois élus. Tout en se laissant servir l'indemnité parlementaire, ils vaquent à leurs affaires et usurpent la qualité

même de député à cette fin. En outre, et quoique de manière inégalement répartie, la mauvaise gestion, les malversations et l'enrichissement sans cause ont entaché la prestation de trop nombreux conseils communaux, pratiquement sous toutes les couleurs politiques.

Certes le paysage populaire et élitiste n'est pas entièrement noir et corrompu. Il existe des masses de travailleurs dignes, d'intellectuels conséquemment démocrates et même de nombreux éléments honnêtes et consciencieux parmi les élites bureaucratiques, partisans et économiques. Mais le syndrome de corruption électorale, contribuant au déficit de légitimité des instances représentatives, est devenu un problème national, au sens d'être assez profond et assez général pour interpeller tout le monde. La résolution de ce problème est plus importante que le choix des meilleurs modes de scrutin ou du meilleur découpage électoral possible. L'armature légale et judiciaire doit certes être renforcée à cet effet. Doivent aussi l'être les dispositifs administratifs et médiatiques de contrôle et de surveillance des campagnes électorales. Les ressources financières et les dépenses électorales des candidats aux élections doivent faire l'objet de rapports précis et d'audits neutres et circonstanciés. Mais, l'éradication du fléau dépendra, en définitive, de certaines évolutions sociales et politiques allant au-delà de telles mesures, malgré toute leur importance : essentiellement l'émergence généralisée de citoyens socialement autonomes et politiquement conscients, d'une part, et le renouveau des élites politiques et partisans, d'autre part. Ces évolutions sont certes en cours, mais elles appellent de sérieux coups d'accélération : – au niveau des pouvoirs publics, appelés à mieux combattre l'indigence, l'analphabétisme et l'ignorance ; – au niveau des partis politiques appelés à faire plus volontiers leur autocritique, à s'ouvrir et se démocratiser et à sévir contre leurs propres éléments corrompus, corrupteurs ou par trop opportunistes ; – au niveau de l'administration territoriale et de la justice, appelées à mieux assumer leur responsabilité dans la surveillance des campagnes et des processus électoraux et à sanctionner avec diligence les écarts dûment constatés.

A défaut de ces accélérations, les prétendus défenseurs de la démocratie continueront à l'instrumentaliser à des fins de pure accumulation primitive du capital. Ses adversaires auront beau jeu à la discréditer au regard de ses dérives mêmes. Les moralisateurs obscurantistes pourront capitaliser la déchéance électorale pour exacerber la révolte morale des populations et mieux manipuler la conscience religieuse de celles-ci à des fins politiques régressives. Or, ce dernier risque est encore plus dangereux, pour la simple raison que la corruption matérielle peut encore être surveillée, repérée et sanctionnée, bien plus aisément que les manipulations mentales



et psychiques ; à telle enseigne qu'il convient de réfléchir à incriminer aussi les pratiques sectaires de fanatisation et d'asservissement mythico-spirituel des individus et des foules. Après tout, celui qui se permet de promettre le paradis et la miséricorde divine à quiconque voterait pour lui fait acte de corruption spirituelle, non moins condamnable que le corrupteur vénal. Alors que ce dernier possède et verse du moins le subside qu'il promet, le premier ne possède ni titre ni mandat divin pour faire sa promesse ; il commet, en outre, l'infamie d'anticiper le Jugement dernier.

Au-delà de l'encadrement juridique, déontologique et politique des processus électoraux, pour les rendre honnêtes et transparents, il reste encore à en assurer la crédibilité. En dernière analyse, celle-ci tient à ce que le citoyen électeur soit subjectivement et objectivement en mesure de faire un choix électoral critérié et pleinement informé. Plus les citoyens électeurs se rendront compte qu'ils perdent beaucoup à aliéner leur voix contre paiement, que ce soit au comptant, sur parole ordinaire ou sur promesse métaphysique, mieux la démocratie progressera. Or, cette prise de conscience est tributaire de la performance des instances élues au service de ces mêmes citoyens ; la force de l'exemple, permettant de voir que « voter vrai » a un impact concret et palpable sur la vie des citoyens et leur environnement immédiat, constitue le véritable déclic d'une prise de conscience pleinement et authentiquement démocratique. A cet égard aussi, la responsabilité des élites élues et des partis qui les encadrent, du moins en partie, est primordiale. C'est pourquoi il convient d'obliger ces derniers à rendre publiquement compte de leurs actes de représentation et de gestion communautaire. En résumé donc, il convient de garder à l'esprit que si les déficiences des processus électoraux diminuent la légitimité représentative, le déficit de cette dernière est à son tour un important facteur d'altération de ces mêmes processus. Aussi faudrait-il commencer à briser ce cercle vicieux simultanément en haut et en bas de la pyramide représentative.

### *2.2.3. Bicaméralisme et efficience*

La lourdeur du système parlementaire bicaméral, actuellement en vigueur au Maroc, a déjà été évoquée au chapitre premier de cet ouvrage (§ 8.2.), où il a été avancé que cela ne nécessite pas pour autant une révision constitutionnelle immédiate et qui porterait uniquement sur ce point particulier. Cependant, et comme l'utilité même du bicaméralisme suscite un débat d'actualité, il semble opportun d'y apporter quelques éléments de réflexion. Ensuite, la structure bicamérale actuelle mérite commentaire, en termes de répartition des pouvoirs, puis de perspective de réagencement constitutionnel futur de cette répartition. Enfin, on s'interrogera sur les possibilités pratiques de réaménager le travail parlementaire.

### a) Pourquoi le bicaméralisme ?

Il est un fait que, de par le monde, les parlements comportent le plus souvent deux chambres. Cette institution s'inscrit en prolongement et à l'image de la vieille séparation britannique de la chambre des lords et de la chambre des communes. Dans le système parlementaire du royaume uni, cette séparation a correspondu à un partage évolutif des pouvoirs entre la noblesse et les autres classes, bourgeoisie en tête, représentées à la chambre des communes. Sur plusieurs siècles, cette dernière a érodé très lentement les pouvoirs effectifs de la chambre des lords, au point que celle-ci ne conserve plus qu'un droit de regard symbolique sur les affaires publiques traitées au parlement. Récemment, on s'est interrogé sérieusement sur l'utilité du maintien de la chambre des lords et l'avenir semble bien lui promettre une place au musée de l'histoire du parlement britannique. Est-ce à dire pour autant que celui-ci deviendra monocaméral ? Nul ne le sait. Mais que la chambre des lords disparaisse purement et simplement, ou qu'une autre chambre lui soit substituée, par exemple pour assurer une représentation plus égalitaire des composantes du royaume uni, ce sera toujours, rappelons le, une évolution typiquement britannique, opérée très lentement et graduellement sur plusieurs siècles, soit l'âge de la démocratie parlementaire la plus vieille du monde. Hormis ce cas où le bicaméralisme aura symbolisé, de manière nette et franche, la lutte pour le partage du pouvoir entre la noblesse et la bourgeoisie, d'autres fonctionnalités politiques ont été attribuées, de par le monde, à cette structure parlementaire duale.

Parmi les fonctionnalités du bicaméralisme, on citera principalement les suivantes : I) La chambre haute est censée être une instance conservatoire, si ce n'est conservatrice, où les facteurs de l'âge, de l'origine sociale ou des attaches avec les élites socio-économiques et culturelles supérieures favoriseraient une réflexion « posée », de nature à pondérer les ardeurs politiques de la chambre basse. Celle-ci étant le plus souvent élue au suffrage universel direct, elle est généralement considérée plus sensible aux pressions populaires, aux fluctuations de l'opinion publique et aux surenchères partisans. II) Dans les Etats composés ou fédéraux, la chambre haute assure une représentation égale à chaque composante ou Etat fédéré, ce qui permet aux plus petites de ces entités de retrouver une voix entière au chapitre législatif, alors que la représentation à la chambre basse fait abstraction des inégalités démographiques et donne à chacune entité un nombre de sièges proportionnel à sa population d'électeurs. III) Dans les Etats simples eux-mêmes, la chambre haute assure une représentation spécifique des intérêts régionaux, locaux, professionnels et salariaux, de sorte à pondérer, par des tonalités plus pragmatiques, les intentions et les

actes parlementaires d'inspiration doctrinaire ou politique trop générale, émanant de la chambre basse.

Au Maroc, on sait que la première Constitution (issue du référendum du 14 décembre 1962) avait instauré un parlement bicaméral, alors que celles de 1970, 1972 et 1992 optèrent pour une formule monocamérale originale. Suivant cette formule, les députés à la chambre unique étaient élus pour partie au suffrage universel direct, par l'ensemble des citoyens électeurs, et pour partie au suffrage universel indirect, par des collèges d'électeurs réservés aux membres des conseils des collectivités territoriales, des chambres professionnelles et des syndicats nationaux de salariés. La Constitution de 1970 alla même jusqu'à privilégier très largement cette dernière catégorie de députés, en lui réservant les deux tiers des membres du parlement, contre le tiers seulement aux députés élus au suffrage universel direct. Cette proportion devait cependant être inversée dans les Constitutions de 1972 et 1992. L'originalité de cette formule était de permettre une économie organique et procédurale, en se passant de la navette législative qu'implique une seconde chambre, tout en assurant la fonction de pondération normalement attendue de cette dernière par le truchement des députés élus au suffrage indirect et siégeant au parlement monocaméral avec leurs pairs élus au suffrage direct.

Mais, ladite formule était régulièrement et sévèrement critiquée par l'opposition historique qui y voyait une obstination à biaiser la volonté populaire. Selon elle, la formule ne visait qu'à truffier le parlement d'éléments représentant les élites locales et professionnelles conservatrices et fieffées au pouvoir. De plus, elle permettait à l'Administration de manipuler l'élection de ces éléments eux-mêmes, encore plus délibérément et systématiquement qu'elle ne manipulait les élections au suffrage direct. Partant, l'ex-opposition brandissait la revendication d'un parlement intégralement élu au suffrage universel ; revendication certes en recul par rapport à l'exigence antérieure d'une assemblée constituante, progressivement mise en veilleuse puis « oubliée » complètement ; mais revendication tout de même fragile. Il était aisé de lui opposer un argumentaire basé sur un constat et une mise en garde. Le constat est que les plus grandes démocraties du monde ont un parlement bicaméral, sous une forme ou une autre. La mise en garde est que, dans le contexte d'un pays encore en développement sur tous les plans socio-économiques et politiques, il est encore moins sage et moins réaliste de prôner un « tout parlementaire », doublé d'un « tout populaire », ne faisant pas de place à la représentation spécifique des élites économiques et sociales, à côté des politiques.

C'est sans doute la faiblesse même de cette revendication monocaméraliste qui a finalement amené le gros de l'ex-opposition à rallier, pour une première fois et à la quasi-unanimité, la Constitution du 7 octobre 1996, bien que celle-ci instituât le bicaméralisme, et non pas le monocaméralisme exclusivement référé au suffrage universel direct. Ce nouveau recul de l'ex-opposition, sur le terrain des revendications constitutionnelles, est d'autant plus remarquable que le pouvoir constituant tint délibérément à instaurer une seconde chambre parlementaire exceptionnellement forte, au point de détenir un pouvoir législatif et un pouvoir de contrôle sur le gouvernement presque équivalents à ceux de la première chambre.

### **b) Distribution des pouvoirs parlementaires**

En matière législative, et sans entrer dans le détail des pouvoirs de la chambre des conseillers, tels que prévus par la Constitution de 1996, les dispositions suivantes méritent d'être commentées: I) Le gouvernement a la latitude de déposer ses projets de loi sur le bureau de l'une ou l'autre chambre (article 52). Ceci lui permet d'accorder la primeur du débat et de l'adoption de chaque projet à la chambre où il peut gagner des points et prendre de l'avance sur l'opposition prévisible au projet. Cette latitude est d'autant plus nette qu'aux termes de l'article 58, « tout projet ou proposition de loi est examiné successivement par les deux chambres ... », « la chambre saisie la première examine le texte... » et « la chambre saisie d'un texte voté par l'autre chambre délibère sur le texte qui lui est transmis ». Il est donc clair que le gouvernement peut, par exemple, déposer un important projet de loi d'abord devant la chambre des conseillers, le faire adopter par celle-ci et mettre la chambre des représentants devant un « texte accompli » qu'elle est tenue d'examiner tel quel, sachant qu'en outre le gouvernement peut opposer l'irrecevabilité de certains amendements (prévus aux articles 51, 53 et 57)<sup>11</sup> ainsi que le vote bloqué de la totalité ou d'une partie d'un texte (article 57). II) En cas de désaccord entre les deux chambres sur un texte, la chambre des représentants peut certes l'adopter définitivement (article 58), mais uniquement à la majorité absolue de ses membres ; qui plus est, un tel vote définitif ne peut intervenir qu'après un long parcours : – deux lectures, incluant chacune un débat et une délibération en commission et

---

11. Il s'agit des amendements aux lois de finances de nature à alourdir les charges publiques ou réduire les recettes publiques, de ceux qui ne rentrent pas dans le domaine de la loi, de ceux qui n'ont pas été préalablement discutés en commission parlementaire intéressée, ou des amendements à un texte ou à une partie de texte sur lesquels le gouvernement demande à une chambre de statuer d'un seul coup, au lieu du vote article par article, voire disposition par disposition.

en plénière<sup>12</sup>, au niveau de chaque chambre ; puis réunion d'une commission mixte paritaire sur initiative du gouvernement ; en cas d'échec de cette commission, c'est encore au gouvernement qu'appartient le pouvoir discrétionnaire de soumettre le texte à la chambre des représentants pour adoption finale, à la majorité précitée, même s'il s'agit d'une proposition de loi mise en discussion à l'initiative de députés ou de conseillers. En résumé, il en ressort qu'aucun projet, ni aucune proposition de loi ne peuvent être adoptés que s'ils reçoivent ou bien l'accord des deux chambres, ou bien, et à tout le moins, l'agrément final du gouvernement et de la majorité absolue de la chambre des représentants. Dans les deux cas, le texte adopté peut encore faire l'objet de la demande royale d'une nouvelle lecture ; suivant le résultat de celle-ci, le roi peut encore soumettre le texte au référendum, sauf s'il est adopté ou rejeté par chacune des deux chambres à la majorité des deux tiers des membres qui les composent respectivement (articles 67 à 69). Enfin, un texte adopté par le parlement peut encore faire l'objet d'un recours au conseil constitutionnel, sur l'initiative du roi, ou du premier ministre, ou du président de l'une des deux chambres ou du quart des membres de l'une ou l'autre de ces dernières (article 81). Ainsi donc, le pouvoir législatif du parlement se trouve encadré de plusieurs manières. La chambre des conseillers a une voix forte à ce chapitre. Son avis ne peut être outrepassé que dans l'hypothèse où le gouvernement est en parfait accord politique avec la majorité absolue de la chambre des représentants, et qu'un texte promu par ces deux partenaires ne peut pas être attaqué pour inconstitutionnalité et ne suscite pas une demande royale de seconde lecture.

En matière de contrôle parlementaire sur le gouvernement, il est vrai que le vote d'investiture de ce dernier n'intervient qu'au niveau de la chambre des représentants ; celle des conseillers n'a qu'un pouvoir de débat sans vote sur le programme présenté par le premier ministre (article 60 de la Constitution). Mais, les deux chambres ont un pouvoir identique de questionner le gouvernement, chacune devant réserver une séance par semaine aux réponses de ce dernier aux questions des députés ou des conseillers (article 56). Elles ont aussi un pouvoir identique de constituer des commissions d'enquête sur des faits déterminés (article 42). Certes, la question de confiance ne peut être posée par le premier ministre que devant la chambre des représentants, seule donc à même de lui refuser cette confiance, à la majorité absolue de ses membres (article 75, voir *supra*). Mais, la chambre

---

12. L'article 58 de la Constitution prévoit que le gouvernement peut déclarer l'urgence d'un texte, ce qui entraîne la réduction du nombre de lectures par chaque chambre à une seule.

des conseillers dispose du pouvoir de voter, à la majorité absolue de ses membres, des motions d'avertissement au gouvernement, obligeant ainsi ce dernier à s'expliquer devant elle, dans un délai de six jours, sur les motifs de l'avertissement, sans pour autant que le débat subséquent à cette explication fasse l'objet d'un vote (article 77). Ce pouvoir d'avertissement n'est pas dévolu à la chambre des représentants. Cependant, chacune des deux chambres dispose du pouvoir de censurer le gouvernement, à quelques différences près dans les conditions de recevabilité et d'adoption d'une motion à cet effet, par l'une ou l'autre. La chambre des conseillers ne peut recevoir la motion de censure que si elle est signée par le tiers de ses membres et ne peut l'adopter qu'à la majorité des deux tiers d'entre eux (article 77). Pour la chambre des représentants ces deux conditions sont atténuées, étant fixées respectivement au quart et à la majorité absolue des députés (article 76). Pour retenir l'essentiel, il se trouve donc que le gouvernement doit soutenir un effort d'explication pratiquement identique devant les deux chambres et, surtout, que même la seconde chambre – celle des conseillers – peut le renverser ; soit une originalité marquante du bicaméralisme institué par la Constitution de 1996.

### **c) Perspective de réagencement**

Au total donc, la chambre des conseillers ne se réduit pas au rôle d'alimenter le travail législatif par les considérations concrètes et pragmatiques liées aux intérêts locaux, régionaux et professionnels spécifiques. Elle détient un pouvoir éminemment politique, essentiellement en matière de contrôle du gouvernement, ainsi qu'un quasi pouvoir de veto législatif. Dans la perspective d'une révision constitutionnelle à moyen terme, c'est d'abord sur ces deux aspects que les pouvoirs de cette chambre devraient être redimensionnés. Plutôt que de dédoubler les procédures de législation et de contrôle, il conviendrait alors de les simplifier, dans un sens qui laisse à la chambre des conseillers un droit de regard spécifique, qu'elle exercerait suivant des formules originales parfaitement imaginables, sans duplication, même atténuée, des pouvoirs de la chambre des représentants. Dans la même foulée, il n'y a aucun intérêt à ce que la chambre des conseillers soit lourde en effectif. Elle gagnerait plutôt à être une structure beaucoup plus légère en quantité et nettement plus haute en qualité et en compétence de ses membres. Si on admettait, par exemple, que quelques représentants par région du royaume, par catégorie de chambres professionnelles et par syndicat national des salariés suffisent à faire entendre la voix de ces intérêts spécifiques dans le processus législatif, le nombre de conseillers se compterait alors seulement par dizaines et non plus par centaines. En outre, il n'y a nul besoin à conserver le mode de travail « en série » actuellement imposé

par la Constitution, dans ce sens que les deux chambres doivent examiner « successivement » chaque texte, de surcroît selon les mêmes procédures de débats et de vote en commissions puis en séances plénières. Moins de cloisonnement et plus de collaboration seraient bien plus indiqués, pour faciliter autant le travail parlementaire que le travail du gouvernement. Par exemple, les questions adressées au gouvernement devraient être coordonnées conjointement par les bureaux des deux chambres ; la séance de réponse à ces questions peut être commune ; l'examen des textes législatifs peut être mené en parallèle et coordonné entre elles, jusqu'à apparition d'une divergence irréductible, auquel cas une procédure spécifique devrait permettre à la chambre des représentants de statuer, après un délai déterminé. Dans cette perspective, c'est la possibilité de l'entente et de l'échange fructueux qui est présumée prédominante, plutôt que le risque de conflit irréductible. Par ailleurs, il n'y aurait même pas lieu à ce que la chambre des conseillers soit structurée en groupes politiques, dupliquant ceux de la chambre des représentants. Elle gagnerait plutôt à être clairement structurée en groupes techno-professionnels, disposant des moyens de requérir des expertises indépendantes et extraparlimentaires. En résumé, la prochaine révision constitutionnelle devrait se départir des sentiers battus, renoncer au mimétisme des structures parlementaires jadis appliquées par d'autres pays, notamment la France, mais qui ont connu leurs propres difficultés et leurs propres évolutions. Tout en s'inspirant des enseignements riches et variés du droit constitutionnel comparé, cette révision devrait être suffisamment éclairée et innovante, épouser les évolutions les plus percutantes de ce droit, anticiper certaines évolutions encore en gestation, tout en tenant compte des grincements de la machine parlementaire instituée par la Constitution de 1996, au Maroc même.

En attendant la révision constitutionnelle, le travail parlementaire et gouvernemental peut être amélioré et optimisé par une série de mesures législatives et organisationnelles conformes à la lettre de la Constitution, en évitant ce que ce texte n'impose pas et en adoptant ce qui est opérationnel et qu'il n'interdit pas. Ces mesures peuvent être incluses, notamment, dans une révision des règlements intérieurs des deux chambres, ou simplement introduites dans une pratique de coopération plus conséquente, et non de tiraillement entre elles : coordination en amont des questions au gouvernement, groupes mixtes et informels d'examen simultané des textes législatifs, mise en commun et optimisation des expertises et des moyens logistiques, ainsi de suite.

#### **d) Fonctionnalité transitoire de l'existant**

Durant cet intervalle, la seconde chambre sous sa forme constitutionnelle actuelle continuera cependant à représenter un potentiel de limitation du pouvoir parlementaire par le pouvoir parlementaire lui-même. La vision sous-jacente à cette fonction qui lui a été sciemment assignée serait que le développement démocratique du Maroc se trouve toujours en période et en zone de turbulence potentielle, pour des raisons socioculturelles, politiques et de voisinage immédiat. En clair, et comme il a été dit plus haut, l'analphabétisme, la pauvreté, le chômage, le clientélisme, le patronage fardé de spiritualité ou franchement despotique sont encore ce qu'ils sont. De ce fait, un courant idéologique activiste, même minoritaire, peut toujours se muer en majorité parlementaire, à la faveur des fortes tendances abstentionnistes et des déficits d'encadrement démocratique, effectif et conséquent des larges masses.

Or, contrairement à un réductionnisme étriqué, la démocratie ne peut être ramenée à la fragile dimension instrumentale des urnes, fussent-elles en verre transparent. Répétons-le : elle présuppose, en amont, un minimum de culture démocratique, largement répandue, et un haut niveau de conscience et de discipline juridiques, des libertés individuelles et politiques solidement assises et reconnues par tous les partenaires du jeu démocratique. Elle suppose, en aval, une organisation et un fonctionnement institutionnels précisément adaptés à leur contexte socio-culturel et politique et, surtout, capables de sauvegarder la démocratie et de la faire progresser, au lieu de la livrer sans défense et en un seul round aux caprices de certaines urnes. Partant, et bien qu'organiquement lourdaude, la structure parlementaire bicamérale, sous sa forme actuelle, pourrait s'avérer politiquement fonctionnelle, à un autre moment et pour un certain temps. Mais, parce qu'elle est lourdaude et coûteuse, parce qu'elle s'inscrit dans une phase forcément transitoire du développement démocratique, il importe de réfléchir dès à présent à une structure représentative rénovée et la traduire dans l'ordre constitutionnel, à moyen terme. Dans l'immédiat, les honorables députés et conseillers devraient reconsidérer sérieusement les modalités de leurs rapports et de leur travail respectif. Le sens des quelques suggestions émises ci-dessus est de contribuer à une telle réflexion, pour une meilleure action parlementaire dans l'œuvre de construction démocratique du pays. Quelques mots, à présent, de l'appareil administratif d'Etat.

#### **2.3. Administration : Quelle réforme ?**

Il serait fastidieux de reprendre ici les éléments d'un vaste débat sur la réforme de l'Administration et du service public. Les études et expertises sur



ces points font foison ; les cris médiatiques à la corruption, à la pléthore, aux tracasseries bureaucratiques, au népotisme et au clientélisme sont assez forts pour ne pas avoir besoin d'être relayés dans le présent propos. Il n'est pas non plus indispensable d'élaborer sur certains mérites qu'a tout de même l'administration marocaine, sur les avancées opérées par certains de ses secteurs dans le sens du civisme et de la modernité, sur les compétences professionnelles qu'elle renferme et sur les difficultés objectives que rencontre parfois son action bien intentionnée, en termes de moyens et d'obstacles environnementaux. Les idées essentielles qui semblent mériter d'être commentées, dans le sens d'une profonde rénovation de l'administration marocaine, s'articulent autour des concepts de décentralisation organique, de contractualisation fonctionnelle et d'évaluation publique.

### *2.3.1. Décentralisation organique*

Tout le monde s'accorde à souligner que l'administration marocaine doit être vigoureusement décentralisée et déconcentrée. Il existe trop de situations absurdes où l'obtention d'une simple information, sans compter celle d'un document et, davantage encore, celle d'un denier de dépense courante nécessitent des paperasseries faramineuses, des procédures et des délais tortueux et des navettes entre le dernier recoin du pays et les centres de décision de la capitale. Partant de ce fait, les intentions, les études, les programmes et même des expériences de décentralisation et de déconcentration administratives se sont multipliés. Le problème majeur de ces tentatives est qu'elles s'inscrivent dans une optique formaliste et procédurale, davantage que dans un esprit de décentralisation, impliquant une démarche en termes de missions intégrées, assorties de packages conséquents en facteurs humains et en ressources matérielles.

La décentralisation implique tout d'abord un renversement de perspective : il s'agit de cesser de toujours partir de l'idée que c'est à l'administration publique de concevoir et réaliser les projets, en ne recourant aux citoyens ou à d'autres opérateurs qu'en cas de difficulté ou de carence des services de l'Etat. Un tel réflexe s'inscrit essentiellement dans une mentalité administrative inhérente à la prise en tutelle de la société par l'Etat et marquée par une méfiance totale de celui-ci envers celle-là. Cette mentalité parcourt d'ailleurs aussi bien les administrations centrales que celles censées être plus ou moins déconcentrées ou décentralisées. Si, à la rigueur, on peut améliorer grâce à ces dernières l'efficacité d'intervention, par le gain sur les délais et les coûts, on peut toujours y perdre en termes de pertinence et de qualité des prestations administratives. Or, le critère dernier de cette pertinence n'est autre que la satisfaction des besoins réels des populations servies, dans le respect de leur environnement écologique et socioculturel.

Partant, et bien au-delà des actes de décentralisation et de déconcentration des procédures de décision et des moyens d'intervention, certes indispensables, une décentration administrative conséquente va de pair avec la démocratisation de l'administration, son ouverture aux citoyens et son appui sur l'énergie de la société elle-même. Concrètement, cette conception devrait se traduire par une démarche qui se profile comme suit :

Au sommet de la hiérarchie, et c'est là une responsabilité du politique, une des façons concrètes de traduire dans les faits le pouvoir du gouvernement de disposer de l'administration, consiste à mettre un terme aux cloisonnements et aux tiraillements inter-départementaux ; une situation où se fragmentent des politiques publiques aussi intimement liées que celles touchant, par exemple : l'économie et l'emploi ; l'éducation, la formation, la science et la culture ; la justice, la sécurité et la protection des droits de l'homme. Si, pour des raisons d'organigramme prétendument incontournables, de telles politiques se retrouvent réparties entre des départements ministériels différents, la responsabilité politique majeure du gouvernement demeure néanmoins d'en assurer la cohérence politique et l'organisation de la gestion par grands programmes intégrés. Ceci suppose de mettre un terme à la compétition pour les postes budgétaires de responsabilité et aux aberrations corrélatives, telle que l'élévation du rang hiérarchique d'une entité à la seule fin de faire avancer et gratifier tel ou tel individu. En outre, il importe de reconsidérer la multitude de contrôles administratifs et financiers, en amont et en aval, des actes de gestion, dans la mesure où il en résulte une cascade de procédures qui, pour alourdir la machine, n'en assurent pas pour autant la fiabilité des contrôles. Au total, il y aurait donc à reconsidérer, de fond en comble, tant la configuration organique de l'administration centrale dans son ensemble que les visions trop classiques et dépassées du contrôle financier, administratif et comptable de la gestion des services de l'Etat.

Au sommet, toujours, la reconfiguration susvisée devrait aussi prendre en compte la nécessité de synchroniser les processus de décentralisation et de déconcentration administratives. En effet, il arrive que des mesures prises dans ce sens par un département donné demeurent vaines, pour la simple raison que certains aspects des procédures déconcentrées ou des missions décentralisées dépendent d'autres départements ministériels qui n'ont pas suivi ce mouvement à leur niveau. Ce problème de synchronisation est donc si important qu'il interpelle le premier ministre pour qu'il assume pleinement son pouvoir et sa responsabilité constitutionnelle envers les ministères et l'administration (Cf. supra § 2.1.3 du présent chapitre)

Toujours et enfin au sommet, une gouvernance digne du *xxi*<sup>e</sup> siècle consisterait à rompre avec la tendance à multiplier les entités classiques,

conçues sur le mode du service purement administratif, du service géré de manière autonome et, au mieux, de l'établissement public à caractère administratif ou industriel et commercial. Il existe un début prometteur d'expériences de privatisations, de concessions, d'agences d'exécution et de partenariats avec les opérateurs de la société civile. Le développement et la généralisation de ces nouveaux modes d'opération des services publics devraient devenir la priorité et l'axe de concentration principale de l'action administrative. C'est à ce compte que l'on peut espérer que la bureaucratie d'Etat cesse d'être lourde, tentaculaire et omniprésente dans le Maroc de demain. A défaut, on continuera à traîner non seulement le poids financier de cette machine difficilement contrôlable par elle-même, mais surtout ses attitudes d'autorité grevant les initiatives et le dynamisme de la société entière. Dans son essence même, l'administration publique, sur l'ancien mode, est censée être là indéfiniment, à vie et partout. Or, nous entrons dans une ère modulaire, virtuelle et mutante ; une ère où les facteurs de réussite sont l'adéquation des structures à des objectifs précis et clairement délimités dans le temps et l'espace, ainsi que la flexibilité et la capacité d'adaptation rapide aux mutations, voire d'anticipation de celles-ci, avec un minimum de pesanteurs et de résistances organisationnelles et humaines au changement. S'il faut dix ou vingt ans pour opérer une véritable refonte de l'administration dans ces perspectives, plutôt que de se perdre en rapiécages organisationnels et procéduraux, c'est déjà une bonne raison de l'amorcer tout de suite, en commençant par le sommet de la hiérarchie et en y mettant la volonté politique nécessaire.

Aux échelons intermédiaires, régionaux et locaux, il ne suffit pas de déléguer ou transférer des pouvoirs parcellaires de décision et de gestion. Il importe bien davantage que ces pouvoirs soient assortis des redéploiements des moyens humains et financiers nécessaires à leur prise en charge efficace et pertinente. Or, dans un contexte de moyens limités, et surtout par souci de prévenir les poches de résistance et d'obstruction au sommet, ces redéploiements ne peuvent s'avérer faisables et efficaces que si on accepte de réduire en conséquence les postes non nécessaires au niveau central et d'en garnir les niveaux intermédiaires. Le placement de compétences qualifiées et dûment motivées à ces niveaux est une condition *sine qua none* d'une véritable décentralisation administrative, comme l'est le transfert des moyens budgétaires et logistiques corollaires d'une pleine responsabilisation de ces niveaux.

A proximité des populations servies par l'administration, on sait que, de par le monde, la planification centralisée, autoritaire ou simplement tutélaire a montré ses limites. A l'inverse, les approches de proximité, en termes de

développement communautaire participatif et intégré, font leur preuve. Participatif signifie l'association des populations concernées non seulement à la réalisation, la gestion ou la maintenance d'ouvrages ou de projets conçus et ficelés pour elles et à leur place, mais aussi et surtout leur implication dans la conception et la planification de ces œuvres. Ceci nécessite la prise en compte en amont de leurs besoins, de leurs expériences et de leurs aspirations. Intégré signifie que les programmes d'intervention des différents services de l'Etat et des collectivités territoriales, dans des domaines tels que l'équipement, l'agriculture, la micro-entreprise, la santé, l'éducation, etc... ne devraient plus ressembler à des parallèles euclidiennes qui ne se rencontrent jamais. Ces programmes doivent plutôt se présenter comme des packages convergents ; des politiques ciblées de manière coordonnée et mises en œuvre de manière synchrone. Communautaire signifie que le montage et la réalisation des projets concrets, censés traduire ces politiques, ne doivent pas être confinés dans une perspective technobureaucratique, aussi « smart » soit-elle. Ils doivent plutôt être assumés et opérés avec et, principalement, par les populations concernées. Théoriquement, il n'y a certes rien de nouveau dans ces rappels. Pratiquement, des expériences existent, au Maroc même, témoignant de la capacité de modestes douars à se prendre en charge et s'auto-développer, moyennant des facilitations techniques et financières qui s'avèrent à la fois plus efficaces, plus efficientes et d'un impact plus durable que les interventions totalement supplétives et disparates de l'Administration.

Au fond, la décentralisation de l'administration, au sens préconisé ici, ne se réduit pas aux transferts de pouvoirs et de moyens de l'administration centrale vers d'autres appareils administratifs, même très proches des citoyens. Elle signifie aussi le transfert de pouvoirs de décision et de moyens d'exécution vers les citoyens eux-mêmes : communautés villageoises organisées autour de projets concrets et intégrés, ONG, opérateurs qualifiés de la société civile, notamment. Ainsi pourra-t-on faire en sorte que le forage d'un puits, l'ouverture de salles de classe au cœur d'une communauté locale, l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, la sensibilisation sanitaire et les premiers soins etc. puissent être entrepris sur place, de manière synchrone, sans attendre les décisions et les procédures décalées des services dits compétents. Pour que ceci ne reste pas un vœu, il faudrait prévoir d'importants moyens financiers et techniques à concéder aux opérateurs qualifiés de la société civile, ainsi que des mécanismes de contrôle et d'évaluation performants, sans omettre la formation de facilitateurs ou d'agents du développement communautaire intégré.

### *2.3.2. Contractualisation fonctionnelle*

La décentralisation de l'administration, au sens évoqué rapidement plus haut, passe aussi par la résolution graduelle d'un problème incontournable et décisif : celui de ce qu'on appelle les « ressources humaines ». Bien qu'en vogue à peu près partout, cette expression recèle une connotation fortement technocratique et « managériale », faisant des personnes humaines en charge de fonctions données, publiques ou privées, des « ressources » dont il convient d'optimiser l'exploitation, comme on le fait pour les autres ressources naturelles, financières, documentaires etc. Du même coup, ces personnes sont conçues davantage comme des objets que comme des sujets, dans ce sens qu'on agit sur elles pour les « motiver », les « organiser », les « gérer », les « former » et, une fois tout ceci fait et bien fait, c'est encore à l'honneur et au bénéfice des super-ressources que sont les managers. Aussi préférons-nous parler d'acteurs humains, au sens originel de faiseurs des actes et de l'activité de la vie réelle, et pas seulement au sens purement théâtral de joueurs de rôles fictifs. Le but est, en effet, de souligner que ce sont bien les humains qui prennent, au quotidien, les actes conscients et responsables, constitutifs de la vie de toute organisation et de tout système d'activité humaine. Cependant, même les connotations artistiques de la notion d'acteur ont quelque pertinence pour les acteurs humains en général, y compris la simulation, la création, la passion, la tragédie et la comédie inhérentes à la vie réelle. Dans le sillage des conceptions modernes sur les organisations apprenantes (P.M Senge and al., 1994) et sur les interactions entre les systèmes humains et leurs acteurs (P.B Checkland 1981, P.B. Checkland & J. Scholes 1990, M. Crozier et E. Friedberg 19981) nous suggérons que cette notion de ressources humaines soit remplacée par celle d'acteurs humains, avec toutes les conséquences théoriques et pratiques que cela implique et qu'il n'est ni possible ni nécessaire d'aborder dans le présent propos.

Passée cette digression terminologique et conceptuelle, revenons-en à la problématique humaine de l'Administration marocaine. Le vieux système administratif, hérité de la tradition française, fait qu'une fonction publique se conçoit comme une carrière et non pas comme une mission. Il en résulte un mariage à vie entre des individus particuliers et l'Etat qui est, pourtant, une entité impersonnelle, représentant la collectivité entière. Ce mariage quasiment catholique engendre des systèmes d'évaluation, d'avancement et d'affectation certes supposés liés à la performance et aux « besoins du service », mais rapidement biaisés par le poids des positions acquises, des solidarités corporatistes et des calculs politiques qui préfèrent souvent la complaisance à la décision épineuse parce qu'impopulaire. S'y ajoute, dans

un contexte socio-politique relativement arriéré, les recrutements purement clientélistes, engendrant des charges parfaitement inutiles. Ceci s'aggrave par le surdimensionnement des besoins administratifs, du au réflexe du « tout Etat » et à la propagation de la mentalité d' « assisté », elle-même alimentée aggravée par les effets psychosociaux du marasme économique réel et du sous-emploi subséquent. Le résultat en est une administration hypertrophiée, où les bonnes volontés et les bonnes compétences se trouvent, d'une part, surchargées de tâches et, d'autre part, noyées dans une foule de personnels qui rodent autour, font semblant et reçoivent néanmoins leur traitement régulier et leur avancement. Au lieu d'être une locomotive du changement, la fonction publique devient une forte poche de résistance à celui-ci. Tout cela se comprend, pour le passé et à titre transitoire. Mais, que dire si, dans dix ou vingt ans, le Maroc se trouve encore alourdi d'un fonctionnariat volumineux et, pour partie, insouciant et inefficace ? Si on y ajoute le fléau de la corruption, avec son « invisibilité » et sa difficulté d'éradication, et si on y ajoute l'indispensable introduction des nouvelles technologies de communication et de gestion, il semble clair que la fonction publique marocaine a besoin d'une chirurgie en profondeur, même si elle doit être graduelle et en douceur.

Cette chirurgie passe par la résolution à transformer radicalement le statut de la fonction publique, en recourant à la contractualisation des missions administratives, à l'incitation financière au départ des fonctionnaires en surnombre, à l'évaluation objective et transparente de l'apport de chaque agent, à la gratification consécutive du mérite et à la sanction de la faute professionnelle, de la concussion, de la corruption et de la malversation. Tout ceci ne peut être évidemment entrepris et généralisé d'un seul coup ; mais il y faut un plan d'action ferme, graduel et allant jusqu'au bout, sur une dizaine d'années par exemple.

### *2.3.3. Evaluation publique*

Hormis l'évaluation des acteurs humains que sont les fonctionnaires, les administrations publiques et semi-publiques sont censées accomplir un travail passible d'évaluation comme tel. Du reste, le modèle administratif classique à la française, transplanté au Maroc avec des déformations « maison », comporte tout de même plusieurs mécanismes de contrôles dont, notamment ceux-ci : – le « contrôle interne », exercé par chaque niveau de la hiérarchie sur ses subordonnés ; – le « contrôle transversal », exercé par des entités administratives sur d'autres, sur le plan technique, financier ou comptable ; – le « contrôle externe » exercé par des entités spécialisées, comme les cours des comptes ou les organismes d'audit ; – le « contrôle judiciaire » exercé par les tribunaux administratifs ou ordinaires,

sur la base des recours des citoyens mettant en jeu l'excès de pouvoir ou la responsabilité de l'administration pour dommages subis. Voilà donc un système de contrôles multiples et variés. Mais, ils sont essentiellement, quoique non exclusivement, centrés sur la régularité juridique et formelle de l'action administrative, ou encore sur la régularité des procédures, des écritures et des pièces financières et comptables. En tout cas, l'observation de la pratique administrative permet de relever que les contrôles internes et transversaux sont si lourds et si compliqués qu'ils engendrent le paradoxe suivant : ou bien le contrôle tue l'initiative et dilue les responsabilités, ou bien il se tue lui-même. Dans le premier cas, la lourdeur des procédures de vérification a priori dissuade les acteurs publics en cours de route ou les amène à baisser les bras et à se complaire dans l'inaction, tout en rejetant la responsabilité sur les instances de contrôle. Dans le second cas, ceux de ces acteurs qui sont les plus avertis, les plus tenaces et les plus entreprenants, éventuellement à leur propre compte, passent au travers du contrôle malgré lui, ou le biaisent en « bonne et due forme ». Il y aurait donc à réviser les dispositifs de contrôles internes et transversaux de l'administration, sur les plans techniques, financier et comptable, de manière à les rendre à la fois plus légers, moins coûteux et plus performants. Quant à l'existence d'un droit administratif et de tribunaux de même nom, elle ne se comprend guère que dans une tradition particulière où l'on prend pour acquis que les services de l'Etat obéissent à des normes et des règles spécifiques, donc des « lois » particulières, et disposent de prérogatives dites « exorbitantes » du droit commun des gens. Il s'agit là d'une conception particulière de l'Etat de Droit ; celle où l'Etat est certes censé appliquer la loi à tous, mais en s'arrogeant lui-même des privilèges juridiques opposables au commun des citoyens. Ces privilèges s'exacerbent dans un contexte comme celui du Maroc où, quand bien même un citoyen réussit le prodige de faire condamner l'administration à annuler un acte arbitraire ou à assumer sa responsabilité civile en le dédommageant, il s'expose encore au risque trop fréquent que l'administration n'y donne aucune suite exécutoire. C'est évidemment le contraire d'un monde où les mêmes lois s'appliquent à toute personne juridique, qu'elle soit physique ou morale, privée ou publique. Or, la mondialisation n'étant pas seulement économique ou communicationnelle, mais aussi normative et juridique, il faudrait amorcer un grand chantier de réforme, de codification et de développement du droit interne et du système juridictionnel, dans le sens de la simplification, de l'unicité et de la transparence de la subordination de l'administration à la loi, sur le triple plan normatif, organique et procédural. Alors, l'administration publique aura mérité la perte de sa particule de noblesse : son « A » majuscule initiale qui la place déjà au-dessus des entités juridiques communes.

Mais, hormis les évolutions indispensables des contrôles précités de l'Administration, il apparaît de plus en plus clair que, malgré leur multiplicité, ils laissent dans l'ombre un grand absent : la performance. En effet, même dans l'hypothèse du contrôle parfait de la légalité des actes de l'Administratif et de la conformité et de la régularité de ses comptes, il reste que ses programmes, ses projets et ses réalisations peuvent échapper à l'évaluation de leur utilité même, de leur opportunité, de leur rendement et de leur impact réel. Ceci est du moins vrai à l'exception de certains cas où telle ou telle administration se préoccupe de ces aspects et les évalue par elle-même, où les fait évaluer par des experts qu'elle s'associe, au risque de se donner un satisfecit éventuellement immérité.

De nos jours les activités des organisations de tous genres, et particulièrement les politiques publiques, menées par l'administration d'Etat ou ses mandataires tendent à faire systématiquement l'objet d'une évaluation multidimensionnelle. Parmi ces dimensions, il existe: I) une évaluation de pertinence, axée sur la question de savoir à quels besoins sociaux réels correspondent les objectifs de chaque activité administrative donnée ; II) une évaluation d'efficacité, consistant à vérifier si ces objectifs sont effectivement atteints ; III) une évaluation d'efficience ou de rendement, relative à la question de savoir à quel coût les résultats obtenus l'ont été et quel rapport existe-t-il entre ce coût et la qualité des réalisations ; IV) une évaluation éthique, portant sur le respect par l'administration de la déontologie professionnelle dans chaque domaine donné, ainsi que des valeurs d'équité, de loyauté et de rectitude envers ses usagers et ses partenaires ; V) une évaluation esthétique, portant sur la qualité du *design* formel des réalisations administratives, leur harmonie interne et leur congruence avec leur milieu<sup>13</sup> ; VI) une évaluation écologique, portant sur l'impact de l'activité de l'administration sur l'environnement naturel, à court et à long termes ; ainsi de suite.

Prise dans ces dimensions multiples et globales, l'activité administrative apparaît directement solidaire des politiques publiques qu'elle est censée traduire en projets concrets dont elle assume la mise en œuvre. Or, c'est sur ces dimensions, outre celles de la légalité et de la protection des droits des citoyens, que ces derniers ont tout intérêt à interpeller l'administration et l'Etat dont elle est le bras agissant. D'où l'émergence, dans les pays démocratiques, de la pratique de l'évaluation des politiques publiques qui

---

13. Ces cinq premiers volets de l'évaluation institutionnelle sont empruntés, notamment, à P.B. Checkland and J. Scholes (1990)



est en pleine expansion. Cette évaluation se base sur des normes et des critères de plus en plus exhaustifs, tendant à couvrir l'ensemble des aspects suscités. Plus encore, cette nouvelle pratique de l'évaluation des appareils d'Etat échappe désormais à l'administration et même aux opérateurs privés mandatés par elle-même et donc susceptibles de lui livrer justement les conclusions qu'elle souhaite. L'évaluation des politiques publiques est de plus en plus confiée à des organismes experts indépendants, mandatés par d'autres instances que l'administration à évaluer, à savoir les instances élues et la justice, notamment. Même lorsque c'est une instance exécutive qui commande une telle évaluation, celle-ci ne se réduit pas à un audit interne ou externe dont cette instance contrôlerait le déroulement, le financement et le paiement. Des mécanismes institutionnels variés sont mis en place, de sorte que la partie à l'évaluation n'en soit jamais ni juge ni bailleur de fonds. Enfin, le processus et les résultats de l'évaluation sont rendus publics, en toute transparence, de sorte que tout un chacun puisse se faire une idée sur son objectivité.

La montée en puissance de l'évaluation des politiques publiques, dont les piliers et les contours principaux viennent d'être synthétisés, permettent d'y voir un nouveau pouvoir, distinct des quatre déjà classiques : pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et médiatique. Le **pouvoir évaluateur**, quoique indépendant par son organisation, ses normes et ses procédures, se situe à l'intersection de la loi, de la politique, de la technique et de la finance. Son objet est d'outiller la collectivité pour juger, en toute compétence et en bonne connaissance de cause, de l'orientation réelle et du rendement effectif de la politique publique, de la gouvernance et de la gestion administrative, dans chaque secteur donné.

Compte tenu des limites et des biais inhérents à tout contrôle étatique de l'administration publique, et compte tenu du poids spécifiquement élevé de l'administration du Maroc dans et sur sa société, il y aurait grand intérêt à ce que le pays s'inscrive dans la voie du développement de ses compétences internes d'évaluation des politiques publiques. A moyen et long terme, cela signifie la réduction de l'appui exclusif de cette évaluation sur les corps d'inspection d'Etat permanents, ou alors sur les firmes d'audit internationales, combien coûteuses et pas toujours objectives, ne serait-ce que parce qu'elles n'ont pas à rendre compte à la population elle-même et à ses instances élues, mais seulement aux organismes publics qui les commanditent. De façon plus immédiate, il convient de créer les cadres législatifs et institutionnels nécessaires pour former et encourager le développement des compétences nationales dans ce domaine.. Il ne s'agit pas d'un luxe sophistiqué ou compliqué, mais d'une voie parfaitement

praticable, de surcroît plus globale, moins coûteuse et plus fiable que les dispositifs actuels de contrôle, d'inspection et d'audit.

Du point de vue d'une construction démocratique à la fois durable et assise sur des fondements profonds et solides, la rénovation de l'administration publique, dans de toutes nouvelles perspectives autres que celles rivées aux procédures et aux transferts de pouvoirs entre appareils administratifs eux-mêmes, semble donc une voie d'avenir. Ces nouvelles perspectives que sont la décentralisation organique de l'administration, la contractualisation fonctionnelle du service et de la fonction publiques et l'évaluation des politiques publiques ont à peine pu être ébauchées dans les pages qui précèdent. Mais si les idées ainsi lancées s'avèrent quelque peu pertinentes et recevables dans notre milieu socio-politique, ce sera déjà un grand pas démocratique, à notre sens. Le reste pourra suivre sans grosse difficulté conceptuelle ou technique. Reste alors que tout ceci dépend des dispositions des acteurs politiques et c'est justement l'objet de la section suivante.

### ***3. Acteurs politiques et civils***

Les analyses et commentaires précédents tendent à souligner ce qui peut paraître comme une évidence, à savoir que le développement démocratique ne se réduit pas à une série de revendications traduites en une accumulation d'acquis juridiques et institutionnels. Il implique bien davantage la transformation continue et en profondeur des rapports des individus citoyens à l'ensemble des structures sociales, politiques et administratives avec lesquelles ils interagissent, en même temps que la transformation de ces structures elles-mêmes. Parmi ces dernières figurent évidemment toutes les formes de groupement des citoyens pour l'action, que ce soit directement sur la scène politique ou sur n'importe quelle autre scène matérielle ou intellectuelle de la vie collective. Dans le sillage du développement démocratique, les acteurs organisés, aspirant à la démocratie, ne figurent pas seulement comme sujets, mais aussi comme « objets » des transformations que ce développement implique<sup>14</sup>. Loin d'être comme une bâtisse que les démocrates construiraient en restant identiques à eux-mêmes, la démocratie implique la transformation continue des mentalités et des pratiques de ses constructeurs. Si on admet cette assertion, il en découle, pour les acteurs individuels et collectifs de la construction démocratique, un impératif d'autodynamisme créatif, indéfiniment en quête d'innovation

---

14. Ces deux termes de « sujet » et d'« objet » sont ici pris dans leur sens philosophique, cognitif et praxéologique, sans aucune connotation réductrice ou péjorative.

et d'amélioration des modes de pensée et d'action censés servir cette construction. En tout cas, c'est sur la base de cette épistémè que les principales catégories d'acteurs de la scène politique seront interrogées dans ce qui suit ; non pas pour en faire l'histoire ou pour en scanner les composantes, les individualités et les positions marquantes, mais pour poser et évaluer certains problèmes qualitatifs essentiels et pour interpeller certains concepts politiques porteurs ou désuets. Compte tenu de l'émergence de la société civile et de son dynamisme de plus en plus manifeste, au point d'éblouir certains esprits, un paragraphe sera consacré, en fin de ce chapitre, à l'examen de la légitimité du concept et au signalement de certaines dérives menaçant la pratique civile. Une catégorie d'acteurs ne sera cependant abordée que dans le dernier chapitre qui lui est spécialement réservé, en raison de sa particularité distinctive : il s'agit de la mouvance d'acteurs politico-religieux dits « islamistes » ou « intégristes ».

### 3.1. Profil de la « classe » politique

Il a été dit, dès l'introduction à cet ouvrage, que le multipartisme marocain est bien une réalité vivante. N'en déplaise aux visions sommaires et réductionnistes, il n'est ni le pur fruit des manipulations du pouvoir, ni une parade de vitrine extérieure, ni une simple reproduction des anciennes divisions confrériques et de la structure des zaouias, ni le travestissement de vulgaires groupes d'intérêts. Même si ces différents facteurs ont eu et ont toujours quelques effets sur certaines ramifications et certaines allures de la carte partisane, le multipartisme demeure, dans son essence même, inhérent à la diversité de la société marocaine et de ses élites économiques, culturelles et politiques. Il s'est aussi nourri des divergences de vue légitimes et inévitables sur les grandes questions concernant la libération du pays, sa démocratisation, sa modernisation, son développement et son rayonnement, sur tous les plans. De plus, le pays ne pouvant vivre en vase clos, il est naturel qu'il soit traversé par les grands courants idéologiques de l'aire arabe et islamique et du monde moderne, dans sa globalité, et que ces courants aient des échos influant sur la configuration de sa carte partisane.

Cependant, pour être enraciné et vivant, le multipartisme marocain n'en connaît pas moins des problèmes et des crises. Il ne peut qu'être interpellé, eu égard à l'impératif d'autodynamisme et de transformation continuel qu'implique la construction démocratique, tel qu'évoquée plus haut. Pratiquement, la « classe politique » fait l'objet, notamment dans les médias, de nombreuses interrogations et mises en cause. On s'interroge, par exemple, sur le caractère artificiel ou « parachuté » de certaines de ses composantes. On se demande si la multiplication des couleurs et nuances correspond à autant d'apports distinctifs et originaux dans les programmes et les modes

d'approche politique des problèmes de société. Plus fondamentalement, on se demande si une bonne partie de la classe politique ne se complaît pas dans la reproduction de structures de pensée et de modes de comportement marqués par certains blocages et des pesanteurs grevant sa capacité à susciter l'intérêt, sinon l'enthousiasme et l'intégration de larges franges, surtout jeunes, de la population dans son ensemble et de l'intelligentsia, en particulier. Lorsqu'on observe la récurrence en masse du phénomène des « sans appartenance politique », l'abstentionnisme électoral, l'indifférence de larges franges de la jeunesse et des milieux professionnels aux discours partisans, il est difficile de ne pas envisager l'hypothèse d'un déphasage des discours partisans par rapport aux évolutions socioculturelles de tels milieux. Il semblerait alors que les vecteurs les plus dynamiques de la société marocaine d'aujourd'hui et de demain (de la production à la culture, en passant par les modes de vie et la quotidienneté) sont de plus en plus mus par des valeurs et des attitudes d'ouverture, de compétitivité et d'innovation qui ne trouvent pas d'écho suffisant dans les discours politiques dominants.

Un tel déphasage s'expliquerait de plusieurs manières. En premier lieu, il est patent que certains états-majors partisans ont trop vieilli ; non seulement en termes d'âge des dirigeants, mais surtout au regard des modes de pensée et d'action politiques ainsi que des styles de direction et de communication prédominants. La transparence, l'autocritique et le débat contradictoire sont rares. Les appareils partisans ont des difficultés à instaurer une démocratie interne conséquente et subissent souvent le poids de l'autoritarisme de certaines individualités surdimensionnées. Ce poids déjà lourd, se complique par des luttes de factions pas toujours basées sur le débat rationnel d'idées et de programmes et plutôt régies par les calculs de positions à occuper. Ces mêmes appareils et leurs organes de presse sont souvent gérés avec des techniques et des méthodes vétustes, sinon franchement dilettantes. Ils sont, de plus, encombrés de certains personnages politiques qui y sont, en fait, « malgré eux ». Que leur positionnement politique leur ait été dicté d'en haut, par le pouvoir, ou qu'ils se le soient imposés à eux-mêmes, le résultat est presque identique: ils font mine d'assumer une destinée et de servir une cause, sans avoir ni la conviction, ni la compétence nécessaires pour faire œuvre politique. Ainsi, certaines figures politiques dites de droite se trouvent bien obligées de se « mouiller » politiquement dans un appareil partisan qui leur importe peu ; celui-ci leur sert principalement à légitimer et faire perdurer des acquis accumulés non pas grâce à une base sociale, ni à une action spécifiquement politique, mais seulement à travers les « contingences » du pouvoir, de l'Administration et des affaires. Certaines figures politiques dites démocratiques ou de gauche se maintiennent là par la force

de gravitation d'une faction, le poids mental d'un prestige militant désuet, l'indigence professionnelle, la force de l'habitude à un certain type de discours et de pratiques, ou d'autres facteurs encore. Bien des éléments de tous bords adoptent volontiers une étiquette politique à l'effet tout simple de se faire élire, d'obtenir un revenu ou des entrées utiles en Administration ou en affaires. Il est vrai que, partout ailleurs, la politique est rarement désintéressée. Le *spoils system* américain en est l'expression brutale, mais du moins claire et franche. Il n'est donc pas étonnant que le désintéressement soit rare parmi les politiciens du Maroc d'aujourd'hui. Ce qui est relativement original, en l'espèce, c'est que certaines composantes de la « classe » politique marocaine présentent la double caractéristique de dramatiser, tout à fait verbalement, les débats et les issues politiques envisageables, tout en veillant, individuellement et en groupe, à rechercher ou accumuler sereinement, voire cyniquement, tout avantage matériel ou symbolique de nature à être capitalisé dans le cadre bien tangible du système en place.

En d'autres termes, la politique reçoit en l'occurrence un statut social bivalent, ou une valeur idéologique paradoxale: elle est, d'une part, sacralisée, ennoblie, sublimée et mystifiée (encore des impacts du passé sur le présent) au point de demeurer, pour l'essentiel, l'apanage de zaïms, de cliques et de factions pratiquement inamovibles ; mais, elle est, d'autre part, banalisée, mercantilisée et « clientélisée » au point que nombre d'observateurs s'évertuent à réduire l'ensemble des partis politiques marocains à de vulgaires groupes d'intérêts. Si ce paradoxe recèle quelque vérité méritant d'être méditée, ce serait que la sphère du politique, dans la société marocaine, demeure marquée, jusqu'à un certain point, par un mélange hétérogène de messianisme délirant et d'opportunisme exacerbé. Du poids des mentalités ancestrales, elle reçoit sa dimension de prestige, de sacrement et de désintéressement quasiment mystiques. De la dynamique de la société marchande, en phase d'accumulation capitaliste encore partiellement primitive, elle reçoit sa voracité, son sens du gain et de l'investissement matériel et symbolique sur un mode spéculatif et mercantiliste. En témoignent les douloureux déchirements, à l'intérieur même des fratries politiques les plus gratuitement militantes, en période de candidatures électorales ; ou encore la fièvre « ministrite » qui fait rage à chaque rumeur de remaniement ministériel, provoquant de rudes chamailles et des mises en quarantaine entre frères et cousins politiques.

Cependant, la sphère politique n'échappe pas aux effets des tendances inévitables au rajeunissement, à la démocratisation et à la modernisation. Même les appareils les plus comateux et les carcans identitaires les plus dogmatiques semblent promis à être fissurés de part en part. Pour que de

telles tendances permettent à la pensée et à la vie politiques du pays de prendre de nouveaux élans, vers de nouveaux horizons, il faut espérer que ses acteurs les mieux motivés et les plus compétents parviennent à se renforcer, en agissant sur deux leviers : a) Le premier est de dresser des barrières faisant obstacle à l'opportunisme et l'arrivisme et favorisant de plus en plus la sélection par le mérite, la performance et la compétition transparente à l'interne et en rapport avec l'électorat ; ceci inclurait l'adoption de conditions strictes d'évaluation du travail des élus et de cautionnement des candidats aux élections. b) Le second est de faire plus de place à la jeunesse, aux femmes et aux idées et compétences de la « société civile » (entreprises, organisations professionnelles, universités et écoles, associations culturelles et organisations non gouvernementales et non partisans, ONGNP dirions-nous).

Une telle mise à niveau globale de la classe politique passe aussi par la résolution de certains problèmes propres à chacune de ses composantes principales. Celles-ci seront provisoirement classées, de manière empirique, en trois catégories : les partis historiques, les partis de l'Ordre et l'ex-nouvelle gauche. Au passage, quelques commentaires seront aussi consacrés à la technocratie. Enfin, et comme déjà annoncé, ce chapitre sera clos par une réflexion sur le concept de société civile.

### **3.2. Partis historiques**

Les partis directement issus du mouvement national ont joué un rôle historique de promotion et de défense de la démocratie, de la réforme institutionnelle, de la justice sociale... Au travers de leurs divisions et de leurs longs intermèdes attentistes, ils ont assuré une permanence d'opposition au pouvoir, durant presque quarante ans. Ils ont mené des combats parfois rudes sur les plans juridique, médiatique, syndical et politique, tantôt à leur initiative, tantôt par débordement d'ailes radicales, voire clandestines, ou sous la pression de bases « agitées ».

Cette opposition historique a fini par constituer l'ossature du gouvernement d'alternance et on ne reviendra pas sur l'évaluation de son expérience au pouvoir (Cf. section 3.2. du présent chapitre). Cette nouvelle donne semble poser, avec davantage d'acuité, la question cruciale du devenir de ces partis historiques, sur les plans idéologique et politique.

D'abord, du point de vue historique, leur référence commune au mouvement national perd d'emprise et ne peut conserver indéfiniment une quelconque signification distinctive ou intégrative des partis qui s'en réclament. Voici presque un demi-siècle que l'indépendance, seul objectif tangible qui unissait le vieux mouvement national, est acquise. Au lendemain même de

cet acquis, ce mouvement commença à connaître une série de scissions déchirantes. Il est vrai que celles-ci ont été, tant bien que mal, rattrapées, à partir de 1970, par la constitution de coalitions dites « nationale » puis « démocratique ». Mais, sur les questions nationales encore en suspens, ces coalitions avaient perdu l'initiative au profit de la monarchie qui a gardé la haute main sur la gestion des dossiers correspondants. Quant à la teneur démocratique de la coalition de l'opposition historique, on y reviendra plus bas. Ce qu'il importe de souligner ici, c'est que sa référence commune au passé nationaliste ne correspond à aucune spécificité nationaliste distinctive, ni idéologiquement, ni politiquement, aussi bien à présent que dans le futur visible. Il s'agit donc exclusivement d'un capital symbolique fructifié à des fins d'autolégitimation. Mais, ce capital n'est-il pas largement amorti ? La référence au passé nationaliste militant constitue-t-elle en soi un titre de justesse des idées et des pratiques politiques de ses tenants ? Certains vieux militants peuvent encore le croire. Mais le rajeunissement de la société et ses transformations sont tels que le souvenir même du mouvement national est en passe d'entrer définitivement dans l'histoire, à la suite de sa réalité politique d'antan. Tout le monde en gardera sans doute une fierté, du reste pondérée par le recul historique et la nécessaire révision autocritique de toute histoire. Mais personne ne pourra en faire un titre de crédibilité politique distinctive sans risquer de perdre tout crédit aux yeux des générations montantes. En un mot, le concept même de mouvement national est passé du terrain de la politique active, puis de la réminiscence idéologique, au sous-terrain de l'archéologie mnésique et historique.

Cependant, on ne doit pas oublier que les partis historiques ont aussi procédé, depuis le protonationalisme des années 1920, d'une série d'inspirations et d'élaborations idéologiques débordant du seul nationalisme. J.P. Halstead (1967) a relevé la présence précoce, dans le mouvement national marocain, des échos de la *salafia*, du libéralisme et du socialisme ; à ce dernier se greffèrent des emprunts au socialisme arabe nassérien, au baathisme, au tiers-mondisme, etc. Plus tard, on avança aussi l'égalitarisme et la légitimité. Ces sources conservent-elles une vitalité et une fertilité doctrinaires, ou bien sont-elles aujourd'hui taries ? Il paraît clair que la salafia du XIX<sup>e</sup> siècle est depuis longtemps dépassée. Ses éléments de progrès, dans le sens de la libération, de l'ouverture, de la démocratie et de la réforme éducative et sociale sont intégrés et reformulés dans le cadre d'agencements institutionnels et partisans qui ne se réclament plus de cette vieille doctrine. Ses propensions passéistes, conservatrices et prédicatrices sont récupérées et reformulées de diverses manières dans le cadre de l'intégrisme islamiste. Quant au courant libéral du mouvement national d'antan,

il fit vite de s'aligner, en grande partie, sur le pouvoir dans l'Etat marocain indépendant et, aujourd'hui, le libéralisme déclaré se retrouve plutôt du côté de partis non issus directement de ce mouvement. De plus, tous les partis s'inscrivent depuis longtemps déjà dans le jeu politique libéral et acceptent, à des degrés variables et de manière assumée ou non, le libéralisme économique, au double sens de la libre entreprise privée à l'interne et de l'ouverture à la concurrence externe. Dans ce contexte, le socialisme marocain s'accommode du sort actuel du socialisme mondial, celui de gérer le capitalisme, y compris la dynamique de privatisation et de désengagement de l'Etat. Seulement, il le fait sans rétrospective conséquente et sans prospective prometteuse : pas d'autocritique profonde des anciennes options pour l'économie d'Etat, la réforme agraire, et ainsi de suite ; pas d'élaborations conceptuelles nouvelles, susceptibles de doter ce courant d'un projet social et politique distinctif. Quant à la doctrine de l'égalitarisme et de la légitimité, elle apparut surtout comme une machine idéale, inventée par Allal El Fassi, pour faire face à la concurrence idéologique socialiste à phase ascendante, tout en s'opposant à ce que cet éminent leader appelait volontiers « les privilèges féodaux », ainsi qu'à l'enrichissement sans cause. Or, depuis déjà longtemps, tous les acteurs politiques ou presque mettent en exergue leur allégeance à la légitimité des institutions sacrées ; tous prônent également, au moins du bout des lèvres, leur attachement à l'égalité des chances et s'accommodent même de certaines mesures tendant à limiter l'enrichissement sans cause, dû notamment au détournement de fonds publics. Sur tous les tableaux idéologiques, les partis historiques perdent donc leur originalité légitimante et ce vide laisse place à trop d'éclectisme et d'improvisation, en attendant on ne sait quoi.

Reste que ces partis se sont dotés d'un label politique commun qui les pose en tant que bloc spécifiquement « démocratique », et pose implicitement ce qui est en dehors d'eux-mêmes comme non démocrate. Mais, il se trouve que ce bloc rassemble des composantes dont les unes accusent franchement d'autres d'être bureaucratiques, autoritaires, opportunistes, antisociales, voire corrompues. Des voies s'élèvent au sein de chacune d'elles pour mettre en cause, justement, les pratiques antidémocratiques intra et inter-partisanes. A l'inverse, il existe bien des démocrates en dehors du bloc qui s'est attribué ce titre. L'accès de l'essentiel de ce bloc au gouvernement lui enlève un de ses rares facteurs de cohésion : la critique du gouvernement et du pouvoir en général. Les réformes amorcées depuis quelques années et accélérées par le nouveau souverain, lui enlèvent un second et peut-être dernier facteur de cohésion : la revendication du respect des droits de l'homme, de l'assainissement administratif et de l'aide



aux masses démunies. Le tarissement des ressources mobilisatrices de ces mots d'ordre pose un sérieux problème à la subsistance même du « bloc démocratique » comme tel ; problème du reste exacerbé par les écarts économiques et culturels considérables entre ses composantes sociales, allant d'une base ouvrière et populaire (par ailleurs divisée) à une aristo-bourgeoisie qui ne cesse de devenir ostentatoire, en passant par l'encadrement moyen, paradoxalement constitué d'enseignants frustrés et de professionnels libéraux prospères.

A cet ensemble d'observations s'ajoutent celles déjà mentionnées au sujet de la classe politique dans son ensemble, notamment la prédominance de la gérontocratie, la routinisation, le dilettantisme organisationnel et opérationnel et la factionnalisation à outrance. L'hypothèse qui en découle est que la recomposition politique d'avenir gagnera à se départir du mur psychologique constitué par les vieilles identités et solidarités fraternelles, dépourvues de dynamisme novateur. Quels que soient le mérite ou la gloire passés de certains symboles, il importe de s'interroger sur la pertinence de leur position et de leur rôle prolongés, face aux besoins de nouveaux projets socio-politiques et à la montée d'acteurs prometteurs, parce que forts de la compétence et de la volonté de changement réel.

### 3.3. Partis de l'Ordre

Par simple commodité, cette appellation s'applique ici aux partis qui ont fait montre d'une fidélité à toute épreuve aux choix et aux orientations du pouvoir et ont appuyé sans réserve ou presque tous les gouvernements précédents de celui actuellement en place. La notion d'ordre ainsi utilisée n'a pas de connotation péjorative ; elle vise à souligner que les-dits partis ont simplement accompagné et appuyé l'ordre social et politique qui s'est établi durant les décennies écoulées, pour une durée égale à l'âge de chacun d'eux. Or, il a été souligné, dès l'introduction à cet ouvrage, que cet ordre n'a pas qu'un côté noir et répressif, mais qu'il a aussi ses acquis positifs en termes de développement, de stabilité et de démocratisation relative. C'est d'ailleurs ce qui permet à certains personnages de « droite » d'en tirer un sentiment de gloire affiché. Pourtant, il semble clairement illégitime de se targuer du mérite de tout ce que le pays a évité (parti unique, dirigisme, bureaucratisation généralisée de l'économie et de la vie sociale...) et de tout ce que le labeur du peuple et les orientations du pouvoir suprême ont permis d'acquérir. Car il convient d'admettre que nombre de figures politiques des partis en cause ont été de peu d'apport dans ces acquis. De telles figures peuvent certes se prévaloir de ne se s'être jamais trompées, tout en reprochant aux partis historiques leur oscillation entre des revendications radicales et des reculades spectaculaires. Mais, comment peut-on

se tromper si on ne pense justement pas, si on n'a jamais pris le risque de lancer une idée ou une action d'envergure, spécifiquement politique ? Le fait d'être inscrit à une école partisane occasionnelle, voire buissonnière, donne-t-il une prédilection au leadership spécifiquement politique ? Le fait de n'avoir jamais eu à endurer des épreuves, même en période de tourmentes politiques, d'être toujours resté spectateur de l'histoire et d'avoir profité de tout avantage et privilège à portée de la main, constitue-t-il une marque d'excellence ? Témoigne-t-il d'une intelligence extralucide et transhistorique ?

Ceci étant, il importe aussi de reconnaître que les partis de l'ordre ne peuvent être réduits à une progéniture politique illégitime de l'administration d'Etat. Les encouragements et les manipulations de celle-ci ont sans doute grandement contribué à leur multiplication et à leur croissance, comme elles ont bénéficié, dans une bien moindre mesure, à certaines composantes et à certaines individualités de « gauche ». Mais ce serait nier la complexité de la société marocaine que de ne pas y voir de place à une réelle base des partis de l'Ordre. Dès le début de l'indépendance, des élites rurales traditionnelles et même une frange de l'intelligentsia non acquises aux idéologies des partis historiques précités se révoltèrent contre ces derniers et finirent par se constituer en formations politiques distinctes, parfois au prix de quelques épreuves. De plus, les partis historiques eux-mêmes connurent une hémorragie chronique de personnalités et de cadres rejoignant le pouvoir. Une frange importante des classes moyennes et de la bourgeoisie entreprenante se départirent tôt de l'opposition historique. La capacité limitée de cette dernière à encadrer les populations marginalisées, aussi bien en ville qu'à la campagne, laissa un vaste bassin de recrutement durable à la disposition des éléments sans partis, des partis de l'Ordre, puis des intégristes. Pour toutes ces considérations, entre autres, la société marocaine a été et demeure grosse de « bébés » politiques de toutes couleurs, capables de naître avec ou sans césarienne administrative, et même de grandir avec ou sans biberon de même source.

Mais, si les partis de l'Ordre ont eu des racines sociologiques réelles, ils affrontent à présent un problème d'érosion de leur raison d'être politique. La défense systématique des politiques de l'Etat n'est plus leur apanage exclusif. L'intégrisme éponge l'essentiel du discours socialement et culturellement conservateur dont ils auraient pu s'alimenter volontiers. Face à la clarté dogmatique et agressive du conservatisme intégriste, les partis de l'Ordre sont en quelque sorte obligés, à quelques exceptions près, de cultiver un conservatisme timide ou « honteux ». Le libéralisme politique n'étant plus la chose la moins bien partagée sur la scène politique du pays

et, inversement, les réformes sociales étant reconnues priorité de l'Etat, les partis de l'ordre ne peuvent se prévaloir clairement ni d'un libéralisme pur et dur, ni d'un réformisme social conséquent. La vague des droits de l'homme éclabousse et discrédite certains de ces milieux. La prétention de défendre certains intérêts ou thèmes spécifiques, tels que le développement rural ou la culture amazigh, devient d'une vanité manifeste, avec les bilans peu glorieux d'instances élues censées servir les intérêts locaux, avec la multiplication des œuvres concrètes de l'Etat et de la société civile en matière de développement social et humain, et avec l'émergence d'associations culturelles démarquées des entités partisans supposées dédiées à la défense de telles causes spécifiques.

Ayant plus ou moins pressenti cette crise existentielle, certains partis de l'Ordre ont rejoint leurs ex-adversaires politiques, en s'intégrant à la coalition du gouvernement d'alternance. Ceux de ces partis laissés en dehors de ce gouvernement font de nécessité vertu : ils adoptent un profil très bas et s'abstiennent de toute opposition vigoureuse. Leur prétexte est que, de toute façon, on ne peut s'opposer au vide de programme concret dont souffrirait ce gouvernement. Mais, le problème est plutôt qu'ils ne peuvent ni s'inscrire franchement en faux contre les mots d'ordre et les débuts de réforme initiés depuis déjà quelques années, ni promouvoir des réformes encore plus rapides et conséquentes, au risque d'indisposer certains réseaux d'influence et certains milieux conservateurs auxquels ils se rattachent ou dont ils subissent les interférences. Il y aurait donc lieu de reconnaître que c'es là une situation qui peut faire perdre la langue, même à certains états-majors partisans... à moins d'un sursaut imaginatif. Mais, a-t-on largement pris l'habitude d'activer cette faculté, précisément en matière politique et de gouvernance ? En tout cas, il ne semble pas plausible que l'opposition actuelle ait seulement besoin de temps pour apprendre à « s'opposer », après s'être longtemps habituée à « gérer ». Là aussi, une recomposition d'avenir de la carte politique semble nécessiter des remises en cause autocritiques et des repositionnements permettant aux énergies et aux compétences démocratiques de se canaliser, au-delà des cloisonnements de chapelle et des « démarcations » partisans, jadis dictées par un tout autre contexte.

### 3.4. Technocratie

La technocratie occupe une position sociale cruciale, en tant qu'armature essentielle de la gestion de l'Etat, des banques et des grandes entreprises. On a aussi assisté, surtout durant les deux dernières décennies à une ascension de techniciens aux commandes gouvernementales. Certains d'entre eux sont devenus des figures de proue sur la scène nationale. Pour cette raison même, les modèles technocratiques de pensée et d'action méritent d'être

interrogés, essentiellement en rapport avec le processus de construction démocratique qui nous occupe ici et dont les fondements ont été ébauchés plus haut.

Globalement, les technocrates partagent un mélange de méfiance et de dédain envers les politiciens. Mais, paradoxalement, et peut-être sous le coup des critiques acerbes longtemps infligées par l'ex-opposition aux gouvernements des technocrates, ces derniers ont aussi intériorisé une fascination et un certain complexe envers le politique. En conséquence, et pour paraître « politiquement corrects », nombre d'entre eux cherchent à se faire entourer, à se médiatiser, voire à proposer des visions d'allure globalisante sur les plans sociétal et politique. Cependant, et même dans ce dernier cas, les visions du monde d'essence technocratique demeurent souvent rivées aux modèles conceptuels classiques de l'ingénierie, du management et du pragmatisme sommairement utilitaire. Dans ce cas, les préoccupations du quotidien et la permanente nécessité de parer au plus urgent laissent peu de place aux élaborations conceptuelles témoignant d'une véritable culture sociale, politique, historique, juridique et même économique (hormis les calculs financiers). Certes, les technocrates font souvent preuve de compétence et d'efficacité dans le traitement de problèmes découpés et circonscrits, suivant la bonne méthode cartésienne. Mais, il arrive aussi que ces découpages ne prennent même pas en compte la nécessité « technique » d'articuler les contraintes et les opportunités immédiates et sectorielles à des projections et des plans d'ensemble à moyen et long termes. Dans un monde où la prévision est devenue difficile, où des institutions mondiales ou des entreprises transnationales se chargent de définir les bonnes politiques à suivre, les ouvertures à opérer et les technologies à acquérir, bien des technocrates se complaisent dans le rôle de faire avec ce qu'on a. L'idéologie des moyens tend à se substituer à la réflexion structurée et poussée sur les objectifs. Naturellement, tout technocrate qui se respecte commence par poser la question des objectifs. Mais à y regarder de près, on s'aperçoit que ces derniers sont, dans bien des situations, simplement induits à partir des moyens disponibles, dans un horizon immédiat et limité ; celui d'un département particulier, coupé de ses semblables, voire en conflit avec eux.

Certes, la technocratie marocaine fait preuve, encore une fois, d'efficacité, parfois d'efficience, et c'est en partie pour cela que l'économie et l'administration tournent quand même. Mais, comme tous les acteurs politiques et comme tout le monde, elle a besoin d'une constante mise à niveau, dans la perspective d'une construction démocratique en profondeur et d'un véritable décollage économique et social du pays. Il est dès lors permis de suggérer des pistes de réflexion dans ce sens, même si certains

technocrates, heureusement pas tous, sont allergiques à tout commentaire non « technique ». En tout cas, les commentaires sont plutôt d'ordre cognitif, organisationnel et socioprofessionnel.

Sur le plan cognitif, il est indéniable que la majorité des technocrates disposent de qualifications et ont des niveaux d'intelligence dûment certifiés par les palmarès d'institutions prestigieuses, notamment les écoles d'ingénieurs. Mais, ce potentiel demande à être continuellement complété par des compétences complémentaires, là où elles manquent. Par exemple, il existe des approches et des attitudes adéquates à la formulation et à la résolution des problèmes des organisations et collectivités humaines, notamment en situation de démocratisation. Ces problèmes ne se posent pas et ne se résolvent pas sur le modèle des problèmes de mathématique ou d'ingénierie. Les perspectives managériales des organisations complexes se sont depuis longtemps départies des modèles simples et rigides de l'ingénierie et du discours classiques de la méthode, nettement relativisés, intégrés et dépassés (P. Checkland, 1981, 1989). De nouveaux modes de pensée globaux, complexes, collectifs et en apprentissage constant ont émergé. Ils deviennent de plus en plus incontournables dans le pilotage d'une entreprise compétitive et, à plus forte raison, d'un appareil d'Etat ou d'une institution collective. Du reste, ces nouveaux modes de savoir-réfléchir et savoir-agir commencent à s'introduire au Maroc même, quoique de façon encore parcellaire.

Sur plan organisationnel, et malgré la rationalité censée marquer toute formation technique, celle-ci peut aisément être contaminée par les déformations bureaucratiques, ce qui justifie d'ailleurs l'usage répandu du vocable « technobureaucratie ». Epris de dessins formellement harmonieux et de planches fortement structurées et savamment échafaudées, certains technocrates tendent à transposer de telles formes dans des organigrammes compliqués, parfois à outrance. Dans de tels cas, les tâches sont d'abord découpées au détail et confiées à autant de structures « opérationnelles », très spécialisées, soit déjà beaucoup d'organe à créer, à nourrir et à gérer. Puis, ces organes donnent naissance au besoin d'être coordonnés, évalués et appuyés, à plusieurs étages, par d'autres organes dits « fonctionnels », « transversaux » ou autres. Enfin, hiérarchie oblige, il faut encore une série d'organes et de staffs assistant personnellement chaque chefferie que le commandement de ces grosses machines paraît nécessiter. Chemin faisant, les opportunités de promotion des camarades d'école s'élargissent, bien qu'au prix d'une lourdeur et d'un coût bureaucratiques non négligeables. Mais pas plus que la négation de la loi de la chute des corps ne permet d'y échapper, l'affirmation de la camaraderie d'école ne permet pas d'échapper

aux pesanteurs et aux tiraillements bureaucratiques. Partant, les fonctions découpées et les structures échafaudées se referment sur elles-mêmes, se cloisonnent et se gênent réciproquement, non seulement d'un département à l'autre, mais au sein même de chacun d'entre eux. Des projets affins s'ignorent réciproquement, ou alors ils se dédoublent et se chevauchent au point de générer des gaspillages considérables de deniers nationaux et de fonds internationaux. La somme des performances d'efficacité et même d'efficience technique parcellaire donne leur contraire : le gâchis. Mais ce n'est là qu'une limite. Il existe aussi des velléités de simplification et d'intégration des structures et des projets d'intervention technique. Il s'agit de pousser au plus loin cette tendance.

Sur le plan socioprofessionnel, la technocratie affronte un problème qui ne lui est pas spécifique et qu'on retrouve aussi dans les sphères académiques, universitaires, partisans, ainsi de suite : celui du fractionnisme, du cloisonnement d'« école » et de la « copinocratie ». Ce qui semble à première vue étonnant, c'est que la technocratie se divise ainsi, alors qu'elle est censée être imbue de la rationalité et de l'universalité mathématique, logique et technique. En tout cas, on observe, et c'est bien humain, que de vieilles solidarités d'école, de village ou de corps technique s'érigent parfois en critères de compétence attirée et de promotion professionnelle et sociale. Ces mêmes critères s'érigent à leur tour en lignes de démarcation fondant et séparant des chapelles technocratiques à la fois rivales et rivées chacune à un système de « vérité » et à un standard d'« intelligence » imbu de lui-même et fermé aux autres. Mais, dans la mesure où la technocratie marie son apparent « profil bas » politique à une modestie cognitive, elle s'adonne volontiers à des apprentissages nouveaux et continuels ; dans la mesure où elle célèbre ce genre de mariage dans des ballets d'extraversion socioculturelle où « s'éclatent » ses chapelles et ses clientèles, elle contribue à la construction démocratique. Du même coup, l'efficacité et l'efficience, ses deux valeurs les plus chères et dont elle tire sa légitimité s'en trouvent plus réelles et nettement plus prometteuses. Chemin faisant, elle se dote d'une autre valeur, socialement plus porteuse et plus désirable : la pertinence. A mesure que tout ceci arrive à la technocratie, les projets de développement intégré, le partenariat entre l'Etat, les communes, les entreprises, les ONG et les citoyens, la devise « moins d'Etat, mieux d'Etat » et le service public rénové tendent à devenir des réalités palpables.

### 3.5. Ex-nouvelle gauche

A la fin des années soixante naquit au Maroc un mouvement d'obédience marxiste-léniniste, parfois désigné aussi par l'appellation « nouvelle gauche ». Après avoir gagné rapidement certaines franges d'intellectuels,

d'étudiants et de lycéens, ce mouvement s'est heurté à une répression sévère qui a dispersé ses rangs et a accentué ses divisions internes. De nos jours, on assiste à des tentatives de regroupement et de redynamisation de ce courant, ce qui justifie d'émettre quelques commentaires à son sujet. Comme pour les autres composantes du paysage politique et idéologique, il ne s'agit, dans le présent contexte, ni d'en faire une historiographie, ni de décrire ses divers groupements et les profils des individualités prétendant au leadership de ces derniers.

Les commentaires d'appréciation qualitative qui vont être émis au sujet de ce mouvement viennent de deux horizons cognitifs : – d'une part, une connaissance expérientielle due au fait que l'auteur de ces lignes avait pris part au mouvement dès ses premiers moments et a partagé la sanction répressive tombée sur lui ; d'autre part, un recul réflexif et praxéologique pris et assumé ultérieurement, en partant de la conviction que la configuration idéologique et humaine du mouvement avait irréversiblement échoué.

Or, justement, le premier commentaire qui semble s'imposer, au regard des tentatives et agitations fébriles visant à faire renaître le mouvement, est l'absence totale d'autocritique conséquente, relative aux slogans idéologiques et aux pratiques politiques du passé. Pourtant ces derniers furent lourds de conséquence sur la vie même de milliers de jeunes militants. Il est certes légitime que l'ex-nouvelle gauche soit de ceux qui réclament aujourd'hui la vérité et la réparation matérielle et morale des dégâts et préjudices causés par une répression excessive, frisant parfois la barbarie. Mais, le juste corollaire de la critique demeure l'autocritique. Partant, il faudrait reconnaître et évaluer les slogans extrêmes, jetés à la face du pouvoir en place dans les années soixante-dix. Le fait est que le renversement violent du régime était prôné ouvertement et que des débuts d'actes improvisés à cette fin furent amorcés, quoique de façon excessivement dilettante et parfois puérile. Certains « gauchistes » en arrivèrent même à caresser l'idée de constituer un « gouvernement révolutionnaire provisoire », surtout à la suite de la seconde tentative de putsch militaire avortée en août 1972. Empruntant mécaniquement des modèles révolutionnaires d'ailleurs, certains s'attendaient à une insurrection sur le mode russe de 1905, suivie de manière exceptionnellement rapide d'une révolution de type 1917, moins donc la distance temporelle séparant les éditions russe des deux événements. C'est à croire que certains « révolutionnaires » marocains ne pouvaient tout de même pas souffrir d'avoir la même patience et juste autant de hardiesse que les vieux bolcheviks qu'ils ne faisaient pourtant que mimer. D'autres prônaient une guerre populaire à la chinoise, croisée au besoin aux modèles vietnamien, guévariste ou autres. D'autres encore s'impatientaient

de tirer rapidement quelques salves n'importe où et n'importe comment, pourvu que « ça chauffât » au plus vite et que la violence révolutionnaire commençât enfin.

Les appareils répressifs du pouvoir firent mine ou commirent la grossière « bavure » de prendre ces menaces explosives au sérieux. Il est vrai qu'un pistolet saisi par-ci, un pauvre engin explosif jeté à la sauvette par-là et surtout une littérature verbalement violente et insultante à volonté pouvaient servir de prétextes à une répression aveugle et sauvage. Mais ce n'étaient, justement, que des prétextes ; car la quasi-totalité des centaines de personnes arrêtées, torturées parfois à mort, et emprisonnées pour des durées astronomiques, étaient à peine juridiquement passibles des sanctions applicables à la constitution d'organisation illégale, au trouble à l'ordre public, à la diffamation ou aux délits de presse. S'il est donc normal qu'un régime attaqué se défende, y compris par la répression, celle-ci doit demeurer, dans un Etat de Droit, strictement légale et proportionnée en toute justice aux actes pénalisés réellement commis. Cette règle s'applique, advienne que le prévenu revendique des intentions d'action dépassant largement sa pratique et ses possibilités réelles. A l'inverse, il faut bien que la raison amène la victime d'une répression disproportionnée à reconsidérer ses intentions gratuitement incendiaires, ne serait ce que pour qu'elle soit désormais prise au sérieux, du fait de cette autocritique.

Outre la manipulation inconsidérée de slogans de violence et le mimétisme infantile de modèles schématisés à l'extrême et abstraits de leur contexte sociohistorique, il convient aussi de reconnaître que le narcissisme et l'ambition personnelle ont alimenté des luttes de factions intestines. De plus, certains pseudo-dirigeants de ces factions, pourtant très épris d'eux-mêmes et de « leur ligne juste » à cet époque, se sont avérés d'une inconséquence, si ce n'est pas d'une lâcheté, stupéfiante : aux premières alertes à la répression certains prirent la fuite en désordre, laissant brûler la maison sans mesure de sauvetage de ses enfants (les jeunes militants) ; d'autres flanchèrent immédiatement et lamentablement, livrant aux tortionnaires des dizaines de militants loin d'avoir une quelconque responsabilité dans les slogans inconsidérément agressifs qui « légitimaient » les foudres répressives. Le sectarisme, l'arrivisme et l'inconséquence ont été au cœur des allures ultra-gauchistes du mouvement qui enrôlait pourtant de nombreuses énergies jeunes, sincères, généreuses et éprises de liberté et de justice.

Ces malformations du mouvement ont rendu sa répression d'une rapidité et d'une facilité proportionnelles à la violence verbale et à l'inconséquence de certaines de ses chefferies auto-proclamées et divisées. Il y a donc lieu à autocritique courageuse, surtout de la part des « rescapés » qui ont pris



conscience de leurs extrémités, aussi bien dans la virulence et l'aventurisme offensifs que dans la couardise engendrant la débandade défensive. Cet impératif de faire amende honorable s'impose a fortiori à quiconque s'évertue à se remettre en selle et au devant de la scène. A ce compte du moins, les vellétés d'activisme, sous le colifichet d'un prétendu leadership réformateur et rassembleur, ne donneraient pas lieu à une nouvelle mystification de la jeunesse montante.

De plus, s'il est totalement légitime de réclamer aujourd'hui l'approfondissement de la démocratie, il faudrait s'assurer que l'on est soi-même démocrate et qu'on est résolu à l'apprentissage ouvert et continu que cet attribut implique. Or, bien des éléments de la pensée et de la pratique ancienne de l'ex-nouvelle gauche incitent au scepticisme à cet égard. Passe encore que les modèles idéologiques ouvertement prônés alors réfèrent aux classiques dictatures dites prolétarienne, ouvrière et paysanne, ou populaire. Il est toujours loisible de renoncer verbalement ou réellement à de tels slogans. Mais les vellétés de culte de la personnalité et les propensions à la chefferie factionnelle, régie par le suivisme et la promptitude à accuser autrui de déviation et de trahison, sont des attitudes psychiques profondément enracinées. Un grand effort de décentration autocritique et de ressourcement scientifique et culturel rénové est nécessaire pour commencer seulement à les atténuer. Qui plus est, les tentations autoritaires, voire inquisitoires, se sont manifestées au sein même du mouvement et entre ses factions, y compris dans les lieux de détention. On devrait donc dire « plus jamais ça » non seulement à l'Etat, mais aussi à soi-même

Ceci étant, la mouvance de l'ex-nouvelle gauche a aussi connu un effort d'innovation culturelle et scientifique remarquable, quoique écourté ; par la suite, certains de ses anciens éléments ont mené un combat constant pour les droits de l'homme et fait montre de valeurs et de comportements de solidarité, de courage et d'abnégation parfois exemplaires. Reste qu'il ne suffit pas de reprendre les mêmes, ou presque, et recommencer. Il y a à cela des risques et un manque sérieux que voici.

Un des risques, déjà manifeste, est de continuer à survaloriser certains symboles individuels, essentiellement réduits à capitaliser le passé, sans apport théorique, pratique ou politique nouveau. Un autre risque est de se laisser éblouir, dans la nuit idéologique consécutive à la chute du mur de Berlin, par certains mirages d'idéologie réformiste perçus du côté des islamistes. Non seulement ces mirages correspondent à une tendance réellement et profondément régressive, mais ceux qui les perçoivent et leur courent après répliquent exactement le même comportement de mimétisme passé : aux attrape-nigauds que furent les modèles schématisés du bol-

chevisme et du maoïsme, succède bizarrement celui du modèle intégriste avec lequel on calcule les possibilités d'alliance tactique ou historique ; calculs « savants » en apparence, mais ou bien opportunistes ou bien crédules à outrance. L'intégrisme s'organise au niveau des masses profondes et développe sa machine idéologique obscurantiste qui sera décrite plus loin. Si, en plus, il parvient à neutraliser quelques intellectuels de l'ex-nouvelle gauche, en mal d'identité idéologique et souffrant d'une chronique mauvaise conscience générée par les erreurs et les échecs passés, c'est toujours cela de gagné... pour la cause d'un conservatisme n'ayant cure de la démocratie qu'à titre de passerelle au pouvoir. Mais, au fond, le lit commun de ces flirts serait dans une mentalité identique : le dogmatisme simpliste et total, doublé d'un messianisme salvateur auto-proclamé et d'une soif de « rôle historique » exacerbée. Un second fétiche risquant d'éblouir certains de ces milieux est la société civile, certes dynamique, prometteuse et en partie non fiéffée, ni à l'administration, ni aux appareils partisans en place. Mais, le concept et la pratique correspondante méritent réflexion et évaluation, plutôt qu'admiration naïve et vantardise. On y reviendra plus bas.

Quant au manque évoqué plus haut, il renvoie à une crise idéologique dépassant le contexte strictement marocain. Le marxisme, malgré ses apports scientifiques et les combats politiques et sociaux des tenants de ses différentes variantes, se trouve en crise profonde. S'il devait y avoir une refondation idéologique du socialisme et du marxisme, dans un sens et sous une appellation qui ne sont pas encore trouvés, ce devrait être sur la base d'un effort théorique, scientifique et politique considérable ; un effort épousant des horizons cognitifs et sociaux au moins aussi vastes que ceux dont le marxisme tenta la synthèse et la convergence : depuis l'économie politique, jusqu'à la philosophie, en passant par la biologie, la technique, l'art et ainsi de suite. Or, justement, le xx<sup>e</sup> siècle, surtout dans sa seconde moitié, a connu une chaîne de révolutions cognitives, scientifiques et technologiques plus radicales et plus profondes que tout ce qui pouvait être connu ou imaginé au siècle de la fondation du marxisme. De plus, les expériences politiques menées sous cette bannière renferment une richesse d'enseignements à peine explorés. Enfin, le capitalisme, la démocratie, les modes de vie et les mouvements sociaux de tous genres connaissent des transformations profondes, variées et sur la méditation desquelles on ne saurait faire l'impasse. C'est dire qu'il ne sert à rien, en cette aube du troisième millénaire, de bricoler, entre amis et camarades d'antan, quelques morceaux de marxisme-léninisme, simplifiés par-ci, appauvris par-là et accolés en tout à quelque idéologie elle-même en crise. De ce point de vue donc, il n'y a d'autre issue que de se mettre modestement à l'école de

l'universel, sans s'empressement d'y apporter des élucubrations improvisées et incongrues. Si maintenant d'aucuns sont pressés de faire de la politique, la seule voie qui semble prometteuse est celle d'une conception démocratique approfondie, franche et conséquente. Cette voie, du moins, aménage au maximum « de monde » les horizons de liberté de pensée et d'action susceptibles de contribuer à la construction d'un meilleur devenir humain. C'est à cette échelle humaine globale que pourront s'élaborer les visions du futur de la planète, sur les décombres des vieilles idéologies et avec tous les nouveaux apports de la pensée et de la pratique humaine.

### 3.6. Culturalisme amazigh

Les mouvements spécifiquement culturels et artistiques sortent du cadre de cette étude. Mais, le mouvement culturel *amazigh* y mérite quelques commentaires, justement pour des raisons historiques et politiques qui se résument ainsi : La question de la culture et de la langue de même nom fut fortement politisée par le colonialisme français et, en réaction à ce dernier, par le mouvement national. Dans le Maroc indépendant, elle a été instrumentalisée à des fins partisans (H. Ouazzi, 2000). Depuis le début des années 1980, cette même question culturelle et linguistique commence à être investie dans un certain discours politiquement contestataire (H. Aourid, 1999).

L'intention n'est pas de discuter en détail ces discours et pratiques. Les commentaires qui vont suivre porteront sur quelques problèmes globaux sous-jacents au culturalisme amazigh dans sa dimension idéologique et politique.

A ce propos il sera pris pour acquis que ce mouvement, essentiellement promu par des associations non assimilables à des organisations partisans ou proto-partisans, ne pose pas de problèmes d'unité nationale, ni même d'autonomie accrue à certaines régions par rapports à d'autres. En d'autres termes, ce mouvement s'inscrit dans le cadre de l'intégrité nationale, ce qui s'impose, du reste, étant donné la profonde interpénétration des souches ethniques, linguistiques et culturelles du pays dans la vie économique, administrative, politique et spirituelle.

Ceci étant pris pour acquis, les questions apparemment épineuses, en ce sens qu'elles peuvent être surchauffées au point de susciter des hautes tensions politiques, concernent le concept d'identité *amazigh*, le problème du statut général de la langue et de la culture de même nom, puis leur place dans le système éducatif et dans le paysage culturel du pays.

Sur le premier de ces points, on relève des appels fervents au sauvetage de l'identité spécifiquement amazigh. Ces appels se légitiment par référence à une menace de mort ou de liquidation totale imminente de la langue de même nom. En effet, celle-ci se trouve totalement exclue de l'administration, de la justice et de l'éducation. Pis encore, elle est de moins en moins utilisée, même dans la vie familiale et quotidienne. A cela s'ajoute la dénonciation d'une marginalisation officielle, partisane et médiatique de la culture amazigh. Suivant cette logique, ce sont les amazigh eux-mêmes qui sont en train de disparaître, du fait de la perte de leur identité distinctive, elle-même subséquente de la liquidation de leur langue et de leur culture. D'où l'équivalence affirmée ou insinuée entre l'identité culturelle et la survie ethnique et, inversement, entre la perte de cette identité et la mort collective ou le génocide. D'où les sursauts d'affirmation passionnée de l'identité et les cris tragiques au danger de mort.

On reviendra plus bas sur ce qui peut raisonnablement être envisagé pour sauvegarder la langue et le patrimoine culturel en cause. Mais, à notre sens cette dramatisation de la notion d'identité pose un problème épistémologique et un problème socio-politique. Sur le premier de ces deux plans, l'identité pure et fixe n'existe que dans le monde des formes idéales aristotéliennes, du reste censées résider dans un monde céleste, de sorte que les humains n'en reçoivent que des réminiscences forcément impures et dégradées. Il y aurait donc lieu d'envisager, sans honte ni phobie de la mort, la possibilité, la réalité et la fertilité d'une identité relative, évolutive, voire mitigée, métisse et plurielle. Sur le plan socio-politique, les tendances universelles sont au mixage et au brassage de populations de « races » et de cultures différentes. Au Maroc même, la diversité et, néanmoins, l'interpénétration culturelle, linguistique et ethnique sont telles qu'il devient de plus en plus difficile de trouver un pur *fassi*, un pur *aaroubi*, un pur *aazzi* ou *draoui*, ou un *amazigh* pur-sang... Si ce dernier demeure à la limite trouvable, ce n'est que dans les recoins fortement enclavés du pays ; enclavement justement regrettable à tous égards et surtout préjudiciable aux populations qui en souffrent. Si l'on veut tracer un profil « moyen » du marocain d'aujourd'hui, il sera « mitigé » : son teint sera « café-crème » et sa communication quotidienne sera dans un arabe dialectal alimenté d'hispanismes, de berbérismes, de francismes et de quelques anglicismes. Qui plus est, cette couleur de la peau et cette langue de communication quotidienne ne sont nullement fixes : la poursuite des exodes, des migrations et des brassages de populations y apportera des retouches incessantes. Même les « beurs » d'Europe et les émigrés en Amérique du Nord, de plus en plus nombreux, y apporteront aussi leurs touches spéciales. Les

spécificités ethniques et culturelles originelles ne se maintiennent qu'en s'altérant, surtout que l'ouverture du monde s'accélère. On n'y peut rien ! A moins de prétendre arrêter l'histoire et les flux d'échanges humains. Faut-il pour autant en faire un deuil tragique et crier au génocide identitaire ? Pas nécessairement et, en tout cas, pas utilement, parce qu'à ce compte, on aurait, rien qu'au Maroc, des pleureuses de multiples origines : andalouses, juives, amazigh, bédouines, noires, charifiennes et ainsi de suite ; sachant qu'elles sont aussi fières les unes que les autres de leur origine, de leur parler et de leurs manières spécifiques. De fait, bien des gens regrettent, de manière mi-hautaine et mi-romantique, que le monde se soit mélangé (*Eddenia Tkbaltat*, se plaint-on, en arabe parlé marocain).

S'il est légitime de réfléchir et d'agir pour sauvegarder le patrimoine spécifiquement *amazigh*, il convient d'abord de veiller à bien poser le problème, car un problème bien posé est déjà à moitié résolu. Or, le terrain des identités est glissant ; il engendre un syndrome de malentendus et d'escalades verbales pouvant se prolonger en erreurs politiques, précisément préjudiciables à ce que l'on voulait sauvegarder. Admettons donc que les *amazigh* au Maroc n'ont pas un problème spécifique de perte d'identité et qu'ils partagent l'identité marocaine telle qu'elle a été forgée et continue de l'être par l'histoire. Reste alors à examiner le statut juridique et administratif d'une telle langue et la problématique du patrimoine culturel et linguistique spécifique.

S'agissant du statut de l'*amazigh*, il existe un raisonnement simple qui se résume comme suit : La population de souche berbère représente une proportion de la population du Maroc variant, selon les estimations, entre 30 et 50 % ; (encore qu'il reste à savoir si on y inclut toutes les personnes d'une telle origine, même si elles ne pratiquent plus la langue correspondante, ou seulement celles qui font usage de cette langue dans la vie familiale et les transactions quotidiennes). Quoiqu'il en soit, la proportion suscitée est la plus importante parmi les pays du Maghreb. Il serait donc légitime que l'*amazigh* soit reconnu comme langue officielle du pays, à côté de l'Arabe que la Constitution reconnaît comme telle. A défaut, il y aurait ségrégation linguistique, contraire aux droits humains et aux intérêts nationaux. Considérons donc la faisabilité juridique et politique d'une telle revendication, puis son utilité pratique. Sur le premier plan, la promotion de la revendication nécessiterait de grands combats de sensibilisation, pouvant aboutir, au mieux, à la proposition d'un référendum constitutionnel dont l'issue reste incertaine. Au pire, de tels combats peuvent engendrer des réactions en chaîne, conduisant le cas échéant au chaos politico-culturel. On objectera que toutes les causes légitimes nécessitent de mener des

combats jusqu'au bout et d'en assumer les risques. Soit ! Mais, en l'espèce, quel enjeu et quel acquis y a-t-il à emporter, au bout du compte ? Supposons que soit parcouru, sans dérive chaotique, le cheminement politique menant au référendum constitutionnel et qu'à l'issue de celui-ci l'amazigh soit proclamé seconde langue officielle du pays. Quelles conséquences ceci aurait-il ? Pour le dire clairement, on juxtaposerait au monde réel actuel un monde utopique formellement dicté par la loi constitutionnelle. Idéalement, les lois seraient élaborées et publiées simultanément en langue *amazigh* aussi. Réellement, elles seront simplement traduites par quelques érudits et la quasi-totalité des gens qui lisent les lois le feront en arabe, si ce n'est dans une autre langue. Idéalement, tous les enfants marocains seraient obligés à apprendre l'*amazigh*. Réellement on attendra très longtemps avant une telle généralisation ; on divergera profondément sur la portée, la durée et la limite d'un tel enseignement ; la quasi-totalité des enfants de souche non berbère obligés à apprendre cette langue n'y seront pas motivés et feront volontiers l'école buissonnière ; ceux qui se seront donné la peine d'apprendre à lire et à écrire l'*amazigh* risquent de l'oublier rapidement, parce qu'ils utiliseront l'Arabe et d'autres langues dans leur vie professionnelle et quotidienne. Idéalement, chaque marocain pourra ester en justice dans la langue *amazigh*. Réellement, très peu d'entre eux tourneront le dos à l'existant pour prendre le risque de traductions tortueuses et incertaines. Idéalement, l'alphabétisation de millions de personnes se ferait aussi en langue *amazigh*. Réellement, on ne sait pas encore suivant quel alphabet et, pour des raisons religieuses, beaucoup de personnes âgées berbères préféreront apprendre des rudiments d'arabe, facilité par l'usage de l'*amazigh* aux premiers stades de cet apprentissage. Et ce ne sont là que des exemples de distorsions, de conflits et de sacrifices inutiles.

Au total, dans l'hypothèse où un jacobinisme *amazigh* s'imposerait par la loi, le contrôle du monde réel lui échapperait tout de même largement. La langue arabe elle-même a encore de grandes difficultés à s'imposer. A la base, elle est complètement dépassée et transformée par le dialecte marocain parlé par les gens. Au sommet, elle l'est par les langues étrangères pratiquées par les entreprises, les banques, l'administration et les sphères de recherche scientifique et technique. Que dire d'une langue « classique » *amazigh* restant à créer et à formaliser pour prétendre l'imposer non seulement aux différentes souches de populations d'origine *amazigh* mais à l'ensemble des marocains ?

Par contre, ce qui est à la fois nécessaire et possible c'est d'organiser la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et linguistique de souche amazigh, en tenant compte d'ailleurs de sa variété et sans pré-

tendre le standardiser à l'excès. Cet effort s'inscrit aussi bien au niveau de la recherche-développement linguistique et culturelle qu'au niveau de l'éducation librement consentie des jeunes enfants *amazigh* dans cette langue aussi. La charte nationale de l'éducation et de la formation, adoptée en 1999, opère dans chacune de ces deux directions une ouverture qu'il convient de commenter.

D'une part, il est préconisé que les autorités pédagogiques régionales introduisent l'enseignement de l'*amazigh*, à titre d'appui facilitant l'apprentissage de la langue arabe dans le préscolaire (appelé à être généralisé avec le soutien de l'Etat) et au cours des deux premières années d'enseignement primaire (ces dernières et le préscolaire sont censés être regroupées en un cycle de base pédagogiquement cohérent, d'une durée de quatre ans). Ainsi formulée cette orientation est un acquis positif, bien qu'elle recèle un contenu latent : celui d'une position réductionniste, consistant à instrumentaliser l'*amazigh*, purement et simplement, à une autre fin que son apprentissage en lui-même. Plus raisonnablement, cet apprentissage doit aussi viser la sauvegarde et le développement du patrimoine culturel de même nom, en tant que richesse nationale.

D'autre part, la charte préconise la création de centres universitaires de recherche et de développement, linguistiques et culturels *amazigh* avec, entre autres missions, le développement des curriculaires et la formation de cadres éducatifs. Cette seconde orientation donne à percevoir une volonté de promotion du patrimoine culturel *amazigh*, en relayant cet effort par une action éducative spécifiquement appropriée. Seulement, on relève dans certains discours officiels, une régression par rapport à cette dernière orientation explicite de la charte. On y parle de création de « chaires » universitaires de l'*amazigh*. Or, outre le fait qu'un tel terme renvoie à une vision vieillotte et gérontocratique de l'enseignement supérieur, il est clair que ce n'est pas grâce à certains individus, quelle que soit leur érudition et la hauteur exotérique de leurs conférences magistrales, que la promotion d'un patrimoine et la formation de cadres éducatifs peuvent être assurées. Il y faut bien, comme le prévoit la charte, des centres de recherche-développement multidisciplinaires, impliquant des équipes synergiques et travaillant sur un mode moderne de performance et de partenariat avec les acteurs de la société civile qui œuvrent à sauvegarder et enrichir la culture et l'art *amazigh*.

Si on pouvait sauvegarder et traduire en actes les orientations de ladite charte, ce serait déjà un grand pas. Parallèlement, une plus grande place médiatique peut et devrait être faite à la culture *amazigh*. De même, un appui plus conséquent des pouvoirs publics devrait bénéficier aux artistes

et créateurs travaillant à la restauration et la sauvegarde de ce confluent important de la culture marocaine et maghrébine.

### 3.7. Société civile

Tout le monde s'accorde à constater que la société civile émerge au Maroc, notamment à travers le mouvement associatif, de plus en plus étendu et dynamique. Il a aussi été relevé plus haut que certains milieux s'en émerveillent. La nouveauté relative de l'usage du concept au Maroc mérite donc que l'on s'y arrête, pour soulever les interrogations suivantes : Qu'est-ce que la société civile ? Quels risques de mal formation peuvent être inhérents à sa genèse ?

#### 3.7.1. *Acceptions et démarcation*

De façon intuitive, on peut se faire de la société civile l'idée d'une dynamique sociétale qui se manifeste par des activités et des organisations non directement affiliées aux Etats ou aux formations proprement politiques. Cette notion est aujourd'hui à l'honneur, non seulement dans les discours sur les organisations non gouvernementales (ONG), mais aussi dans la pratique universelle : symboliquement, la société civile fut récemment honorée d'un prix Nobel, décerné en 1999 à « Médecins sans frontières » ; exemple s'il en faut d'acteur civil qui a inscrit son action, en l'occurrence humanitaire, en dehors et parfois au travers des ordres étatiques et politiques à l'échelle internationale.

Pourtant, une question à première vue saugrenue effleure l'esprit : Quelle légitimité conceptuelle, objective et scientifique peut-on attribuer à cette évidence intuitive qui fait aujourd'hui rayonner la notion de société civile dans les discours socialement, voire politiquement, « corrects » ? Cela dépend de la vision du monde que l'on se donne ! A titre d'illustration, on évoquera trois exemples de visions du monde respectivement centrées à l'excès sur la religion, la force et la politique et dans la logique desquelles la notion de société civile n'aurait ni sens, ni existence légitimes.

D'un point de vue étroitement ou excessivement religieux, la société civile n'aurait pas de sens, parce que toute la vie d'une communauté, sous quelque manifestation que ce soit, est réellement ou symboliquement imprégnée de religion. Ce fut, du reste, et pour longtemps, le cas de la quasi-totalité des sociétés humaines, et ce dans un double sens : d'une part, la connaissance sous toutes ses formes, y compris scientifique, y était réputée de nature religieuse et effectivement subordonnée à la théologie ; d'autre part, toutes les activités humaines, y compris les manifestations les plus triviales de la vie individuelle et collective, y étaient censées revêtir



quelque caractère sacré et, en tout cas, s'accompagnaient souvent d'invocations ou de prières spirituelles, religieuses ou magico-religieuses. Il a fallu une évolution complexe pour que les différentes sphères de la vie sociale, telles que l'économie, la politique, la science, voire même la consommation courante, se différencient matériellement et symboliquement et acquièrent une relative autonomie respective. Mais de nos jours encore, chaque remontée de dévotion zélée, sous forme de sectes ou de mouvements intégristes ou autres, s'accompagne d'un réinvestissement du sacré dans la politique, dans l'économie, dans les affaires familiales et même dans les apparences corporelles et vestimentaires. Autant la « société civile » s'efface de façon littéralement visible, dans ce genre de perspective, autant son développement présuppose et entraîne, en terme de causalité circulaire et non linéaire, la reconnaissance de plus en plus poussée d'une différenciation et d'une autonomie des diverses sphères de la vie individuelle et sociale. Autant la société civile s'épanouit, autant ces différentes sphères de la vie, tout en demeurant un tout, se départissent des velléités de totalitarisme de l'une sur les autres et de subordination mécanique et unilatérale des multiples points de vue et des multiples dynamismes corrélatifs à une vision du monde unique et prétendument « totale ».

Par ailleurs, bien des communautés humaines ont souffert et continuent de souffrir des méfaits de certains courants de pensée qui ne conçoivent de société que militaire ou policière. Dans ces contextes, la société civile n'a pas droit de cité et mérite, au mieux, d'être systématiquement « encadrée », entendons embrigadée, sinon carrément « militarisée ». A cet égard, un Léon Trotski, par exemple, eut du moins le mérite et la clarté de prôner ouvertement la militarisation des syndicats, organisations civiles s'il en faut, quoique dans un contexte certes très particulier. Mais, quelles que soient la fréquence et l'intensité des retours du bruit des bottes, une tendance forte du processus civilisationnel universel, fut et demeure la sortie des communautés humaines de leurs embrigadements armés, à caractère tribal, national ou impérial, vers la vie civile ou, plus simplement, la civilité. Une des grandes divisions sociales du travail, fondatrices de la civilisation à ce jour, est, en effet, la restriction des fonctions de défense et de sécurité à des « agences » professionnelles spécialisées dans l'exercice de la coercition ou de la violence « légitimes », pour paraphraser Max Weber, laissant la prise en charge paisible des autres fonctions sociales aux communautés civiles qu'elles concernent.

Ceci étant, et de façon plus nuancée, on peut encore arguer que, même avec ce transfert du pouvoir en général « aux civils », selon l'expression courante en fin de règne des régimes militarisés ou policés, toute société

demeure, par définition, « politique » et non pas civile. Ceci semble d'autant plus évident que l'homme en général est, selon la formule philosophique antique, « un animal politique » et que, du point de vue étymologique déjà, « politique » est dérivé de « polis » qui veut dire cité et englobe donc les affaires civiles de la cité. Une telle assertion paraît à la fois vraie et fausse. Vraie dans la mesure où les affaires générales d'une communauté revêtent assurément une dimension politique, impliquant des débats et des compétitions de groupes, basés sur des liens de solidarité et des conflits de valeurs et d'intérêts ; ces liens configurent des rapports de force et d'influence ; ces rapports se cristallisent dans un certain pouvoir politique ; ce pouvoir a pour vertu principale de prendre des décisions et de mettre en œuvre des politiques publiques exécutoires envers tous. Il n'en demeure pas moins que le pouvoir politique et, plus globalement, le champ politique, ne constitue qu'un sous-système du système social global. Il y occupe certes une position de commande, de pilotage, et y assure les fonctions supérieures de direction, d'encadrement et de régulation, entre autres. Mais, tout réductionnisme mis à part, la position du sous-système politique dans le système social global demeure grossièrement comparable à celle d'un système nerveux dans un corps vivant. La santé et la performance du premier dépendent de celles du second et de « l'alimentation » qu'il en reçoit. De plus, un système dirigeant tentaculaire, rigide, hypertrophié ou pathologique, à quel titre que ce soit, inhiberait la vitalité du corps qu'il est censé diriger et saperait, à plus ou moins longue échéance, la base même de son existence : le métabolisme du corps social lui-même.

Il n'est du reste pas étonnant que la mise en vogue du concept de société civile soit intervenue, à titre d'exemple, dans deux contextes forts significatifs. Tout d'abord dans l'Allemagne du siècle dernier, où de nouvelles élites économiques, idéologiques et académiques commencèrent à souhaiter davantage de libre initiative, en dehors de la tutelle pesante des hiérarchies féodales et d'une autorité étatique omni-présente. Ensuite, le concept de société civile a été remis en exergue corrélativement avec la fin de l'Etat-providence, le vent des privatisations, le « moins d'Etat », l'allègement des barrières inter-étatiques...

De ces indications on peut inférer que l'invocation du concept de société civile va de pair avec une praxis sociale allant dans le sens de la dynamisation et de l'auto-prise en charge des composantes du corps social autres que strictement politiques : individus, collectivités, entreprises, associations et institutions autonomes de tous genres. Il serait cependant difficile de définir le concept de société civile, suivant une approche organique, comme une entité, ou une collection d'entités bien délimitée. Les dimensions spa-

tio-temporelles de la civilité en action demeurent ouvertes sur des champs d'intervention et des horizons prospectifs pratiquement illimités ; de même que les statuts et les formes d'organisation des entités qui s'y meuvent, ainsi que les échelles d'intervention de ces entités (locale, régionale, nationale, continentale ou planétaire) demeurent d'une variété qu'on ne saurait restreindre d'avance à quelque modèle figé. Par exemple, il serait abusif de tenter de délimiter la société civile *a contrario* en excluant d'avance et de façon absolue les entreprises, ou les partis politiques, ou même certains prolongements de l'Administration publique. Dans la mesure où ils déploient des activités à caractère social, humanitaire, culturel ou autre, centrées sur la résolution des problèmes de la vie communautaire, sur le terrain, en y associant les personnes ou les populations directement intéressées, les acteurs dont la vocation première est purement économique (entreprises) ou politique (partis, administrations publiques) participent au développement de la société civile elle-même.

Cette réflexion suggère une définition téléologique et fonctionnelle, plutôt qu'organique ou sectorielle, de la société civile ; téléologique dans le sens de référer aux finalités de l'action : résoudre les problèmes de la vie communautaire sur le terrain ; fonctionnelle dans le sens de mettre cette action en relation directe et positive avec le déploiement du dynamisme propre aux individus et aux collectivités civiles intéressés, favorisant leur auto-prise en charge évoquée plus haut. En un mot, plus que d'être une entité susceptible d'une délimitation empirique, que ce soit par énumération de ses composantes ou par le tracé de frontières la distinguant d'autres sphères de la société globale, la société dite civile serait plutôt un mouvement multiforme, aux confluent innombrables et aux champs d'action illimités. Le caractère civil de l'action inscrite dans un tel mouvement se repère par son objet : le service direct de valeurs ou d'intérêts directement liés à la vie quotidienne des communautés humaines, et par son mode d'opération : l'implication directe des citoyens dans des cadres d'action autonomes par rapport aux appareils classiques à caractère étatique, partisan, administratif ou religieux.

De façon générale, le rapport entre la sphère proprement politique et la société civile peut être exprimé, schématiquement, en disant que si la guerre est une escalade de la politique par d'autres moyens, l'action civile est à la fois une grande fugue hors du champ politique usuel et, néanmoins, le prélude à sa restructuration. Il s'agit d'une fugue, dans la mesure où la défense de valeurs et d'intérêts communautaires spécifiques quitte le champ des programmes politiques globaux, axés sur la compétition pour le pouvoir étatique, et s'opère à travers l'action directe et de proximité, sur le terrain

spécifique correspondant, et grâce à des acteurs autonomes. L'attitude de revendication ou d'attente, envers les pouvoirs établis, notamment le pouvoir politique, se meut en la prise du pouvoir d'agir directement sur des situations bien spécifiques. La micro-politique active supplante la macropolitique discursive, sous ses tonalités attentistes, pressantes ou agressives. (Par micro-politique, on entendra le service d'une communauté ou d'une population bien spécifique, dans la résolution d'un problème ou la mise en œuvre d'un projet bien déterminés ; dans ce syntagme, « micro » n'implique pas que l'échelle d'intervention soit forcément petite : elle peut être mondiale ; « politique » se rapporte au contenu communautaire de l'action et non pas à l'identité des acteurs, voir plus haut). Mais, tout ceci ne va pas sans risques d'aliénation de la société civile.

### *3.7.2. Risques d'aliénation*

Dans le contexte de pays encore en développement économique et démocratique, comme le Maroc, l'émergence de la société civile n'est pas sans s'accompagner de problèmes de croissance, comportant des risques de malformation ou d'aliénation. De tels risques peuvent être préjudiciables à la vitalité de la société civile et à sa capacité de servir de prélude et de ferment à une vie démocratique, fruit de l'émancipation de toutes les forces vives de la société dans sa pluralité et sa diversité. Parmi ces risques, on peut relever le sectarisme, le dilettantisme et la récupération idéologique. La prise de conscience de ces risques importe beaucoup pour veiller à leur prévention, ou du moins à la correction de leurs conséquences négatives, partout où elles se manifestent.

A commencer par le sectarisme, sa source se trouve dans le fait que nombre d'énergies antérieurement engagées dans le militantisme politique ont « fugué » vers la société civile et y engagent un combat utile dans nombre de domaines, tels que les droits de l'homme, l'environnement, l'alphabétisation, la scolarisation en milieu rural et péri-urbain, la lutte contre la corruption et ainsi de suite. Or, tous les grands combats ont leurs effets secondaires et laissent quelques stigmates plus ou moins nuisibles. En l'espèce, il n'est pas injuste de constater que les mouvements politiques contestataires ont été marqués par un sectarisme qui a engendré des divisions en chaîne et forgé des mentalités de chapelle et des horizons épistémologiques et praxéologiques étroitement groupusculaires. Le prolongement en a été, par exemple, la multiplicité des ONG intervenant dans tel ou tel domaine censé être unique et, par nature, fédérateur. Rien n'empêche, bien entendu, la pluralité des acteurs intervenant de manière indépendante, dans un même domaine, lorsque la sphère d'action est étendue, ou que les cibles sont variées, ou que les méthodes diffèrent. Mais lorsque s'en mêlent des calculs

partisans ou groupusculaires étroits, la dispersion des énergies, corollaire de la division, peut mettre en cause la crédibilité même de l'action civile entreprise.

Quant au risque de dilettantisme, il trouve sa source dans le fait objectif qu'est la rareté des compétences nécessaires pour couvrir les besoins d'une action pertinente et efficiente, dans les domaines si variés et si complexes où les acteurs de la société civile s'engagent de plus en plus. Mais il a aussi une source subjective, tenant aux attitudes, conscientes ou inconscientes, de certains acteurs civils qui font fi de toute préoccupation de performance et se complaisent dans le « bricolage » social, au motif que le volontariat, voire le volontarisme, l'engagement plus ou moins désintéressé et la rectitude morale sont en elles-mêmes des vertus autosuffisantes. Au-delà de toute considération de rendement direct de l'action civile, le risque inhérent à de telles attitudes est d'induire le découragement et la démotivation, tant des populations visées que des acteurs eux-mêmes et, partant, l'essoufflement des activités concernées. Il importe donc beaucoup de rejeter toute attitude d'autosuffisance. Le corollaire de ce rejet est de veiller à tirer les enseignements de la pratique, à saisir et rechercher activement toutes les occasions possibles pour se former, s'équiper méthodologiquement et matériellement et améliorer les compétences d'encadrement spécifiques à chaque type de situation-problème ou à chaque champ d'intervention particulier. Ainsi, tous les acteurs de la société civile contribueront, non seulement à la réussite de tels ou tels projets donnés, mais aussi et surtout au renforcement de la capacité globale d'auto-prise en charge et d'épanouissement des individus et des collectivités qu'ils servent. En d'autres termes, la formation systématique, l'apprentissage studieux sur le tas et le transfert à grande échelle des informations, des expériences et des innovations sont autant de facteurs d'un développement durable et fiable de la société civile.

Enfin, il existe aussi un risque de récupération de la société civile, au profit de courants idéologiques risquant de finir par se la soumettre totalement, le cas échéant de manière totalitaire. Ce risque tient au fait que là où existe un déficit social, il y a tentation d'endoctrinement sectaire, dogmatique ou fanatique. Un support de choix pour un tel endoctrinement n'est autre que l'aide ou l'assistance apparemment désintéressée aux victimes des déficits sociaux. Les exemples de cas où d'aucuns font « du social » pour mieux enrôler la société sous une férule politique ou religieuse exclusive sont nombreux. Partant, il importe de garder en vue que si l'action civile peut être un facteur de développement démocratique et d'émancipation individuelle et sociale, elle peut aussi être détournée pour servir de prélude à quelque forme d'asservissement des communautés qu'elle est censée

servir. Autant dire qu'au-delà de sa dimension utilitaire, l'action civile doit aussi être évaluée à l'aune de l'esprit qui y préside et des finalités qui lui sont sous-jacentes, à moyen et à long terme ; ceci est, du reste, congruent avec l'acception téléologique attribuée plus haut à ce concept de « société civile ». Mais il ne s'agit pas, bien entendu, de travestir l'évaluation objective en procès d'intention. Il s'agit bien plutôt d'adopter une perspective à la fois téléologique, centrée sur les fins poursuivies (épanouissement ou asservissement) et basée sur une démarche praxéologique (au sens des sciences de l'action) dont les critères d'évaluation font avant tout référence à l'observation de la pratique effective des acteurs. On n'insistera jamais assez sur le caractère parfois trompeur des beaux discours. En l'occurrence, certains défenseurs de la société civile peuvent être de ses vrais ennemis. De même, parmi ceux qui se proclament démocrates, avec le plus de bruit, certains violent les règles élémentaires de la démocratie dans la vie quotidienne et peuvent les violer encore plus allègrement dès lors qu'ils accèdent à une sphère de pouvoir étendue. Prenant en compte ces risques bien réels, l'évaluation praxéologique déborde aussi de tout positivisme rivé au seul critère de l'efficacité immédiate d'une action, ou de sa simple étendue géographique ou statistique. Cette évaluation tient aussi compte de critères de pertinence historique et systémique, c'est-à-dire de l'impact durable de l'action civile sur l'épanouissement des individus et des communautés, ainsi que de sa congruence avec la dynamique globale des systèmes sociaux d'aujourd'hui.

Le chapitre qui va suivre permettra d'évaluer un courant idéologique qui se situe de manière significativement ambiguë à l'intersection des sphères religieuse, politique et civile, en prétendant les exploiter toutes sans en assumer aucune clairement et conséquemment.



### CHAPITRE III

## LE SYNDROME INTÉGRISTE OU NÉO-MARABOUTIQUE

### *Introduction*

La problématique de l'islamisme est évidemment complexe. Elle a fait l'objet d'études et de recherches à profusion. Elle met en jeu la religion, la politique, l'éthique, l'économie, la vie quotidienne, le commerce et la banque, la sexualité et le loisir, l'habillement, la nutrition... De plus, et sur cette constellation thématique, la « mouvance » islamiste génère une multitude de visions du monde « *weltanschauungen* » qui, pour être voisines et partager des intersections, n'en sont pas moins irréductibles et parfois en conflit fratricide. Des Talibans et Benladen aux mollahs iraniens réformistes ou conservateurs, du magma islamiste algérien aux associations d'apparence caritative et pacifiste, des frères musulmans aux différentes « jamaa » d'Égypte et du Moyen Orient, sans compter bien d'autres modèles, le spectre est large et très contrasté. Le but ici n'est d'en faire ni une historiographie événementielle, ni une exégèse doctrinaire comparative. La profusion des détails historiques, des figures emblématiques ou cauchemardesques, des interprétations doctrinaires et des branchements islamistes nationaux et transnationaux, offrirait certes une multitude d'arborescences descriptives. Mais ce serait au risque de perdre de vue la forêt elle-même, dans ses contours globaux et son écosystème général. Il sera donc question ici d'une approche globale, structurale et synthétique du phénomène, en se concentrant sur le cas du Maroc et en renvoyant le lecteur soucieux de détails diachroniques ou textuels aux travaux cités en bibliographie.

Cette approche sera exposée en trois temps : 1) D'abord, un bref aperçu de certains problèmes politiques posés par l'intégrisme, islamiste s'entend, à



la construction démocratique des Etats du Maghreb. 2) Ensuite, un examen symptomatique des manifestations du phénomène et des croyances et pratiques religieuses dont il s'alimente et qu'il exploite. 3) Enfin, une étiologie de l'intégrisme, tentant de mettre en évidence les facteurs qui l'aggravent et les structures socioculturelles dont il émerge et qu'il reproduit à sa manière.

### ***1. Aperçu : l'intégrisme au Maghreb***

Dans l'histoire récente, et en se limitant au contexte maghrébin, on rappellera que des manifestations d'activisme islamiste furent observées presque simultanément, dans les principaux pays de cette zone, au début des années 1970 : saisie de périodiques islamistes « virulents » en Tunisie, rixes entre étudiants francophones et étudiants arabophones-islamistes en Algérie et, de manière plus tragique, assassinat du leader syndicaliste et politique Omar Benjelloun au Maroc. Depuis, la montée de la propagande et de l'activisme islamistes s'est accentuée, quoique de différentes manières, à travers la région. Dans ce qui suit, on se limitera à certains faits marquants de la montée intégriste au Maroc, en Tunisie et en Algérie et au positionnement de ces Etats face au phénomène. Cependant, on s'arrêtera plus particulièrement sur une réévaluation de la politique du pouvoir algérien, au tournant crucial que l'histoire de ce pays prit en 1991-92.

#### **1.1. Le cas marocain**

Au Maroc, et après avoir commencé par un assassinat, disons-le, crapuleux, la violence islamiste s'est encore manifestée par des épisodes parfois sanglants à l'intérieur de certains campus universitaires (notamment à Fès). L'une des deux principales associations, d'allure modérée, s'est trouvée un parapluie partisan et s'est insérée dans le jeu électoral, puis parlementaire. La seconde, plus verbalement agressive et intransigeante, a longtemps affiché le rejet radical du système politique et de ses élites, tout en cultivant l'ambiguïté sur son propre projet politique, si tant est qu'elle en possède un. Avec de telles associations, mais aussi en dehors d'elles, la propagande et l'activisme d'obédience islamiste prospèrent largement, tant dans la société dite civile et dans la vie quotidienne qu'à certaines occasions politiques. Un exemple de démonstration de force, certes pacifique, en fut la grosse manifestation de Casablanca, au « printemps » 2000, contre un « plan d'intégration de la femme au développement » qui avait été précipitamment lancé sous une forme confuse (cf. supra § 2.1.2. du chapitre second).

Au moment de la rédaction de ces pages, le pouvoir marocain s'en tient à la règle de ne pas légaliser de parti ouvertement religieux. Mais bien des voix s'élèvent, soit par ingénuité, soit par crétinisme libéral, pour réclamer

la légalisation de n'importe quel parti, même s'il affiche une option anti-démocratique et prône la théocratie, la cheikhocratie ou le totalitarisme et l'obscurantisme. Force est donc de souligner, encore une fois, l'incompatibilité de l'Etat confessionnel, ayant religion officielle et Imam suprême, avec la légalisation de partis religieux et de « cheikheries » politisant et fractionnant la religion. Force est aussi de réitérer que l'exigence d'ouverture démocratique conséquente, et l'obligation d'adhésion aux libertés individuelles et politiques et d'adoption des valeurs de tolérance et de progrès doivent d'autant plus s'appliquer aux islamistes qu'elles s'appliquent à d'autres courants idéologiques : pour entrer pleinement dans le jeu démocratique, les communistes et les socialistes ont dû renoncer aux doctrines du « tout Etat », de la « dictature du prolétariat » de la « révolution violente », du « parti unique d'avant-garde » et bien d'autres mots d'ordre ; les fascistes et les néonazis se voient contraints, surtout en Europe, de renoncer aux idées de « races supérieures » et aux ferveurs totalitaires, xénophobes et autres (cf. supra, §2.2.2. du chapitre premier).

### 1.2. Le cas tunisien

En Tunisie, l'opposition d'un Bourguiba aux tendances islamistes fut des plus extrêmes, au point qu'il n'hésita pas à qualifier le « *hijab* » d'« essuie-vaisselle ». Cependant, dans la foulée de l'ouverture formelle du régime tunisien au multipartisme à partir de 1982, l'activisme islamiste fut relativement toléré, ce qui permit à ce courant d'obtenir quelque 13 % des voix aux élections législatives de 1983. Mais, suite à différents actes de violence et de troubles, le régime répondit par une forte répression, incluant la condamnation à mort de l'un des principaux chefs du mouvement islamiste de ce pays. Au moment de son accès à la présidence en 1987, le président Ben Ali afficha une large magnanimité en gracieux de nombreux islamistes. La virulence de certains activistes de cette mouvance et les exemples de coups portés au tourisme en Egypte par une série d'attentats revendiqués par des groupes islamistes, sachant que ce secteur est aussi vital pour la Tunisie, ramena le régime de ce pays à la répression et au contrôle systématique de la mouvance islamiste. Du reste, celle-ci entra elle-même dans une profonde crise, comme le reconnut un de ses chefs (en exil), dès le début des années 1990.

### 1.3. Le cas algérien

En Algérie, le mouvement islamiste mit à profit le radicalisme identitaire du FLN, l'échec de ses promesses « révolutionnaires » et « populaires » et la montée de la misère et de la contestation de masses pour s'engager dans de gros troubles de rue, parfois sanglants, à la fin des années 1980. Profi-

tant de sa légalisation, de son accès aux media officiels, outre l'utilisation systématique des mosquées pour les prêches politico-religieux, un parti de cette tendance, le « front Islamique du Salut », parvint à emporter haut la main les élections communales puis, et surtout, le premier tour des élections législatives de décembre 1991. Le pouvoir algérien se trouva de ce fait dans une situation critique et paradoxale. Il avait improvisé un système démocratique extraordinairement large, brusquement ouvert à n'importe quelle tendance et strictement transparent, avec la palme de se muer en pionnier des urnes en verre dans la région. Et voilà qu'il devait immédiatement soit casser lui-même cette belle et toute neuve machine, soit livrer l'Algérie et ses aspirations démocratiques à des islamistes qui promettaient ouvertement le retour à un « Etat islamique » pour le moins obscur. On connaît la suite, comme on sait ce qui vient d'être dit aussi. Le propos de ces rappels est de commenter, pour l'histoire, le tournant que prit l'Algérie à cette date : l'annulation des élections, l'entrée dans une guerre civile atroce et le processus tortueux d'institutionnalisation d'une démocratie un tant soi peu crédible, sans partis légaux ouvertement religieux. Les questions qui se posent à ce propos sont, à notre sens, les suivantes :

Première question : quelle fut la pratique politique des islamistes au niveau des municipales qu'ils avaient remportées auparavant ? Elle fut chaotique et régressive : certains allèrent jusqu'à enlever le drapeau national, d'autres commencèrent à préfigurer les extrémités des *talibans* à l'encontre des femmes, des jeunes filles, des intellectuels et des artistes ; d'autres interdirent jusqu'aux festivités de musique populaire et ainsi de suite.

Deuxième question : quelle fut la portée populaire exacte du triomphe des islamistes au premier tour des élections législatives de décembre 1991 ? Ils eurent assurément la victoire au premier tour de ces élections ; il était certain pour tous que le second tout leur aurait donné une majorité écrasante des sièges à l'assemblée nationale. Mais, dire qu'ils avaient entraîné une adhésion populaire massive serait omettre les faits suivants : I) D'abord, l'abstention avait été massive (le tiers des électeurs inscrits n'avait pas voté en l'occurrence) ; II) Ensuite, la carte politique algérienne était extrêmement éparpillée, entraînant et la dispersion donc des voix autres que celles du FIS ; en effet, l'ivresse de la découverte du multipartisme était montée au point d'engendrer la création de plus de soixante partis politiques dans le pays en moins de deux ans. III) Enfin, les aléas du découpage électoral auraient aussi, semble-t-il joué en faveur du FIS. Pratiquement, le vote actif en faveur de ce dernier représenta seulement 25 % de l'ensemble de l'électorat algérien, proportion qui lui donna pourtant d'emblée, au premier tour, 45 % des sièges à pourvoir (190 sur 422), et le premier rang pour 140 autres

sièges sur les 232 restants à « jouer » au second tour. Le compte électoral était clair : à moins de miracle au second tour, le FIS allait devenir de façon pleinement légale la force dominante à l'assemblée nationale.

Troisième question : qu'aurait signifié, politiquement, une telle victoire électorale ? Compte tenu de l'idéologie et du programme politique du FIS, de l'abstentionnisme et de l'éparpillement des autres forces politiques, une majorité purement électorale, correspondant seulement à une minorité de l'ensemble du corps électoral, allait provoquer un renversement radical du régime politique. Or, ce genre de renversement n'intervient jamais que par une révolution violente, un coup d'Etat, un référendum, ou encore une entente entre la majorité des forces politiques en présence. En l'espèce, dirait-on, ç'aurait été « de bonne guerre » que le régime algérien fût renversé par simple élection législative, puisqu'il avait ouvert la compétition électorale à des tendances qui lui déclaraient leur intention de le renverser et de modifier complètement les institutions d'Etat. Ce point de vue se tient certes, sur un plan exclusivement référée à la procédure électorale. Mais, la règle de la « bonne guerre » procédurale devrait s'appliquer aux deux bords. D'où l'interrogation suivante :

Quatrième question : Quelle valeur juridique et formelle revêt la justification avancée pour l'annulation du premier tour du scrutin ? Les auteurs de cette décision prirent sans doute en compte la considération formelle que, tant qu'il n'y avait ni second tour, ni proclamation officielle des résultats, ni règlement des contentieux électoraux subséquents (et ces derniers promettaient d'être abondants), il n'y avait pas encore victoire électorale de quiconque. Restait donc à justifier l'annulation de ce tour pendant qu'il était « encore temps ». D'où la démission présidentielle et la vacance constitutionnelle qui en découla. Cette démission, pouvait être interprétée comme une pure manœuvre dictatoriale ; mais elle pouvait aussi être interprétée comme un changement fondamental de circonstances, s'inscrivant dans la logique des événements : le président démissionnaire peut très bien s'être effarouché devant la montée de ceux dont il avait encouragé la légalisation et toléré la propagande intensive, exploitant sans vergogne ni retenue la religion et les lieux du culte. Face aux critiques des conséquences de son prétendu libéralisme à outrance et de son laxisme maximal à l'endroit de l'islamisme « révolutionnaire » à rebours, le président Chadli peut s'être démis. Quoiqu'il en fût, la vacance présidentielle était là et, formellement, elle offrit une « *life jacket* » constitutionnelle pour ramer à contre-courant du « raz de marée » islamiste. En attendant donc de pourvoir à une nouvelle élection présidentielle, un conseil d'Etat fut constitué, un ancien dirigeant nationaliste, connu pour son intégrité fut rappelé de son exil pour présider

ce conseil d'Etat et la juridiction compétente (Conseil constitutionnel) valida le tout. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où s'avère défailante la logique de la démocratie libérale majoritaire, exclusivement fondée sur l'arithmétique des voix exprimées aux urnes. Le droit constitutionnel de crise existe bel et bien, et toute une panoplie de techniques juridiques extra-électorales, débordant du seul critère de la majorité simple des voix, est développée, de par le monde, pour « gérer » constitutionnellement les situations de conflits exacerbés sur les plans idéologique, confessionnel, ethnique, fédératif ou autre.<sup>15</sup> La « manœuvre » constitutionnelle algérienne de janvier 1992 s'inscrivait, de fait, dans un contexte de crise religieuse, sociale, économique, politique, constitutionnelle et même électorale. Sur ce dernier aspect, l'absentéisme massif et l'éclatement de la carte électorale ont déjà été mentionnés ci-dessus. Il convient d'y ajouter que certains candidats, notamment ceux du FIS avaient mené une campagne électorale pour le moins extravagante, incluant la promesse aux électeurs de rencontrer Dieu et l'entrée au paradis, l'usage du terrorisme psycho-religieux, et même la distribution de subsides dans le dessein d'aliéner pour son compte les voix des électeurs. Il y avait donc une crise multidimensionnelle qui ne pouvait que se prolonger sur le plan institutionnel aussi : le libre jeu démocratique majoritaire ne pouvait, dans ces conditions, qu'être faussé d'avance, perturbé dans son déroulement et paralysé, soit avant la proclamation des résultats des élections, soit suite à l'accès au pouvoir d'anti-démocrates déclarés. Quoi qu'il en fût, l'annulation du second tour, malgré son habillage constitutionnel de crise, entraîna (ou précipita ?) l'éclatement d'une guerre civile non « conventionnelle » et d'allure sauvagement terroriste. D'où, justement, l'interrogation suivante :

Cinquième question : cette guerre civile aurait-elle pu être épargnée à l'Algérie, moyennant la conduite du processus électoral à son terme et l'accès du FIS au pouvoir ? Nul ne peut ni le nier ni l'affirmer de façon catégorique. Seule l'histoire, une autre histoire que celle qui a eu lieu, aurait pu y répondre. Mais, l'histoire universelle compte des cas où des processus électoraux, ou même référendaires, pourtant menés à leur terme, furent suivis de violence. On s'excusera de rappeler que la réussite électorale du parti nazi allemand et l'accès d'Adolf Hitler à la chancellerie, en 1933, ne l'empêcha pas, mais l'incita à programmer une boucherie à grande échelle, connue sous le nom de « la nuit des longs couteaux », et qui lui permit d'éli-

15. A. Lamghari (2000) passe en revue certaines expressions et expériences de ce droit constitutionnel de crise. Voir aussi la discussion consacrée plus haut aux notions de majorité dans les dispositifs démocratiques, en parti-culier, et dans les actes juridiques, en général (cf. supra, § 2.2.1. du cha-pitre second).

miner physiquement un bon nombre d'adversaires potentiels ou effectifs du totalitarisme. En Afghanistan, la victoire des moujahidines islamistes plongea le pays dans un chaos « fratricide », engendré par une guerre de factions sans merci qui n'est du reste pas finie. En Iran même, et hormis les actes violents des *Moujabidines kbalk* contre le régime islamique en place, le conflit entre islamistes réformateurs et conservateurs a déjà engendré des épisodes de violence, des procès politiques et des coups d'arrêt à la presse relativement libre, en dépit de la dernière victoire électorale des réformistes.

Pour en rester à l'Algérie, les velléités d'embrigadement de la société civile par les islamistes, leur ferveur contre les libertés publiques et le statut déjà réducteur des femmes, leur hostilité haineuse envers la pensée libre, la culture et la presse, la disponibilité de forts contingents d'ex-volontaires en Afghanistan aux allures belliqueuses et jusqu'aboutistes, sont autant de facteurs, entre autres, qui pouvaient laisser présager un processus de violence, y compris dans l'hypothèse d'une victoire électorale assumée du FIS. Pis encore, même en admettant que les trois quarts des algériens, qui n'avaient pas voté en faveur du FIS au premier tour des élections, se fussent soumis au nouvel ordre obscurantiste sans rechigner, il n'est pas acquis que les intégristes « radicaux », de par leurs ardeurs initiales et le vertige d'un succès électoral, se seraient abstenus de « pousser le bouchon » aussi loin que possible, en procédant au « nettoyage » systématique de toutes les « ordures » libérales, juristes, artistes, féministes, francophones, médiatiques et autres. Un indice en est que les dispositifs de violence islamiste massive, incluant les assassinats programmés, avaient été déjà testés bien avant les élections et qu'ils se déclenchèrent prestement et à grande échelle au lendemain de leur annulation, ce qui signifie qu'ils étaient de toute façon préparés et que la poudrière était là. Que valait-il mieux ? Que cette poudrière éclatât avec des intégristes privés de victoire électorale finale, ou bien avec des intégristes légalement promus au pouvoir d'Etat et détenant, de ce fait, aussi bien les formidables instruments de la violence officielle « légitime » que l'arsenal meurtrier de partis et de groupes fanatiques à un degré inouï ? Choix terrible, certes. Mais il est des situations politiques ne laissant de choix qu'entre le grand malheur et le pire. C'est pourquoi il importe de prévenir de telles situations, suffisamment à l'avance, y compris en prenant garde au crétinisme politique et aux surenchères prétendument ultra libérales qui peuvent y conduire.

Il reste que l'Algérie s'est trouvée plongée, pendant maintenant une dizaine d'années, dans un chaos de violence dont les atrocités ont dépassé l'imaginable. D'aucuns sont tentés de se faire amende honorable en renvoyant dos à dos les « groupes islamistes armés » et les services de sécurité,

également rendus responsables de crimes contre l'humanité. D'où l'interrogation suivante :

Sixième question : le pouvoir en Algérie se réduit-il à l'armée, et le malheur algérien peut-il être imputé au seul souci d'un tel pouvoir de se maintenir ? Les victimes des violences intégristes furent tantôt ciblées, tantôt aveugles : ciblées contre les journalistes, les artistes, les femmes, les scientifiques, notamment ; aveugles contre des villages entiers de civils, sans discrimination d'âge, de sexe, ni même de dévotion. Les violences sécuritaires incluent les exécutions sommaires, les enlèvements et la torture, comme en témoignent des rapports de missions d'observation étrangères. Il y eut sans doute, en outre, des milieux occultes qui intervenaient pour « réguler » la classe gouvernante elle-même (assassinat non éclairci du président Mohamed Boudiaf et manipulations présumées de certains groupes islamistes armés dans le but exprès de les discréditer, si tant est qu'ils eussent quelque « crédit »). En Algérie, comme dans beaucoup d'autres pays, l'hypothèse de l'existence d'une mafia structurée et occulte, à vocation politico-militaro-économique est pour le moins plausible. De là à « légitimer » ou atténuer la responsabilité de fanatiques assoiffés de pouvoir politique et de contrôle absolu de toutes les formes de vie publique et privée des gens, dans les horreurs qu'ils ont commises, il y a un gros pas ; un pas que l'on ne peut franchir que si on se fourvoie dans un calcul politique mesquin contre le régime algérien, certes fort critiquable par ailleurs, ou si l'on adopte une vision policière du monde, réduisant les conflits sociaux objectifs à des manipulations sordides.

Quant au rôle politique de l'armée, il est clair qu'en Algérie, comme en Syrie, en Iraq et ailleurs, l'establishment militaire est un facteur clef du système politique et personnifie même la continuité du pouvoir d'Etat, par delà la circulation des personnels gouvernementaux et les compétitions partisans. De fait, l'armée joue ces rôles dans la plupart des régimes des pays dits en développement, même là où elle se fait plus discrète, voire totalement « muette ». Il s'agit d'un phénomène partout corrélatif de ce que l'on appelle la « transition démocratique » au terme de laquelle seulement le rôle politique de l'armée devient inutile et son poids dans le système du pouvoir d'Etat s'amointrit, sans jamais disparaître absolument. Qui plus est, il peut arriver, et il est arrivé que l'armée joue ces rôles pour bloquer ou faire régresser le processus de transition démocratique, le cas échéant en s'alliant à des forces fanatiques ou intégristes. C'est le cas, par exemple, au Soudan, où l'armée s'est faite l'alliée des islamistes, ou en Afghanistan, où il n'y a d'armée que les islamistes armés eux-mêmes. Si donc l'armée en Algérie s'est engagée dans le combat anti-intégriste, ceci ne signifie pas

forcément qu'elle aurait un penchant exclusivement dictatorial ou démocrate. Il est connu sur la place publique qu'elle comporte des démocrates, des totalitaires, des pro-islamistes, des éradicateurs et toutes les positions intermédiaires. En tout cas, n'étant pas seule sur scène, elle a toujours dû composer avec bien d'autres forces, publiquement et en coulisses. Pour en rester à la période sous étude, il est manifeste que la lutte contre les intégristes du FIS et des groupes armés a suscité une alliance au moins quadripartite, incluant l'armée, le patronat, le syndicat des travailleurs et une large frange de la société civile et de l'intelligentsia. Cette alliance s'est même adjointe, au niveau du gouvernement, la frange islamiste modérée qui accepta de changer de nom pour se conformer à la nouvelle Constitution prohibant les partis à vocation religieuse. C'est une telle alliance qui a rendu possible la poursuite des agencements institutionnels, parallèlement à la « guerre civile » et en dépit d'elle, à travers la révision de la constitution et la tenue de plusieurs élections présidentielles et parlementaires. En résumé, réduire le pouvoir en Algérie à celui d'une clique purement militaire, et la lutte soutenue contre le terrorisme intégriste à une volonté de l'armée seule, ou même d'une certaine aile de celle-ci, serait faire fi de la complexité des alliances politiques qui s'y nouent, dans le sillage de la construction démocratique, et postuler arbitrairement qu'elle ne comporte pas de forces vives ne se laissant pas abuser par les appels à dialoguer, couteaux sur les gorges.

Ceci étant, les péripéties politiques liées à l'affaire intégriste, surtout en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie demeurent ouvertes sur des évolutions imprévisibles dans leur « détail ». L'efficacité du barrage légal contre l'obscurantisme et le fanatisme et contre le danger qu'ils représentent pour la démocratie et la modernité dépendra, en définitive, d'une conscience claire des sources et des ingrédients de tels courants. Elle dépendra aussi de la résolution des problèmes socioculturels, économiques et politiques qu'ils exploitent.

Dans le but de contribuer à cette prise de conscience, il sera procédé, dans ce qui suit, à une présentation de ce qui est qualifié ici de « syndrome intégriste », d'un point de vue descriptif puis explicatif. La problématique est donc ici **comment** et **pourquoi** l'intégrisme islamiste a-t-il été et demeure-t-il capable de remontées allant jusqu'à menacer la construction démocratique, au Maghreb, y compris au Maroc ?

## ***2. Symptomatique de l'intégrisme***

La question abordée dans cette section est donc celle-ci : comment la remontée intégriste se manifeste-t-elle ? Cette question suppose déjà de



tenter de cerner ce qu'est l'intégrisme et, dans la mesure où il se pose sur un terrain religieux, chercher à distinguer ses manifestations spécifiques par rapport à d'autres pratiques socioreligieuses qui ne peuvent lui être assimilées, mais qu'il peut exploiter ou mettre à profit. A ces fins, il importe d'abord de dresser une sorte de *check-list* de ces pratiques, en prenant soin à établir tantôt leur lien, tantôt leur distance à l'intégrisme. Suivra alors un examen plus poussé des pratiques socio-religieuses que l'intégrisme ne fait qu'exploiter, puis celles qui lui sont distinctives.

### 2.1. Six vagues interférentes

On proposera ci-après un modèle analytique de certaines manifestations particulières de la vie socioreligieuse. Ce modèle comporte six cercles ou vagues concentriques, correspondant à une gradation de valeurs, d'intérêts et de comportements, allant de la simple dévotion accentuée des croyants ordinaires, jusqu'aux manifestations idéologiques et politiques spécifiques de l'intégrisme.

Le point de départ épistémologique de cette réflexion se base sur deux principes directeurs. Le premier est évident et se passe de commentaires, à savoir que la foi, la fidélité et même la dévotion religieuses n'ont rien d'intégriste en elles-mêmes. Le problème est plutôt que l'intégrisme se les approprie et les exploite. Pour cette dernière raison, il importe, néanmoins, de montrer comment certaines modalités de la pratique individuelle et sociale de la religion peuvent induire une vulnérabilité à l'intégrisme et offrir à celui-ci un milieu de « culture » propice, sans pour autant se confondre avec lui d'aucune manière ; pas plus qu'un microorganisme ne se confond avec le « milieu de culture » où il prolifère et dont il s'alimente.

Le second principe épistémique directeur est que les humains ne peuvent avoir de spiritualité abstraite de leur condition psychique, sociale, économique et culturelle, donc politique aussi. Tant qu'il ne s'agit pas d'un ange asexué, immatériel et céleste, un être humain bien terrien, aussi savant ou dévot soit-il, ne saurait prétendre à une spiritualité pure et parfaite, au point de subroger totalement et absolument aux pouvoirs de son inconscient, de sa conscience ordinaire, de ses pulsions corporelles et des impératifs de son commerce avec le milieu et avec ses semblables. Ce n'est pas à dire que la spiritualité, la dévotion ou la prédication religieuses ne soient jamais vraies ou sincères. Hormis la « tartuferie », elles le sont parfois, voire même souvent, mais toujours relativement à des conditions humaines, socio-historiques données. Ce dont il s'agira ici, ce n'est donc pas de la religion dans sa pureté divine, mais de la religion telle que comprise, pratiquée et utilisée par des humains toujours faillibles, plus ou moins intéressés et

conditionnés par leur propre être psycho-social ; un être aux facettes multiples et aux pulsions sinusoïdales. En somme, il ne s'agit pas de la foi et de l'esprit comme tels, mais de la psycho-spiritualité, de la socio-dévotion et de la pratique politico-religieuse bien humaines, forcément non pures. Une telle approche ne peut être rejetée que si l'on admet la possibilité de modèles humains religieusement purs et infaillibles, donc des « divinités » ou des « prophéties » personnifiées dans de tels modèles, ce qui est justement exclu par la foi elle-même.

Par conséquent, quelle que soit l'allure spirituelle et dévote d'un individu ou d'un groupe humain, ceux-ci ne peuvent offrir de la religion qu'une version, une interprétation, une lecture particulière n'engageant que leurs auteurs et nullement tout le monde ni, encore moins, Dieu ou le prophète lui-même. Telles visions sont donc passibles de débats et d'évaluations critiques plurielles, non seulement en leur teneur spécifiquement religieuse, mais en leurs ancrages psychiques, sociaux, politiques, économiques, culturels et ainsi de suite.

Dans cet esprit **cognitif** et non pas strictement spirituel, les vagues concentriques charriant ou irriguant l'intégrisme, de manière directe ou indirecte, consciente ou involontaire, vont être passées en revue dans ce qui suit, à très grands traits s'entend.

1) Un phénomène de dévotion discrète, certes accentuée, mais centrée sur le rapport entre le croyant et Dieu. Bien que n'ayant en soi rien à voir avec l'intégrisme, cette vague peut cependant être exploitée par ce dernier comme bassin de recrutement.

2) Un phénomène de dévotion exhibée, centrée sur le rapport entre le croyant et ses semblables et l'appel d'autrui au Devoir ; cette vague ne correspond pas, non plus, à l'intégrisme ; mais elle peut être utilisée par celui-ci comme canal de propagande active et comme réseau d'encadrement des masses.

3) Un phénomène de militance socio-religieuse, déployant un activisme caritatif et humanitaire, empreint d'appels religieux. Bien que pouvant être désintéressé, cet activisme peut aussi servir des intérêts personnels, socioéconomiques ou politiques. L'intégrisme s'incruste volontiers sur cette vague à des fins de recrutement, d'encadrement et de mobilisation massive.

4) Un phénomène de sanctification de l'idéologie, consistant à traiter systématiquement les problématiques sociales, culturelles et politiques des temps modernes sous l'angle exclusif de la conformité à des modèles socio-religieux, fixés sur le passé et abstraits de leur contexte. Il en ressort différentes constructions doctrinaires à caractère dogmatique, sommaire,

rigide et plus ou moins fanatique. Là se constitue et se ressourc le noyau intellectuel et idéologique de l'intégrisme qui se projette sur les vagues précédentes pour les « orienter » et les « endoctriner ».

5) Un phénomène de politisation de la religion, transposant les doctrines idéologiques de la vague précédente sur la scène politique, à la fin expresse de conquérir le pouvoir et d'imposer un ordre politico-religieux particulier, censé pérenniser tel ou tel modèle de fidélité à la foi et au passé.

6) Un phénomène de violence politico-religieuse, consistant en l'escalade des deux vagues précédentes pour imposer, par la force et au nom du *Jihad*, tel ou tel modèle intégriste de piété, de politique et de culture.

Il ressort de cette énumération que les trois premières vagues socioreligieuses ne sont pas intégristes par essence. Mais elles peuvent être canalisées et déviées par les trois dernières vagues qui, elles, correspondent à trois degrés d'escalade de ce que nous appelons le syndrome intégriste proprement dit. Avant d'examiner ces deux séries de vagues indépendantes, mais interférentes, il importe de souligner que l'explication ou l'étiologie du phénomène ne sera abordée qu'ultérieurement (cf. section 3 du présent chapitre). A ce moment là, il sera question des facteurs sociaux et mentaux aggravant l'intégrisme, puis de ses sources socio-génétiques. En dernière analyse, le phénomène sera identifié en tant que néo-maraboutisme, perpétuant, à sa manière, certains modèles mentaux et comportementaux des anciens marabouts et du vieux bazaar.

## 2.2. Milieu exploité par l'intégrisme

Comme il a été dit plus haut, ce milieu comporte des vagues allant de la dévotion pure et simple à la militance socioreligieuse, en passant par l'exhibition dévotionnelle. Ces trois vagues de pratiques individuelles et sociales seront commentées ci-après.

### 2.2.1 Vague I : Dévotion discrète

Il s'agit du cercle de ferveur religieuse le plus éloigné de l'intégrisme bien que celui-ci puisse l'exploiter. De quoi s'agit-il ? Comme d'autres mondes confessionnels, le monde musulman est traversé de temps en temps par une vague de ferveur religieuse, retrouvée ou accentuée, qui gagne les larges masses et les élites. Il s'agirait d'un phénomène général, décrivant un cycle long et marqué par le retour périodique aux valeurs puritaines et à l'observance stricte des dogmes et des rites religieux, parmi des populations de toutes catégories sociales et de tous *backgrounds* culturels. Cette observation hypothétique fut avancée par E. Gellner (1981). Mettant à jour une ancienne vue du philosophe Hume, cet auteur soutient l'idée d'un

pendule universel de flux et reflux dans la foi du genre humain. En longue période, celui-ci basculerait entre des types de croyances et de pratiques religieuses tantôt ouvertes, tolérantes, voire « laxistes », tantôt rigoristes, ferventes, non tolérantes, voire fanatiques. Interrogeons la pertinence de cette hypothèse dans le cas du Maghreb.

La mobilisation religieuse a joué un rôle important dans le combat pour l'indépendance et même dans la légitimation des pouvoirs établis par la suite. Pourtant, une première période de l'histoire des Etats nouvellement souverains, correspondant à peu près à une génération, fut marquée, principalement, par l'enthousiasme nationaliste, la construction étatique, l'intégration communautaire et même des velléités de modernisation ; celle-ci semblait assumée et indiscutée, même sur un mode quasiment « séculier », marquant aussi bien les appareils d'Etat que la vie quotidienne, en dehors des rites religieux proprement dits. Par la suite, survint une sorte de « redécouverte » des valeurs et des devoirs religieux sacrés ; un retour plus intensif, plus large et plus exigeant à l'observance rigoriste du sacré. Par exemple, au Maroc, les modes de consommation, de pensée et de relations interpersonnelles étaient nettement plus permissifs dans les années 1960-70 que dans les années 1980-90, au sein des universités, des villes en général et même dans beaucoup de milieux ruraux. En effet, cette dernière période a connu une vaste multiplication de mosquées, un fort taux de remplissage de celles-ci et des signes de dévotion massive, observables jusqu'au sein des administrations et des universités. Peu importe pour le moment comment s'explique ce phénomène d'un point de vue sociologique. A titre indicatif, on peut avancer une série de repères probables, tels que ceux-ci : – la crise des idéologies politiques en général et le manque qui en résulte pour certaines franges de jeunes, avides de doctrines systématiques, totales et passionnantes, quelle qu'en soit la teneur ; – la persistance ou l'aggravation des problèmes sociaux ; – le vieillissement des élites, jadis fortement séduites par les modes de vie modernes et peu ou pas soucieuses de dévotion rigoureuse, mais désormais empressées de revenir à Dieu avant qu'il ne soit trop tard ; etc.

Ce n'est certes pas à dire que ce vaste flux de dévotion emporte la société entière ; il y persiste un phénomène inverse de relâchement des mœurs parmi de larges franges de la population, y compris des franges de la jeunesse, de l'intelligentsia, des travailleurs d'industrie et autres. Des fléaux comme la prostitution et la drogue s'y répandent en termes absolus, plutôt qu'ils ne régressent. Mais, justement, le flux de dévotion, présentement ascendant, se nourrit aussi de l'abjection fortement moralisatrice que suscitent tel « laxisme » et tels fléaux. Le jet d'anathème sur les personnes

de mœurs jugées relâchées ou mauvaises peut procéder d'un simple désir d'autoprotection personnelle et familiale ; mais ce désir peut aussi se sublimer dans un zèle de dévotion et de recherche d'une vertu absolue et salvatrice. Cependant, comme la vertu des uns ne suffit nullement à supprimer les contraintes d'ouverture globale, ni à satisfaire les besoins de survie ou même d'amnésie droguée des autres, la polarisation éthico-religieuse de la société peut s'accroître pour un certain temps : le temps nécessaire pour soulager les problèmes sociaux objectifs et pour que les ferveurs rigoristes s'apaisent.

Cette zone temporelle de polarisation potentiellement turbulente n'est pas dangereuse en soi. Les phénomènes d'écarts moraux et religieux, autant que ceux de dévotion rigoriste, ont de tout temps existé dans le pays et dans le monde islamique en général, et ailleurs aussi. Si, dans le présent contexte, la dévotion rigoriste à une particularité, ce n'est ni d'appartenir au spectre intégriste, ni d'en être la cause. Le seul problème méritant vigilance, du point de vue d'une douce construction de la démocratie, c'est que la vague de dévotion massive offre, sans le vouloir ni y être prédestinée, un bassin de recrutement propice à ceux qui sont prompts à politiser la religion et à l'utiliser au service d'intérêts partisans, fardés de dévotion « exemplaire ». L'enjeu est donc de traverser sans dommage la zone de turbulence, vers une société plus saine, une pratique religieuse plus largement tolérante et modérée, une démocratie fortement assise et bien huilée. A cette fin, la limite devrait demeurer nette et sans aucune confusion entre le libre exercice du culte, y compris la pleine expression de la dévotion, d'une part, et l'incursion de l'intégrisme politico-religieux dans les sphères même de cette liberté, pour l'embrigader et la brider à des fins partisanses.

### *2.2.2. Vague II : Exhibition dévotionnelle*

La vague de dévotion précédente est marquée par une concentration principalement spirituelle, dans une direction disons verticale où les croyants se vouent à approfondir et intensifier leur rapport de soumission au Créateur. Mais, une partie de la vague tend à se donner une seconde dimension, horizontale cette fois, en ce sens que la dévotion cesse d'être seulement en soi et envers Dieu. Là elle reçoit une propension à devenir opposable et impossible à autrui. S'élevant en somme au carré, cette seconde vague de dévotion propulse certaines catégories de gens à un degré supérieur de ferveur religieuse, réelle ou affichée : ceux qui s'y enrôlent ou s'y emportent se proclament ou se présentent alors en tant que symboles ou en tant que gardiens de ce qu'ils croient être la foi authentique et la bonne observance des devoirs religieux, sur tous les aspects de la vie. Celle-ci connaît alors, en dehors des moments de culte et des rituels religieux proprement dits, une

profusion de signes et de pratiques de dévotion publiquement affichés et entretenus. Parmi ces signes, le port de costumes traditionnels ou rénovés, censés traduire la fidélité religieuse, le port de barbes suivant des *design* particuliers, par les hommes, ou de différents styles de *hijab* par les femmes.

Qui plus est, en dehors du *look* religieux et de la symbolique vestimentaire et corporelle qui s'y rattache, les plus fervents de cette vague de dévotion « au carré » se font un devoir d'intervenir dans la religiosité d'autrui. Sans attendre de sollicitation aucune, ils inculquent volontiers les devoirs religieux aux collègues de travail ou de classe, aux voisins et même aux inconnus rencontrés de façon fortuite. Ils leur rappellent les bonnes règles de conduite religieuse et tout ce que Dieu apprécie, selon eux, en diverses circonstances ; ils les convient à la prière, s'inquiètent de savoir s'ils ont fait leurs ablutions ou s'ils ont pris les dispositions pour un pèlerinage, et ainsi de suite.

En somme, ces fervents dévots exhibent ce que nous nous permettons d'appeler, faute de mieux, une « attirance dévotionnelle » ou « *piety appeal* ». Cette attitude psychosociale se déploie à travers une série de comportements : – le soin apporté à la perception de soi et l'attachement à des symboles matériels censés prouver et entretenir l'authenticité de la foi et la hauteur spirituelle de la personne ; – la projection verbale et physique d'une image de soi censée engendrer la respectabilité socioreligieuse et d'en imposer à autrui ; – l'attention active à se faire entourer d'un maximum de personnes censées partager la même ferveur religieuse et, partant, à se sécuriser soi-même et conforter la certitude d'être sur le droit chemin ; – l'évitement et l'exécration sincères ou simulés de toute source de tentation et de perturbation sensuelle, artistique ou culturelle jugée interdite ou dangereuse pour la pureté que l'on s'attribue. Cette attitude puritaine, plus ou moins radicale, semble traduire une profonde insécurité de ses promoteurs, au point qu'ils ne se limitent pas à s'imposer à eux-mêmes l'abstinence et la sobriété censées leur convenir. Bien au-delà, ils cherchent à purifier l'environnement social comme tel. L'idéal serait alors d'être capable non pas de résister soi-même aux tentations mais d'en supprimer toute source observable. D'où une propension à éliminer toute radiation émanant d'un monde autre que puritain, mais néanmoins voisin : celui du loisir, de la consommation permissive et appétissante, de la sensualité, des médias, de « l'éclatement » et ainsi de suite.

De nos jours, ce « *piety appeal* » semble devenir une norme de référence et une préoccupation pratique de larges strates des sociétés musulmanes et on en observe les manifestations publiques non seulement dans les mosquées, mais aussi sur les lieux de travail, y compris l'administration bureau-

cratique moderne, les écoles et campus universitaires, les aires d'échanges commerciaux, les rues, bref partout. D'une certaine manière, ces strates de dévotion pour soi ET envers autrui s'auto-positionnent au-dessus du commun des croyants et se proposent de guider celui-ci vers La bonne voie, la leur ; voire de lui assurer une certaine intermédiation avec son Créateur.

Pourtant, l'islam exclut toute classe de clercs spécialisés, professionnels et permanents, à l'effet exprès d'encadrer les croyants dans leur vie quotidienne et religieuse. Le rite sunnite s'en est tenu à cette exclusion, contrairement à la *Shiâa* qui s'est dotée d'une hiérarchie de *Mullabs*, et contrairement au christianisme avec son système ecclésiastique. Mais, il semble bien que toute croyance et toute pratique humaines censées perdurer, de manière vive et soutenue au fil des générations et des âges, nécessitent quelque « organe » de surveillance et d'entretien, au niveau des grandes masses, quitte à ce que cet « organe » émerge et fonctionne seulement de temps en temps et à temps partiel. En d'autres termes, il semble que le besoin fonctionnel de réactivation périodique de la ferveur religieuse, au niveau des larges masses implique l'émergence, d'un « organe » d'encadrement massif de cette fonction. Si tel est le cas, il semble compréhensible qu'à défaut d'institutionnalisation de ce dernier dans un appareil régulier, on assiste périodiquement à un phénomène spécifique, semi-spontané et semi-commandité, de cléricisation massive, c'est à dire une ruée de volontaires pour servir de vigiles et de réanimateurs de la ferveur religieuse, sous la forme qui leur paraît être originelle et authentique. Une telle ruée périodique semble « compenser » l'absence d'organe spécialisé dans l'entretien de la ferveur religieuse au niveau de la vie quotidienne, en dehors de l'encadrement des cultes proprement dits. Certes, les *fouqabas*, les *tolba* et les muezzins pourvoient à ce dernier besoin. Mais, ils sont censés le faire dans l'enceinte des lieux de culte, sans militance religieuse en dehors, ni même dans ces lieux. Il existe aussi une « classe » de *Oulama*, ou de docteurs de la foi, censés émettre leur avis sur les questions religieuses d'ordre général, et même sur des questions politiques spécifiques, ayant rapport à la religion. Mais, comparée à la masse des croyants, cette « classe » reste toujours « encadrée » dans le corps de l'élite sociale supérieure et souvent enrôlée derrière les détenteurs du pouvoir d'Etat. De plus, elle entretient un style de religiosité scripturale, procédurale, formalisée et le plus souvent conservatrice. Un tel style semble totalement inapte à répondre aux besoins périodiques des larges masses, en situation de ferveur, d'enthousiasme, d'exaltation individuelle et collective. Il n'offre pas d'objets concrets symbolisant la piété. Il ne favorise pas les épanchements d'adoration, ni l'exorcisation des passions,

des souffrances, des refoulements...<sup>16</sup> Il n'offre même pas de dispositif comparable à l'isoloir confessionnal et qui permette aux fautifs que sont les humains de soulager leur âme, en « disant » à quelqu'un de sûr ce qu'ils ressentent et regrettent comme pécheurs. De là les rôles joués par la sainteté à grande échelle, dans le passé. De là l'émergence, à présent, d'une cléricatisation massive, consistant en une ruée de volontaires au service religieux d'autrui, au coaching moral et puritain, déployant le charisme religieux et l'attrance dévote.

Il faut cependant souligner, encore une fois, que tous les prédicateurs porteurs de barbe « spéciale », de *hijab* ou d'habits distinctifs ne sont évidemment pas des intégristes, dans un sens idéologique et politique plus strict (on arrivera progressivement au courant intégriste). Bien plus, comme les affaires humaines sont souvent un mélange de tragédie et de farce, le charisme dévotionnel ou le *piety appeal* a aussi son côté purement opportuniste et utilitaire. Par exemple, bien des jeunes filles et femmes portent le *hijab* simplement par désir de se donner un look de féminité distinctive, dans l'espoir de se trouver un mari, grâce à la présomption de pureté et de rectitude qu'elles souhaitent ainsi afficher, par contraste avec un environnement sexuellement permissif et connaissant une grave crise du mariage. D'autres femmes encore trouvent au *hijab* la simple vertu de les protéger contre un harcèlement sexuel qui prolifère de manière parfois agressive. Par ailleurs, bien des commerçants et des boutiquiers exhibent des moyens d'attrance dévote dans l'espoir de doter la qualité et le prix de leurs marchandises d'une crédibilité sacrée, pratiquant ainsi une stratégie de marketing référée à la dévotion religieuse. D'autres procèdent ainsi pour légitimer ou couvrir leur trafic douteux, ou même leur contrebande, contre une loi et une administration qu'ils se plaisent à percevoir comme étant séculières, voire mécréantes. D'autres enfin transposent cette stratégie de marketing et d'auto-légitimation référée à la dévotion, dans les sphères de compétition électorale ou culturelle, sans que cela ne signifie forcément leur enrôlement dans l'intégrisme politico-religieux proprement dit. Avant d'en venir à ce dernier, il reste encore des paliers d'analyse.

### 2.2.3. *Vague III : Militance socio-religieuse*

Une partie des meneurs et des suiveurs de la vague précédente ne se limite pas à cultiver l'attrance dévote et le *piety appeal* en matière de culte, de rituel, de commerce et autres. Leur action quitte les sphères de la mos-

16. Cette confrontation des services religieux réguliers en Islam et des besoins psycho-spirituels particuliers à certaines couches populaires est développée ici d'après E. Gellner (1981).



quée, de la maison, du marché, du travail et des boutiques pour se propulser dans les œuvres sociales et humanitaires, à plus ou moins grande échelle. Naturellement l'Islam comporte, comme d'autres religions, un système de valeurs sociales et communautaires, telles, la charité, l'entraide mutuelle et la solidarité collective. Les personnes pieuses ou dévotes, qu'elles soient par ailleurs intégristes ou non, mettent l'accent sur de telles valeurs, soit seulement verbalement, soit aussi pratiquement et de manière conséquente. Mais, ceux qui adoptent une vision du monde plus systématiquement religieuse et ont au moins des dispositions à devenir des militants islamistes se font un devoir d'intervenir de façon engagée dans tous les aspects de la vie communautaire. Ainsi observe-t-on des essaims de volontaires arborant une symbolique de dévotion et se ruant pour secourir les malades, les sans-logis, les infirmes ou les sinistrés de quelque manière. De tels essaims font aussi irruption dans les funérailles et dans les cérémonies de mariage, de naissance ou autre, apportant quelque aide à l'organisation et à la logistique et veillant, bien entendu, à diffuser des enregistrements coraniques et à prêcher de bouche à oreille ou sous forme de discours publics. Pour ce faire, nul besoin d'invitation pour eux. Du moment qu'on est entre frères et sœurs croyants, leur présence à ces cérémonies va d'elle-même, et ils en sont en quelque sorte *de facto*.

Pour une action civile plus systématique, on assiste à la multiplication d'associations à vocation socioreligieuse et qui s'investissent dans des programmes d'alphabétisation, d'initiation professionnelle, voire dans des projets intégrés, comportant, en plus de ces volets, l'aide médicale et pharmaceutique, le micro-crédit et de menues activités de production, de service et d'échange. Ces « soins » sociaux se greffent sur le besoin fonctionnel de combler les vacuités survenues dans les structures traditionnelles de solidarité, au sein d'une société devenant de plus en plus marquée par l'individualisme et la bureaucratie froidement indifférente. En somme, cette militance socioreligieuse s'insère dans les porosités communautaires d'aujourd'hui: là où se relâchent les liens de « mutualité » propres à la « *nisba* » parentale ou tribale et à la « *qaraba* » (proximité de logement, de terroir ou de métier), sans que ces liens soient relayés par des services publics assurant des prestations individuelles et collectives modernes et efficaces.

Mais, le revers de cette médaille de civisme est que le bénévolat et la charité, apparemment désintéressés, sont souvent utilisés comme des canaux d'exhibition de la dévotion et de la respectabilité socioreligieuse, à des fins d'influence sur les gens humbles et en difficulté.

Qui plus est, les cercles proprement intégristes, dotés d'organisations et de réseaux idéologiques et politiques, sous couvert de religion, utilisent évi-

demment ces mêmes canaux pour véhiculer leur propagande et enrôler de nouvelles recrues. Encore une fois, la pratique dévote dans les très sérieuses affaires sociales et humanitaires précitées, a aussi son relent de farce. Elle va jusqu'à générer la subordination, l'exploitation, voire l'humiliation « librement consentie » des humbles gens. Voici un exemple très simple, à cet égard : on a observé que des groupes d'étudiants islamistes pourvoient au logement gratuit, ou à prix modique, de leurs camarades démunis ; mais en contrepartie, ces derniers deviennent quasiment ou carrément les servants domestiques des premiers : ils font le marché, la cuisine, la vaisselle, la lessive, le ménage au profit de leurs bienfaiteurs ; ils leur chauffent, encore plus « naturellement » les eaux d'ablutions. Pendant ce temps, les dévots bienfaiteurs se concentrent davantage sur leurs études et vaquent, le cas échéant, à leur haute mission de militance politico-religieuse. En matière de soins médicaux, d'alphabétisation et de secours divers, le même type de militance légitime aussi l'obtention de fonds privés, connus ou occultes, et même de subventions d'Etat. Dans ce dernier cas, et à défaut de contrôles efficaces, des fonds publics peuvent être déviés vers le financement d'activités partisans, cherchant à usurper le pouvoir sous couvert de religion.

En tout cas, il semble manifeste que l'activisme socioreligieux offre un champ d'exercice et d'entraînement où les troupes intégristes se préparent à des fins plus ambitieuses et plus globales.

### 2.3. Vagues du tourbillon intégriste

Comme annoncé plus haut, ces vagues vont de la chicane idéologique et doctrinaire, exploitant la religion, jusqu'au travestissement du *jihad* pour imposer un modèle socioreligieux particulier, en passant par la promotion politique d'un tel ordre. Il s'agit des vagues spécifiquement constitutives de l'intégrisme et qui vont être passées en revue ci-après.

#### 2.3.1. Vague IV : Ergotage sanctifié

On en arrive ici au « cœur » de la production idéologique intégriste. Un cercle, certes non homogène, qui se propose de formaliser la pensée de l'intégrisme et de la décliner en propagande d'orientation et d'encadrement des cercles précédents. Il s'agit d'une frange de l'intelligentsia qui se voue à élaborer, de manière plus ou moins sophistiquée, tantôt érudite, tantôt platement sommaire, un ersatz idéologique censé fixer ce que doit être la vraie culture, la vraie science et la vraie politique, fondées sur la religion authentique et originelle.

On n'entrera pas ici dans les avatars et la luxuriance des « écoles » de pensée intégristes. Mais, pour le dire brièvement et directement, ce qui en

sort, au bout du compte, est une maigre doctrine, apparemment destinée à « sauvegarder » une identité strictement monolithique et intemporelle, tout en fournissant à ses tenants un équipement intellectuel dont la caractéristique majeure est de faire de la foi la servante d'une raison défaillante ; en fait une « déraison » qui utilise les textes sacrés pour panser ou camoufler les carences et les béances de l'argumentation démonstrative. Interprétés et profilés au gré de chaque « cheikh » particulier, la foi et les textes sacrés sont brandis chaque fois qu'on se trouve à court d'arguments ou que l'on désire censurer, tronquer ou récupérer à bon compte, telle ou telle conquête scientifique, juridique ou politique de la civilisation universelle, y compris son confluent arabo-islamique.

Un tel équipement intellectuel où la raison s'appauvrit, par abus de recours à la foi, et où celle-ci est travestie en lorgnette de visionnaires à l'horizon épistémologique borné, se propose pourtant de servir une « grande cause » de combat idéologique : réfuter, confondre et terrasser, d'un seul coup d'épée doctrinaire, une vaste alliance « objective » d'ennemis tous confondus, tels l'impérialisme occidental, le sionisme, le communisme, le socialisme, le libéralisme, le féminisme, le hippisme, le constitutionnalisme, l'évolutionnisme, le relativisme, la génétique, la psychanalyse, et la liste est pratiquement illimitée. Remarquablement, le totalitarisme, le nazisme et le fascisme manquent souvent à l'appel dans cette longue rangée de cibles de la verve de criticisme intégriste. Pourtant, les fragments doctrinaires hautement simplistes et incohérents ainsi produits sont largement diffusés par tous les moyens : sermons et prêches de mosquée, supports audiovisuels, livres, revues, journaux et même Internet. Pour différentes raisons, l'emprise de ces prêchi-prêcha ne se limite pas aux récepteurs non éduqués ou ayant reçu une éducation sommaire ou par trop traditionnelle. Ils exercent aussi une fascination sur certaines franges d'étudiants universitaires et même sur des élites ayant reçu un enseignement supérieur, notamment des « scientifiques », des ingénieurs et des techniciens. Ce fait ne semble curieux qu'à première vue et on en dira un mot, à propos de la tentative d'étiologie du syndrome intégriste, prévue plus bas.

Cependant, de telles doctrines s'empêtrent dans des disputes d'écoles, des polémiques et des accusations réciproques, frisant l'excommunication d'intégristes par d'autres intégristes. Cette caractéristique est d'ailleurs commune à toutes les doctrines qui se veulent « totales » et « définitives », mais qui manquent de consistance logique, autant que d'envergure culturelle et de relativisme cognitif. Des doctrines qui, tout en demeurant sommaires et renfermées sur elles-mêmes, prétendent néanmoins embrasser et trancher tous les problèmes essentiels touchant à la religion, la science, la culture, la politique, l'économie, ainsi de suite.

Dans le cas de l'intégrisme, ce destin de division déchirante et de fractionnisme extrême est d'autant plus accablant que ce courant est censé avoir une référence postulée unique, authentique et, de surcroît, sacrée, donc indiscutable. Du fait même de ces divergences irréductibles, la prétention intégriste à unifier et embrigader toute la pensée et toute la pratique humaines, sous une bannière dogmatique unique et monolithique se trouve invalidée, en amont déjà, avant même d'en arriver aux avatars de l'organisation partisane et aux effets diviseurs de la conquête du pouvoir politique. Pour être sans appel, cette invalidation logique et historique n'empêche pourtant pas la propagande intégriste, de par ses allures puritaines, populistes et salvatrices, de réussir à galvaniser, pour un temps, des adeptes qui élargissent ses possibilités de recrutement à des niveaux de la pratique sociale plus structurés et politiquement finalisés.

### *2.3.2. Vague V : Activisme politico-religieux*

On en arrive donc au cercle, encore une fois ni homogène, ni unifié, des dirigeants intégristes, promoteurs de soit-disant projets de « réforme » politoreligieuse, appuyés sur des organisations hiérarchisées et plus ou moins structurées à grande échelle. Déclaré ou camouflé, le but de ces entités et de leurs chefferies ou « cheikheries » est clair : il s'agit pour elles de mobiliser les masses pour conquérir, en fin de compte, le pouvoir politique, quelles que soient les tactiques intermédiaires à cette fin. A ce niveau, l'islamisme n'a plus rien à voir avec de quelconques intentions ou motivations purement religieuses. En tant que phénomène politique, et en dépit de sa parade religieuse, ce mouvement devient passible des hauteurs et des bassesses, des bifurcations, des calculs personnels et de factions, des mésaventures et des manipulations profanes auxquels s'expose toute activité politique dans le monde réel. De ce fait, un coup d'œil historique et comparatif, même rapide et global, sur la pratique politique intégriste islamiste montre que celle-ci ne présente ni consistance, ni constance, que ce soit en termes de buts, de moyens ou d'alliances.

A commencer par les buts politiques, les intégristes, à travers le monde islamique ont prôné aussi bien les nationalisations que la privatisation, l'économie étatique aussi bien que le capitalisme, la paix avec les ennemis extérieurs aussi bien que la guerre contre eux, la théocratie aussi bien qu'une version plus ou moins tutélaire de la démocratie.

S'agissant des moyens d'action politique, l'intégrisme en a fait sienne une grande variété d'où il puise suivant les circonstances : propagande directe et médiatisée, activisme socioreligieux, militance syndicale, action légale et clandestine, participation électorale, assassinats, violence terro-

riste, putschisme, soulèvements de masses, guérilla, etc. Rien qu'en Algérie, les intégristes ont pratiquement « expérimenté » tous ces modes d'action.

S'agissant, enfin, des alliances politiques, les intégristes se sont appuyés sur les puissances occidentales, y compris les Etats Unis d'Amérique. Par exemple, les « frères musulmans » en Egypte sont réputés être entrés en connivence avec la CIA pour déstabiliser le régime de Jamal Abdennaceur. Que cette réputation soit vraie ou fausse, un autre exemple est celui des *moujabidines* afghans qui furent littéralement organisés, entraînés et équipés principalement par les USA. En d'autres circonstances, les islamistes affichent une abjection radicale envers cette dernière puissance et envers l'Occident en général, comme ce fut le cas de la révolution de Khomeini en Iran. Les intégristes combattent ouvertement la gauche, mais peuvent aussi l'épargner tactiquement. Il a été dit plus haut qu'au Maroc, les islamistes assassinèrent un leader de gauche notoire, en 1975, et qu'ils ont agressé des étudiants de gauche dans plusieurs universités. Mais, une frange d'entre eux a opéré un rapprochement timide et calculé avec l'ex-opposition actuellement au gouvernement et il existe toujours des « contacts » entre certains groupes islamistes et certains milieux de gauche et même de l'ex-nouvelle gauche.

D'aucuns pourraient voir dans cette diversité des orientations et des expériences intégristes, sur le plan politique, une force adaptative et non une faiblesse ou une incohérence. Après tout, bien d'autres idéologies, telles que le communisme, le socialisme, le fascisme ou le libéralisme ont dû s'accommoder de buts, de moyens ou d'alliances politiques d'une grande variété et peu congruents avec leur noyau dur doctrinaire. Mais, dans le cas de l'intégrisme, l'éclatement politique revêt une particularité doublement significative : – d'une part, il confirme et aggrave l'éclatement idéologique évoqué plus haut et invalide la prétention essentielle de l'intégrisme : procurer à la communauté une identité et un projet politiques authentiques, monolithiques et à toute épreuve, parce que référés au sacré ; – d'autre part, et en l'absence d'un tel projet, ce courant s'avère incapable d'innover une quelconque formule originale, pertinente et faisable pour traiter les défis concrets du développement politique et socio-économique.

Sur la question du pouvoir d'Etat, il fera une vague référence à l'idéal des premiers *Khalifas*. Mais faute de pouvoir les restaurer avec le contexte sociohistorique qui leur fut propre, une vague oscillatoire s'installe dans le discours intégriste. Par exemple, dans la prescription du profil des chefs politiques idéaux, ce discours oscille entre, d'une part, la préférence pour les vertus mystiques et dévotionnelles supposées immanentes aux personnes de ses « cheikhs » et, d'autre part, la contrainte pratique de recon-

naître les mécanismes d'élection ou de succession effectivement en jeu dans les Etats actuels. Sur la question démocratique, l'oscillation s'installe entre, d'une part, le rejet de cette innovation occidentale, censée être remplacée par une Choura qui, par le passé, se limitait à un devoir de consultation de la seule Khassa (élite) par les souverains et, d'autre part, l'instrumentalisation des mécanismes électoraux pour accéder au pouvoir, avec promesse de restaurer un Etat islamique idéal.

Sur la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'oscillation s'installe entre leur rejet, leur récupération partielle en tant qu'inhérents à la religion et leur instrumentalisation dans un pur souci d'auto-protection et de crédibilisation du discours politoreligieux.

Pour le reste, l'intégrisme chantera des idéaux d'unité, de justice, de charité, d'égalité, mais sur un mode abstrait, emphatique et largement attardé par rapport aux mécanismes institutionnels et organisationnels modernes de la séparation des pouvoirs, de l'Etat de Droit et du déjà vieil Etat providence. En matière économique, l'intégrisme s'élèvera contre l'intérêt et l'organisation financière moderne et vantera les banques prétendument islamiques. Mais, celles-ci étant bien obligées de « faire des sous », comme toute banque, elles se livrent à des tours de passe-passe les conduisant à exploiter leur clientèle encore plus gravement que ne le permet l'application de taux d'intérêt découlant de la compétition sur le marché des capitaux et régulés de manière claire et précise. En se payant de mots, tels que le partenariat, la participation, le co-investissement, les « banques islamiques » réclament soit une confiance et un blanc-seing de leurs clients croyants, soit l'immixtion pure et simple dans les affaires de ces derniers et leur subordination aux volontés de bailleurs de fonds encore plus intéressés et voraces que les organismes financiers ordinaires. Sur une question plus spécifique comme celle de l'enseignement, l'intégrisme réduirait toute la problématique à la seule « part » de l'éducation religieuse, ce qu'on savait déjà qu'il ferait.

Sur les problèmes sociaux (chômage, pauvreté, analphabétisme, fléaux divers) il apportera de l'emphase aux sermons de solidarité et de moralisation, tout en se limitant à répliquer, sans valeur ajoutée spécifique, des actions que tout le monde peut faire ou fait déjà. Pire, l'intégrisme est plus prompt que tous à exploiter systématiquement de telles actions pour endoctriner et enrôler à ses fins politiciennes propres ceux qu'il prétend assister par pur amour de Dieu.

Certes, l'islamisme intégriste s'autoproclame champion de la dénonciation de la dépravation des mœurs, de la corruption bureaucratique, du

gaspillage des ressources publiques, de l'ostentation des riches et ainsi de suite. Mais il n'arrive à suggérer que des « solutions » confuses et irréalistes, telle l'application du volet pénal de la chariaa, la discrimination envers les femmes (y compris pour dégager des postes d'emploi pour les hommes), la censure sévère contre la pensée libre, les arts raffinés et la recherche scientifique. En somme, l'intégrisme recense et prône tout ce qu'il faudrait interdire et punir, alors qu'il se montre incomparablement stérile dès qu'il s'agit d'innover, de créer et d'inventer ce qui est de nature à résoudre les problèmes concrets des gens. Son credo est essentiellement négatif, voire nihiliste, en tout cas inhibiteur, parce que construit sur une série de « non » opposés à toute une série d'acquis universels. De plus, et même si une partie de ce credo est partagée par nombre de composantes de l'intégrisme, celles-ci cessent d'être d'accord dès que se posent les questions quand, comment et à quel prix faut-il implanter les dispositifs d'interdiction, de punition et de discrimination. De plus, l'intégrisme, comme bien d'autres courants politiques, et peut-être davantage, se consume dans les dissensions et les luttes intestines qui le plongent dans un processus de fusions et de fissions incessantes et tortueuses.

En somme, les velléités d'ancrage céleste et intemporel de l'intégrisme ne font que le ramener d'emblée à terre, le plonger dans les contradictions sociales objectives et le soumettre aux méandres de l'histoire courante. Prétendant mettre politiquement en œuvre une religion universelle, il s'avère d'emblée soumis aux lois de la géopolitique des Etats-nations existants réellement dans le monde islamique. Or, non seulement chacun de ces Etats a son « propre » intégrisme spécifique, mais celui-ci s'éclate encore en plusieurs tendances, groupes et factions. Prétendant rétablir un modèle islamique ancestral et idéalisé, pour le fixer définitivement, l'intégrisme navigue lui-même à contre-courant d'une histoire réelle qui le condamne tantôt à des reculons, tantôt à des fuites en avant. Prétendant transcender les contradictions sociales dans une unité spirituelle cristalline et une identité pure et absolue, il se trouve lui-même stratifié en Cheikhs ou Emirs et suiveurs, fractionné entre populistes et technicistes, dogmatiques et pragmatiques, conservateurs et réformistes, participationnistes et « refuzniks », pacifistes et sanguinaires... Tout ceci est bien normal en politique. La seule originalité de l'intégrisme est, finalement, de mêler la religion qu'il prétend tant aimer aux marécages politico-idéologiques d'une pratique sociale purement humaine. Mais, s'il le fait, ce n'est pas sans intérêt, évidemment politique : celui d'un marketing utilisant ce qui est précisément cher aux gens pour les enrôler le plus facilement du monde ; celui de capitaliser une foi et une ferveur religieuses toutes données pour construire une clientèle politique censée

d'autant moins discuter ses « chefs » spirituels auto-proclamés qu'elle croit d'avance à la religion dont ils prétendent faire leur idéologie politique distinctive. Sous cet angle, l'intégrisme c'est la politique de la facilité, de la paresse et de l'arrivisme le plus cynique et le plus empressé, que tout ceci soit conscient ou non chez ses promoteurs. En proportion de cet empressement, certaines composantes de l'intégrisme tendent à sublimer les difficultés et les échecs politiques dans une agressivité verbale stridente, voire dans une violence sans pareille.

### 2.3.3. *Vague VI : Falsification du jihad*

Le cercle de l'intégrisme le plus étroit, mais néanmoins le plus meurtrier, consiste en groupes armés recourant à un prétendu « *jihad* » pour imposer leurs recettes morales dans la vie quotidienne ou leurs volontés politiques au niveau du pouvoir d'Etat. Tantôt de tels groupes se ramifient en réseaux étendus, bien au-delà des frontières d'un Etat, comme cela a été le cas en Algérie ces dernières années ; tantôt ils se limitent à des cellules de terreur isolées et éphémères, comme ce fut le cas en Tunisie et au Maroc, au milieu des années 1970. On ne reviendra pas ici sur le carnage algérien, les attentats et les assassinats terroristes en Egypte contre les visiteurs étrangers et contre des sommités culturelles (telle la tentative à laquelle Najib Mahfouz échappa de justesse) et ainsi de suite. Mais, il semble de plus en plus difficile aux intégristes de construire des réseaux armés de grande envergure, excepté dans des conditions particulières de troubles sociaux et de faiblesse étatique qu'ils peuvent toujours mettre à profit promptement. Même dans un cas comme celui de l'Algérie, les soi-disant groupes islamiques armés n'auraient pas pu être si meurtriers et si sanguinaires n'eût été la possibilité de recrutement exceptionnelle que leur offrit la grande armée de réserve constituée des ex-*moujahidines* d'Afghanistan, particulièrement bien entraînés, expérimentés et fanatisés à un degré inouï. Cependant, la vigilance reste de mise, car le recours à la violence terroriste ou de masse demeure inscrit de manière à la fois potentielle, inhérente et immanente, dans une idéologie essentiellement totalitaire, intolérante, prompte à excommunier et à interdire et n'acceptant le principe de quelque liberté et de quelque droit que du bout des lèvres. L'idéal de tout intégriste conséquent étant d'imposer à tout le monde non seulement sa façon de penser, mais aussi sa façon de vivre sa vie privée, alors que les différences humaines sont indélébiles, il y aura toujours des velléités de supprimer celles-ci par celui-là.

### 2.4. Synthèse symptomatique

Au terme de cette symptomatique du syndrome intégriste, il importe de souligner, encore une fois que la métaphore des six cercles ou vagues



concentriques proposée pour en rendre compte ne signifie ni confusion conceptuelle, ni coïncidence empirique, ni implication logique, ni succession historique entre de tels confluent différents. De la dévotion accentuée mais personnelle, au marketing socio-dévotionnel, à l'activisme civil religieux, à l'endoctrinement intégriste, à l'organisation partisane sous couvert de religion, à la violence politico-religieuse, il y a évidemment de grandes distances. C'est du reste pour cela même que ces différentes vagues de la pratique humaine de la religion ont été exposées séparément et dans un ordre allant de ce qu'il y a de plus naturel – un croyant s'adonnant avec ferveur à ses cultes – à ce qu'il y a de plus monstrueux – un soit-disant croyant se muant en pseudo « *moujabid* » qui tue froidement des civils désarmés, même croyants, ou égorge des enfants. Le seul point commun à toutes ces vagues est une certaine perte de modération religieuse ; perte qui, à partir de la seconde vague, commence à se doubler, à la fois, d'une perte de tolérance, d'une immixtion « voyeuriste » dans la foi et la piété d'autrui et d'une utilisation de la religion à des fins d'influence sociale, puis idéologique, puis politique. Seulement, l'intégrisme idéologique et politique, qui commence à se dessiner avec la quatrième vague, fait un retour sur les trois premières, les capitalise, y trouve un terrain de prêche et un bassin de recrutement. Sans elles, il se réduirait à des élucubrations d'intellectuels isolés et coupés de toute base populaire. Avec elles et malgré elles, il peut agiter des houles massives et devenir historiquement menaçant, tant qu'une délimitation claire n'est pas tracée entre la religion et la politique. En occident même, des sacrifices considérables ont été nécessaires pour qu'une certaine autonomie de la science soit reconnue. A telle enseigne qu'il est désormais naïf d'envisager une physique, une mathématique ou même une psychologie chrétiennes, juives, islamiques ou bouddhistes. En économie, en politique, en arts et ailleurs, l'évolution universelle est à une autonomie relative des sphères de la pensée et de la pratique humaine. Plus un organisme est évolué et complexe, plus il connaît une différenciation organique et fonctionnelle approfondie. Il en va de même des sociétés humaines de plus en plus complexes. Le temps n'est plus celui où tous les changements politiques intervenaient au nom d'une réforme religieuse, celui où des mahdis ou des marabouts faisaient à la fois office de chefs religieux, économiques, politiques et intervenaient même dans la santé et la vie privés des gens. Le temps actuel est un temps où les problèmes politiques doivent être posés et résolus en des termes politiques, sur le terrain politique et par des moyens politiques, sans aucune *taqia* (couvrechef) prétendument spirituelle, ni *hijab* religieux. Il en va désormais en politique comme il en allait déjà pour la danse et, selon l'adage populaire, qui veut danser doit découvrir son visage, à tout le moins. A s'y tromper,

on ne gagnerait que le cafouillage du paysage et du jeu politiques, pour un temps encore, si du moins aucun terrorisme ne s'en mêle.

Considérons à présent, les facteurs favorisant les remontées politico-religieuses intégristes.

### **3. *Etiologie du syndrome intégriste***

L'intégrisme est posé comme syndrome dans ce sens qu'il peut être littéralement mortel, s'incruste dans le système immuno-spirituel des croyances des peuples et s'accompagne d'une symptomatologie à large spectre de manifestations morbides (perte de vue pour comparer, perte de raison pour réfléchir librement, perte d'ouïe pour écouter autrui et le supporter, montée de fièvre fanatique, déficit de confiance en soi, frilosité et besoin de couverture physique maximale et, à la limite, pulsions sanguinaires, pyromanie et bien d'autres symptômes).

Une tentative d'explication du phénomène sera avancée ci-après, en commençant par les facteurs aggravant le syndrome, avant d'en venir à ses sources socio-génétiques ou « héréditaires ».

#### **3.1. Facteurs aggravants**

Sous cette appellation figurent toute une série de « causes » pouvant donner à l'intégrisme des dimensions étendues ou des allures virulentes, mais qui n'expliquent en rien sa spécificité distinctive. Il s'agit de problèmes historiques, culturels, économiques et politiques dont l'intégrisme peut s'alimenter, en termes de critiques et/ou de troupes. Mais ces mêmes problèmes peuvent aussi bien être endossés ou exploités, et ils l'ont été à des degrés divers, par des courants idéologiques tout à fait différents, comme le nationalisme arabe, le baathisme, le socialisme, le communisme, le fascisme ou encore par des cliques militaires sans idéologie manifeste. Pourtant, il arrive trop souvent que l'intégrisme soit purement et simplement attribué, dans sa source même, à de tels problèmes culturels ou sociaux généraux. Or, s'il est vrai que la résolution de tels problèmes est de nature à réduire l'emprise de l'intégrisme et, d'ailleurs, de toute autre idéologie à caractère « total », il n'en demeure pas moins que c'est le dépassement de certaines structures sociales et mentales spécifiques qui peut véritablement faire perdre à l'intégrisme la possibilité même d'émergence. Telle est, du moins, l'hypothèse de travail sous-jacente aux développements qui vont suivre.

A commencer donc par les facteurs aggravant l'intégrisme, ils sont à la fois d'ordre exogène (liés au rapport des sociétés musulmanes au monde) et endogènes (liés aux grands problèmes internes à ces sociétés elles-mêmes).

Mais comme ces deux ordres de facteurs se relaient et se déclinent sur différents plans historique, socio-économique, culturel et politique, c'est selon cette dernière catégorisation qu'ils seront passés en revue.

### *3.1.1. Trauma et nostalgie historiques*

Une bonne frange de la société arabo-islamique, y compris ses intellectuels et ses politiciens, porte une mémoire marquée par de profondes blessures récalcitrantes à la cicatrisation et même simplement à l'oubli. Ces blessures furent et demeurent provoquées et entretenues par la décadence interne et l'agression externe. Nul besoin d'élaborer là-dessus. Il suffit de dire que la longue décadence politique, culturelle et sociale dans laquelle ce monde sombra a eu un impact psychosocial traumatisant. Un impact dont la profondeur se mesure à la hauteur et à la puissance que ce monde avait pu atteindre à l'apogée de sa civilisation, tel que cet apogée avait rayonné dans la réalité et telle qu'il s'est magnifié dans l'imaginaire collectif. Cette frustration de la chute ou de la déchéance fut aggravée, comme le fait le couteau dans la plaie, par les agressions extérieures, depuis les croisades jusqu'aux manifestations toujours présentes de racisme, en passant par la pénétration coloniale et la succession de guerres perdues, notamment au Moyen Orient.

Le trauma qui a résulté et résulte de ces agressions étrangères est d'une profondeur proportionnelle non seulement à leur multiplicité et à leur violence, mais aussi au haut degré de fierté des peuples qui en ont été les victimes. La nostalgie de la gloire passée et le trauma des défaites subies habitent les consciences et les inconscients collectifs. Ils s'expriment dans les systématisations idéologiques de certains intellectuels arabes et musulmans. Aux discours de ces derniers, la nostalgie et le trauma impriment sans doute une motivation et une tonalité militantes, curatives et constructives. Mais ils les frappent aussi, à des degrés divers, d'un biais plaintif, vindicatif, parfois revanchard et aveuglement anti-occidental ou, plus généralement, xénophobe.

Pourtant, il semble objectivement clair que l'Occident est pluriel et conflictuel, qu'il a aussi promu des valeurs de liberté et de Droit, que des courants de pensée et d'action d'origine occidentale se sont battus à mort pour la libération des peuples et pour la liberté, la santé et la prospérité des gens en Occident même et en dehors de lui. Pourtant encore, il semble clair que la civilisation, la science et la technique universelles d'aujourd'hui ne sont pas exclusivement occidentales ; que bien des peuples comme les Arabes, les Perses, les Chinois ou les Grecs y ont apporté des couches fondatrices et qu'aujourd'hui des esprits de toutes nationalités contribuent

aux conquêtes les plus avancées, même si cela se passe à la NASA, ou ailleurs en Occident. De même que le monde arabo-musulman souhaite ne pas être amalgamé avec quelques-uns de ses ressortissants qui ont cherché l'alliance avec le nazisme ou qui ont fait exploser des avions civils ou qui s'adonnent à n'importe quelle forme de terreur aveugle, ce monde se doit, et il le fait de mieux en mieux, de ne pas amalgamer Occident et colonialisme et impérialisme. Même si ces derniers phénomènes ont été les traits dominants de l'Occident, il faut garder à l'esprit qu'historiquement, tous les peuples puissants en ont envahi d'autres, qu'il s'agisse des Romains, des Arabes eux-mêmes ou, plus tard, des Occidentaux, des Japonais, ou des Russes. En fait, cette grosse injustice était la règle, dans un monde justement sans règles, et il a fallu attendre les années quarante de ce siècle pour voir « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », la souveraineté des nations et le principe de « non-ingérence dans les affaires intérieures » promus au rang de normes universelles du *jus cogens* (Droit des gens).

Le trauma de l'agression et la frustration de la chute ne devraient donc pas être indéfiniment traînés comme des blessures incurables, non seulement parce que cela est inutile, mais parce que cela est handicapant. On s'excusera ici de dire que, certes, une personne violée peut en porter « légitimement » les marques sa vie durant, faire fixation sur le moment du viol, passer tout son temps à se nettoyer de la souillure et voir partout des violeurs. Mais, en ce cas, c'est sa vie même et son devenir qui en pâtissent, outre qu'elle peut elle-même se mettre à faire du mal à autrui, sans discernement. Par contre si elle se dit « lève toi et marche », comme écrivait un romancier, si elle fait la cure de son complexe et se lance à la conquête de l'avenir, par son travail propre et la coopération détendue avec autrui, le viol reste certes un triste souvenir, mais il cesse d'être une blessure béate et hémorragique.

De ce point de vue, le triple méfait de l'intégrisme est de cultiver sans discernement le trauma et la nostalgie identitaires, de placer les conflits et les compétitions entre les civilisations et les cultures essentiellement sur le terrain religieux, presque comme à l'époque des guerres de religion, et néanmoins de s'allier, à l'occasion et sans vergogne, avec l'origine même du grand malheur qu'il fustige : les puissants du monde actuel.

### 3.1.2. *Abrutissement par la misère*

On a souvent souligné l'effet des déficits et des fléaux socioéconomiques sur le développement de l'intégrisme, comme phénomène de masse. Il est un fait que l'écrasement de maintes activités locales sous le poids de la concurrence étrangère, la déchirure du tissu socio-économique en sec-

teurs extrêmement arriérés et d'autres développés et modernisés, l'ampleur criante des inégalités sociales, le chômage et l'analphabétisme massifs ont un double effet sur le développement de l'intégrisme :

D'une part, certains idéologues improvisés sont amenés à rechercher l'ultime source du retard de la communauté et de sa vulnérabilité socio-économique, non pas dans des mécanismes objectifs et historiques, mais dans la métaphysique : les retards et les gaps réels sur les plans politique, économique, technique, scientifique, éducatif etc... sont alors sublimés en autant d'écarts par rapport à des idéaux de piété, de moralité, de charité, et ainsi de suite. Le résultat est étonnant : plus on se concentrera sur la religion et la morale et plus on en « causera », mieux on réussira en mathématique, en physique, en technologies nouvelles, en finance, en gouvernance, en politique, etc.

D'autre part, certaines masses démunies, et même des jeunes formés mais sans perspectives d'emploi, deviennent prompts à accepter des diagnostics sommaires (« l'explication » ci-dessus), suivis d'un accueil « thérapeutique » apparemment « fraternel ». L'intégrisme leur offre un enveloppement idéologique entraînant la sublimation mentale de leur frustration réelle et générant une sensation de réchauffement, voire de surchauffe. A ce sédatif, néanmoins excitant, s'ajoute le sentiment d'appartenance à une « fratrie » partageant les prêches, les cultes et les rites à volonté, parfois même des subsides tangibles. Cet enrôlement prétend offrir, en outre, l'assurance d'une vie meilleure dans l'au-delà : car, comment ne pas gagner le paradis, dès lors que l'on se distingue de tous, non seulement par une foi « authentique », mais aussi par une sobriété exemplaire, une sur-observance des cultes, un « look » présumé aimé de Dieu et un jihad quotidien, au moins pacifique, contre l'Erreur ?

L'abrutissement causé par la misère, l'ignorance et les lendemains terrestres incertains conduit à ce qu'on se fourvoie dans une pensée et une action du « tout religieux », à ce qu'on se ferme au dialogue sérieux avec autrui, à ce qu'on oublie que le zèle, le fanatisme et la pureté autoproclamée ne garantissent ni la proximité de Dieu, ni le paradis ni, encore moins, la construction de lendemains meilleurs sur terre.

### *3.1.3. Chocs et dogmes culturels*

La vieille culture domestique, avec tout ce qu'elle a de lumineux et d'obscur, d'adaptatif et de rétrograde, se trouve inondée et irradiée par les puissantes ondes de choc propagées par la technologie moderne, les flots envahissants d'information, de publicité, de connaissances, d'arts, etc. Les langues dominantes et qui véhiculent toute cette culture moderne

s'imposent et concurrencent les langues « locales », y compris la grande langue qu'est l'arabe. Il en résulte non seulement un multilinguisme de fait, opérant de manière persistante au sein des sociétés arabo-islamiques, notamment nord-africaines, mais aussi et surtout la dominance de langues étrangères dans les secteurs les plus névralgiques de ces sociétés : finance, grande entreprise, science et haute administration...

Face à une telle situation, les réponses locales vont de l'acculturation à ce que nous appellerons l'anticulture ou le nihilisme culturel. L'acculturation consiste à s'assimiler purement et simplement les cultures et les langues étrangères, quitte à mener, de l'intérieur de celles-ci, un effort de production culturelle originale, et même à y développer une revendication de spécificité culturelle propre. Le nihilisme culturel consiste à rejeter en bloc la culture universelle moderne, sous prétexte de son occidentalité, et à faire une fixation sur ce qu'il y a précisément de plus déphasé, caduc et rétrograde dans la culture spécifique. En effet, il se trouve que les dimensions de rationalité, de liberté, d'esthétique et de créativité de cette culture spécifique sont de fait subsumées dans ces mêmes dimensions de la culture universelle. A ce titre, le rejet de l'universalité n'est autre que le rejet de ce qu'il y a de meilleur dans la spécificité. Entre l'acculturation pure et simple et le nihilisme culturel, il y a bien entendu toute une série de réponses intermédiaires, cherchant un équilibre nécessairement difficile et fluctuant entre la promotion de la culture spécifique, dans ses dimensions pro-actives précitées, et l'ouverture sans complexe à l'universel, pour s'y insérer et le conquérir. Il existe également des réponses ambivalentes, voire hypocrites, émanant de certaines franges des élites qui, tout en s'acculturant elles-mêmes et leur progéniture à volonté, préconisent pour les autres, pour le peuple, le ghetto d'enfermement « spécifique » auquel conduit le nihilisme culturel.

Le fait est que la problématique de la spécificité et de l'universalité culturelles et linguistiques n'a pas de solution simple et unique. Or, le réductionnisme et le dogmatisme ont le malheureux attrait de procurer une « clarté » et une « tranquillité » éblouissantes pour les esprits simples. Ils peuvent donc faire l'affaire de démagogues intéressés. C'est pourquoi on assiste à l'émergence d'un syndrome identitaire multipolaire. Parmi ces pôles l'arabisme, la francophonie et l'amazighisme. Dès lors que chacun de ces pôles cherche à s'imposer immédiatement et totalement, en reniant aux autres pôles toute réalité, toute légitimité, toute utilité, il devient de ce fait même un intégrisme culturel faisant fi tantôt de l'histoire, tantôt de la géographie et tantôt de la société elle-même, si ce n'est pas des trois à la fois. (Sur cette problématique du développement linguistique et culturel, nous nous permettons de renvoyer à M. Berdouzi, 2000 d).

Dans ce contexte de polarisation culturelle et linguistique, l'intégrisme politico-religieux capitalise le nihilisme culturel et tire avantage de la malarabisation pour grossir ses rangs. La négation de la liberté de penser et la propension à ligoter l'art, la science et la culture, à l'aide de vieilles ficelles de type inquisitoire, placent paradoxalement l'intégrisme, qui se prétend pourtant attaché à la spécificité islamique, sur le terrain d'une certaine universalité : celle des dogmes et des méthodes obscurantistes avec lesquelles une certaine église, un certain rabbinat, certaines nomenklaturas totalitaires ont combattu l'art, la science et la pensée libre. Là, l'intégrisme capitalise tout ce qu'il y a de conservateur et de rétrograde dans la culture aussi bien spécifique qu'universelle. Il « joue » aussi sur les sensibilités, les angoisses et les réflexes défensifs que provoquent le développement scientifique et technologique, l'usage parfois destructif de ses conquêtes et les allures permissives, « franc-parler » et « franc-vivre » de l'art et de la culture modernes.

Quant à la malarabisation, celle qui s'improvise, s'impose d'en haut à l'éducation et véhicule une culture sommaire et étriquée, voire une anti-culture, la conséquence en est de couper des millions de jeunes de tout horizon d'ouverture cognitive et d'en rendre une partie fort réceptive aux ersatz d'identité et d'idéologie servis par l'intégrisme politoreligieux. Encore une fois, l'exemple algérien, avec l'arabisation brutale qui l'a marqué, est ici patent. Cependant, on a aussi dit plus haut, que l'intégrisme politico-religieux se recrute même parmi les scientifiques et les techniciens, le cas échéant formés en langue étrangère. La raison principale semble en être le mode essentiellement dogmatique et reproductif marquant l'enseignement des sciences et des techniques. Celles-ci sont généralement inculquées à l'esprit de manière sèche, sans l'accompagnement rafraîchissant que sont les dimensions critiques, interrogatives, philosophiques et épistémiques de ce même esprit scientifiques. Hormis l'absence de ces fertilisants indispensables à l'intelligence scientifique, la matière de même nom est abordée comme un « donné » tombant d'en haut et dont il faut consommer ou stocker le maximum dans la mémoire. L'induction discursive, la découverte et la résolution de problèmes en situations réelles complexes sont absentes dans les curricula scientifiques et techniques, ou alors elles y sont réduites à des simulacres d'expériences pré-programmées en « labo » ou sur papier. On se complaît et se conforte alors sous le règne d'une sorte de CQFDT : ce qu'il fallait démontrer ou trouver, mais qu'on savait déjà en faisant mine de l'ignorer. Les problèmes étant toujours formulés par autrui (concepteurs de manuels ou enseignants), le rôle de l'apprenant en science est de leur trouver des solutions en suivant le « droit chemin » consistant à appliquer des formules et des algorithmes bien appris, avec autant de rigorisme que pos-

sible (Pour une critique épistémologique de l'enseignement des sciences, voir B. Mellouk, 1987). Sans élaborer davantage sur la description d'un tel enseignement, il suffit de souligner qu'une bonne partie en est rendue caduque par les ordinateurs courants, ou même par les simples « calculatrices » à fonctions multiples, ce qui illustre bien le type d'automatismes et de mécanismes qu'il s'évertue à développer et dont il fait les critères mêmes de l'intelligence distinguée. Ce type de « science » focalisée sur la référence à des formules toutes faites et sur la logique strictement bivalente et binaire, opposant absolument le « Vrai » et le « Faux », fonde un intégrisme intellectuel dont la structure cognitive est isomorphe à celle de l'intégrisme politico-religieux : face à tout problème de la vie, ce dernier se remémore d'abord une formule de référence, puisée dans des modèles antérieurs idéalisés ou dans les textes sacrés, puis il en déduit « directement » la « Juste » solution, sans même laisser assez de place à cet *Ijtihad* classique qui a offert et offre une large avenue d'adaptation aux évolutions socioculturelles. De même, la science et la technique paraissent révélées du haut d'une civilisation universelle, puis transmises, consommées et mémorisées, plus ou moins en bas de cette civilisation, suivant une certaine « tradition », c'est-à-dire sur un mode dogmatique et sec. Ici bas, c'est-à-dire à son lieu d'arrivée comme connaissance mémorisable, et non en ses hauts lieux de production, une telle science renforce, au lieu de l'affaiblir, le vieux mode d'opération de la culture par tradition et transmission. Or, ce mode s'est toujours opposé à la culture par la raison et l'innovation. Le fait que l'intégrisme politico-religieux y trouve son compte n'est donc paradoxal qu'en apparence.

### 3.1.4. Manipulation géopolitique

De ce qui précède il apparaît que l'intégrisme consiste essentiellement à instrumentaliser la religion à des fins politiques et socioculturelles ultra-conservatrices, même s'il peut se donner une allure « révolutionnaire », en termes de moyens de lutte contre tel ou tel régime particulièrement pourri et impopulaire. Mais, l'ironie de l'histoire veut qu'il soit lui-même instrumentalisé à l'échelle géopolitique. A cette échelle, les tenants de l'intégrisme apparaissent comme des « bricoleurs » idéologiques, directement ou indirectement financés, encouragés, voire armés et entraînés par des puissances régionales et mondiales qui en font de simples « gadgets » dans leurs luttes et guerres d'influence. Durant la guerre froide, les puissances occidentales, notamment la Grande Bretagne et les USA, se sont faites les amies de l'intégrisme islamiste, pour jouer vert contre rouge et contrecarrer, terroriser et déstabiliser les courants et les régimes du monde arabo-islamiques qui s'opposaient à leurs intérêts. Dans les années 60 et 70, les monarchies du Golfe et bien d'autres régimes arabes ont encouragé



et soutenu les islamistes contre les courants socialistes, communistes ou progressistes qui les menaçaient eux-mêmes ou d'autres régimes « frères ». Dans le cas algérien, on sait que les relations de ce pays avec l'Iran, jadis très amicales, se sont très sérieusement détériorées à cause de l'affaire intégriste. Les méandres géopolitiques de l'intégrisme et de ce qu'il faut bien appeler « *The Islamist connection* » sont trop confus et controversés pour pouvoir être étalés et éclaircis dans le présent contexte. Il suffit de relever que les pétrodollars et les dollars tout court ne sont nullement étrangers à l'effervescence intégriste dans le monde arabo-islamique ; que ces sous viennent de puissances occidentales ou régionales, ou encore de richissimes arabes croyant assurer la prolongation de leur paradis terrestre dans l'au-delà, en appuyant l'activisme intégriste ou en commanditant le terrorisme du même nom.

Reste que, selon l'adage arabe, qui sème les épines ne récolte pas les raisins. La monstruosité des intégristes afghans embarrasse sérieusement ceux qui les avaient financés, entraînés et armés : les USA. Ces derniers ont récolté en outre les attentats du saoudien intégriste Benladen, ainsi que d'autres attentats en Arabie saoudite même. Le régime algérien des années 1970 et 1980, avait versé dans une idéologie « islamo-socialiste » d'allure « radicale » et dans une intense instrumentalisation symbolique et politique de la religion, à un point permettant de penser que c'est ce régime même qui a accouché de l'intégrisme. Ce ne serait pas tout à fait un hasard que le FIS fût le fils du FLN. En tout cas, il est clair que ce dernier a toujours cherché un *modus vivendi* avec le premier, en pleine flambée terroriste, et que certaines ailes du vieux front se convertissent elles-mêmes à l'idéologie islamiste.

En somme, le recours excessif à la légitimation religieuse de régimes politiques bien terrestres, le maniement et l'exhibition par les Etats d'une panoplie de signes de leur prétendue dévotion « organique », au-delà même des préceptes et des cultes fondamentaux de la religion, sont autant d'exemples offerts et de pistes ouvertes aux remontées intégristes. Celles-ci sont même directement suscitées par les Etats qui font de l'instrumentalisation de la religion une pratique publique officielle et une « culture nationale », en propageant une éducation religieuse sommaire et rétrograde et en offrant les infrastructures religieuses et les médias officiels aux prêches obscurantistes et même à l'agitation politico-religieuse antidémocratique et antirationnelle. Certes, un Etat ayant religion officielle ne peut que la promouvoir et la protéger ; mais, précisément, il se doit de la protéger d'abord contre lui-même, puis contre autrui, en prévenant son instrumentalisation à outrance, à des fins purement politiciennes.

A présent que les principaux facteurs amplifiant l'intégrisme ont été passés en revue, à grand trait, le moment est venu d'aborder l'hypothèse principale de cet exposé : à savoir que la genèse de cette idéologie, ainsi que les formes d'organisation et de leadership correspondantes, procèdent de structures sociales et culturelles passées, partiellement héritées et mises à mal par les évolutions contemporaines.

### **3.2. Sources socio-génétiques**

L'intégrisme se présente lui-même comme une conséquence logique de sa propre lecture des textes et des traditions sacrées. L'hypothèse de ce travail est que l'idéologie intégriste ne descend nullement du Ciel, mais remonte au contraire de certaines structures d'un souterrain socioculturel ancestral et décadent. Ce sont les lambeaux de ces structures, ou leurs radiations mentales posthumes, qui façonnent les lorgnettes cognitives à travers lesquelles l'intégrisme « lit » aussi bien le sacré que le monde profane. Pour utiliser une métaphore biologique, nous dirons que ni la crise économique, ni les agressions étrangères, ni même les manipulations géopolitiques n'auraient pu faire accoucher une société quelconque d'une progéniture intégriste si ladite société ne la portait pas en elle-même quelque part. Dans le même ordre d'idée, on dira que l'intégrisme serait plutôt un phénotype, certes quelque peu modifié par le milieu des temps modernes, mais qui a son génotype incrusté quelque part dans certaines cellules sociétales et certaines structures mentales. Avec tout l'héritage lumineux que comportent les longues chaînes « chromosomiques » de ces cellules et de ces structures, il y aurait tout de même quelques gènes spécifiques de prédilection intégriste. Pour montrer que ce n'est pas une lecture de textes qui enfante l'intégrisme, mais une certaine filière socioculturelle, nous commencerons par rappeler une discussion sur les façons autrement ouvertes dont la religion a pu être lue et pratiquée dans le monde islamique. Ensuite seront présentées quelques tentatives d'explication de ce phénomène par référence à la structure socioculturelle du monde du « bazaar ». Enfin, et en prolongement de ces dernières analyses, nous émettrons l'hypothèse que l'intégrisme serait une nouvelle réplique du vieux maraboutisme et du vieux mahdisme, naturellement avec des allures différentes.

#### ***3.2.1. Polarités socio-religieuses***

L'ordre socioreligieux islamique sunnite ne comporte, en principe, ni clergé institutionnalisé, hiérarchisé et formalisé (contrairement au christianisme), ni système de castes fermées et éternisées par l'hérédité (contrairement à l'hindouisme). La conservation et la propagation de la religion a certes nécessité le développement de catégories socioprofessionnelles en

charge de ces fonctions (*tolba, foqba, oulama, qodat...*). Mais, ces catégories sont restées spécialisées chacune dans un domaine précis (enseignement élémentaire, académisme religieux et conseil, justice). Elles n'ont pas été intégrées en une seule organisation hiérarchisée, potentiellement monolithique. L'accès en a toujours été ouvert à tous, moyennant une qualification appropriée. De ce fait, l'encadrement religieux des populations s'est déployé sous forme de réseaux disons virtuels, laissant place à la variété et à la flexibilité des pratiques rituelles et juridictionnelles, tout en assurant l'unicité et la transmission pérenne des fondements essentiels de la religion. A la pluralité déjà manifeste des grandes doctrines rituelles et aux principaux schismes systématisés s'est ajoutée une variation adaptative et tolérante des pratiques religieuses et juridictionnelles, en fonction des écosystèmes, des modes de vie, des croyances « primitives » et des coutumes des populations très diverses du monde islamique. De plus, les fonctions formellement et strictement religieuses dont il vient d'être question n'étaient pas censées couvrir d'autres besoins psychosociaux, liés à la vie individuelle et collective des gens. De la guérison des maladies à la mobilisation politique, en passant par l'absolution, la dévotion mystique, l'intermédiation des conflits tribaux et ainsi de suite, ces besoins d'essence para-religieux ou extra-religieux appelaient aussi un encadrement qui, comme dans toute société traditionnelle, ne pouvait que se prévaloir d'un caractère religieux, qui plus est sacré. D'où la floraison de la sainteté confrérique, maraboutique charifienne, etc. Mettant l'accent sur l'encadrement fonctionnel « performé » par la sainteté, dans le contexte « tribal », E. Gellner (1969) en arriva à affirmer que si les saints n'existaient pas, il aurait fallu les inventer.

En tout cas, il en ressort qu'historiquement la vie religieuse des sociétés islamiques traditionnelles ne donnait nullement lieu à une prétendue identité monolithique « idéalement » pure, mais à une identité allant de pair avec la diversité et la pluralité, qu'il s'agisse des rites et des normes strictement religieux ou, à plus forte raison, des autres sphères de vie encadrées au nom de la religion, avec ou sans sacralisation.

On pourrait objecter, en vertu d'une vision intégriste ou puriste de l'identité, que la diversité dont il vient d'être question ne fut qu'une altération, découlant de la décadence du monde musulman. Le postulat sous-jacent à cette objection est qu'il ne saurait y avoir d'identité religieuse qu'absolument pure et parfaite. Il n'est évidemment pas question d'entrer ici dans une discussion d'ordre théologique, le propos étant davantage sociologique et politique. Mais, il faut bien rappeler certains faits : le Coran a apporté des solutions évolutives et adaptatives, sur certaines questions, suscitant une exégèse explicative riche et variée. La tradition prophétique intervint

dans un contexte essentiellement dynamique, celui d'un double processus de fondation spirituelle et étatique, en situation de conflits politiques et armés. Dans ce contexte, elle fit preuve d'une étendue et d'une variété témoignant d'un génie adaptatif n'ayant rien à voir avec un dogmatisme étriqué. Cette tradition fut elle-même, par la suite, l'objet de lectures et de rites différenciés. Dès la courte période des Premiers *Khalifas*, on assista à des conflits d'influence et à une diversité de modèles politico-religieux qui allèrent jusqu'à engendrer des violences et des schismes. Par la suite, aucun des mouvements d'unification et de réforme qui se sont succédés dans le monde islamique et ont donné parfois de grandes dynasties, n'a échappé aux divergences de vue et aux conflits d'influence en son sein même ; aucun d'eux n'a effacé totalement et définitivement la diversité de la vie religieuse là où il a pourtant pu rayonner ou s'imposer. Ce phénomène n'est pas spécifique à l'Islam. De par le monde, toutes les religions et toutes les idéologies ont engendré des courants divergents, aussi bien légèrement que radicalement. Ceci est bien normal dans un monde réel, humain et terrestre. Ce sont bien des humains qui s'approprient une religion, l'intériorisent, la pensent et la pratiquent. Or, il est dans leur nature des humains de diverger, parce qu'ils sont faillibles, différemment formés et différemment inscrits dans des appartenances et des contextes eux-mêmes variés et mouvants, économiquement, culturellement, politiquement et historiquement. Face à l'irréductibilité de la différence et même de la contradiction dans la perception et la pratique humaines d'une même identité religieuse, le croyant serein s'en tient à l'essentiel : sa foi et l'observance de ses devoirs religieux fondamentaux. Par contre, le croyant ultra-zélé, intéressé ou simplement angoissé se pose en penseur spirituel pour les autres et cherche à tout standardiser, à tout codifier, à tout uniformiser et à tout figer. Mais, sitôt qu'il s'attelle à cette œuvre idéalement sécurisante, mais humainement impossible, sitôt qu'il se heurte à ses propres contradictions et à des contradicteurs extérieurs.

Concernant plus spécialement le rapport entre la religion islamique, la politique et les autres idéologies, on assiste aussi à de larges modalités d'ouverture et d'interférence, engendrant plusieurs polarités. Ainsi, par exemple E. Gellner (1981, pp. 1-85)<sup>17</sup> avance que l'Islam peut s'accommoder d'idéologies politiques très différentes. Il le peut d'abord avec la démocratie, parce que, selon cet auteur, l'Islam comporte une codification du pouvoir politique qui permettait déjà à la *Ulama Class* et à la bourgeoisie des villes

17. Les rappels qui vont suivre sont repris et reformulés sur la base de la présentation critique qui en est faite dans M. Berdouzi (1987), thèse inédite.

de se protéger contre l'absolutisme en invoquant la *Sunna* et la *Choura*. En outre, l'Etat sunnite se base sur une « *nomocratic legitimacy* », signifiant que le régime politique doit se soumettre à la législation sacrée que l'*Imam* ne peut interpréter sans se référer aux docteurs de la loi. (Ce serait le contraire de la « théocratie » où un seul homme est censé représenter, par lui-même, la volonté divine). Plus encore, on a vu émerger des idéologies mêlant Islam et socialisme, ou même Islam et marxisme.

Que ce soit donc anciennement ou récemment, le recours humain à l'Islam en politique s'inscrit dans les contradictions socio-politique. Gellner (1980, pp. 163-175) estime que, dans les sociétés en développement, l'Islam remplit aussi bien le rôle de ciment idéologique de l'Etat que celui de catalyseur des révoltes – surtout urbaines – depuis que les masses prolétaires et les déshérités, entassés dans les villes modernes, ont fait de celles-ci les nouveaux lieux de la *siba*.

Qui plus est, selon le même auteur les modèles de cimentation idéologique, par l'islam, des Etats nouvellement indépendants, diffèrent grandement :

- Dans les cas où les élites traditionnelles avaient été détruites par le colonialisme et où, en tout cas, de nouvelles élites, jeunes et réformistes, sont parvenues au pouvoir (exemples: Algérie et Libye), on assista à la combinaison d'un fondamentalisme religieux et d'un radicalisme social, du moins pour un temps. La renonciation du régime libyen à la Sunna est interprétée par l'auteur précité comme un acte de populisme, désireux de retirer à la « *Ulama class* » le fondement idéologique de son influence sociale et politique.

- Dans les cas contraires, où les élites traditionnelles étaient demeurées identiques à elles-mêmes, le fondamentalisme religieux s'associa au conservatisme social, comme en Arabie Saoudite et au Nigeria.

- Dans le cas de la Turquie, où les élites traditionnelles avaient été renversées de l'intérieur, sans colonisation, la sécularisation s'associa au radicalisme social.

- Dans le cas du Maroc, où les élites avaient pu s'assurer une certaine continuité – malgré la colonisation – tout en s'adaptant progressivement, la modération religieuse s'associa au conservatisme social (voir observation ci-bas).

- Le cas iranien se distinguait par la formation d'une classe dirigeante devenue quasiment étrangère au peuple, alors que s'était développée, dans les villes, une puissante « *bazari-class* ». La hiérarchie chiite associait le soufisme et le scripturalisme (sorte de fusion des *Oulama* et des marabouts). Elle pouvait donc offrir au peuple un leadership charismatique et

populiste, tout en assurant par elle-même le staff d'un Etat réformé. Il en résulta la « révolution islamique ». (Gellner observa néanmoins que le mouvement chiite connut très vite un nouveau clivage et une lutte entre deux de ses composantes : d'une part, les mullahs populistes et, d'autre part, les technocrates, titulaires de doctorats ou de *Ph. D.* obtenus aux USA et en Grande Bretagne, notamment).

Cette typologie présente l'intérêt d'illustrer grossièrement les polarités politico-religieuses des Etats musulmans, à une époque très récente. Mais, elle pêche sans doute par schématisme, dans la mesure où chacun des types distingués par l'auteur se trouve abstrait des transformations historiques, pour ne retenir qu'un moment particulier. Par exemple, dans le cas du Maroc, qui nous concerne spécialement, les deux notions de « modération religieuse » et de « conservatisme politique », que l'auteur lui applique, auraient demandé à être précisées et relativisées. Il est certes vrai que le Maroc a évité la voie d'un fondamentalisme ou d'un rigorisme officiels, en optant pour le « juste-milieu » sunnite, et pour une certaine libéralité dans la vie sociale. Corrélativement, aucune réforme radicale, telle que les nationalisations ou les révolutions agraires, n'y a vu le jour. Mais l'urbanisation, la modernisation partielle de l'agriculture, la bureaucratisation d'importants secteurs économiques et sociaux et la prolifération des partis politiques sont autant de facteurs générant et exprimant des contradictions sociales, éthiques et politiques. Classer le pays tout entier comme « conservateur », même tel qu'il était il y a une ou deux générations, reviendrait à évacuer complètement un processus de modernisation bien réel et qui travaille en profondeur le pays. Corrélativement, l'option religieuse « modérée » constitue une formule médiane ou une vocation, exprimant une volonté d'équilibre, malgré les contradictions, et ne pouvant signifier la suppression de celles-ci. On se trouve donc, selon nous, en présence d'une certaine polarisation sociale, au niveau politico-religieux. Sans être forcément, ni à tout moment, le principal clivage de l'ordre social et politique, cette polarisation constitue néanmoins une caractéristique méritant d'être examinée : – Le pôle dominant ou dirigeant semble être l'ouverture plus ou moins marquée de larges franges de la société et des forces politiques sur les nécessités du monde moderne ; d'où une attitude pragmatique vis-à-vis des techniques, des habitudes de consommation et des institutions sociales et politiques « importées », avec, cependant, un attachement de principe aux exigences de la foi et du culte. – Le pôle second se présente comme une réaction de refus contre cette ouverture. La question est à présent de voir comment ce pôle « retroactif » émerge de certaines structures socioculturelles et ne relève pas d'une spiritualité pure et désintéressée.

### 3.2.2. Structure et culture du bazaar

Le terme « bazaar » renvoie à un complexe économique, social et culturel, structuré autour des métiers de la production artisanale et des boutiques et espaces d'échanges traditionnels ; un complexe qui génère des modes de pensée et d'action dépassant largement la sphère purement économique.

Le lien entre le bazaar et l'intégrisme islamiste a été rendu manifeste, sur une grande échelle d'observation, en Iran, depuis la fin des années 1970. Mais, ce lien parut alors comme une alliance entre une hiérarchie religieuse (chiite) et un milieu économique (traditionnel), unis bien sûr par la même foi, mais surtout par l'opposition commune au régime du chah. L'hypothèse qui va être illustrée ci-dessous est qu'il existe, de façon générale, et pas seulement en Iran, une profonde communion, entre le bazaar et l'intégrisme politico-religieux ; une parenté allant bien au-delà d'une simple alliance basée sur le partage d'une même foi religieuse et de certains intérêts économiques ou politiques. Cette communion consisterait en une bijection quasiment parfaite de l'ensemble des valeurs et des normes culturelles du vieux bazaar sur l'ensemble des discours intégristes. Pour le dire brutalement, les idéologues de l'intégrisme ne feraient que reproduire, formaliser et « systématiser » les modèles mentaux et praxéologiques du bazaar. Mais, comment se caractérise ce dernier ? Il est possible de résumer la culture de ce complexe, à très grands traits, comme suit, d'après C. Geertz (1979, pp. 123-313)<sup>18</sup>.

Les caractéristiques du bazar seraient: – son horizon étroitement boutique ; – le marchandage incessant ; – le besoin permanent de garanties parentales et supra-naturelles dans le commerce entre les partenaires ; – la fixation de clientèles extrêmement « fidélisées » et « personnalisées » ; – la capitalisation des dysfonctionnements du marché et de la sous-information sur la qualité et la valeur des marchandises, allant jusqu'à la spéculation sur la rumeur ; – l'improvisation et le bricolage, dans l'impossibilité de coordonner les activités et les communications à grande échelle ; – l'invocation de secours et de « pistons » célestes ou sacrés, en situation de rareté de l'accumulation et du succès et de menace permanente d'écrasement sous le coup d'une concurrence « déloyale » ou d'un malheur climatique, fiscal ou administratif ; – l'inflation verbale des valeurs de *baqq* (vérité), *maaqaoul* (sérieux, raisonnable), *sidq* (sincérité), *tiqa* (confiance), dans un monde où les individus souffrent, en fait, de dysfonctionnements excessifs et ont

18. Pour une présentation plus complète, accompagnée de commentaires comparatifs et critiques, voir M. Berdouzi, 1987.

très peu de prise sur leur sort ; – la constitution de factions régies à la fois par une « fraternité » emphatique et une rivalité sans merci, dans le cadre traditionnel des *zaouias*, *hentas* et *herfas* ; – la pratique confondue, dans ces mêmes cadres, des trafics et des affaires profanes, des loisirs partagés et des épanchements dévots, plus ou moins mystiques.

Ainsi décrit, le bazaar apparaît effectivement comme étant « l'autre » pôle socioculturel, opposé au monde de l'industrie, des services modernes, de la bureaucratie formalisée, de la liberté de vie individuelle privée et publique, des relations conventionnelles et contractuelles, du pluralisme politique institutionnalisé et du pouvoir temporel, centralisé et structuré.

De cet autre « pôle », il nous semble que le discours intégriste récupère et répercute sur lui-même toute une série de caractéristiques telles celles-ci : – la quête incessante de la « vraie » valeur spirituelle et de l'« authentique » identité, et néanmoins l'assurance affichée de les avoir trouvées et de les détenir de manière « absolue », quitte à en jurer, comme le boutiquier pour l'excellence de sa marchandise et la justesse de son prix ; – l'emphase rhétorique, spirituelle et moralisatrice à outrance ; – l'appui d'un « argumentaire » surnaturel à ce qui est achalandé, dans le monde des idées, comme des « vérités cognitives » indiscutables, et non plus comme des valeurs marchandes profanes ; – le travestissement de choix et de stratégies politiques sous des apparences de « droit chemin », balisé d'une « lumière » céleste ; – la culture de la méfiance systématique envers le monde et de l'angoisse de dépravation morale, répliquant l'angoisse de la faillite marchande ; – la capitalisation et la sublimation des dysfonctionnements et des fléaux sociaux, sous forme d'une présumée puissance salvatrice, pourtant dépourvue de toute formule de solution pertinente et faisable ; – la personnalisation de l'obédience politico-religieuse dans le cadre de « factions » organisées sur un mode confrérique, et ainsi de suite.

En résumé, l'intégrisme, comme mode de pensée, d'organisation et d'action transpose dans la sphère de la compétition politique moderne la culture solidaire des contraintes et des dysfonctionnements socio-économiques du vieux bazaar. Mais, n'y a-t-il pas paradoxe à ce que les remontées intégristes se fassent fortes, alors même que ce vieux mode socioculturel qui leur serait sous-jacent est censé reculer sous l'effet de la modernisation ?

Tout d'abord, même dans la mesure où le bazaar strictement traditionnel recule sérieusement, sous l'effet de la modernisation économique, politique et culturelle, l'intégrisme se présente justement comme un cri funèbre contre un tel recul ; rien ne l'empêche de continuer à capter et relayer les radiations mentales de structures socioculturelles défuntes ou agonisantes.



Ensuite, il se trouve que, durant les ères coloniale et post-coloniale, ce vieux complexe, tout en perdant une partie de sa magnificence traditionnelle, s'est gonflé et compliqué du phénomène que nous appelons ailleurs la « ville bidon » galopante<sup>19</sup>. Il s'agit d'un monde pseudo-urbain, hormis les bidon-villes proprement dits<sup>20</sup>, dans lequel il est permis de voir une excroissance, le vieux bazaar, encore plus vulnérable et mal aisée que ce dernier.

Paradoxalement donc, le « mal-développement » et la « mal-urbanisation » gonflent les structures socioculturelles auxquelles l'intégrisme serait apparenté. Notre hypothèse, tendant à établir un parallèle entre la mentalité spontanée du bazaar et les modes d'idéologisation intégriste, peut être corroborée par les conclusions d'un autre observateur qui a analysé le mode de vie caractéristique du bazaar. En effet, P. Sivers (1980, pp. 356-370)<sup>21</sup> s'est interrogé spécifiquement sur « les racines sociales du fondamentalisme islamique en Afrique du Nord » (notre traduction). Situait sa démarche sur le plan des modes de travail et de loisir, sa conclusion essentielle est que l'intégrisme est une nécessité idéologique intrinsèque à la façon de vivre des couches sociales liées au « bazaar ». Quant à son argumentation essentielle, elle se résume, à grands traits comme suit. La mécanisation de certaines zones agricoles, surtout irriguées, et, ajoutons-le, le rythme d'expropriation et de « prolétarianisation » de la paysannerie durant la colonisation et après elle, – phénomènes de surcroît aggravés par le galop démographique – ont engendré un problème de sous-emploi et de chômage massifs. Se trouvant dans cette situation, les ex-paysans ont alors « fait ce qu'il fallait faire » : ils se sont inventé une grande variété de menus travaux, dans les villes, les bourgs et à la campagne même ; d'où la tendance très forte et irréductible à l'hypertrophie d'un « secteur mal intégré », composé d'activités mitigées – artisanales, commerciales et de services divers – et qui se greffent sur les secteurs agricoles et industriels modernes, formels ou « réguliers », c'est-à-dire régis par une division nette du travail. Jusqu'ici, rien de nouveau. Mais, Sivers ajoute que, lorsque le travail est organisé, qu'il comporte des horaires fixes et connues (mêmes changeables suivant les besoins saisonniers ou

19. Les « villes bidons » n'ont d'urbanité que le nom; ce sont des villes basées sur la construction anarchique, insalubre, dangereuse ou, à tout le moins « entassées » jusqu'à étouffer ; des villes où pullule une population surabondante, économiquement précaire, socialement déracinée, culturellement frustrée, mais laborieuse, débrouillarde et même forte d'humour sur son propre sort, comme en témoignent, par exemple, les appellations dont elle gratifie ses baraquements pseudo urbains : « Lahouna », « Rjafllah », « Chichan ». (M. Berdouzi, 2000a, sous presse).

20. Selon C. Geertz (1979, p. 232) « Si le 'développement' est arrivé quelque part c'est bien là [dans le souq-bazar à mesure qu'un nombre croissant de commerçants et d'artisans, de plus en plus marginaux, ont tenté de se serrer dans une niche économique à peine élargie. » (Notre traduction).

21. La brève présentation qui va en être faite est extraite, légèrement modifiée, de M. Berdouzi, 1987, précité.

autres), le temps du travail et le temps du loisir se trouvent nettement séparés. La stricte limitation de ce dernier va de pair avec une propension accrue à le mettre à profit pour une détente proportionnelle, si possible, à l'effort de labeur consenti. En d'autres termes, la discipline horaire et organisationnelle du travail industriel, ainsi que son intensité, engendrent une tendance à la consommation intensive pendant les loisirs, favorisant du même coup l'adoption des modèles de consommation modernes. Corrélativement, le développement industriel favorise la revendication organisée et, par conséquent, la gauche politique. Par contre, « les trois principes éthiques du bazaar », principes correspondant à la « réalité socio-économique de ses activités » sont : – l'indétermination et la prolongation des heures de travail ; – l'austérité (ou l'abstinence) et l'intégration du loisir au travail lui-même, étant donné que l'absence d'organisation stricte et de rythme régulier de l'activité permet de s'adonner, pendant le « travail », à des méditations, des palabres, des rites etc...) ; – la stricte division du travail entre les sexes ; la femme étant forcément astreinte au foyer, alors que l'homme est « occupé » dehors pour la journée et une partie de la nuit. Ainsi, l'éthique du bazaar se heurte à la gestion technocratique (organisation et discipline), au travail des femmes à l'extérieur et au relâchement des loisirs. Elle se constitue alors en une idéologie rigoriste, potentiellement ou effectivement exprimée sous forme d'un courant idéologique et politique. Pour Sivers, donc, l'intégrisme religieux procède nécessairement de ce développement d'un secteur socio-économique « marginal et mal intégré ».

Il pourrait sembler que cette référence au « loisir » comme facteur d'explication socio-politique manque de « sérieux ». Mais faut-il rappeler, d'abord, que le loisir est ici envisagé dans sa relation à l'autre aspect de la vie dont le « sérieux » ne fait pas de doute, à savoir le mode de travail ? Ensuite, n'est-il pas frappant que l'intégrisme politise justement les loisirs, parfois à l'extrême, en jetant l'opprobre sur les apparences féminines, les spectacles artistiques et les consommations qu'il juge indésirables ou dont il souligne la prohibition religieuse ? L'origine de certaines tendances et tensions idéologiques et politiques peut donc fort bien être éclairée par une sociologie et une histoire de la quotidienneté, même si de telles perspectives « terre à terre » s'exposent au dédain des esprits spéculatifs. Un exemple simple en est celui-ci : selon un préjugé fort répandu, le monde rural, avec tout le conservatisme « blédard » qui s'y rattache, serait à l'origine des coutumes ségrégatives consistant à claustre les femmes dans l'enceinte du foyer, à les reléguer hors du champ visuel des visiteurs masculins, à ne tolérer leur déplacement que sous surveillance de parents sûrs et à leur imposer le port du « *litham* » ou le « *Niqab* » (en arabe dialectal « *N'gab* ») couvrant leur visage.

Or, il ne s'agit que d'un préjugé suranné, car il est désormais bien établi que c'est dans l'enceinte du bazaar des cités traditionnelles que ces coutumes naquirent, bien avant d'être « exportées » vers certaines campagnes, par les soins de prédicateurs et de saints personnages venus des cités ou passés par elles. Du reste, même après que ces coutumes se furent généralisées dans les cités traditionnelles, de vastes milieux ruraux y ont échappé et les femmes y ont continué à travailler aux champs, chercher l'eau et le bois ou faire la lessive sur les cours d'eau, à visage découvert. De même, ces zones rurales ont continué à jouir de fêtes et de danses mixtes, sans discrimination ni claustration séparant les deux sexes.

Ceci étant, il ne faudrait pas en inférer que les cités traditionnelles et les villes bidons qui s'y sont juxtaposées dans les temps modernes fussent ou soient encore dominées, de manière exclusive et monolithique, par le système de valeurs rigoristes et conservatrices du bazaar. Il est un fait connu que les cités ancestrales connaissaient une variété de modes de pensée et de pratique culturels et religieux, allant de la stricte observance des rites sans plus, aux épanchements mystiques, à la luxure sensuelle et ainsi de suite. De même, les nouvelles « villes bidons » sont marquées aussi bien par une inflation de valeurs religieuses et éthiques rigoristes, que par une sorte de nihilisme éthique, légitimant toutes sortes de déviations sociales, en passant par divers degrés de permissivité et de laxisme dans les mœurs.

Il n'en demeure pas moins que non seulement l'idéologie intégriste semble bien puiser ses modèles mentaux dans le vieux et le néo-bazaar, mais qu'elle fait resurgir les modes de pensée et de comportement les plus déphasés et les plus anachroniques, par rapport à un monde en mutation exponentielle ; un monde qui, de par son dynamisme même, exaspère les tenants d'une telle idéologie. Mais si la source socioculturelle de cette dernière se trouve bien là où elle vient d'être située, il reste à dire un mot du modèle de leadership et d'encadrement qui lui convient.

### 3.2.3. *Néo-mahdisme et néo-maraboutisme*

Il fut, il est encore, une croyance profondément ancrée dans la mentalité populaire et de certaines élites aussi : l'attente d'un « *mahdi* » salvateur qui secourrait miraculeusement le monde de sa décrépitude, instaurerait la pureté spirituelle et conquerrait la gloire communautaire. L'hypothèse proposée ici est que l'intégrisme s'enracine dans cette croyance. En d'autres termes, les spécificités actuelles de ce courant n'en font pas une nouveauté absolue au pays. L'histoire de ce dernier est jalonnée de courants de réformes et d'unification religieuses, dirigés par des « *mahdis* » au nom desquels ont été fondées la plupart des premières dynasties marocaines.

Les vestiges de la sainteté païenne, puis maraboutique, confrérique et autres sont symboliquement parsemés partout, à travers les replis de la mémoire collective ; ils sont aussi physiquement repérables dans les lieux nommés d'après de saints personnages, à peu près partout à travers le territoire du pays. Historiquement, il est connu que de cette sainteté luxuriante ont émergé des mouvements dynastiques et des zaouïas très puissantes, surtout avant, mais même longtemps après le triomphe définitif de la légitimité généalogique des *chorfas* sur la légitimité mystique et charismatique des marabouts et autres *mabdis* réformateurs et salvateurs (Cf. supra, section 4 du chapitre premier de cet ouvrage).

Plus particulièrement au niveau du bazaar, dont la structure et la culture viennent d'être mises ci-dessus en rapport de parenté avec l'intégrisme, il est connu que ce milieu était à la fois le premier bassin d'incubation et de recrutement d'une foison de « *zaouïas* » et de « *tariqas* » dirigées par des cheikhs aussi salvateurs les uns que les autres ; c'était à partir de ce bassin qu'une bonne partie de la sainteté repérable en milieu rural se « délocalisait » partiellement, en prenant soin d'appuyer la baraka purement symbolique et spirituelle, par l'autre baraka palpable et utilitaire que pouvait leur procurer l'installation dans les zones agricoles fertiles et sur les points d'eau et les voies de passage stratégiques.

Certes, de nos jours, le maraboutisme et autres formes traditionnelles de mahdisme ont considérablement reculé, pour de profondes raisons socio-économiques, politiques et culturelles : – progrès de l'instruction et des infrastructures économiques et sociales ; – « détribalisation » ; – recul relatif, mais notable, de la croyance aux miracles thérapeutiques ; – discrédit de nombre de hauts lieux de la sainteté en connivence avec le colonialisme, lors de la lutte pour l'indépendance ; – intervention de l'Etat par des régulations politico-administratives encadrant le sacré et la pratique religieuse ; etc... Mais si le maraboutisme traditionnel a globalement reculé, son terrain mental n'a pas disparu et, d'une certaine manière, l'intégrisme contemporain y plonge des racines.

D'aucuns objecteraient que le rapprochement entre intégrisme et maraboutisme est arbitraire. On sait, en effet, que différents mouvements politico-religieux (wahhabisme, salafisme et, plus tard, intégrisme) se sont justement inscrits en faux contre le maraboutisme. Ils ont plus ou moins reproché à ce dernier la personnification du lien entre Dieu et les croyants, la sacralisation d'individus et de lieux profanes, l'égaré des fidèles dans des rites et des pratiques non-orthodoxes, et ainsi de suite. Il faut donc préciser que ce qui est en vue ici n'est pas précisément la teneur purement doctrinaire des deux ordres de phénomènes (maraboutisme et intégrisme).

Il s'agit plutôt de leurs bases psychosociologiques et de leurs modèles culturels et politiques communs. Le fait même qu'ils aient été générés dans un contexte socio-religieux qui a forcément ses constantes rend légitime que l'on recherche des rapprochements entre eux, au lieu de s'en tenir à de subtils distinguos doctrinaux. Enfin, un tel rapprochement ne signifie pas confusion et c'est pour cette raison que l'intégrisme actuel est qualifié ici de néo-maraboutisme et de néomahdisme, avec ce que cela suggère comme similitudes et différences. En somme, pour être distincts et historiquement successifs, ces deux courants n'en sont pas moins nés au sein d'une même société dont ils contribuent à traduire tant le changement que la constance.

Avec toute la prudence nécessaire, la recherche d'un tel rapprochement ébauche, dès qu'on l'évoque, une démarcation socioculturelle vis-à-vis des explications sommairement économistes qui ne voient dans l'intégrisme actuel qu'un produit direct de la pauvreté, du chômage et des frustrations politiques. Insistons encore sur la considération que ces pôles de négativité, à eux seuls, n'auraient pas suffi à produire un tel courant socio-politique, sous sa forme spécifiquement intégriste. Une absence ne saurait expliquer par elle-même une présence particulière. Le manque d'emplois, d'infrastructures, d'éducation etc. ne saurait procréer tout seul un acteur idéologique et politique bien déterminé, depuis sa conception, jusqu'à son habillage, en passant par sa structure organique ; à moins que l'on entretienne, en matière sociologique, la vieille « théorie » de la génération spontanée, abandonnée depuis longtemps en matière biologique. Au contraire, c'est en prenant aussi en compte certains schèmes de pensée et d'activité positivement à l'œuvre dans les mentalités et les inconscients collectifs qu'un tel phénomène de société devient intelligible. Du reste, et pour cette raison même, le renforcement des institutions politiques et administratives, la remise en cause des dogmatismes du système éducatif et pédagogique, la transparence des marchés et des transactions, l'enrichissement des aires de culture et de loisir... ne sont pas de moins bons remèdes au phénomène que la création d'emplois ou l'accessibilité socialement modulée aux services publics et communautaires essentiels. Mais, c'est là un autre débat.

Comme il a été dit plus haut (Cf. section 2 du présent chapitre), l'activisme intégriste de terrain se concentre avant tout sur les vides communautaires d'aujourd'hui et sur les zones sinistrées par le mal développement : là où se relâchent les solidarités de la « qaraba » (proximité) traditionnelle (parentale, locale ou de métier) sans qu'elles soient relayées par des prestations individuelles et collectives modernes et efficaces. Des services funèbres aux cérémonies de naissance et de mariage, en passant par toutes sortes de soutien « fraternel » aux personnes malades ou en détresse, l'intégrisme

tente de récupérer les leviers ancestraux de l'influence et de la baraka maraboutiques et confrériques. Il rapièce, recoud ou tente de supplanter les vieilles structures sociales aujourd'hui délabrées, jusques et y compris dans les secteurs économiques informels (tels que le bazaar au sens large). Dans les marchés noirs de la contrebande, les réseaux intégristes restaurent des liens de confiance « fraternelle » et « sur parole », sécurisant ainsi le trafic et les transactions sur un mode qui n'est pas sans rappeler les pratiques de « *horm* » des zaouias et des vieux réseaux de « *zettata* », par lequel les négociants du bazaar faisaient garantir le passage des personnes et des biens, à travers un monde « tribal » peu ou pas sécurisé.

Cheikhs par ci, émirs par là, les néo-marabouts d'aujourd'hui s'appuient sur des factions de fidèles inconditionnels (plutôt que sur des lignages sacrés, ou des solidarités claniques ou tribales à l'ancienne mode des marabouts). Sévissant dans une société désormais « de masses », le néo-maraboutisme « massifié » à son tour ses symboles de dévotion et ses formes d'organisation, en les étendant à chaque « frère » et « sœur » quelconque, plutôt que d'en faire l'apanage exclusif d'un individu, d'une famille ou d'un lignage. Naturellement, l'intégrisme s'organise sur un mode très hiérarchisé, avec un chef suprême vénéré et suivi ; mais la néo-baraka de telle hiérarchie et de telle chefferie n'est plus liée à leur sainteté déclarée et assumée, sauf exception ; elle tient plutôt à une « production idéologique » et à une « orientation politique » translucides, outre une piété évidemment présumée exemplaire.

Cependant, là où la variété luxuriante du maraboutisme du passé laissait du moins au petit peuple des espaces de joie, de fête, de défoulement et même d'hystérie collective, le néo-maraboutisme intégriste se pose comme tuteur exclusif du pôle « sérieux » et « rigoureux » de la société. Il rejette hors de lui-même, en particulier, et hors de la foi, en général, tout ce dont une société humaine a besoin pour ne pas se réduire à un couvent monumental, ennuyeux et dépourvu de beaux arts plastiques, corporels, acoustiques, etc... Certes, à l'instar du vieux maraboutisme, le « nouveau » met l'accent sur l'identité spirituelle, consacrée par des rituels précis et des signes extérieurs ostentatoires. Mais par là même, il réduit la spiritualité à une mécanique gestuelle et verbale où disparaissent toute imagination et tout charme soufistes, mystiques et fantasmagoriques qui avaient du moins le mérite de ne pas rouiller l'esprit. Comme son prédécesseur, le néo-maraboutisme investit dans le travail social et l'assistance humanitaire, mais en supplantant l'hospitalité généreusement « couscoussière » de l'ancienne sainteté par une roublardise et un culte de l'austérité en proportion directe avec le fétichisme et la puissance qui se rattachent désormais à l'argent

dans l'ordre social. Ce fait n'est d'ailleurs pas sans rappeler que la rigueur religieuse a servi de support, ailleurs aussi, aux puritanismes et aux valeurs d'austérité qu'ont connus les premiers siècles d'accumulation primitive du capital, dans des pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre.

Le néo-maraboutisme promet, à l'instar de l'ancien, des performances miraculeuses. Mais celles-ci deviennent à la fois plus abstraites, plus générales et plus extraordinaires que celles de son prédécesseur. Rendre la vue à un aveugle ou la fertilité à une femme stérile n'étaient que des « micro-miracles », qui pouvaient être parfois confirmés, grâce à certaines plantes médicinales ou à certains hasards réels ou « arrangés ». Mais que dire des « macro-miracles » promis par le néo-maraboutisme et qui ne sont rien moins que de purifier le monde, défier toute la philosophie, la science, la culture et la technologie des temps modernes, renverser les rapports de forces internationaux, surpasser tous les progrès politiques, juridiques et humains accomplis jusqu'ici, et précisément en les reniant? Que dire lorsque la cavalerie intégriste promet d'accomplir tout cela grâce au miracle supplémentaire de s'en tenir à un simple coup de marche arrière et à un simple rétroviseur miroitant une identité intemporelle, absolue, sublime et donc forcément réfugiée dans le pays des anges? Mais, ne sait-on pas que le tapis volant, dans le meilleur des passés, allait bien plus loin que les navettes spatiales dépourvues de pilotage maraboutique et de carburant *mabdiste*?

Pour revenir sur terre, il semble clair que, sur le plan politique, le néo-maraboutisme intégriste, déjà frappé de fractionnisme et de déphasage juridique et institutionnel énorme, se trouve, de surcroît, stratégiquement limité par la perte historique de toute possibilité de mobiliser des *assabya* de tribus cohésives, rustres et guerrières. Ce courant ne semble pas non plus avoir l'opportunité et la capacité de maîtriser totalement de puissants syndicats ou associations professionnelles. Il ne peut, dès lors, se transformer en un déferlement populaire, capable d'imposer son pouvoir par la force. Dans la pire hypothèse de tentations « terroristes », il ne bénéficierait ni d'importants effectifs d'afghans aguerris, ni de sympathies populaires rigoristes à l'échelle algérienne. Au contraire, il partirait déjà avec le passif de discrédit découlant de l'épreuve combien sanglante et barbare des voisins. Reste la tentation institutionnelle et, plus précisément, électorale. Mais faut-il l'admettre en principe? Comment s'y introduire sans paraître faire le jeu du système que l'on rejette? Autant de questions génératrices de discordes au sein même de la mouvance intégriste.

Globalement donc, le néo-maraboutisme intégriste se trouve en crise de naissance prolongée. Bien qu'il fasse tâche d'huile dans certains milieux sociaux, l'hypothèse qu'il puisse se métamorphoser en force politique envahissante, à l'instar des mouvements mahdistes du passé, reste improbable.

Cependant, deux types d'erreurs politiques pourraient le doper et l'outiller pour qu'il avance plus vite que son potentiel ne le permet et finisse par porter préjudice à la construction du pays, voire à sa stabilité. En premier lieu, la complaisance intellectualiste et le crétinisme libéral, consistant à admettre, dans la compétition démocratique légale et soutenue par l'Etat, des acteurs à vocation foncièrement obscurantiste et anti-démocratique. Soit un type d'erreur maintes fois commenté tout au long de cet ouvrage, pour contribuer à le prévenir, sur la base d'arguments qu'on ne reprendra pas ici. Le second type d'erreur, ou plutôt de risque, dont peut se nourrir l'intégrisme est l'enlisement durable des processus d'institutionnalisation du pouvoir, de réforme de l'Etat et de promotion sociale.

Si telle erreur et tel risque sont évités, l'intégrisme demeurera une sorte de négatif de la modernisation de la société et de la démocratisation du système politique ; un refuge des résistances au changement social et un cri du passé. Face à l'attrait irréversible de l'avenir, il tentera, pour partie, d'accentuer ses ancrages aux structures mentales et sociales ancestrales et, pour partie, d'émousser ces mêmes ancrages et d'adopter subrepticement des allures « modernes ». Au défi : changer ou mourir, son noyau dur continuera d'opposer son propre défi : retrouver intégralement une identité sublime ou tuer ; sa périphérie, quant à elle, dégagera une foule d'électrons « égarés », ionisés par les vapeurs de la vie moderne. A moins d'une régression radicale du pays et de son environnement, le courant de l'histoire semble devoir finir par privilégier la survie adaptative et l'ouverture sur le monde en devenir, plutôt que la fidélité mortelle envers une certaine image idéalisée et mythifiée du passé.





## CONCLUSION

Les développements qui viennent de s'achever ont abordé des thèmes cruciaux et sensibles, depuis les dix titres de légitimité royale, jusqu'à la symptomatique et l'étiologie du syndrome intégriste, en passant par l'exposé d'une vision de la démocratie basique ou fondatrice, suivie de l'évaluation critique des appareils d'Etat, des acteurs politiques et de la société civile. Le fil directeur des évaluations et des prospectives proposées sur tous ces thèmes est une vision de ce que devrait être une construction démocratique en profondeur, vision elle-même exposée aussi explicitement que possible, sachant qu'elle traverse, par ailleurs, la totalité du texte.

Ces thématiques ont été abordées en combinant une perspective épistémologique structuro-génétique et historico-systémique, l'analyse sociologique et historique qualitative et, bien entendu, la politologie et l'analyse institutionnelle proprement dites. Cet éventail méthodologique, délibérément interdisciplinaire et transdisciplinaire, fruit d'apprentissages et de recherches menées depuis une trentaine d'années, aurait mérité à lui seul une présentation systématique. Il faut reconnaître ici que cette présentation reste à faire, non seulement pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un étalage de savoirs disparates et superficiels, mais surtout pour contribuer au développement de la recherche épistémologique et méthodologique dans le pays. Nous formons sincèrement le vœu que le destin nous permette de combler ainsi une lacune de cet ouvrage.

Quoiqu'il en soit, le lecteur jugera, naturellement, de la pertinence des analyses de fond proposées et de leurs résultats. Peut-être conviendra-t-il que les problématiques abordées sont si sensibles et si déterminantes qu'il fallait prendre le risque de les aborder directement et clairement, sans détour ni paravent méthodologiques sophistiqués. Après tout, c'est une fois qu'un plat a été apprécié qu'on en demande la recette et la procédure de préparation. Revenons donc au plat lui-même.

Il ne serait ni réaliste ni modeste de croire que tout le monde trouvera bon goût à cet écrit, sur toute la ligne. Mais, ce sera déjà réconfortant s'il apporte quelque alimentation à la réflexion collective sur les conceptions et les pratiques des pouvoirs et des autres acteurs de la vie politique du Maroc d'aujourd'hui, dans le sens d'approfondir et de consolider la construction démocratique du pays. En tout cas, c'est dans l'espoir de dépersonnaliser cette réflexion que les évaluations et les projections proposées l'ont été sans aucune référence à des individualités ou à des organisations spécifiques. L'essentiel est, en effet, de rénover les conceptions et les pratiques politiques et non de juger quiconque. De plus, sans la conviction que n'importe quel acteur humain, individuel ou collectif, peut toujours changer en mieux, cet ouvrage n'aurait pas été écrit.

Cependant la complaisance idéologique et les calculs d'alliances politiques ne sont pas les meilleures pédagogies pour faciliter de tels changements. Ce n'est pas parce que certaines vérités sont amères qu'il faudrait les taire indéfiniment. Toute volonté de « penser libre » et de « penser vrai », quitte à se tromper, ne saurait admettre une telle autocensure. Mais la liberté ne va pas sans discipline et la vérité ne va pas sans objectivité. C'est pourquoi le respect des croyances et de la dignité des individus a été strictement observé tout au long des pages qui précèdent. C'est aussi pourquoi les conceptions et les pratiques évaluées et critiquées ont été, autant que possible, rattachées à des structures sociales, à des pesanteurs historiques et à des influences et interférences politiques et culturelles. Il ne s'est jamais agi de juger des idées ou du profil personnel de quiconque en particulier. La discipline observée a été d'investir et d'exposer, aussi objectivement que possible, des configurations idéologiques, des structures socio-politiques et des pratiques émergeant d'une dynamique collective. De tels cadres de pensée et d'action sont, essentiellement, trans-individuels. Ils ne sont jamais entièrement personnifiés par un quelconque individu qui s'y trouve enrôlé et y participe. Car, même les individus les plus marquants d'une doctrine, d'un mouvement idéologique ou d'une pratique sociale quelconques sont souvent dépassés, entraînés ou débordés par la socio-dynamique où ils s'insèrent. Même les leaders les plus notoires d'un mouvement quelconque sont amenés, de temps en temps, à ramer à contre-courant de la vague dont ils figurent pourtant la cime.

Cependant, et pour cette même raison, un mouvement idéologique, une structure étatique ou une formation partisane ne sauraient être évaluées sur la seule foi du discours ou du look de telle ou telle de leurs figures de proue. Pour en saisir l'essentiel, il faut souvent aller au-delà du type de connaissance phénoménologique, focalisée sur le « donné » ou le « *data* »

qu'offrent les récits événementiels, les effets médiatiques, les perceptions et les prestations ponctuelles des acteurs, l'exégèse d'écrits doctrinaires ou programmatoires, etc.. En effet, la connaissance scientifique ne se réduit pas aux démarches de reconnaissance, de renseignement et de documentation, même faramineuse. Autrement, la CIA et autres polices du monde les mieux renseignées et documentées auraient été les sommités « savantes » en matière sociale et politique.

La connaissance scientifique exige aussi la conceptualisation, le raisonnement, la conjecture, la réfutation, l'imagination et l'explication, aussi bien génétique ou historique que structurale ou systémique. Pour ne pas en rester à une observation en surface, il faut souvent prendre le double risque d'une plongée et d'un décollage intellectuels ; soit donc une double aventure réfléchie, à la recherche de l'essentiel, au-delà de la contingence et de l'apparence.

La plongée en profondeur vise à rechercher les structures sociales, culturelles et politiques, présentes ou passées, mais idéologiquement radioactives, ou disons « idéoactives ». Celles dont les radiations alimentent et peuvent surchauffer ou altérer les systèmes de valeurs et les modes de pensée et d'action des acteurs collectifs à étudier, que ceux-ci en soient conscients ou non.

Quant au décollage indispensable, il consiste à prendre une hauteur socio-politique et géopolitique suffisante pour percevoir les relations et interférences entre de telles structures modelantes et idéoactives, ainsi que leurs interactions avec les contextes et les grands courants nationaux, régionaux et mondiaux.

La conjonction des perspectives en profondeur et en hauteur permet alors de proposer des concepts et des théories traduisant les tendances fortes ou déterminantes des activités sociales et politiques étudiées et des courants idéologiques et culturels qui les baignent. Bien entendu, la plongée et le décollage intellectuels nécessitent un équipement scientifique, culturel et méthodologique adéquat. Mais, cet équipement n'étant jamais parfait, il y a toujours risque de « catastrophe » cognitive plus ou moins grave : le risque de l'erreur. D'où le dilemme suivant :

A vouloir éviter absolument tout risque d'erreur, on ne fait jamais œuvre de science, ni vraie, ni erronée, même en partie. A vouloir faire œuvre de science, sans conscience du risque d'erreur, on plonge ou on décolle dans des directions spéculatives ou vulgairement empiriques, sans égard au besoin d'équipements et de précautions épistémologiques et méthodologiques adéquats. Dans ce dernier cas, soit qu'on ne plonge ni ne décolle

pas du tout, soit qu'on atterrit ou on se noie dans un autre monde que celui de la science : le bricolage doctrinaire ou purement idéologique.

Dépasser ce dilemme suppose donc de s'équiper au mieux possible et d'assumer qu'il existe toujours des risques d'erreurs, tout en sachant qu'à condition de travailler à s'équiper et de faire travailler son équipement, aussi correctement que possible, de tels risques ne sont ni honteux ni blâmables. En effet, l'erreur est un moteur essentiel de la science. La production critique, scientifique s'entend, lui est un second moteur ; l'autocritique un troisième ; le débat compréhensif, argumenté et soutenu avec endurance, mais sans obstination, lui est un quatrième moteur. L'ouvrage que le lecteur vient d'avoir pris la peine de lire, assume le risque de l'erreur, autant que l'espoir d'apporter quelques vérités relatives. Il assume aussi l'ouverture à la critique et au débat, ainsi que la disposition autocritique. Ce qu'il n'a pas voulu assumer, c'est la langue de bois, la complaisance et le travestissement de surenchères ou de calculs politiques en connaissances « vraies » et plaisantes à quelques amis politiques.

Les enjeux sont, en effet, trop sérieux pour laisser place à des plaisanteries scripturales ou discursives improvisées à toutes sortes de fins autres que celle d'une meilleure connaissance objective des réalités sociales et politiques fondamentales, pour pouvoir les changer en mieux.

Rappelons que, dans le contexte marocain d'aujourd'hui, il s'agit d'insuffler un nouvel élan à la construction d'une démocratie véritable, à la rénovation des appareils d'Etat et à la mise à niveau des acteurs politiques, tout en prémunissant le pays, sur le double plan conceptuel et politique, contre les contagions et les régressions néo-maraboutiques et totalitaires.

Dans cette dynamique, les axes de réflexion et d'action suivants se profilent à travers l'ensemble des développements précédents :

La mise en perspective évolutive des leviers majeurs de légitimation pérenne de la royauté revêt une importance décisive ; en proportion directe du rôle du leadership royal dans l'ensemble des mutations et des progrès que le Maroc connaît ou qu'il attend. Mais ce leadership royal, sans cesse rénové, a aussi besoin de répondants. Il lui faut des partenaires capables de se surpasser.

Partant, la révision des systèmes de valeurs et d'attitudes des appareils d'Etat et des acteurs politiques et civils semble être un passage incontournable pour « reformater » et reconfigurer le paysage institutionnel, partisan et associatif du pays. D'où la proposition d'une réflexion sur les prérequis et les fondements tangibles et conséquents d'une construction démocratique

qui aille au-delà des échafaudages institutionnels et des mécanismes électoraux de représentation ; une démocratie où l'Etat de Droit, bien constitué et totalement assumé, à pour vis-à-vis et pour partenaires synergiques des citoyens totalement émancipés, pleinement responsables et réellement libres.

Dans ce même sens, des diagnostics qualitatifs et des pistes d'action ont été ébauchés pour étendre et consolider une culture politique et civique dynamique, imaginative, moins dogmatique et mieux disposée à l'apprentissage et à l'adaptation continuel, dans un monde qui ne pardonne plus les léthargies et les paresseuses.

Enfin, la recherche d'une compréhension approfondie et englobante de la nature socioculturelle et politique de ce phénomène hautement complexe qu'est le syndrome intégriste est apparue être de toute nécessité, pour prémunir le pays contre les risques potentiels de régression passiste.

Au total, et s'il faut résumer le message de ce travail, il en ressort qu'une nouvelle praxéologie politique et civique nécessite, outre les agencements institutionnels et juridiques, au moins trois autres confluent : a) la liberté de pensée et de recherche scientifique vivante sont prises pour être les sources d'irrigation principale. b) Le débat public, ouvert, objectif, explicatif, évaluatif et prospectif est pris pour être le facteur principal de décentration et de régulation des égocentrismes bien naturels en toute pensée ou activité humaines. c) L'intériorisation et la défense ferme des valeurs démocratiques de liberté, de responsabilité, d'égalité et de tolérance sont prises pour être la boussole même de l'action politique et civile et les conditions irréfragables d'entrée dans la compétition démocratique. La veille sur ces points est perçue comme un impératif sans le respect duquel on tuerait la démocratie en prétendant l'animer.

Au-delà des démonstrations proposées dans les pages précédentes, c'est donc du niveau de prise de conscience des acteurs individuels et collectifs et de leur capacité d'auto-évaluation et d'initiative que dépendra la floraison d'une culture politique et civile sans cesse renouvelée. En dépendra aussi la construction d'un édifice démocratique qui ne se réduise jamais à un bidonville politique obscur et à peine badigeonné. C'est encore à ces acteurs et aux spécialistes, directement ou indirectement interpellés, d'examiner le bien-fondé des évaluations émises et des pistes de changement suggérées. C'est, enfin, à eux-mêmes de procéder aux critiques et aux autocritiques plus spécifiques qui s'imposent, ainsi qu'aux ajustements souhaitables et faisables, dans chaque secteur donné et à chaque moment opportun, avant qu'il ne soit tout à fait trop tard.

En effet, et il faut bien l'admettre, le soubassement général des réflexions proposées est une ambition nationale et universelle qu'il importe de cultiver, sans complexe d'infériorité inhibiteur, ni complexe de supériorité arrogant. Cette ambition mérite explication et la voici, exprimée à dessin sous forme figurative et métaphorique.

Le Maroc se doit certes de cultiver ses propres valeurs et ses chemine-ments spécifiques. Mais, il mérite aussi d'embrasser et d'épouser les belles et les riches valeurs et pensées de la plus haute civilisation universelle. Il mérite même d'enfanter avec ces beautés universelles de nouvelles perles, dignes d'être lancées sur une orbite de rayonnement sur l'humanité entière. Etant des humains, nous marocains, avons le devoir de nous mettre à l'école de ce que les humains ont produit de meilleur et d'en goûter à volonté. Nous avons aussi le droit de prétendre leur en donner en retour. Mais nous ne pourrions jamais le faire si nous nous reléguons d'avance dans un traîneau de bricolage idéologique et politique, bien en arrière de la marche universelle vers le progrès. A ce compte, l'humanité ne verrait de nous que notre ombre et n'entendrait de nous que des appels à un certain passé, interprété, refiguré, voire défiguré. Elle n'entendrait de nous que des lamentations pitoyables sur les rythmes foudroyants et les allures certes parfois « folles » de cette marche irréversible. En d'autres termes, si nous nous donnons des visages et émettons des bruits idéologiques qui rappellent à l'humanité ses cauchemars, ses temps les plus obscurs et les mortifications de son corps et de son esprit, alors il n'y aura ni amour, ni mariage avec la civilisation universelle en marche. Advienne que certains de nous s'évertuent, dans un tel état, à la violer quand même, il n'y aura pas fertilisation et procréation de nouveauté scientifique, culturelle ou politique, mais greffon inadapté et vite rejeté.

Cependant, il n'y a nulle place au pessimisme. Le pays dispose de compétences et d'intelligences fortes et nombreuses, dans toutes les sphères économiques, politiques, administratives, associatives, scientifiques, culturelles et artistiques. Il s'agit de briser les carcans bureaucratiques, autoritaires ou dogmatiques qui, tantôt les marginalisent, tantôt les menacent ou les frappent d'anathème, tantôt les obstruent sournoisement et les empêchent de prendre leur envol. Il s'agit de motiver ces acteurs humains décisifs et de leur ouvrir les voies bouchées par les « solidarités » clientélistes et les réseaux d'intérêts déphasés et conservateurs. Il s'agit aussi de placer partout des filtres de compétence et de mérite, faisant halte aussi bien à l'arrivisme électoral et politique débridé qu'à la surcapitalisation des titres de *clientela*, *de parentela*, de position indûment acquise, de fortune ou de gloire passée, réelle ou présumée. Ainsi libérées de leurs chaînes, les vraies compétences

du Maroc le lanceront d'elles-mêmes à la conquête non seulement de mondiaux sportifs, mais aussi de mondiaux d'un tout autre ordre ; des enjeux qui, pour être moins immédiatement lucratifs et médiatisés, sont pourtant fort prestigieux et infiniment plus durables : la conquête d'une puissante compétitivité nationale globale, d'une exemplarité socio-politique indélébile et d'un rayonnement universel, pleinement reconnu, sur les plans scientifiques et culturels aussi.





## Bibliographie sélective

- ADAM André (1972) *Casablanca*, Paris : C.R.E.S.M, C.N.R.S.  
(1972) *Bibliographie critique de Sociologie, d'Ethnographie et de Géographie humaine du Maroc*, Alger : C. N. R. S.
- AOURID Hassan (1999) *Le substrat culturel des mouvements de contestation au Maroc. Analyse des discours islamiste et amazighe*. Thèse de Doctorat d'Etat, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat-Agdal.
- ASHFORD Douglas (1973) *Second and Third Generation Elite in the Maghrib*, in : ZARTMAN, ed (1973).  
1961, *Political Change in Morocco*, Princeton University Press.
- AYACHE Albert (1956) *Le Maroc, Bilan d'une Colonisation*, Paris : Editions Sociales.
- AYACHE Germain (1979) *Etudes d'histoire Marocaine*, Rabat : SMER.  
(1979) *La fonction d'arbitrage du Makhzen*, in : *Actes de Durban, Recherches récentes sur le Maroc moderne*. Rabat : Bulletin Economique et Social du Maroc.
- BACHELARD Gaston (1981) *La philosophie du non*, Paris : Presses Universitaires de France.
- BERDOUZI Mohamed (2000 a) *Ville, pouvoir et contre pouvoir : Réflexions sur le potentiel urbain de changement socio-politique*. Communication au colloque international du Groupe de Recherche Espace et Territoire sur « *Le devenir de la ville* », Rabat 24-25 février 2000, sous presse.  
(2000 b). *Métaphores sous-jacentes aux conceptions des pouvoirs*. Communication au colloque de l'Association Marocaine de Droit Constitutionnel, sur « *Le pouvoir exécutif* ». Rabat 14-15 avril 200.  
(2000 c). *Réflexions sur un « géo-Droit » de la transition démocratique*, Communication au séminaire international du Groupe de Recherche Démocratie et Droits de l'Homme, Faculté de droit de Rabat Souissi, sur « *Alternance et transition démocratique* », Rabat 20-21 avril 2000.  
(2000 d). *Rénover l'enseignement : de la charte aux actes*. Rabat : Editions Renouveau.

- (1998) *Les mutations des fonctions parlementaires*, Communication au Congrès Maghrebin de Droit Constitutionnel, tenu à Tunis les 9 et 10 avril 1998.
- (1997) *Evaluation épistémologique de la sociologie de Robert Montagne*, communication au colloque tenu à la Sorbonne, Paris, en juin 1997.
- (1991) *Droit et société en Afrique, esquisse d'inter-prétation historico-systémique*. in : *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, numéro spécial, 1991
- (1989). *Constitutions et partis politiques en Afrique*. in : *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, no spécial, 22-1989.
- (1987) *Problèmes d'interprétation et fondements conceptuels des approches anglo-américaines appliquées au Maroc : étude d'un corpus d'anthropologie et de science politique*. Thèse de doctorat d'Etat : Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat Agdal.
- (1986) *Robert Montagne et les structures politiques du Maroc Pré-colonial*, in : MONTAGNE, R., GELLNER, E., SEDDON, D., BERDOUZI, M., *Regards sur le Maroc*. Paris : C.H.E.A.M., Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- BERQUE Jacques (1974) *Maghreb, Histoire et sociétés, Sociologie Nouvelle, Situations*. Alger : S.N.E.D., Duclot.
- (1958) *Al Yousi, problèmes de la culture marocaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Mouton & Co.,
- BILL James A. and LEIDEN, Carl (1979) *Politics in the Middle East*. Boston / Toronto : Little, Brown & co.
- CHECKLAND Peter B. (1981) *Systems Thinking. Systems Practice*. New York : Wiley.
- CHECKLAND Peter B. & SCHOLLES, James (1990) *Soft Systems Methodology in action*. New York : Wiley.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG, Erhart (1981) *L'acteur et le système*. Paris, Editions du Seuil.
- EICKELMAN Dale (1976) *Moroccan Islam, Tradition and Society in a Pilgrimage Center*. Austin and London : University of Texas Press.
- ENTELIS John P., ed. (1997) *Islam, Democracy and the State in North Africa*. Indiana : Indiana University Press.
- ESPOSITO J.L. (1997) *Political Islam : Revolution, Radicalism or Reform*. Boulder, CO : Lynne Rienner Publishers
- EVANS-PRITCHARD E. E. (1969) *L'anthropologie sociale*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- (1949) *The Sanusi of Cyrenaica*. Oxford : Clarendon Press.
- GEERTZ, Clifford (1983). *Local Knowledge, Further Essays in Interpretive Anthropology*. New York : Basic Books Inc. Publishers.
- (1968) *Islam Observed, Religious Development in Morocco and Indonesia*. New Haven and London : Yale University Press.

- GEERTZ C., GEERTZ H, ROSEN L. (1979) *Meaning and Order in Moroccan Society, Three Essays in Cultural Analysis*. New York / London / Milbourne : Cambridge University Press.
- GELLNER Ernest (1981) *Muslim Society*. London / New York / New Rochelle / Milbourne / Sidney : Cambridge University Press, Cambridge.
- (1969) *Saints of the Atlas*. London : Weindendfeld and Nicolson.
- (1968) *A Pendulum Theory of Islam*. in : *Annales Marocaines de Sociologie*, Rabat, 1968, pp. 5-14.
- (1961) *From Ibn Khaldoun to Karl Marx*, in : *The Political Quarterly*, XXXII, 4, Octobre - Décembre 1961.
- GELLNER E. & WATERBURY, J. F., ed. (1977). *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*. London : Duckworth.
- GELLNER E. & MICAUD C., ed. (1973). *Arabs and Berbers from Tribe to Nation in North Africa*. London : Duckworth
- GELLNER E. et VATIN J.-C., éd. (1980). *Islam et politique au Maghreb*. Paris : C.N.R.S./C.R.E.S.M.
- HALSTEAD John P., *Rebirth of a Nation. The Origins and Rise of Moroccan Nationalism, 1912-1944*, Harvard University Press, Cambridge, Massassuchetts, 1967.
- HAMMOUDI Abdallah, 1997, *The Master and the Disciple : The Cultural Foundations of Authoritarianism in Moroccan Society*. Chicago / London : Chicago University Presse.
- (1980) *Sainteté, pouvoir et société : Tamgrout aux xvif et xvii<sup>e</sup> siècles*. in : *Annales Economies, Sociétés et Civilisations*, 35, 1980, pp. 615-641.
- HASSAN II (2000, posthume) *Le génie de la modération. Réflexions sur les vérités de l'Islam*. Entretiens avec Eric Laurent. Préface de S.M. Mohammed VI. Paris : Plon
- KUHN Thomas (1983) *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- LAHBABI Mohamed (1958) *Le Gouvernement marocain à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle*. Rabat : Editions Techniques Nord-Africaines.
- LAMGHARI Abdelaziz (2000) *Droit constitutionnel de crise*. Rabat : RENALD
- (1997) *La nouvelle Constitution marocaine de 1996 : apports et perspectives*. Rabat : RENALD.
- LEVEAU Rémy (1985) *Le fellah marocain, défenseur du Trône*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- (1984) *Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans*, in : *Maghreb*, Numéro 106, Octobre Novembre Décembre 1984,
- MELLOUK Badiia (1993) *Recherche des fondements épistémologiques de la Méthodologie des Systèmes Souples, à la lumière du constructivisme, en vue de son adaptation comme stratégie de conception des formations*. Thèse de Doctorat (Ph.D.) Québec : Université laval ; inédite.
- (1987) *Les fondements épistémologiques d'un manuel des sciences : La Chimie, science expérimentale Chem Study*. Thèse de Maîtrise (3<sup>ème</sup> cycle), Québec : Université laval.

- MENOUNI Abdeltif (1984) *L'article 19 de la Constitution*. In : *Revue juridique, politique et économique du Maroc*. Rabat, n° 15, 1<sup>er</sup> semestre 1984, pp.25-43.
- MONTAGNE Robert (1951) *Naissance du Prolétariat marocain, Enquête collective*. Paris : Cahiers de l'Afrique et de l'Asie.
- (1930) *Les Berbères et le Makhzen. Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe Cleub)*. Paris : Travaux de l'Année Sociologique, Alcan.
- OUAZZI Lhousain, 2000 *Le mouvement culturel amazigh : son passage de la conscience traditionnelle à la conscience moderne*. EN ARABE. Thèse de doctorat d'Etat, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales. Rabat-Agdal.
- PASCON Paul (1980) *Du sacerdoce au négoce. Le commerce de la maison d'Illigh, d'après le registre comptable de Hussein Ben Hachem (Tazeroualt, 1850 - 1875)*, in : *Annales Economies, sociétés, civilisations*, Nméros 3-4., Mai-Août 1980, p. 700.
- PIAGET Jean, *Biologie et connaissance*, Idées/Gallimard, Paris, 1973.
- L'épistémologie génétique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972.
- Six leçons de psychologie*, Denoël / Gonthier, Paris 1964.
- PIAGET Jean sous la direction de, (1976). *Logique et connaissance scientifique*. Paris : Editions Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade.
- PIAGET Jean et GARCIA Rolando (1983). *Psychogenèse et histoire des sciences*. Paris : Flammarion.
- QUANDT William B., *The Berbers in the Algerian Political Elite*, in : GELLNER & MICAUD ed., *Arabs and Berbers from Tribe to Nation*, 1973, pp. 285-303.
- RABINOW Paul (1975) *Symbolic Domination, Cultural Form and Historical Change in Morocco*. Chicago and London : The University of Chicago Press.
- ROY Olivier (1992) *L'échec de l'islam Politique*. Paris : Seuil.
- REZETTE Paul, *Les partis politiques marocains*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1955.
- SENGE Peter. M., & al. 1994, *The Fifth Discipline Fieldbooks : Strategies and Tools for building a Learning Organization*. New York / London / Stdney / Aukland : Currency - Doubleday
- SHUSTER James R. (1965) *Bureaucratic Transition in Morocco*. in : *Human Organization*, XXIV Number 1, 1965, pp. 53-58.
- SEDDON David (1981) *Moroccan Peasants. A Century of Change in the Eastern Rif, 1870 - 1970*, Folkestone, Kent : Dawson.
- (1969). Kinship, Friendship and Factions, in : *Annales Marocaines de Sociologie*, Rabat, 1969, pp. 49-64.
- SIVERS Peter von (1980) *Work, leisure and religion, The social roots of the revival of Fundamentalist Islam in North Africa*. in : GELLNER & VATIN, ed. (1980), pp. 356-370.
- TESSLER Mark (1984) *Continuity and Change in Moroccan Politics*. in : *Universities Field Staff International Reports (U.F.S.I.)*, Number 1-2, 1984.

- TURNER Bryan S. (1974) *Weber and Islam : A Critical Study*. London : Routledge & Kegan Paul
- WATERBURY J. F. (1976) *The Moroccan Bureaucratic Elite*. Inédit.  
(1975). *Le Commandeur des Croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Traduit de l'Américain par Catherine Aubin, Préface de Charles-André Julien. Paris : Presses Universitaires de France.  
*Tribalism, Trade and Politics : The Transformation of the Swasa of Morocco*, in : GELLNER & MICAUD ed., (1973), pp. 231-257.
- WEBER Max, *Economy and Society*, Günther Roth and Claus Wittich eds., New York, 1968.
- ZARTMAN William I., ed. (1982). *Political Elites in Arab North Africa*. New York/ London : Longman Inc.  
(1973). *Man, State and Society in the Contempo-rary Maghrib*. London : Praeger Publishers.w



## Table des matières

INTRODUCTION .....	7
2. Type de recherche .....	9
3. Interpellations contextuelles .....	10
4. Images actuelles du pays .....	13
<b>CHAPITRE PREMIER</b>	
<b>LA ROYAUTE : SOURCES ET HORIZONS DE LEGITIMITE .....</b>	<b>19</b>
Introduction : pérennité et devenir	
<b>1. La légitimité historique</b> .....	<b>20</b>
1.1. Principe de continuité .....	21
1.2. Vertu adaptative .....	22
<b>2. La légitimité spirituelle</b> .....	<b>24</b>
2.1. Principe d'unité .....	24
2.2. Evolutions pressenties .....	25
2.2.1. Notion d'Amir des croyants .....	25
2.2.2. Sur le fractionnisme religieux .....	27
2.2.3. Acquis et requis universels.....	29
<b>3. L'effectivité légitimante</b> .....	<b>31</b>
3.1. Sainteté et puissance .....	31
3.2. Pourvoir et liberté .....	32
<b>4. La légitimité généalogique</b> .....	<b>33</b>
4.1 Genèse du pouvoir charifien .....	33
4.2. Repères de changement .....	34
<b>5. La légitimité sociologique</b> .....	<b>34</b>
5.1. La monarchie et la khassa .....	34
5.1. Signes de changement .....	36



<b>6. La légitimité conventionnelle</b> .....	37
6.1. La beyaa .....	37
6.2. Vers un renouveau symbolique .....	38
<b>7. La légitimité nationaliste</b> .....	39
7.1. L'indépendance nationale .....	39
7.2. Les autres questions territoriales .....	40
<b>8. La Légitimité constitutionnelle</b> .....	42
8.1. Processus fondateur .....	43
8.2. Révision à terme .....	46
<b>9. La légitimité développementale</b> .....	46
9.1. L'héritage .....	46
9.2. Continuité et partage .....	49
<b>10. La légitimité charismatique</b> .....	51
10.1. Modèle légué .....	51
10.2. Modèle émergent .....	53

## **CHAPITRE SECOND**

<b>LA CONSTRUCTION DEMOCRATIQUE</b> .....	57
Introduction : Modernité et démocratie .....	57
<b>1. Design démocratique</b> .....	59
1.1. Structures démocratiques .....	60
1.2. Démocratie « cellulaire » .....	62
1.3. Vérité et mythe libéraux .....	66
1.4. Démocratie suprastructurelle .....	69
1.4.1. Rapports gouvernants/gouvernés .....	69
1.4.2. Distribution des pouvoirs .....	73
<b>2. Démocratie et appareils d'Etat</b> .....	75
2.1. Alternance et gouvernance .....	75
2.1.1. Promesses de l'alternance .....	75
2.1.2. Critiques au gouvernement .....	78
2.1.3. Justifications « externes » .....	82
2.1.4. Limites intrinsèques .....	84
2.2. Parlement et représentativité .....	88
2.2.1. Majorité et gouvernement .....	89
2.2.2. Légitimité du parlement .....	93
2.2.3. Bicaméralisme et efficacité .....	96
a) Pourquoi le bicaméralisme ? .....	97
b) Distribution des pouvoirs parlementaires .....	99
c) Perspective de réagencement .....	101
d) Fonctionnalité transitoire de l'existant .....	103

2.3. Administration : Quelle réforme ? .....	103
2.3.1. Décentralisation organique .....	104
2.3.2. Contractualisation fonctionnelle .....	108
2.3.3. Evaluation publique .....	110
<b>3. Acteurs politiques et civils .....</b>	<b>113</b>
3.1. Profil de la « classe » politique .....	114
3.2. Partis historiques .....	117
3.3. Partis de l'Ordre .....	121
3.4. Technocratie .....	122
3.5. Ex-nouvelle gauche .....	125
3.6. Culturalisme amazigh .....	130
3.7. Société civile .....	135
3.7.1. Acceptions et démarcation .....	135
3.7.2. Risques d'aliénation .....	139

## **CHAPITRE TROISIEME**

<b>LE SYNDROME INTEGRISTE OU NEO-MARABOUTIQUE .....</b>	<b>143</b>
Introduction .....	143
<b>1. Aperçu sur l'intégrisme au Maghreb .....</b>	<b>144</b>
1.1. Le cas marocain .....	144
1.2. Le cas tunisien .....	145
1.3. Le cas algérien .....	145
<b>2. Symptomatique de l'intégrisme .....</b>	<b>151</b>
2.1. Six vagues interférentes .....	152
2.2. Milieu exploité par l'intégrisme .....	154
2.2.1 Vague I : Dévotion discrète .....	154
2.2.2. Vague II : Exhibition dévotionnelle .....	156
2.2.3. Vague III : Militance socio-religieuse .....	159
2.3. Vagues du tourbillon intégriste .....	161
2.3.1. Vague IV : Ergotage sanctifié .....	161
2.3.2. Vague V : Activisme politico-religieux .....	163
2.3.3. Vague VI : Falsification du jihad .....	167
2.4. Synthèse symptomatique .....	167
<b>3. Etiologie du syndrome intégriste .....</b>	<b>169</b>
3.1. Facteurs aggravants .....	169
3.1.1. Trauma et nostalgie historiques .....	170
3.1.2. Abrutissement par la misère .....	171
3.1.3. Chocs et dogmes culturels .....	172
3.1.4. Manipulation géopolitique .....	175

3.2. Sources socio-génétiques .....	177
3.2.1. Polarités socio-religieuses .....	177
3.2.2. Structure et culture du bazaar .....	182
3.2.3. Néo-mahdisme et néo-maraboutisme .....	186
CONCLUSION .....	193
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .....	201

## Titres parus dans la collection du CNDH

**Mohamed Berdouzi** : *Rénover l'enseignement : de la charte aux actes*

**Mohamed Berdouzi** : *Structures et dynamique sociales au Maroc- Evaluation des analyses anglo-américaines*

**Mohamed Berdouzi** : *Destinées démocratiques*

**Mohamed Berdouzi** : *Structures du Maroc précolonial – Critique de R. Montagne*

**Collectif**, *La Bienvenue et l'adieu - Migrants jifs et musulmans au Maghreb XV-XXème siècles , volume I*

**Collectif**, *La Bienvenue et l'adieu - Migrants jifs et musulmans au Maghreb XV-XXème siècles, volume II*

**Collectif**, *La Bienvenue et l'adieu - Migrants jifs et musulmans au Maghreb XV-XXème siècles, volume III*

## عناوين الكتب الصادرة عن المجلس الوطني لحقوق الإنسان

محمد بردوزي: تحديث التعليم في المغرب: من الميثاق إلى التفعيل

جان بياجي: علم التربية وعلم النفس ، ترجمة محمد بردوزي

التقرير السنوي للمجلس الوطني لحقوق الإنسان سنة 2009

التقرير السنوي للمجلس الوطني لحقوق الإنسان سنة 2010

عبد السلام بنعيسى: ذاكرة الاعتقال السياسي – مسارات وحوارات

مصطفى نشاط : السجن والسجناء – نماذج من المغرب الوسيط

عبد الله الولادي، المناضل الملتزم

د. محمد الإدريسي العلمي المشيشي : دراسة حول ملازمة القانون الجنائي مع المبادئ والقواعد المعتمدة في منظومة حقوق الإنسان

(برتراند سبيفيل: التغلب على الفساد) مترجم عن الإنجليزية

Achévé d'imprimer  
le 3 février 2012  
à Casablanca

Mohamed Berdouzi

# Destinées démocratiques

Né en 1948 à Boumalne Dades (province de Ouarzazate) et décédé le 11 août 2011, Mohamed Berdouzi était titulaire d'un doctorat d'Etat en droit public et en sciences politiques, professeur universitaire et conseiller de plusieurs ministres.

Emprisonné au début des années 1970 – il était l'un des fondateurs de l'extrême gauche –, il rompt très vite avec les dogmatismes de cette première école politique sans renoncer pour autant à son idéal démocratique. C'est ainsi qu'il poursuit le combat pour le respect des droits humains au sein du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), puis comme membre de l'Instance Équité et Réconciliation (IER). Il y tient un rôle essentiel, notamment dans l'élaboration des recommandations de réformes institutionnelles, reprises quasi intégralement dans la nouvelle Constitution. En même temps, il occupe une place centrale dans la rédaction du rapport sur le cinquantenaire, piloté par le Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le défunt Abdelaziz Meziane Belfqih. Membre de la Commission consultative sur la régionalisation avancée et de la Commission consultative pour la réforme de la Constitution, Mohamed Berdouzi était habité par une autre passion : la réforme de l'enseignement. Il fut à ce titre l'un des principaux contributeurs à la rédaction de la Charte nationale d'éducation et de formation, et siège au Conseil supérieur de l'enseignement. Tous ses travaux témoignent de cette obsession pour la réforme du secteur de l'éducation, inséparable à ses yeux de l'idéal de justice sociale et de la quête du développement.

En hommage à l'un des artisans de l'ombre des grands chantiers de réformes, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) entreprend la réédition de ses principaux travaux.

ISBN : 978-9954-1-0385-2

D.L. : 2012 MO / 0371



9 789954 103852

Prix : 90 Dhs / 18 €